



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

LIII^e Année

Tome I N^o 6 - Juin 1978

Publication mensuelle

SOMMAIRE :

- 3 **La méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.**
- 53 **Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale - Résultats du mois de mai 1978.**
- 1 **Statistiques.**
- 157 **Législation économique.**
- 163 **Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique.**

Les articles signés traduisent les opinions de l'auteur et n'engagent pas la Banque.

Les opinions exprimées dans les articles non signés ont l'accord du Comité de Direction de la Banque.

La reproduction d'extraits de ce *Bulletin* est autorisée, à condition que la source soit indiquée.

LA METHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	5
I. Principes fondamentaux	
Remarques préliminaires	6
1. Le choix du mode de recensement : « règlements » ou « transactions »	7
2. Les principes relatifs à l'évaluation des transactions	10
3. La définition des « résidents » et des « non-résidents »	11
4. Le principe de l'enregistrement des opérations entre résidents et non-résidents	13
5. Le concept du recensement des chiffres bruts ou nets	16
6. La délimitation territoriale	17
7. La ventilation de la balance des paiements par titres principaux	18
8. La ventilation de la balance des paiements par secteurs	19
9. La ventilation géographique de la balance des paiements	21
10. La notion de « solde » de la balance des paiements	24
II. Définition des postes et établissement de la balance	
Remarques préliminaires	27
1. Transactions sur biens et services	28
1.1 Opérations sur marchandises	28
1.11 Exportations et importations	30
1.12 Travail à façon	33
1.13 Opérations d'arbitrage	34
1.14 Or non monétaire	34

	Pages
1.2 à 1.8 Transactions sur services	34
1.2 Frets	35
1.3 Assurances pour le transport de marchandises	35
1.4 Autres frais de transport	36
1.5 Déplacements à l'étranger	36
1.6 Revenus de placements et d'investissements	37
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	38
1.8 Autres	38
1.81 Travailleurs frontaliers	39
1.82 Autres	39
2. Transferts	40
2.1 Transferts privés	40
2.2 Transferts publics	41
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics	41
3.1 Etat	41
3.11 Engagements	42
3.12 Avoirs	42
3.2 Autres pouvoirs publics	43
4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers	43
4.1 Organismes publics d'exploitation	43
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	43
4.3 Secteur privé	44
4.311 et 4.321 Valeurs mobilières	44
4.312 et 4.322 Investissements directs	45
4.313 et 4.323 Immeubles	45
4.314 et 4.324 Autres	46
5. Erreurs et omissions	46
6. Financement du total	46
6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de créances commerciales sur l'étranger	46
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires	47
Pour mémoire : Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	51

INTRODUCTION.

Les données de base utilisées par la Banque Nationale de Belgique pour établir la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.) sont constituées principalement par les règlements financiers avec l'étranger effectués par l'intermédiaire du système bancaire belge et luxembourgeois.

Ces données sont recueillies par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change, organisme créé par un arrêté-loi du 6 octobre 1944 en vue d'édicter la réglementation nécessaire pour l'application du contrôle des changes en U.E.B.L. Les banques de l'U.E.B.L. qui ont été agréées par l'Institut du Change à titre d'intermédiaire dans les opérations avec l'étranger sont tenues, en vertu des instructions qui leur ont été données, de lui remettre périodiquement les relevés et pièces justificatives de leurs opérations.

Pour élaborer la balance des paiements de l'U.E.B.L., les données statistiques ainsi recueillies par l'I.B.L.C. sont rectifiées et complétées sur un certain nombre de points.

La Banque Nationale établit la balance des paiements selon deux schémas conformes, autant que la documentation statistique utilisée le permet, aux principes de la troisième édition (publiée en 1961) du « Manuel de la Balance des Paiements » du Fonds Monétaire International ⁽¹⁾ :

- a) le schéma national;
- b) le schéma unifié O.C.D.E. - F.M.I.

Les données de la balance des paiements selon le schéma national sont publiées mensuellement dans les tableaux 1 à 3 du chapitre IX de la partie « Statistiques » du *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*. Celles établies selon le schéma unifié O.C.D.E. - F.M.I. sont publiées annuellement à l'occasion de la parution, dans le *Bulletin* précité, de l'article sur la balance des paiements de l'U.E.B.L.

Le schéma national comporte une deuxième version qui s'écarte, sur certains points, des concepts et définitions du Manuel du F.M.I. Dans cette version, les opérations au comptant des résidents avec l'étranger (seules recensées dans la première version) sont considérées conjointement avec les opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires intérieurs ainsi qu'avec les opérations de change à terme. Cette seconde version du schéma national de la balance des paiements est publiée, trimestriellement, dans le tableau IX-4 du

⁽¹⁾ Une quatrième édition du Manuel (datée de 1977) a été publiée par le Fonds. Elle servira de guide pour l'élaboration des données des balances des paiements de l'année 1979. Les prescriptions du nouveau Manuel restent, pour l'essentiel, semblables à ce qu'elles étaient, du moins quant aux principes.

Bulletin de la Banque sous l'intitulé « Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les banques belges et luxembourgeoises et opérations de change à terme ». La « philosophie » du tableau précité, les principes de sa construction, l'articulation des différentes rubriques, le sens exact des opérations qu'elles recouvrent, leur raccordement avec celles de la première version du schéma national, ont été exposés dans une information publiée dans le numéro de janvier 1973 du *Bulletin* de la Banque.

*
**

La présente information a pour objet d'exposer les concepts, définitions et méthodes utilisés pour l'établissement de la balance des paiements de l'U.E.B.L. telle qu'elle se présentait en 1977. Elle comporte deux grandes subdivisions :

I. Le chapitre « Principes fondamentaux » présente les concepts et définitions de base.

II. Le chapitre « Définition des postes et établissement de la balance » donne une description des critères distinctifs et de la composition de chaque poste de la balance des paiements.

Les descriptions contenues dans ces deux chapitres se réfèrent exclusivement à la première version du schéma national de la balance des paiements, c'est-à-dire à la présentation traditionnelle de celle-ci.

I. PRINCIPES FONDAMENTAUX.

REMARQUES PRELIMINAIRES.

Un état de balance des paiements peut se définir, d'une façon générale, comme un relevé des transactions économiques internationales d'une économie, c'est-à-dire des biens et services que cette économie a fournis à d'autres économies ou qu'elle a reçus de celles-ci, ainsi que des modifications de ses créances et engagements à l'égard du reste du monde.

La balance des paiements de l'U.E.B.L. est définie comme la statistique qui enregistre toutes les opérations au comptant, tant en francs (belges ou luxembourgeois) qu'en monnaies étrangères, intervenues, au cours d'une période déterminée, entre les résidents de l'U.E.B.L. et les non-résidents. Elle est ventilée par types d'opérations et par secteurs, ainsi que par pays ou groupes de pays étrangers. La ventilation géographique est publiée annuellement à l'occasion de la parution, dans le *Bulletin* de la Banque, de l'article sur la balance des paiements de l'U.E.B.L.

Ces définitions générales appellent un certain nombre de précisions.

1. LE CHOIX DU MODE DE RECENSEMENT : « REGLEMENTS » OU « TRANSACTIONS ».

Comme on le sait, les opérations enregistrées dans une balance des paiements peuvent être :

— les transactions économiques, même si certaines d'entre elles ne donnent pas lieu à des paiements ou si ces derniers ont été différés ou encore s'ils ont été effectués par anticipation. Les balances ainsi établies à partir des transactions sont appelées « balances sur base de transactions »;

— les règlements, c'est-à-dire les transferts monétaires auxquels les transactions donnent lieu et sur lesquels sont établies les « balances sur base de caisse ».

Les balances des paiements établies selon ces deux méthodes présentent des différences qui sont dues notamment :

- aux décalages chronologiques dans l'enregistrement des opérations;
- au champ couvert par les opérations enregistrées;
- aux modes de recensement des données.

a) Les décalages chronologiques dans l'enregistrement des opérations apparaissent dans tous les cas où une transaction économique n'est pas réglée au moment où elle est effectuée (par exemple, lors du changement de propriété d'une marchandise ou de son passage à la frontière) mais avant ce moment (cas d'un paiement anticipé) ou après (cas d'un paiement différé).

Ainsi, les balances de transactions enregistrent celles-ci au moment où elles se produisent. Si le paiement s'effectue à crédit, la transaction économique et le crédit qui l'accompagne — lequel constitue un mouvement de capital — sont inscrits immédiatement à la balance, le crédit s'annulant ultérieurement au moment du règlement.

Au contraire, une balance de caisse n'enregistre les transactions qu'au moment où elles font l'objet d'un paiement. Les crédits octroyés à l'occasion des transactions ne sont donc pas recensés.

b) Le champ couvert par les opérations enregistrées dans une balance de transactions est, en principe, plus large que dans une balance de caisse.

Ainsi, les opérations qui ne donnent pas lieu à des règlements (par exemple les dons en nature) échappent à une balance de caisse alors qu'elles sont reprises dans une balance de transactions. Par ailleurs, dans une balance de caisse, le recensement de certains flux bruts est rendu difficile du fait que, assez souvent, plusieurs opérations de sens contraire ne donnent lieu qu'au seul règlement du solde (par exemple, règlement du solde d'un compte entre une maison-mère résidente et sa filiale à l'étranger après compensation des recettes et dépenses brutes) ou bien un seul règlement recouvre parfois un ensemble de transactions

de nature différente (par exemple, règlement recouvrant à la fois la valeur d'une marchandise et les frais de transport, d'assurance ou d'autres services liés à cette marchandise).

En définitive, les principales opérations qui, en principe, doivent figurer dans une balance de transactions mais font défaut dans une balance de caisse sont les suivantes :

- les transactions de troc;
- les dons en nature;
- les opérations qui font l'objet de compensations;
- les investissements financés par des apports en nature, par des cessions de brevets ou par des bénéfiques réinvestis sur place ⁽¹⁾, et les marchandises, brevets et bénéfiques qui financent ces investissements;
- les opérations qui donnent lieu à des délais de paiement et, en particulier, les crédits commerciaux accordés ou reçus par des résidents et qui trouvent leur origine dans des paiements anticipés ou différés par rapport à la date d'exportation ou d'importation des marchandises auxquelles ils se réfèrent;
- les transactions qui sont réglées sans avoir recours au système bancaire local.

c) Les balances de caisse, dans la mesure où elles recensent uniquement des règlements bancaires, présentent une homogénéité et une rigueur comptable dans toutes leurs rubriques. De ce fait, le poste d' « ajustement » qui assure l'équilibre comptable de toutes les inscriptions effectuées ⁽²⁾ doit être, en principe, relativement peu important. Par contre, les balances de transactions — du fait qu'elles utilisent, pour les deux enregistrements opposés auxquels donne lieu la comptabilisation d'une opération en balance des paiements, des données qui, étant tirées de sources différentes, peuvent ne pas concorder entre elles — nécessitent l'introduction d'un poste d' « ajustement » souvent très important pour assurer l'équilibre comptable des opérations. Ce poste, que l'on retrouve dans toutes les balances des paiements, est appelé traditionnellement « Erreurs et omissions nettes » ⁽³⁾.

⁽¹⁾ C'est-à-dire les bénéfiques que les non-résidents réinvestissent dans le même pays sans, au préalable, les transférer à l'étranger.

⁽²⁾ Par définition, la somme nette de tous les éléments de la balance des paiements est égale à zéro (voir, à cet égard, ce qui est dit à la section 10 du présent chapitre à propos de la détermination du solde de la balance des paiements). Dans la réalité toutefois, lorsque l'on additionne toutes les inscriptions effectuées, le solde en est presque inévitablement un crédit net ou un débit net. Ce solde est le résultat d'erreurs et d'omissions diverses dans le relevé. Aussi, dans la présentation de la balance des paiements, figure normalement un poste distinct appelé « Erreurs et omissions nettes », qui assure l'équilibre comptable des inscriptions enregistrées. Ainsi, si celles-ci se soldent par un crédit, le poste erreurs et omissions constituera un débit de valeur égale et vice-versa.

⁽³⁾ « Nettes » parce que les erreurs et omissions sont susceptibles de se compenser partiellement.

Le choix de l'un ou l'autre type de balance peut être déterminé par diverses considérations, telles que :

— le souci de se conformer aux recommandations des organisations internationales, et, en particulier, du Fonds Monétaire International, lequel prescrit, dans son Manuel de la Balance des Paiements, d'établir celle-ci sur la base des transactions;

— des raisons de principe, à savoir l'optique dans laquelle on veut examiner les rapports économiques avec l'étranger et les phénomènes que l'on veut mettre en évidence;

— des raisons pratiques liées aux données statistiques disponibles ou au degré de fiabilité de celles-ci.

En fait, la majorité des pays établissent leur balance des paiements — ou tout au moins la rubrique « Opérations sur marchandises » de cette balance — en termes de transactions. Certains Etats même, notamment les Pays-Bas, la France et l'Italie, établissent deux types de balances — transactions et règlements — ce qui permet de mettre en évidence les opérations à la fois sous leur aspect réel et sous leur aspect financier. Pour ce faire, ils utilisent, alternativement, deux sources statistiques de base en ce qui concerne l'enregistrement des opérations sur marchandises : les statistiques douanières (pour la balance des transactions) et les relevés des paiements (pour la balance de caisse).

*
**

La principale source statistique utilisée pour établir la *balance des paiements de l'U.E.B.L.* est, parce que c'est la source la plus exacte et la plus complète, l'enregistrement par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change des règlements effectués avec l'étranger par l'intermédiaire du système bancaire belge et luxembourgeois. Elle est de nature telle que la balance obtenue est du type « balance de caisse ». Cependant, afin de rapprocher jusqu'à un certain point cette balance d'une balance de « transactions », un certain nombre d'ajustements sont apportés aux montants des règlements précités. Ces ajustements affectent essentiellement la rubrique « Exportations et importations de marchandises ». Ils concernent :

— les opérations sur marchandises effectuées à crédit qui peuvent être recensées;

— des achats et ventes de marchandises réglés au moyen de billets de banque;

— certains dons en nature.

Dans l'état actuel de la documentation statistique, il n'est pas possible de faire figurer dans la balance des paiements — laquelle doit pouvoir être publiée aussi rapidement que possible après la fin de la période à laquelle elle se rapporte — des chiffres pour les exportations et importations de marchandises qui soient davantage sur une base de transactions. Cependant, moyennant

un délai sensiblement plus long, il est possible d'estimer ces exportations et importations sur une base qui est entièrement de transactions. Les données ainsi estimées sont publiées dans le tableau IX-5 de la partie « Statistiques » du *Bulletin* de la Banque sous l'intitulé « Exportations et importations de l'U.E.B.L. » (1). La méthode d'estimation a été exposée dans une information publiée dans le numéro d'octobre 1976 du *Bulletin*.

2. LES PRINCIPES RELATIFS A L'EVALUATION DES TRANSACTIONS.

En principe, les inscriptions dans la balance des paiements doivent être effectuées au prix du marché, c'est-à-dire le prix auquel s'effectue une transaction entre des parties indépendantes l'une de l'autre et dans laquelle ne jouent que des considérations commerciales (2).

Par ailleurs, les transactions devant être enregistrées dans la balance des paiements sont libellées à l'origine en plusieurs monnaies différentes et ne peuvent être additionnées que si elles sont converties au préalable en monnaie nationale ou en une autre unité de compte. La méthode de conversion la plus souvent appliquée consiste à effectuer la conversion au taux moyen pratiqué sur le marché au cours de la période pendant laquelle les transactions sont enregistrées.

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, les inscriptions sont constituées en principe par les montants des règlements effectués avec l'étranger par l'intermédiaire du système bancaire belge et luxembourgeois.

Des précisions sur la manière dont sont évaluées et enregistrées les transactions qui ne font pas l'objet d'un règlement bancaire seront données lors de l'examen des rubriques concernées de la balance des paiements.

En ce qui concerne le choix de l'unité de compte, toutes les transactions enregistrées sont converties en francs belges (3). Les conversions dans la monnaie

(1) Ce tableau contient, en outre, une estimation de l'évolution des créances ou dettes commerciales nettes vis-à-vis de l'étranger, obtenue en faisant la différence entre les exportations et importations sur base des transactions d'une part, sur base des règlements, d'autre part.

(2) Par exemple, les parties d'une transaction ne sont pas indépendantes au sens susdit si ce sont des entreprises affiliées et les considérations commerciales ne sont pas toujours les seules qui guident les parties. Lorsque la transaction n'a pas de véritable prix du marché, il est donc parfois nécessaire de recourir à une valeur de substitution déterminée par analogie avec des prix du marché correspondants (par exemple, dans les cas de troc, de dons ou de transactions entre entreprises affiliées).

(3) Etant donné le régime d'association monétaire entre la Belgique et le Luxembourg, le franc luxembourgeois a la même valeur que le franc belge.

nationale sont faites sur la base des cours moyens journaliers pratiqués sur le marché réglementé des changes à Bruxelles au cours de la période pendant laquelle les transactions sont enregistrées.

3. LA DEFINITION DES « RESIDENTS » ET DES « NON-RESIDENTS ».

En général, sont considérées comme résidents d'un pays les personnes physiques et morales dont le centre d'intérêt économique se trouve dans ce pays, qu'elles aient ou non la nationalité du pays en question.

Le traitement des personnes qui ont la nationalité du pays considéré et y vivent en permanence ne soulève aucun problème : il s'agit incontestablement de résidents. De même, ne posent pas de problèmes les personnes qui séjournent temporairement dans le pays, telles que les voyageurs, les membres des forces militaires étrangères et des corps diplomatiques ainsi que les travailleurs frontaliers : il s'agit de non-résidents parce que leur centre d'intérêt économique se trouve à l'étranger. Par contre, il est plus difficile de déterminer la qualité des personnes qui ont un centre d'intérêt divisé, notamment les travailleurs étrangers qui acquièrent un domicile dans le pays, mais qui transfèrent une grande partie de leurs salaires dans leurs pays d'origine où sont restées leurs familles.

*
**

La définition des « résidents » et des « non-résidents » utilisée dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.* (1) correspond, « mutatis mutandis », à la définition générale énoncée ci-dessus.

Est résident toute personne physique qui a sa résidence principale en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que toute personne morale dont le siège social est en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsqu'une personne physique a des résidences dans plus d'un pays, elle est présumée avoir sa résidence principale dans le pays où elle loge la majeure partie du temps.

Si une personne morale a, outre son siège social établi dans un pays déterminé, un siège d'exploitation établi dans un autre pays, ce dernier pays est considéré comme le pays de résidence de cette personne morale pour tous biens dont la gestion relève de ce siège d'exploitation et pour tous actes accomplis par ce siège.

(1) Cette définition repose pour l'essentiel sur celle qui est appliquée par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change dans sa Réglementation. Selon la terminologie particulière à cette Réglementation, les résidents en Belgique sont appelés « régnicoles » et ceux au Grand-Duché de Luxembourg, « résidents ».

Ainsi, si une personne morale a, outre son siège social établi hors de la Belgique ou du Grand-Duché de Luxembourg, un ou plusieurs sièges d'exploitation en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, elle est considérée comme non-résidente pour tous biens dont la gestion relève du siège social et pour tous actes accomplis par ce siège. Elle est considérée comme résidente pour tous biens dont la gestion relève du ou des sièges établis en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg et pour tous actes accomplis par ce ou ces sièges.

De même, si une personne morale a, outre son siège social établi en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, un ou plusieurs sièges d'exploitation à l'étranger, elle est considérée comme résidente pour tous biens dont la gestion relève du siège social et pour tous actes accomplis par ce siège. Elle est considérée comme non-résidente pour tous biens dont la gestion relève du ou des sièges établis à l'étranger et pour tous actes accomplis par ce ou ces sièges.

Sur la base de ces définitions générales, les résidents de l'U.E.B.L. comprennent notamment :

- les voyageurs à l'étranger;
- les membres des corps diplomatiques et des forces armées en service à l'étranger;
- les travailleurs qui effectuent des prestations dans les pays limitrophes ⁽¹⁾ de l'U.E.B.L. ⁽²⁾;
- les travailleurs étrangers appartenant à des pays non limitrophes qui viennent travailler en U.E.B.L. ⁽³⁾;
- le personnel des institutions européennes et internationales établies en U.E.B.L.

Quant aux non-résidents, ils incluent notamment :

- les institutions européennes et internationales établies en U.E.B.L. (les organismes internationaux sont considérés comme résidents d'une zone internationale extérieure aux frontières du pays sur le territoire géographique duquel ils sont établis);
- les membres des corps diplomatiques étrangers et des forces armées étrangères en service en U.E.B.L.;

⁽¹⁾ Sont limitrophes de l'U.E.B.L. : les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la France.

⁽²⁾ Ces travailleurs sont, pour la plupart, des ouvriers frontaliers qui rentrent fréquemment en U.E.B.L. où vivent leurs familles et où l'on peut estimer, dès lors, qu'ils ont conservé leur centre d'intérêt.

⁽³⁾ Dans le cas où le pays employeur et le pays d'origine sont géographiquement éloignés l'un de l'autre (pays non limitrophes), on a considéré que le travailleur immigrant a son centre d'intérêt dans le pays où il occupe un emploi. Ce critère, évidemment quelque peu arbitraire, correspond sans doute dans une assez large mesure à la réalité.

- les travailleurs étrangers en provenance de pays limitrophes qui effectuent des prestations en U.E.B.L.;
- les travailleurs belges et luxembourgeois qui travaillent dans des pays non limitrophes de l'U.E.B.L.

4. LE PRINCIPE DE L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS ENTRE RESIDENTS ET NON-RESIDENTS.

En principe, une balance des paiements ne tient compte que des transactions entre résidents et non-résidents. Ceci implique que l'on ne recense normalement pas les variations d'avoirs et d'engagements vis-à-vis de l'étranger qui résultent de changements de valeur dus à des fluctuations de prix ou de taux de change ⁽¹⁾.

Il existe cependant des exceptions à ce principe :

- on enregistre, dans la balance des paiements, des éléments qui n'ont, à leur origine, aucune transaction avec l'étranger;
- on enregistre certaines transactions entre résidents;
- on enregistre certaines transactions entre non-résidents;
- on omet certaines transactions entre résidents et non-résidents.

a) Les droits de tirage spéciaux alloués aux Etats membres du Fonds Monétaire International accroissent les réserves des Etats et sont, pour cette raison, recensés dans les balances des paiements. Etant donné qu'aucune transaction avec l'étranger n'est à l'origine des allocations ⁽²⁾, la contrepartie de celles-ci est enregistrée d'une manière distincte ⁽³⁾.

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, les allocations de D.T.S. ne sont comptabilisées que « pour mémoire » en bas de la balance. De la sorte, le renforcement des réserves de change est enregistré, sans qu'il soit nécessaire de prévoir une contrepartie. Celle-ci, en effet, si elle figurait « au-dessus de

⁽¹⁾ Ainsi, dans la balance des paiements de l'U.E.B.L., les mouvements des créances et engagements extérieurs des banques belges et luxembourgeoises et de la Banque Nationale ne comprennent pas les variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

⁽²⁾ La transaction ne comporte en effet qu'une seule partie, le résident.

⁽³⁾ Plus exactement, l'allocation (crédit) ou l'annulation (débit) elle-même constitue l'inscription de contrepartie qui correspond respectivement à l'augmentation (débit) ou à la diminution (crédit) des avoirs en droits de tirage spéciaux.

la ligne », fausserait la signification du solde de la balance et, si elle était inscrite « au-dessous de la ligne », risquerait d'être interprétée comme compensant l'incidence de l'augmentation des D.T.S. sur les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires.

*
**

b) L'enregistrement en balance des paiements de transactions entre résidents a lieu principalement dans les trois cas suivants :

i) lorsque les importations sont évaluées c.a.f., leur valeur peut comprendre des montants couvrant les frais de transport et d'assurance payés par les importateurs nationaux à des résidents. Dans ce cas, la balance commerciale du pays importateur reprend des opérations entre résidents;

ii) quand interviennent des transactions entre résidents qui entraînent un transfert de créances sur l'étranger d'un secteur intérieur à un autre (par exemple, cessions de devises par les banques commerciales aux autorités monétaires et vice-versa);

iii) quand une transaction sur or intervient entre deux résidents dont l'un appartient au secteur monétaire. Cela tient au fait que l'or, lorsqu'il est détenu par le secteur monétaire, est assimilé aux avoirs sur l'étranger.

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, les dépenses d'importations peuvent comprendre le remboursement, par des importateurs, de certains frets et assurances payés par les exportateurs étrangers à des transporteurs et assureurs résidents. Cette surestimation des dépenses d'importations est compensée, au niveau du solde de l'ensemble des transactions sur biens et services, par le fait que les rubriques « frets » et « assurances » pour le transport de marchandises comprennent, en recettes, les montants perçus par les transporteurs et assureurs résidents.

En ce qui concerne les transactions entre résidents qui déterminent un transfert de créances sur l'étranger d'un secteur intérieur à un autre, ces transactions sont reprises, dans la balance des paiements de l'U.E.B.L., dans le cas, notamment, de l'exemple précité d'une cession de devises entre banques commerciales et banque centrale.

De même, la balance des paiements enregistre certaines entrées de capitaux en provenance de l'étranger qui couvrent, en fait, des transactions entre résidents (par exemple, lorsque des emprunts émis par des résidents à l'étranger sont souscrits par des résidents). Ces entrées au titre des investissements et placements

étrangers en U.E.B.L. ont pour contrepartie des sorties au titre des investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger.

Quant aux transactions sur or qui pourraient intervenir entre deux résidents dont l'un appartient au secteur monétaire, elles sont traitées différemment dans la balance des paiements de l'U.E.B.L. suivant que le résident monétaire considéré est l'institution monétaire centrale ou une banque privée. Dans le premier cas, la transaction est relevée dans la balance des paiements de l'U.E.B.L. Dans le second cas, l'opération n'est pas enregistrée dans la balance, l'or des banques privées étant considéré comme une simple marchandise.

*
**

c) L'enregistrement en balance des paiements de transactions entre non-résidents se présente essentiellement dans les deux cas suivants :

i) lorsque le transport et l'assurance des marchandises exportées sont effectués par des entreprises non résidentes pour compte de l'importateur étranger, la balance commerciale du pays exportateur peut reprendre des opérations entre non-résidents : inclusion dans les recettes d'exportations du remboursement par l'importateur étranger des frets et assurances payés par l'exportateur résident aux transporteurs et assureurs étrangers;

ii) lorsque les transactions entre non-résidents entraînent le transfert d'engagements du pays qui établit la balance, d'un secteur étranger à un autre (par exemple, cession par des banques commerciales étrangères à une autorité monétaire étrangère de créances sur des banques commerciales résidentes).

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, les recettes d'exportations peuvent comprendre le remboursement par des importateurs étrangers de certains frets et assurances payés par les exportateurs résidents à des transporteurs et assureurs étrangers. Cette surestimation des recettes d'exportations est compensée, au niveau du solde de l'ensemble des transactions sur biens et services, par le fait que les rubriques « frets » et « assurances » pour le transport de marchandises comprennent, en dépenses, les paiements effectués par les exportateurs, pour le compte des importateurs étrangers, en faveur des transporteurs et assureurs étrangers.

De même, la balance des paiements recense certaines opérations en capital entre des non-résidents dans le cas, par exemple, où des emprunts émis par des non-résidents en U.E.B.L. sont souscrits par des non-résidents. Il y a une sortie au titre des investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger, avec en contrepartie, une entrée au titre des investissements et placements étrangers en U.E.B.L.

En ce qui concerne les opérations visées sub ii) ci-avant, les données statistiques disponibles permettent d'identifier les engagements des organismes monétaires vis-à-vis des secteurs officiel et privé étrangers.

*
**

d) En ce qui concerne l'omission de certaines transactions entre résidents et non-résidents dans les balances des paiements, aucune opération n'est systématiquement omise, si ce n'est, par exemple, dans les balances de caisse, les transactions de troc ou les dons en nature.

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, divers ajustements sont apportés aux chiffres des règlements pour inclure des transactions qui ne figurent pas dans les balances de caisse (par exemple, des dons en nature et les opérations sur marchandises assorties de crédits commerciaux qui peuvent être recensés).

5. LE CONCEPT DU RECENSEMENT DES CHIFFRES BRUTS OU NETS.

En principe, les données de la balance des paiements sont recensées sur une base brute, c'est-à-dire que chaque opération est enregistrée et non pas seulement les soldes provenant de flux en sens opposé. En ce qui concerne les opérations en capital, ce principe signifie que, tant pour les créances que pour les engagements, les mouvements d'entrée et de sortie sont isolés.

Ainsi, les entrées de ressources réelles et les augmentations de créances (ou les diminutions d'engagements) sont portées au débit, les sorties d'avoirs réels et les diminutions de créances (ou les augmentations d'engagements) sont portées au crédit.

Toutefois, il y a des exceptions à ce principe. Ainsi, en ce qui concerne les opérations courantes, si des marchandises sont achetées à un pays étranger et vendues à un autre sans être importées, ou si des marchandises sont importées (exportées) pour être transformées et ensuite réexportées (réimportées), seul le solde net de ces transactions est inclus dans la balance des paiements.

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, les opérations courantes sont en principe enregistrées en chiffres bruts. Toutefois, des montants nets sont repris pour les opérations d'arbitrage et de travail à façon (comme cité ci-avant), ainsi que pour toutes les opérations qui n'ont été réglées que par solde.

Les mouvements des capitaux à long terme (à plus d'un an) des pouvoirs publics, des organismes publics d'exploitation et des intermédiaires financiers du secteur public sont enregistrés en chiffres bruts. Par contre, les mouvements des capitaux à court terme des institutions précitées ne sont repris que pour leurs montants nets.

En ce qui concerne les mouvements de capitaux du secteur privé, une distinction est établie entre, d'une part, les investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger et, d'autre part, les investissements et placements étrangers en U.E.B.L. A l'intérieur de chacune de ces catégories, des flux bruts de capitaux sont enregistrés pour les rubriques « Investissements directs » ⁽¹⁾ et « Immeubles ». Par contre, les autres rubriques ne sont reprises que pour leurs montants nets, en raison du manque de signification que représenterait, en ce qui les concerne, l'enregistrement de flux bruts ⁽²⁾.

6. LA DELIMITATION TERRITORIALE.

Les concepts de « résident » et de « non-résident » ne se conçoivent que par rapport à un territoire déterminé. Pour les besoins de la balance des paiements, on peut se baser sur des critères politiques (territoire national) ou sur des critères économiques qui peuvent ne pas coïncider avec les critères politiques. Ainsi, le territoire d'un pays au sens de la balance des paiements peut comprendre non seulement le territoire d'un Etat, mais également celui du ou des pays avec lesquels cet Etat est associé par des liens économiques ou monétaires (par exemple, dans le cadre d'une union économique ou monétaire).

*
**

La délimitation territoriale de la *balance des paiements de l'U.E.B.L.* correspond à un critère économique. En effet, la balance de l'U.E.B.L. se réfère au territoire économique constitué par le territoire de l'Etat belge et par celui de l'Etat luxembourgeois à la suite de la signature à Bruxelles, le 25 juillet 1921, du traité d'Union économique entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

(1) Toutefois, les prêts et remboursements de prêts qui constituent des flux de capitaux d'investissements directs inclus dans la rubrique citée ne sont repris que pour leurs montants nets. La raison en est que les renseignements dont on dispose ne permettent pas de distinguer les opérations à long terme des simples avances temporaires de fonds. L'enregistrement de flux bruts n'aurait dès lors guère de signification.

(2) C'est le cas notamment des transactions en valeurs mobilières étrangères. Les dépenses ne peuvent être assimilées à des placements nouveaux à l'étranger ni les recettes à des rapatriements de capitaux. Les unes et les autres sont en effet considérablement influencées par les arbitrages sur titres, une recette et une dépense étant enregistrées chaque fois qu'un résident vend un titre étranger pour en acheter un autre. Il s'ensuit que, sauf peut-être si l'on veut apprécier le chiffre d'affaires en valeurs mobilières étrangères, seuls les soldes doivent retenir l'attention.

7. LA VENTILATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS PAR TITRES PRINCIPAUX.

Toute analyse des relations économiques internationales exige que les balances des paiements présentent une ventilation par grands titres basée sur les différents types de transactions qui y figurent. Celles-ci peuvent être classées en cinq catégories :

— achats et ventes de biens et services contre des avoirs financiers (c'est-à-dire échange de biens et services contre des créances ou de l'or monétaire);

— troc (c'est-à-dire échange de biens et services contre d'autres biens et services);

— échange d'avoirs financiers contre d'autres avoirs financiers (par exemple, ventes de titres contre espèces);

— cessions ou acquisitions de biens et services sans contrepartie (par exemple, dons en nature);

— cessions ou acquisitions d'avoirs financiers sans contrepartie (par exemple, dons en espèces).

Ces cinq catégories de transactions économiques donnent lieu à des flux réels ou financiers. Elles sont regroupées généralement sous trois titres principaux :

— les biens et services (y compris les services des facteurs de production) ⁽¹⁾, c'est-à-dire les flux de ressources réelles, qu'il s'agisse de flux en contrepartie d'autres flux (réels ou financiers) ou non;

— les transferts, c'est-à-dire les inscriptions formant la contrepartie comptable des prestations gratuites (sans contrepartie économique) enregistrées ailleurs dans la balance des paiements : ressources réelles (biens, services) et avoirs financiers cédés ou acquis sans obtenir ou donner en échange ni ressources réelles ni avoirs financiers;

— les mouvements de capitaux : c'est-à-dire les transactions sur avoirs financiers (or monétaire, droits de tirage spéciaux, créances) que ces transactions aient une contrepartie (réelle ou financière) ou non, car elles entraînent une variation de la situation patrimoniale extérieure d'un pays.

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, cette ventilation en trois titres principaux est appliquée. On y retrouve, en effet :

— les transactions sur biens et services;

— les transferts;

— les mouvements de capitaux.

(¹) Ces services sont aussi appelés « revenus de facteurs » dans les comptes nationaux.

8. LA VENTILATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS PAR SECTEURS.

L'analyse des relations économiques internationales impose, outre une ventilation des opérations de la balance des paiements par titres principaux, une ventilation par secteurs. En effet, un même type d'opérations peut être déterminé par des motifs différents selon les secteurs auxquels appartiennent les agents économiques concernés. Traditionnellement, les balances des transferts et des mouvements de capitaux sont ventilées par secteurs, alors que la balance des biens et services ne l'est pas ⁽¹⁾.

En règle générale, les schémas de balance des paiements distinguent deux secteurs de base :

- le secteur public;
- le secteur privé.

En outre, les schémas de balance des paiements font, du moins en ce qui concerne les mouvements de capitaux à court terme, la distinction entre :

- le secteur monétaire;
- le secteur non monétaire.

Le secteur monétaire comprend en général :

- les autorités monétaires (banque centrale, fonds de stabilisation des changes et, dans la mesure où il effectue des opérations monétaires, le Trésor);
- les banques commerciales.

L'affectation d'une opération à l'un ou l'autre secteur est fonction le plus souvent de la qualité de l'agent résident. Selon le type d'opération dont il s'agit, l'affectation sectorielle est effectuée en appliquant un des deux critères généraux proposés par le F.M.I. : le critère du « co-contractant résident » ou celui du « débiteur (ou créateur) résident » ⁽²⁾.

La répartition des transactions par secteur pose des problèmes dans deux cas en particulier :

- un résident cède à un non-résident un titre dont il n'est pas le débiteur (par exemple : un titre émis par le gouvernement national est vendu à un non-résident par un résident du secteur privé). Cette opération peut être attribuée au secteur privé auquel appartient le résident qui y a participé, ou au secteur public auquel appartient le débiteur intérieur. Dans le premier cas, on aura appliqué à l'unité résidente le critère du « co-contractant intérieur » et, dans le second cas, celui du « débiteur intérieur »;

⁽¹⁾ La seule exception est constituée par le poste « Transactions des pouvoirs publics non reprises ailleurs ».

⁽²⁾ Ces critères sont également appliqués pour la ventilation géographique des opérations; ils sont alors respectivement appelés « critère du co-contractant étranger » et « critère du débiteur (ou créateur) étranger ».

— un résident acquiert une créance sur l'étranger et ensuite la cède à un autre résident appartenant à un secteur intérieur différent (par exemple : une banque commerciale achète un titre public étranger et ensuite le cède à une entreprise). Cette seconde transaction, qui est intervenue entre deux résidents, peut soit être négligée en vertu du critère du « co-contractant intérieur », soit être enregistrée comme achat d'un actif étranger par le secteur « entreprises » et comme vente du même actif par le secteur « banques commerciales », en application du critère du « créiteur intérieur ».

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, la distinction par secteurs est établie de la manière suivante :

— au niveau des transactions sur biens et services : une rubrique « Transactions des pouvoirs publics » est distinguée;

— au niveau des transferts : une ventilation est effectuée entre les transferts privés et les transferts publics;

— au niveau des mouvements de capitaux : une subdivision est établie entre :

les capitaux des pouvoirs publics;

les capitaux des entreprises et particuliers.

Les pouvoirs publics groupent les agents économiques qui font partie du secteur « Etat » au sens des comptes nationaux. Ils sont répartis entre deux sous-secteurs :

— l'Etat;

— les autres pouvoirs publics.

Les entreprises et particuliers groupent tous les autres agents économiques, hormis les organismes principalement monétaires. Ce secteur est subdivisé entre deux sous-secteurs :

— les entreprises publiques;

— les entreprises privées et particuliers.

Parmi les entreprises publiques, une distinction est opérée entre :

— les organismes publics d'exploitation ⁽¹⁾;

— les intermédiaires financiers du secteur public ⁽¹⁾.

Sont recensées « au-dessous de la ligne », comme postes de financement de la balance, les opérations des organismes principalement monétaires (belges et luxembourgeois). Une distinction est opérée en ce qui concerne ces organismes entre :

— les banques belges et luxembourgeoises;

⁽¹⁾ Une définition de ces organismes est donnée au Chapitre II « Définition des postes et établissement de la balance » (cf. rubriques 4.1 et 4.2).

- les organismes divers;
- la Banque Nationale de Belgique.

Les organismes divers comprennent l'Office des Chèques Postaux et l'Institut de Réescampte et de Garantie (pour la partie « monétaire » des opérations de ce dernier organisme, c'est-à-dire celles qui sont financées au moyen de ressources provenant d'organismes monétaires).

En ce qui concerne les critères d'attribution des opérations aux secteurs, le principe général est celui du « secteur bénéficiaire, ou originaire, des mouvements de fonds recensés »; autrement dit, la balance des paiements s'attache à faire apparaître les secteurs où sont allées les entrées de fonds ou d'où sont venues les sorties.

Le principe général énoncé ci-avant souffre toutefois des exceptions, notamment dans le cas des transactions sur titres publics belges et luxembourgeois. Tous les achats et souscriptions, par des étrangers, d'obligations émises par le secteur public intérieur sont attribués à ce secteur (même si celui-ci n'est pas le secteur bénéficiaire des entrées de fonds recensées). De la même façon, tous les remboursements à des étrangers et ventes par des étrangers d'obligations du secteur public intérieur sont attribués à ce secteur (même si celui-ci n'est pas le secteur originaire des sorties de fonds recensées).

Par ailleurs, les participations de l'Etat au Fonds Monétaire International sont attribuées à la banque centrale, conformément aux recommandations du F.M.I.

9. LA VENTILATION GEOGRAPHIQUE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.

La ventilation géographique de la balance des paiements d'un pays présente une valeur analytique. Elle peut, en effet, fournir des précisions quant aux transactions de ce pays, d'une part, avec ses principaux partenaires repris individuellement, d'autre part, avec des groupes de pays ayant des caractéristiques économiques communes (par exemple, pays industrialisés, pays en voie de développement) ou classés selon leur appartenance à une organisation internationale (par exemple, pays de la C.E.E. ou de l'O.C.D.E.), une zone monétaire commune (par exemple, pays de la zone sterling), un cadre géographique (par exemple, pays africains), etc.

L'affectation géographique des opérations recensées dans la balance des paiements peut être fondée sur divers critères :

— la « résidence du co-contractant étranger » : selon ce principe, une opération donnée est attribuée au pays ou au groupe de pays où réside la partie étrangère qui est le partenaire direct dans cette opération. Ce principe est applicable à toutes les rubriques de la balance des paiements. En ce qui concerne

les opérations sur marchandises et services, il peut prendre deux formes : l'attribution géographique peut être liée à l'aspect « financier » des transactions ou à leur aspect « réel », qui ne coïncident pas si des intermédiaires interviennent. Dans le premier cas, une transaction est attribuée au pays de résidence de l'acheteur ou du vendeur étranger, dans le second, au pays, soit de destination ou de consommation, soit de provenance, d'origine ou de production;

— la « résidence du débiteur (ou du créancier) étranger » : selon ce principe, dont l'application se limite aux mouvements de capitaux, une transaction donnée est attribuée au pays ou au groupe de pays où réside le débiteur ou le créancier étranger, que celui-ci soit ou ne soit pas la partie étrangère participant à la transaction. (Par exemple, une transaction entre un résident du pays qui établit la balance et un résident de la Suisse sur une valeur mobilière émise par un résident des Etats-Unis, n'est pas imputée à la Suisse mais aux Etats-Unis, étant donné qu'une créance sur les Etats-Unis est acquise par un résident du pays qui établit la balance);

— la « monnaie dans laquelle la transaction est effectuée » : ce principe n'est retenu que lorsque l'information requise pour l'application des deux critères précédents n'est pas disponible (par exemple, pour établir la répartition géographique de certains éléments du poste « Voyages »).

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, le choix des zones géographiques est basé essentiellement sur la ventilation prévue par le schéma unifié O.C.D.E. - F.M.I., mais on a isolé, en outre, un groupe de pays qui présentent, pour la Belgique, un intérêt particulier : la République du Zaïre, le Rwanda et le Burundi.

La ventilation géographique est la suivante :

- Etats-Unis;
- Canada;
- Pays membres de la C.E.E.;
- Espagne, Grèce, Turquie;
- Autres pays européens membres de l'O.C.D.E.;
- Japon;
- Australie, Nouvelle-Zélande;
- République Sud-Africaine;
- Pays à économie centralement planifiée ⁽¹⁾;
- Pays producteurs de pétrole ⁽²⁾;

⁽¹⁾ Pays du Comecon, République populaire de Chine, Albanie, Nord-Vietnam, Corée du Nord.

⁽²⁾ Algérie, Antilles néerlandaises, Arabie saoudite, Bahrein, Emirats arabes (Union des), Indonésie, Irak, Iran, Koweït, Lybie (République arabe de), Nigéria, Oman, Qatar, Trinidad et Tobago, Venezuela.

- République du Zaïre, Rwanda, Burundi;
- Autres pays;
- Institutions européennes et internationales;
- Opérations non ventilées.

Le critère utilisé pour ventiler géographiquement la balance des paiements de l'U.E.B.L. a été, en règle générale, le « pays de résidence de l'étranger qui a reçu ou ordonné le paiement ». C'est donc l'aspect financier du principe de la résidence du co-contractant étranger qui constitue le critère de base.

Toutefois, les exportations et les importations ont été ventilées selon le pays de destination et celui de provenance, c'est-à-dire en fonction de l'aspect « réel » du principe précité.

Les opérations en billets de banque étrangers et en chèques de voyage étrangers ont été ventilées selon le pays de la banque débitrice finale.

Les paiements pour lesquels on ne disposait d'aucune indication valable concernant le pays de résidence des étrangers qui les avaient reçus ou ordonnés, ont été groupés dans la colonne « Opérations non ventilées ». C'est le cas, notamment, des opérations d'arbitrage. En principe, le bénéfice résultant d'une transaction d'arbitrage peut être considéré comme étant réalisé vis-à-vis du pays qui a acheté la marchandise. Mais cette affectation suppose que l'on puisse dégager le bénéfice réalisé sur chaque vente, c'est-à-dire déduire des recettes brutes enregistrées le montant des marchandises achetées ainsi que les autres paiements effectués à l'étranger. En l'absence de renseignements de la sorte, on a repris la totalité des recettes nettes sur opérations d'arbitrage à la colonne « Opérations non ventilées ».

Il n'a pas été possible de ventiler géographiquement la totalité des émissions et remboursements d'effets publics à court terme en monnaies étrangères souscrits à l'origine par des banques situées en U.E.B.L.; on les a, dès lors, répartis par monnaies. Les prélèvements et remboursements sur emprunts publics à plus d'un an ont été ventilés géographiquement, dans la mesure où l'on connaissait le pays de résidence du premier souscripteur étranger.

Il convient de souligner qu'en ce qui concerne les mouvements de capitaux, en général, leur ventilation par zone, basée sur le pays de résidence de la personne qui a reçu ou ordonné le paiement, perd de plus en plus de sa signification au fur et à mesure de l'internationalisation des marchés financiers, le pays du donneur d'ordre ou du bénéficiaire n'étant pas nécessairement celui d'où proviennent ou celui où vont les fonds. C'est ainsi, par exemple, que le déficit enregistré au cours d'une année vis-à-vis d'un pays au titre des « investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger : valeurs mobilières », ne signifie pas nécessairement que ce pays ait bénéficié d'un apport de fonds ni même que les résidents de l'U.E.B.L. aient souscrit à des valeurs de ce pays à due concurrence. Il peut, en effet, avoir été influencé considérablement par le mode de versement des fonds récoltés à l'occasion de l'émission d'emprunts interna-

tionaux. Une réserve analogue vaut pour les autres placements et pour les investissements directs en raison, par exemple, des relations financières qui existent entre les différentes filiales d'une maison étrangère ou encore parce que les sociétés à portefeuille ont tendance à s'établir dans certains pays ayant un régime fiscal avantageux. La répartition géographique du mouvement des capitaux doit donc être interprétée avec beaucoup de circonspection, car elle ne constitue, au mieux, qu'une indication partielle sur l'origine ou la destination des capitaux. Lorsque la discordance entre l'origine ou la destination apparentes et l'origine ou la destination réelles des fonds était manifeste, comme dans le cas de transactions entre sociétés à portefeuille établies dans des pays refuges, on a préféré ne pas effectuer de répartition géographique et inclure ces capitaux dans la colonne « Opérations non ventilées ».

Par ailleurs, on notera que la rubrique d' « ajustement » qui assure l'équilibre comptable des opérations enregistrées dans la balance géographique des paiements de l'U.E.B.L. comprend, outre les erreurs et omissions proprement dites, ce qu'il est convenu d'appeler les « règlements multilatéraux » (1). Les chiffres de cette rubrique sont calculés en faisant la différence, pour chaque entité géographique, entre, d'une part, le mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires et le refinancement en dehors de ceux-ci de créances commerciales sur l'étranger et, d'autre part, le solde des transactions sur biens et services, des transferts et des mouvements des capitaux des pouvoirs publics et des entreprises et particuliers.

10. LA NOTION DE « SOLDE » DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.

La statistique de la balance des paiements étant construite comme un système d'enregistrement en partie double, toute transaction enregistrée doit être représentée par deux inscriptions strictement égales mais de signe contraire, l'une positive (crédit), l'autre négative (débit). Par conséquent, le total net de toutes les inscriptions positives et négatives est égal en principe à zéro et les transactions s'équilibrent donc; toute différence qui se dégage en pratique est attribuable aux erreurs et omissions statistiques.

(1) Ceux-ci, comme on le sait, couvrent essentiellement des règlements en devises tierces. A titre d'exemple, une partie des importations de produits pétroliers en provenance des pays de l'O.P.E.P. est réglée par l'U.E.B.L. en dollars des Etats-Unis. Cette diminution des avoirs en dollars est inscrite (en crédit) dans la balance avec les Etats-Unis. Par contre, la dépense figure (en débit) à la rubrique « Importations » dans la balance avec les pays de l'O.P.E.P. On est donc en présence d'une écriture de crédit dans la balance avec les Etats-Unis et d'une écriture de débit dans la balance avec les pays de l'O.P.E.P., qui n'ont, respectivement, aucune contrepartie; les deux balances sont donc déséquilibrées. Le poste des règlements multilatéraux permet de rétablir, dans chaque balance, l'équilibre rompu en effectuant une écriture de débit dans la première (Etats-Unis) et de crédit dans la seconde (pays de l'O.P.E.P.). En d'autres termes, les règlements multilatéraux constituent de simples écritures de contrepartie d'opérations enregistrées par ailleurs dans la balance des paiements.

Dès lors, pour faire apparaître — et mesurer — un excédent ou un déficit de la balance des paiements, il est nécessaire d'isoler une partie des opérations dont la somme algébrique est considérée, compte tenu de l'objet de l'étude, comme constituant le solde, intéressant à dégager aux fins de cette étude, de la balance des paiements. Comme la totalité de la balance est équilibrée par construction, le solde des autres opérations a la même valeur absolue, mais un signe opposé. Traditionnellement, les spécialistes de la balance des paiements tracent une ligne horizontale entre les deux catégories d'opérations, divisant ainsi la balance des paiements en postes « au-dessus de la ligne » et en postes « au-dessous de la ligne ». Ces derniers sont considérés comme les postes de financement du solde des postes « au-dessus de la ligne ».

On peut donc définir un concept d'excédent ou de déficit de la balance des paiements en indiquant soit la catégorie d'opérations enregistrées « au-dessus de la ligne », soit la catégorie d'opérations inscrites « au-dessous de la ligne » ⁽¹⁾. Et l'on peut mettre en évidence plusieurs concepts différents en traçant la ligne à différents endroits.

On distingue généralement cinq grands concepts :

- la balance des biens et services;
- la balance courante;
- la balance de base;
- la balance des mouvements non monétaires;
- la balance des règlements officiels.

a) La balance des biens et services est définie comme la somme des balances des biens et des services (y compris les services de facteurs). Le solde de cette balance mesure le transfert net de ressources réelles à destination ou en provenance du reste du monde.

b) La balance courante est traditionnellement définie comme la somme de la balance des biens et services et des transferts. Le solde de cette balance représente les transactions qui augmentent ou diminuent le stock d'avoirs financiers extérieurs nets d'une économie. Considérée du point de vue de l'épargne, la balance courante montre dans quelle mesure un pays exporte une épargne intérieure ou fait appel à l'épargne étrangère.

c) La balance de base correspond, « au-dessus de la ligne », à la somme de la balance courante et des mouvements de capitaux à long terme et, « au-dessous de la ligne », au total des opérations en capital à court terme et des règlements officiels. Ce concept qui exclut donc, « au-dessus de la ligne », les transactions en capital à caractère instable et qui sont susceptibles de se ren-

⁽¹⁾ Lorsque le solde du groupe d'opérations inscrites « au-dessus de la ligne » (ou « au-dessous de la ligne ») est nul, la balance des paiements, prise au sens du concept retenu, est « en équilibre ».

verser à bref délai, se veut un indicateur des tendances fondamentales de la balance des paiements. Il repose sur l'idée que les mouvements de capitaux à court terme ne laissent, sur une longue période, que de faibles soldes positifs ou négatifs. Selon ce point de vue, les changements dans le compte extérieur d'un pays, mesurés par les mouvements des règlements officiels, résulteraient, pour une large part, des variations de la balance de base. A l'encontre de cette conception, cependant, on peut faire valoir que les mouvements de capitaux à court terme ont eu souvent une répercussion importante sur la position de réserve de nombreux pays, de sorte que la balance de base seule aurait été un indicateur insuffisant des positions internationales de ces pays.

d) La balance des mouvements non monétaires correspond, « au-dessus de la ligne », à la somme de la balance de base et des mouvements de capitaux non monétaires à court terme (y compris le poste « erreurs et omissions ») et, « au-dessous de la ligne », à la somme des opérations en capital à court terme des banques commerciales et des règlements officiels. Cette balance est un indicateur de l'incidence des opérations extérieures sur la liquidité intérieure. Elle représente, comme la balance des règlements officiels, un concept de balance « globale ».

e) La balance des règlements officiels correspond, « au-dessus de la ligne », à la somme de la balance des mouvements non monétaires et des opérations en capital à court terme des banques commerciales et, « au-dessous de la ligne », au total des règlements officiels, c'est-à-dire les variations des réserves officielles de change. C'est le concept de « balance globale » le plus couramment utilisé. Dans un système de cours de change fixes, la balance des règlements officiels d'un pays est un indicateur de la position de sa monnaie sur le marché des changes puisque les pressions de ce marché se reflètent principalement dans les variations des réserves officielles de change. Dans un système de cours flottants, par contre, la balance des règlements officiels est un indicateur beaucoup moins significatif des pressions des marchés des changes, puisque celles-ci se traduisent par des variations des cours de change, des variations des réserves officielles ne se produisant qu'en cas d'intervention des autorités monétaires.

*
**

Dans la *balance des paiements de l'U.E.B.L.*, les opérations isolées pour déterminer le solde global font apparaître dans quelle mesure les transactions avec l'étranger ont donné lieu à une création, ou à une destruction, de liquidités ⁽¹⁾. Ce solde correspond donc à un concept de « balance des mouvements non monétaires ».

(1) Correspondant aux variations des engagements des organismes principalement monétaires.

« Au-dessus de la ligne », le solde global de la balance de l'U.E.B.L. correspond au total des titres suivants :

- Transactions sur biens et services;
- Transferts;
- Mouvement des capitaux des pouvoirs publics;
- Mouvement des capitaux des entreprises ⁽¹⁾ et particuliers;
- Erreurs et omissions (nettes).

« Au-dessous de la ligne », ce solde correspond au total des deux rubriques :

- Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de créances commerciales sur l'étranger;
- Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires.

Les montants qui apparaissent à la première rubrique reflètent les variations de l'encours des crédits à l'étranger accordés à leur origine par les banques belges et refinancés soit dans le marché belge auprès d'organismes non monétaires, soit à l'étranger ⁽²⁾.

La seconde rubrique, prise isolément, traduit l'incidence finale de toutes les opérations avec l'étranger sur la position extérieure — en or, en avoirs nets détenus auprès du F.M.I. et sur le F.E.C.O.M., en monnaies étrangères et en francs belges ou luxembourgeois — des systèmes monétaires belge et luxembourgeois, à l'exclusion de leurs créances et engagements réciproques.

Considérées ensemble, les deux rubriques indiquent le financement des transactions avec l'étranger qui a été assuré à l'origine par le système monétaire; il a donné lieu à une création égale d'engagements des organismes principalement monétaires; celle-ci a ensuite été réduite à concurrence du refinancement opéré auprès d'organismes non monétaires. Le montant de ce financement équivaut au total des transactions recensées « au-dessus de la ligne ».

II. DEFINITION DES POSTES ET ETABLISSEMENT DE LA BALANCE.

REMARQUES PRELIMINAIRES.

Pour définir les divers postes de la balance des paiements, on s'efforcera :

- de dégager, dans la mesure du possible, le critère général qui distingue des autres un poste déterminé, ce qui présuppose que ce poste est homogène;

⁽¹⁾ Autres que les organismes principalement monétaires; les capitaux de ceux-ci sont recensés « au-dessous de la ligne ».

⁽²⁾ Y compris le Luxembourg. En effet, la rubrique considérée comprend la partie, financée par les banques luxembourgeoises, des crédits commerciaux à l'étranger accordés à leur origine par les banques belges.

— d'indiquer quels types d'opérations sont recensés dans un poste déterminé; cette façon de procéder, qui est seule susceptible de convenir pour la description des postes hétérogènes (que sont, par exemple, les postes « autres services » ou « transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs »), est utile aussi à l'analyse des postes homogènes.

Sauf mention expresse, les développements qui suivent se rapportent à la balance des paiements de l'U.E.B.L. selon la première version du schéma national.

1. TRANSACTIONS SUR BIENS ET SERVICES.

1.1 Opérations sur marchandises.

Sont enregistrés sous cette rubrique :

— tous les règlements intervenus, au cours de la période de référence, entre résidents de l'U.E.B.L. et non-résidents au titre de transactions sur biens meubles et qui ont été effectués par l'intermédiaire du système bancaire belge et luxembourgeois;

— certaines transactions n'ayant pas fait l'objet de tels règlements mais que l'on incorpore en plus de ceux-ci, afin de corriger, dans une certaine mesure, ce que le recensement des seuls règlements bancaires a d'incomplet. Ces transactions concernent :

les opérations sur marchandises qui ont comme contrepartie des crédits commerciaux qui peuvent être recensés;

certaines dons en nature;

des achats et ventes de marchandises réglés au moyen de billets de banque.

L'enregistrement des opérations sur marchandises selon les principes exposés ci-avant a comme conséquence que :

— certaines opérations sur marchandises ne sont pas reprises dans la balance des paiements de l'U.E.B.L.;

— certaines opérations sur marchandises sont reprises sous une rubrique non appropriée;

— certaines opérations sur marchandises sont correctement enregistrées quant à la rubrique mais non quant à la période de référence;

— certaines opérations qui ne constituent pas des transactions sur marchandises sont reprises avec celles-ci.

a) *Opérations sur marchandises non reprises dans la balance des paiements.*

Ce sont :

- les transactions de troc;
- les dons en nature, pour lesquels on ne dispose pas de données permettant de les recenser;
- les opérations sur marchandises qui font l'objet de compensations;
- les opérations sur marchandises qui financent des investissements directs réalisés sous forme d'apports en nature;
- et, de façon générale, les opérations sur marchandises réglées en dehors du système bancaire de l'U.E.B.L. ou financées par des crédits commerciaux qui n'ont pu être recensés.

b) *Opérations sur marchandises reprises sous une rubrique non appropriée.*

C'est le cas, notamment, de certaines opérations réglées au moyen de billets de banque et pour lesquelles une estimation n'a pas pu être effectuée ou n'a pu l'être que partiellement. Ces opérations figureront alors sous d'autres rubriques (par exemple, dans les déplacements à l'étranger).

c) *Opérations sur marchandises correctement enregistrées quant à la rubrique mais non quant à la période de référence.*

C'est le cas du renvoi de marchandises non conformes. Les remboursements effectués sont recensés parmi les opérations sur marchandises à la date du paiement :

— en cas de retours à des résidents de marchandises non conformes qui ont donné lieu antérieurement à un règlement bancaire, les montants remboursés par ces résidents sont ajoutés aux règlements d'importations de la période en cours, au lieu d'être soustraits des règlements d'exportations de la période antérieure;

— en cas de renvois à des étrangers de marchandises non conformes qui ont donné lieu antérieurement à un règlement bancaire, les montants remboursés par ces étrangers sont ajoutés aux règlements d'exportations de la période en cours au lieu d'être soustraits des règlements d'importations de la période antérieure.

d) *Opérations ne constituant pas des transactions sur marchandises et qui sont reprises avec celles-ci.*

i) Etant donné que la balance des paiements de l'U.E.B.L. est basée principalement, ainsi qu'il a été dit, sur les règlements bancaires, les montants des paiements afférents aux opérations sur marchandises reflètent non seulement les mouvements réels de celles-ci, mais également les variations de leurs termes

de paiement. Ces variations devraient être recensées comme mouvements de capital et non de marchandises ⁽¹⁾.

ii) Dans la balance des paiements de l'U.E.B.L., la valeur des marchandises importées et exportées reflète les conditions de règlement de chaque transaction : une opération réglée f.o.b. est reprise à sa valeur f.o.b., une opération réglée c.a.f. est reprise à sa valeur c.a.f. De ce fait, une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises se trouve englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique « Exportations et importations ».

Par ailleurs, pour des raisons qui ne sont pas liées aux modalités d'enregistrement adoptées par l'U.E.B.L., des transactions sont omises de la rubrique « Opérations sur marchandises » en conformité avec les instructions du Manuel du F.M.I. Il s'agit :

— des achats et ventes de « provisions de bord ». Ces transactions figurent à la rubrique 1.4 « Autres frais de transport »;

— des biens achetés à l'étranger par les pouvoirs publics et, en U.E.B.L., par les gouvernements étrangers et les institutions internationales : ces opérations sont recensées sous la rubrique 1.7 « Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs »;

— de certains achats effectués par les voyageurs qui sont inclus dans la rubrique 1.5 « Déplacements à l'étranger ».

1.11 *Exportations et importations.*

Cette rubrique couvre à la fois les règlements bancaires recensés par l'I.B.L.C. et divers ajustements apportés par la Banque Nationale aux montants de ces règlements.

a) *Règlements bancaires recensés par l'I.B.L.C.*

Sur la base des déclarations des banques agréées belges et luxembourgeoises, l'I.B.L.C. recense les règlements bancaires relatifs, au cours d'une période déterminée, à des biens meubles dont la propriété est transférée d'un résident à un non-résident ou vice-versa.

b) *Ajustements apportés par la Banque Nationale.*

Aux montants des règlements précités, la Banque Nationale apporte certains ajustements en vue de reprendre sous la rubrique 1.11 « Exportations et impor-

⁽¹⁾ Une estimation de ces variations est faite dans le tableau IX-5 de la partie « Statistiques » du *Bulletin*.

tations » la valeur de certaines opérations qui, soit échappent aux recensements de l'I.B.L.C., soit sont comptabilisées par ce dernier sous des rubriques ou à des dates non appropriées.

Ces ajustements sont apportés afin de rapprocher, dans une certaine mesure, la balance établie par la Banque Nationale d'une balance sur base des transactions.

1) Ajustements pour opérations non recensées par l'I.B.L.C.

i) Crédits commerciaux accordés ou reçus.

Les crédits commerciaux à l'exportation accordés par des résidents et les crédits commerciaux à l'importation reçus par eux au cours d'une période déterminée correspondent à des exportations et à des importations qui ont été effectuées pendant la période considérée, mais dont le règlement n'a pas eu lieu au cours de cette même période. La valeur de ces exportations et importations n'est donc pas recensée par l'I.B.L.C. Pour tenir compte autant que possible de ces opérations, la Banque Nationale ajoute aux montants des règlements d'exportations et d'importations enregistrés par l'I.B.L.C. l'accroissement des exportations et importations effectuées à crédit qui peuvent être recensées; de la même façon, elle soustrait des règlements enregistrés par l'I.B.L.C. la diminution des opérations à crédit qui peuvent être saisies.

En fait, les opérations d'achat ou de vente assorties de crédits commerciaux dont on peut tenir compte sont celles qui ont donné lieu à des variations du montant des engagements d'acceptation des banques belges et luxembourgeoises envers l'étranger ou de l'encours des crédits d'escompte et d'acceptation à l'exportation octroyés par des banques belges.

En pratique, les ajustements sont effectués de la manière suivante :

— aux recettes d'exportation recensées par l'I.B.L.C. au cours d'une période déterminée, est ajouté le montant de l'augmentation, au cours de cette période, de l'encours des crédits à l'exportation accordés à leur origine par le système bancaire belge sous forme d'acceptation ou d'escompte d'effets commerciaux; lorsque l'encours de tels crédits a diminué (par suite de remboursements de crédits accordés antérieurement), le montant de cette diminution est soustrait des recettes d'exportations.

En contrepartie du montant net des crédits commerciaux à l'exportation qui sont ainsi ajoutés aux (ou déduits des) recettes d'exportations recensées par l'I.B.L.C., un montant globalement équivalent est enregistré :

à la rubrique 6.1 « Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de créances commerciales sur l'étranger », à concurrence de la variation de l'encours des crédits bancaires à l'exportation financés en dehors des organismes précités;

à la rubrique 6.2 « Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires », à concurrence de la variation de l'encours des crédits bancaires à l'exportation financés par les organismes précités;

— aux dépenses d'importation recensées par l'I.B.L.C. pendant une période déterminée, est ajouté le montant de l'augmentation, au cours de cette même période, des engagements d'acceptation des banques belges et luxembourgeoises envers l'étranger; lorsque l'encours de tels engagements a diminué (suite à des remboursements de crédits reçus antérieurement), le montant de cette diminution est soustrait des dépenses d'importation.

En contrepartie du montant net des crédits commerciaux à l'importation qui sont ainsi ajoutés aux (ou déduits des) dépenses d'importation recensées par l'I.B.L.C., un montant équivalent est enregistré à la rubrique 4.324 « Autres investissements et placements étrangers en U.E.B.L. ».

ii) Dons en nature.

Il s'agit essentiellement des fournitures de céréales effectuées par le Gouvernement belge dans le cadre de l'aide alimentaire aux pays en voie de développement. Ces fournitures, qui sont achetées à des producteurs belges, sont ajoutées aux règlements d'exportations recensés par l'I.B.L.C. En contrepartie de la valeur de ces fournitures, un montant équivalent est inscrit, en dépenses, à la rubrique 2.2 « Transferts publics ».

2) Ajustements pour opérations recensées par l'I.B.L.C. sous une rubrique non appropriée.

Ces ajustements concernent les achats et ventes de marchandises réglés au moyen de billets de banque.

Dans les statistiques de l'I.B.L.C., les mouvements de billets entre l'U.E.B.L. et l'étranger sont comptabilisés sous une rubrique globale unique « Billets » sans distinction suivant la nature des opérations qu'ils peuvent servir à financer ⁽¹⁾.

En ce qui concerne, en particulier, les opérations d'exportations et importations de marchandises, la Banque Nationale apporte aux règlements recensés par l'I.B.L.C. un ajustement qui résulte de son estimation de la part qui revient à de telles opérations dans le total des recettes et dépenses en billets. Cet ajustement concerne les achats et ventes de marchandises, que l'on estime être réglés en billets ⁽²⁾, entre l'U.E.B.L. d'une part et divers pays étrangers d'autre part.

⁽¹⁾ Recettes et dépenses de tourisme, achats et ventes de marchandises, paiements de salaires de travailleurs frontaliers, encaissements de coupons de titres étrangers, constitutions d'avoirs en compte bancaire à l'étranger, etc...

⁽²⁾ Cette estimation est fondée sur des observations concernant les mouvements anormaux — par leurs fluctuations ou leur ampleur — de billets qui sont enregistrés et que l'évolution ou l'importance du tourisme ne peuvent à elles seules justifier.

3) Ajustements pour opérations recensées par l'I.B.L.C. à une date non appropriée.

Certains organismes publics d'exploitation financent leurs achats de biens d'équipement à l'étranger notamment au moyen d'emprunts obtenus directement dans le pays d'achat des biens. Au fur et à mesure qu'ils doivent effectuer des règlements sur les biens achetés, ils prélèvent par tranches sur le montant de l'emprunt mis à leur disposition.

Du fait qu'aucun règlement entre résidents et non-résidents n'a lieu par l'entremise du système bancaire de l'U.E.B.L. au moment des prélèvements effectués par l'organisme public d'exploitation pour payer les biens achetés (les prélèvements sur l'emprunt étant effectués à l'étranger), l'I.B.L.C. ne recense aucune opération. Ce n'est qu'au moment où l'organisme public d'exploitation commence à rembourser le montant de l'emprunt obtenu (c'est-à-dire au moment où les fonds qu'il verse à son créancier transitent par le système bancaire de l'U.E.B.L.) que l'I.B.L.C. comptabilise des achats de marchandises.

La Banque Nationale adopte un traitement autre que celui de l'I.B.L.C. et recense la valeur des achats de biens d'équipement en question au moment où un résident acquiert des droits sur eux et non pas au moment où l'opération donne lieu à une variation des avoirs des banques de l'U.E.B.L. sur l'étranger.

1.12 *Travail à façon.*

Sous cette rubrique, la Banque Nationale comptabilise tous les règlements bancaires relatifs à la transformation — en U.E.B.L. pour le compte de non-résidents et à l'étranger pour le compte de résidents — de marchandises n'ayant pas fait l'objet d'un transfert de propriété entre résidents et non-résidents.

Comme le critère de transfert de propriété n'est pas toujours aisé à appliquer, surtout dans le cas des transactions entre une maison-mère et ses filiales, le F.M.I. prescrit de considérer comme des achats et des ventes de marchandises, et non pas comme du travail à façon, toutes les expéditions internationales de marchandises entre une maison-mère et ses filiales en vue de leur transformation; le coût des dites opérations de transformation doit donc être exclu de la présente rubrique et les marchandises ayant fait l'objet de la transformation doivent être reprises pour leur valeur brute sous la rubrique « Exportations et importations ».

Ce principe n'est toutefois pas appliqué uniformément dans la balance des paiements de l'U.E.B.L. Un certain nombre de marchandises expédiées entre maisons-mères et filiales sont considérées, en l'absence de statistiques qui permettraient de les identifier, comme donnant lieu à des opérations de transformation; le coût de ces dernières est dès lors enregistré sous la rubrique « Travail à façon ».

1.13 *Opérations d'arbitrage (nettes).*

Par « Opération d'arbitrage sur marchandises », l'I.B.L.C. (qui recourt à l'expression « opération de transit avec l'étranger ») désigne l'achat d'une marchandise à un vendeur établi à l'étranger et la revente de cette marchandise à un acheteur établi à l'étranger, sans considération du fait que la marchandise passe ou non par le territoire de l'U.E.B.L. ⁽¹⁾.

Le solde net de cette rubrique est égal à la différence entre, d'une part, le montant des ventes à l'étranger de marchandises achetées à l'étranger par des résidents et, d'autre part, le prix d'achat de ces marchandises augmenté des dépenses à l'étranger que ces transactions occasionnent aux résidents. Il couvre, par conséquent, la marge bénéficiaire des transitaires belges et luxembourgeois et les frais qu'ils ont payés à d'autres résidents.

1.14 *Or non monétaire.*

Par or non monétaire, on désigne en U.E.B.L., les avoirs en or qui ne sont pas détenus par la Banque Nationale. En particulier, l'or que les banques commerciales résidentes conservent pour compte propre est considéré comme de l'or non monétaire et non comme un élément de leurs avoirs extérieurs. Par conséquent, dans la balance des paiements, la rubrique « Or non monétaire » recouvre toutes les transactions sur or qui interviennent entre un non-résident et un résident autre que la Banque Nationale, pour autant que ces transactions aient fait l'objet d'un règlement bancaire.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'or en pièces monnayées et en lingots peut être librement négocié en U.E.B.L. et importé ou exporté par toutes voies et sans limitation, à l'initiative de toutes personnes belges et étrangères. Dans la mesure où ces transactions ne jouissent pas de la même liberté dans certains pays étrangers, il est possible que des réexportations d'or non monétaire vers ceux-ci soient incluses dans les recettes d'autres rubriques que celle de l'or non monétaire. De ce fait, un déficit au titre de cette dernière rubrique peut être déterminé, pour une part du moins, par le transit destiné à alimenter la thésaurisation privée d'or à l'étranger.

1.2 à 1.8 **Transactions sur services.**

Dans une balance des paiements basée principalement sur les règlements financiers, un certain nombre de recettes et de dépenses sont compensées et ne figurent donc dans les rubriques que pour leur solde net. Ces compensations

⁽¹⁾ A ces opérations, sont assimilées les interventions des résidents autres que les banques agréées dans le paiement, en francs ou en monnaies étrangères, d'opérations sur marchandises traitées entre pays étrangers.

qui affectent les opérations sur marchandises sont également fréquentes dans le domaine des services : elles peuvent s'opérer aussi bien entre des transactions relevant d'une même rubrique qu'entre des opérations qui devraient être recensées sous des rubriques différentes. De ce fait, il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation des données recensées.

1.2 Frets.

Sont comptabilisés sous cette rubrique, les frais de transport de marchandises et les règlements afférents aux transports de marchandises effectués ou reçus par des entreprises de transport ou leurs agents établis en U.E.B.L.

On notera toutefois que les recettes et les dépenses au titre de cette rubrique ne comprennent qu'une partie des frets perçus et payés pour le transport de marchandises; l'autre partie n'a pu être dissociée des exportations et des importations auxquelles elle se rapporte et se trouve donc englobée dans les recettes et les dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations ».

Par ailleurs, les recettes comprennent certains frets payés à des résidents à l'occasion d'importations (qui auraient dû normalement être déduits des dépenses de la rubrique 1.11 précitée) ⁽¹⁾ et les dépenses comprennent certains frets payés à des étrangers à l'occasion d'exportations (qui auraient dû pareillement être déduits des recettes de la rubrique 1.11) ⁽²⁾.

1.3 Assurances pour le transport de marchandises.

Sont enregistrés sous cette rubrique les règlements pour primes, frais, indemnités et dédommagements relatifs aux assurances de transport de marchandises.

Tout comme pour les frets, les recettes et les dépenses au titre de cette rubrique ne comprennent qu'une partie des assurances perçues et payées pour

⁽¹⁾ Les dépenses d'importations, en effet, peuvent comprendre le remboursement, par des importateurs, de certains frets et assurances payés par les exportateurs étrangers à des transporteurs et assureurs résidents. Cette surestimation des dépenses d'importations est compensée, au niveau du solde de l'ensemble des transactions sur biens et services, par le fait que les rubriques « frets » et « assurances » comprennent, en recettes, les montants perçus par les transporteurs et assureurs résidents.

⁽²⁾ Les recettes d'exportations, en effet, peuvent comprendre le remboursement, par des importateurs étrangers, de certains frets et assurances payés par les exportateurs résidents à des transporteurs et assureurs étrangers. Cette surestimation des recettes d'exportation est compensée, au niveau du solde de l'ensemble des transactions sur biens et services, par le fait que les rubriques « frets » et « assurances » comprennent, en dépenses, les paiements effectués par les exportateurs, pour le compte des importateurs étrangers, en faveur des transporteurs et assureurs étrangers.

le transport de marchandises; l'autre partie n'a pu être dissociée des exportations et des importations auxquelles elle se rapporte et se trouve donc englobée dans les recettes et les dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations ». Elles comprennent, par ailleurs, certaines assurances payées à des résidents ou à des étrangers à l'occasion d'importations ou d'exportations, qui auraient dû normalement être déduites des dépenses ⁽¹⁾ ou des recettes ⁽²⁾ de la rubrique « Exportations et importations ».

1.4 Autres frais de transport.

Cette rubrique comprend tous les règlements afférents à des activités de transport autres que celle de transport de marchandises : transports de personnes; frais de douane, d'entrepôt, de port, de remorquage, etc.; locations de navires et avions; achats et ventes de provisions de bord; frais d'entretien et de réparation de navires et avions.

1.5 Déplacements à l'étranger.

Cette rubrique retrace l'évolution des recettes et des dépenses de tourisme. Ces chiffres comprennent des frais de voyage (à l'exclusion des frais de transport, comptabilisés sous la rubrique 1.4), de séjour, de cure, d'études.

L'enregistrement de ces montants se fait à partir des règlements bancaires recensés par l'I.B.L.C.; en outre, la Banque Nationale apporte deux ajustements importants.

1) Ajustement pour les opérations en billets.

Ainsi qu'on l'a déjà exposé lors de la description de la rubrique 1.11 « Exportations et importations », la Banque Nationale considère que les opérations en billets couvrent non seulement des recettes et des dépenses de tourisme, mais aussi des achats et ventes de marchandises, des paiements de salaires de travailleurs frontaliers, des encaissements de revenus de placements et d'investissements et des mouvements de capitaux. En conséquence, la Banque Nationale procède à des estimations visant à ventiler les mouvements de billets entre ces diverses catégories de transactions.

Ainsi, une partie seulement des opérations en billets est estimée correspondre à des recettes et dépenses de tourisme.

(¹) et (²) Voir notes 1 et 2 en bas de la page 35.

2) **Ajustement pour des dépenses au titre de l'assistance technique.**

Une partie des dépenses d'assistance technique du Gouvernement belge est destinée à la formation intellectuelle (bourses d'études) ou professionnelle (stages) en U.E.B.L. de ressortissants de pays en voie de développement. En contrepartie de ces dépenses, qui figurent à la rubrique 2.2 « Transferts publics », la Banque Nationale enregistre un montant équivalent, en recettes, à la présente rubrique. On considère, en effet, que ces fonds ont été dépensés, au cours de leur séjour en U.E.B.L., par les étudiants et stagiaires bénéficiaires de cette forme d'assistance technique.

1.6 **Revenus de placements et d'investissements.**

Sont comptabilisés sous cette rubrique tous les revenus de placements et d'investissements effectués par des résidents à l'étranger et par des non-résidents en U.E.B.L. ⁽¹⁾.

Il convient toutefois d'attirer l'attention sur les points suivants :

— les dépenses ne représentent que la partie des revenus non réinvestie dans les entreprises dont ils émanent; les recettes, quant à elles, ne comprennent que la partie des revenus de placements et d'investissements belges et luxembourgeois à l'étranger qui est rapatriée en U.E.B.L. sous des formes permettant d'identifier la nature de la transaction. En particulier, les bénéfices non distribués des sociétés étrangères en U.E.B.L. et ceux des sociétés belges et luxembourgeoises à l'étranger ne sont pas comptabilisés, faute de données statistiques;

— les données disponibles ne permettent pas d'opérer une distinction entre les revenus d'investissements directs et les autres revenus.

Aux montants des règlements recensés par l'I.B.L.C., la Banque Nationale apporte deux ajustements :

1) **Ajustement pour les revenus encaissés ou payés par les institutions européennes établies en U.E.B.L.**

Les statistiques de l'I.B.L.C. ne permettent pas d'identifier séparément les revenus perçus ou payés par les institutions européennes établies en U.E.B.L. En conséquence, la Banque Nationale utilise les données détaillées qui lui sont

⁽¹⁾ Cf. : Coupons, dividendes; rentes, intérêts (y compris les intérêts bancaires et ceux des emprunts extérieurs de l'Etat belge, mais à l'exclusion des intérêts dus par des importateurs, des exportateurs ou des transitaires à leurs vendeurs ou leurs acheteurs étrangers et vice versa; ces intérêts sont comptabilisés avec les autres frais commerciaux à la rubrique 1.82 « Autres » des services), produits de la location de biens meubles et immeubles, bénéfices d'exploitation, autres revenus mobiliers.

communiquées directement par les institutions précitées. Ces données concernent, d'une part, le montant des revenus que les institutions ont encaissés à la suite de prêts et placements effectués par elles en U.E.B.L. et, d'autre part, le montant des revenus qu'elles ont payés à des résidents détenteurs de titres d'emprunts émis par elles.

2) Ajustement pour des coupons encaissés en billets de banque.

La Banque Nationale comptabilise à la rubrique « Revenus de placements et d'investissements » certains paiements en billets qui ont lieu entre l'U.E.B.L. et des pays étrangers. Ces paiements correspondent notamment aux montants estimés des encaissements de coupons par des résidents de l'U.E.B.L. dans les pays considérés.

1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs.

Il s'agit d'une rubrique résiduelle destinée à l'enregistrement des transactions des pouvoirs publics en biens, services et revenus non classés ailleurs. C'est ainsi que les transactions portant sur le matériel militaire ou concernant les intérêts des emprunts extérieurs de l'Etat sont enregistrées sous les rubriques appropriées (marchandises, revenus de placements et d'investissements).

Sous cette réserve, la présente rubrique inclut tous les règlements au titre :

— des paiements effectués ou reçus par les gouvernements belge et luxembourgeois et des paiements en faveur ou en provenance de gouvernements étrangers, concernant les représentations diplomatiques et consulaires, les pensions gouvernementales et les dépenses militaires;

— des opérations des institutions internationales établies en U.E.B.L. (Shape, Otan, institutions européennes).

Il ressort de ce qui précède que l'enregistrement des transactions repose sur le critère général suivant : il suffit qu'une des parties à la transaction soit un gouvernement (ou une organisation internationale) pour que la transaction soit recensée à la présente rubrique.

1.8 Autres.

Il s'agit ici également d'une catégorie résiduelle comprenant tous les biens, services et revenus qui n'ont pas été classés ailleurs.

Ces transactions sont groupées sous deux intitulés principaux :

1.81 Travailleurs frontaliers;

1.82 Autres.

1.81 *Travailleurs frontaliers.*

Pour l'établissement de la balance des paiements, les citoyens de pays étrangers, travaillant en U.E.B.L., sont considérés comme résidents de leur pays de provenance, si celui-ci est limitrophe de l'U.E.B.L. ⁽¹⁾, et comme résidents de l'U.E.B.L. dans le cas contraire. Réciproquement, les travailleurs belges et luxembourgeois à l'étranger restent résidents de l'U.E.B.L. du point de vue de la balance des paiements, si le pays qui les emploie est limitrophe de l'U.E.B.L.; ils sont considérés comme non-résidents dans le cas contraire.

Les résidents belges et luxembourgeois qui effectuent des prestations dans les pays limitrophes de l'U.E.B.L. sont, en effet, pour la plupart, des travailleurs frontaliers, qui rentrent fréquemment en U.E.B.L., où vit leur famille et où l'on peut estimer, dès lors, qu'ils ont conservé leur centre d'intérêt. Des considérations semblables peuvent être faites en ce qui concerne les travailleurs étrangers en provenance de pays limitrophes, qui effectuent des prestations en U.E.B.L.

Sont ainsi enregistrés sous la présente rubrique les règlements recensés par l'I.B.L.C. en provenance ou à destination de la France, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas, au titre essentiellement de salaires et traitements, pensions (non gouvernementales) et prestations sociales.

A ces règlements sont ajoutés, en recettes, les montants estimés des rapatriements de salaires effectués en billets en provenance des pays limitrophes précités.

1.82 *Autres.*

Cette rubrique regroupe les règlements recensés sous les intitulés principaux suivants :

- Redevances pour brevets et licences de fabrication et de marques, droits d'auteurs et de reproduction;
- Locations de films cinématographiques;
- Abonnements et cotisations;
- Services techniques et de gestion ⁽²⁾;
- Courtages, commissions, frais de publicité et frais commerciaux divers;
- Contrats d'entreprises ⁽³⁾;
- Assurances ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Sont limitrophes de l'U.E.B.L. : les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la France.

⁽²⁾ Ce poste couvre les rétributions payées en contrepartie de l'assistance technique fournie par des entreprises étrangères à des résidents et vice versa, ainsi que les participations d'entreprises dans les frais de gestion de leur maison-mère.

⁽³⁾ Travaux exécutés à l'étranger par des résidents ou en U.E.B.L. par des non-résidents.

⁽⁴⁾ Il s'agit de toutes les assurances à l'exclusion des assurances pour le transport des marchandises (incluses dans la rubrique 1.3), des assurances-vie, des assurances de capitalisation et des assurances-crédit (incluses dans les rubriques 4.314 et 4.324).

2. TRANSFERTS.

Sont regroupées sous ce titre les inscriptions formant la contrepartie comptable des prestations gratuites (c'est-à-dire sans contrepartie économique) enregistrées ailleurs dans la balance des paiements : ressources réelles (biens, services) ⁽¹⁾ et avoirs financiers cédés ou acquis sans obtenir ou donner en échange ni ressources réelles, ni avoirs financiers.

2.1 Transferts privés.

Cette rubrique comprend les transferts non gouvernementaux, c'est-à-dire les transactions entre des agents économiques autres que les pouvoirs publics. Elle couvre trois grandes catégories de transactions :

- les transferts des migrants ⁽²⁾;
- les transferts de fonds des travailleurs;
- les autres transferts non gouvernementaux.

Sont recensés par l'I.B.L.C., au titre de « transferts de migrants », les transferts de fonds propres par des résidents de nationalité étrangère allant s'installer à l'étranger et les fonds transférés par des résidents de nationalité belge ou luxembourgeoise allant s'établir à l'étranger ou par toutes personnes venant s'établir en U.E.B.L.

Les « transferts de fonds des travailleurs » recensés par l'I.B.L.C. sont constitués par les paiements, en provenance ou à destination des pays non limitrophes de l'U.E.B.L. ⁽³⁾, au titre essentiellement de salaires, traitements, pensions (non gouvernementales) et prestations sociales diverses ainsi que par les secours et soutiens versés à leur famille par les travailleurs étrangers occupés en U.E.B.L. A ces règlements, sont ajoutés les montants estimés des fonds transférés dans leur pays d'origine par les fonctionnaires étrangers des organismes internationaux établis en U.E.B.L. ainsi que les rémunérations dont disposent en Belgique les Belges exerçant des activités d'assistance technique dans les pays en voie de développement.

Les « autres transferts non gouvernementaux » compris dans la présente rubrique sont constitués par les dons, lots, héritages, etc. recensés par l'I.B.L.C.

⁽¹⁾ Y compris les services des facteurs de production (revenus de facteurs).

⁽²⁾ Les transferts des migrants représentent les contreparties des flux de biens et des variations des avoirs financiers dues à la migration (changement de résidence) de particuliers d'une économie à l'autre.

⁽³⁾ Ainsi qu'il a été dit, pour l'établissement de la balance des paiements, les citoyens belges et luxembourgeois qui travaillent dans des pays non limitrophes de l'U.E.B.L. sont considérés comme résidents du pays employeur. Réciproquement, les travailleurs étrangers originaires de pays non limitrophes qui viennent travailler en U.E.B.L. sont considérés comme des résidents. Dans le cas où le pays employeur et le pays d'origine sont géographiquement éloignés l'un de l'autre, on peut considérer en effet que le travailleur a son centre d'intérêt principal dans le pays où il occupe un emploi. On admet dès lors que tous les travailleurs en provenance de pays lointains (non limitrophes) transfèrent leur centre d'intérêt dans le pays employeur et que les sommes qu'ils versent dans leur pays d'origine sont des économies et non des revenus. En conséquence, ces sommes sont enregistrées sous la présente rubrique.

2.2 Transferts publics.

Cette rubrique groupe tous les transferts gouvernementaux, c'est-à-dire les transactions :

- soit entre le gouvernement belge ou luxembourgeois et un gouvernement étranger (ou une organisation internationale);
- soit entre le gouvernement belge ou luxembourgeois et des non-résidents autres que des gouvernements (ou des organisations internationales);
- soit entre des gouvernements étrangers (ou des organisations internationales) et des résidents autres que le gouvernement belge ou luxembourgeois.

Ainsi, sont enregistrés sous cette rubrique :

- les contributions des Etats belge et luxembourgeois aux organisations internationales;
- les dépenses d'assistance technique de l'Etat belge en faveur des pays en voie de développement;
- les impôts et amendes dus à l'Etat belge et à l'Etat luxembourgeois ou à des Etats étrangers;
- les dons effectués ou reçus par le gouvernement belge ou luxembourgeois;
- les transferts entre résidents et institutions européennes. Il s'agit notamment des versements du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole aux agriculteurs résidents et des contributions versées à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier par les entreprises charbonnières et sidérurgiques de l'U.E.B.L.

3. MOUVEMENT DES CAPITAUX DES POUVOIRS PUBLICS.

Cette rubrique groupe les opérations des agents économiques qui font partie du secteur « Etat » au sens des comptes nationaux, à savoir l'ensemble formé par le pouvoir central, les pouvoirs locaux et les organismes de sécurité sociale (à l'exception des fonds de pension).

Les opérations des pouvoirs publics sont réparties entre les postes « Etat » et « Autres pouvoirs publics ».

3.1 Etat.

Les opérations en capital de l'Etat sont constituées essentiellement par les prêts, participations et emprunts de l'Etat au sens strict, c'est-à-dire le Trésor ⁽¹⁾.

(1) Aux dettes de l'Etat, sont toutefois assimilées les dettes du Fonds des Routes.

3.11 Engagements.

Les engagements de l'Etat envers l'étranger sont répartis entre les rubriques 3.111 « Amortissements contractuels » et 3.112 « Autres opérations » (1).

Les « Amortissements contractuels » correspondent aux remboursements sur emprunts à long terme effectués selon une procédure d'amortissements échelonnés.

Les « Autres opérations » comprennent, en dépenses, les remboursements (non contractuels) de dettes et, en recettes, les entrées au titre des engagements à court et long terme contractés par l'Etat.

On notera ici que le mouvement des engagements de l'Etat envers l'étranger ne doit pas être confondu avec celui de la dette publique en monnaies étrangères. D'une part, les engagements de l'Etat envers l'étranger comprennent la dette publique en francs que l'on sait être logée à l'étranger. D'autre part, la dette publique en monnaies étrangères ne représente pas, à due concurrence, un engagement de l'Etat envers l'étranger, car une partie de cette dette est logée dans les banques en Belgique. Un engagement de l'espèce correspond à une transaction entre un résident (le Trésor belge) et d'autres résidents (les banques belges) et n'est donc pas recensé comme tel dans la balance des paiements. Toutefois, pour financer leur portefeuille de titres de la dette publique en monnaies étrangères, les banques belges contractent normalement des engagements en devises envers leurs correspondants étrangers. Dans la balance des paiements, ce recours indirect de l'Etat aux marchés étrangers, du fait qu'il implique un endettement des banques envers l'étranger, se traduit par une diminution de leurs avoirs extérieurs nets, qui trouve, toutes autres choses étant égales, sa contrepartie dans une progression de ceux de la Banque Nationale (le Trésor cède en effet à la Banque les monnaies étrangères qu'il a acquises des banques). En d'autres termes, la souscription par les banques belges d'une dette en monnaies étrangères de l'Etat ne se traduit, dans la balance des paiements, que par une modification de la répartition des avoirs extérieurs nets entre les divers organismes monétaires (2).

3.12 Avoirs.

Les avoirs de l'Etat sur l'étranger comprennent essentiellement les prêts à des Etats étrangers et les participations au capital d'organismes financiers internationaux (autres que le Fonds Monétaire International) (3).

(1) Une répartition des engagements selon leur terme (à plus d'un an et à court terme) est publiée annuellement dans le *Bulletin* de la Banque à l'occasion de la parution de l'article sur la balance des paiements de l'U.E.B.L.

(2) Si l'augmentation du portefeuille des banques belges (au lieu de correspondre à une dette nouvelle de l'Etat) représente un simple rapatriement d'une dette en monnaies étrangères logée à l'étranger, les engagements du Trésor envers l'étranger se réduisent et la balance des paiements enregistre, dans ce cas, en contrepartie de la diminution des avoirs extérieurs nets des banques, une dépense au titre des engagements de l'Etat.

(3) Une ventilation des avoirs selon leur terme est publiée annuellement dans le *Bulletin* de la Banque lors de la parution de l'article sur la balance des paiements de l'U.E.B.L.

3.2 Autres pouvoirs publics.

Les « Autres pouvoirs publics » sont essentiellement les pouvoirs locaux (provinces et communes) ainsi que les organismes de sécurité sociale (à l'exception des fonds de pension).

Les opérations de ces pouvoirs publics sont réparties entre les rubriques 3.21 « Engagements » et 3.22 « Avoirs » (1).

4. MOUVEMENT DES CAPITAUX DES ENTREPRISES ET PARTICULIERS.

Le secteur « Entreprises et particuliers » comprend toutes les entreprises (autres que les organismes principalement monétaires), tant privées que publiques, et les particuliers.

Les entreprises publiques sont groupées sous deux rubriques distinctes : « Organismes publics d'exploitation » et « Intermédiaires financiers du secteur public ».

Les entreprises privées et les particuliers sont groupés dans la rubrique « Secteur privé ».

4.1 Organismes publics d'exploitation.

Cette rubrique comprend les entreprises publiques non financières, c'est-à-dire les organismes non financiers exerçant une activité d'entrepreneur mais qui sont placés sous la tutelle ou l'autorité de l'Etat ou des pouvoirs subordonnés (par exemple, la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Sabena, la Régie des Télégraphes et des Téléphones).

Les opérations recensées concernent essentiellement, en recettes, le produit des emprunts contractés à l'étranger par ces organismes et, en dépenses, les remboursements de ces emprunts (2).

4.2 Intermédiaires financiers du secteur public.

Cette rubrique englobe :

— les organismes publics de crédit non monétaires, c'est-à-dire les intermédiaires financiers de statut public exerçant des fonctions non monétaires, dont

(1) Tout comme pour l'Etat, une ventilation des opérations des autres pouvoirs publics, suivant leur terme, est publiée dans l'article annuel du *Bulletin* de la Banque consacré à la balance des paiements de l'U.E.B.L.

(2) Tout comme pour les pouvoirs publics, une ventilation des opérations suivant le terme est effectuée dans l'article annuel du *Bulletin* consacré à la balance des paiements de l'U.E.B.L.

l'objet est essentiellement d'accorder des crédits spécifiques (par exemple, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie);

— les placeurs institutionnels du secteur public, c'est-à-dire les intermédiaires financiers de statut public, dont la mission première est de recueillir et de gérer des fonds de façon à leur allouer une rémunération (par exemple, la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, les fonds de pension);

— le Fonds des Rentes, organisme public chargé de la régularisation du marché des titres du secteur public et de celui de l'argent au jour le jour.

Les opérations de ces organismes avec l'étranger consistent essentiellement en des emprunts d'argent au jour le jour ou sous forme d'émissions d'obligations. Une ventilation des opérations selon le terme est effectuée dans l'article annuel déjà cité du *Bulletin* de la Banque.

4.3 Secteur privé.

Le secteur privé comprend toutes les entreprises privées (autres que les organismes principalement monétaires) et les particuliers.

Les opérations en capital de ce secteur font l'objet d'une répartition entre, d'une part, les investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger (rubrique 4.31) et, d'autre part, les investissements et placements étrangers en U.E.B.L. (rubrique 4.32). Chacune de ces deux catégories de capitaux est ensuite ventilée entre les sous-rubriques « Valeurs mobilières », « Investissements directs », « Immeubles » et « Autres ».

On notera que ne sont pas recensés, faute de données statistiques, les flux de capitaux au titre d'opérations imputées d'investissement direct correspondant aux bénéficiaires non distribués des sociétés (cf. : rubrique 1.6 « Revenus de placements et d'investissements »).

4.311 et 4.321 « Valeurs mobilières » (chiffres nets).

Ces rubriques recouvrent, suivant l'expression consacrée, les investissements de portefeuille. Cette catégorie de placements comprend tous les achats et souscriptions, ventes et remboursements de titres étrangers ⁽¹⁾ (rubrique 4.311) ou belges et luxembourgeois ⁽²⁾ (rubrique 4.321), mentionnés comme tels par

⁽¹⁾ Il faut entendre ici par titres étrangers les actions, parts et obligations émises par des Etats, organismes et sociétés étrangères ou par des organisations internationales, quelle que soit la monnaie en laquelle ces titres sont émis.

⁽²⁾ Il faut entendre ici par titres belges et luxembourgeois les actions, parts et obligations émises par le secteur privé belge ou luxembourgeois, quelle que soit la monnaie en laquelle ces titres sont émis.

Les obligations émises par le secteur public belge ou luxembourgeois sont recensées, avec les autres capitaux du secteur public, sous les rubriques 3.1 (Etat), 3.2 (Autres pouvoirs publics), 4.1 (Organismes publics d'exploitation) et 4.2 (Intermédiaires financiers du secteur public).

le résident qui est partie à la transaction. Si des opérations en valeurs mobilières sont déclarées être une acquisition ou une cession de participations, elles sont incluses dans les rubriques 4.312 et 4.322 « Investissements directs ».

On notera par ailleurs que les chiffres des transactions en valeurs mobilières sont des chiffres nets. En effet, les recettes et les dépenses brutes sont considérablement influencées par les arbitrages de titres (opérations simultanées d'achats et de ventes de titres différents) que l'on ne peut assimiler à des placements nouveaux ni à des rapatriements de capitaux. Il s'ensuit que, sauf peut-être si l'on veut apprécier le chiffre d'affaires en valeurs mobilières, seuls les soldes des rubriques doivent retenir l'attention.

4.312 et 4.322 « *Investissements directs* ».

Ces rubriques comprennent les transferts de fonds auxquels ont donné lieu les constitutions ou liquidations de sociétés, les acquisitions ou cessions de participations dans des sociétés ainsi que les octrois de prêts et d'avances ou les remboursements de ceux-ci.

Selon les principes du Manuel de la Balance des Paiements du F.M.I., tous les investissements destinés à créer ou accroître une forme d'intérêt permanent dans une entreprise doivent être considérés comme des investissements directs. L'investissement direct est donc caractérisé par le fait que l'investisseur jouit d'un certain contrôle sur la gestion de l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement.

Les constitutions ou liquidations de sociétés ainsi que les acquisitions ou cessions de participations entrent indubitablement dans cette catégorie. En ce qui concerne les prêts, le schéma unique de la balance des paiements adopté par le Fonds Monétaire International et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques considère comme investissements directs ceux de ces prêts qui sont accordés à des entreprises dites « associées ». Les statistiques dont on dispose ne permettent toutefois pas d'établir cette distinction et tous les prêts ont, dès lors, été considérés comme des investissements directs. Les statistiques disponibles ne permettent pas davantage de distinguer les opérations de prêt à long terme des simples avances temporaires de fonds. En raison du peu de signification que représenterait l'enregistrement de flux bruts pour cette dernière catégorie de mouvements de capitaux, l'ensemble des prêts et avances octroyés et remboursés est comptabilisé en chiffres nets dans les rubriques 4.312 et 4.322 considérées.

4.313 et 4.323 « *Immeubles* ».

Sont comptabilisés sous ces rubriques tous les achats et ventes d'immeubles sis à l'étranger (rubrique 4.313) et en U.E.B.L. (rubrique 4.323), sans distinction quant au caractère commercial ou non commercial de ces immeubles.

4.314 et 4.324 « *Autres* » (*chiffres nets*).

Les autres mouvements de capitaux du secteur privé recensés sous ces rubriques comprennent essentiellement les opérations suivantes : les constitutions et rapatriements de dépôts (à l'exclusion de dépôts auprès de banques en U.E.B.L.); les souscriptions d'assurances-vie, d'assurances de capitalisation et d'assurances-crédits et les capitaux et valeurs de rachat de telles assurances; les avals, cautions et garanties se rapportant aux opérations en capital; en outre, la rubrique 4.324 comprend les opérations de transit de capitaux effectuées par le canal des sociétés holdings établies au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que les montants des crédits à l'importation financés par des places étrangères qui ont pu être recensés.

En raison du peu de signification que représenterait l'enregistrement de flux bruts pour l'ensemble des mouvements de capitaux précités ⁽¹⁾, ceux-ci ne sont repris que pour leurs montants nets dans les rubriques 4.314 et 4.324 considérées.

5. ERREURS ET OMISSIONS.

Il s'agit d'une rubrique d'ajustement qui assure l'équilibre comptable entre, d'une part, le total des transactions recensées « au-dessus de la ligne » (opérations courantes et mouvements de capitaux des secteurs non monétaires) et, d'autre part, les postes de financement de ce total (opérations des organismes monétaires belges et luxembourgeois). Cette rubrique recouvre, à côté des écarts comptables et erreurs et omissions proprement dites, diverses opérations qui, faute de pouvoir être identifiées d'une manière suffisamment précise, n'ont pu être ventilées entre les rubriques appropriées de la balance des paiements

6. FINANCEMENT DU TOTAL.

6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de créances commerciales sur l'étranger.

Les montants qui apparaissent à cette rubrique reflètent les variations de l'encours des crédits commerciaux en francs à l'étranger accordés à leur origine par les banques belges et refinancés soit dans le marché belge auprès d'organismes non monétaires, soit à l'étranger ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Ainsi, les opérations des sociétés holdings luxembourgeoises (dont la fonction est de recueillir à l'étranger, notamment sous forme d'émissions d'obligations, des capitaux destinés aux sociétés fondatrices étrangères ou à leurs filiales établies à l'étranger) donnent lieu à d'importants flux bruts (entrées de capitaux en U.E.B.L. suivies de sorties). Ces flux n'ont de signification que pour leurs montants nets, car il s'agit de simples transits de capitaux.

⁽²⁾ Y compris le Luxembourg. En effet, la rubrique 6.1 considérée comprend la partie, financée par les banques luxembourgeoises, des crédits commerciaux à l'étranger accordés à leur origine par les banques belges.

6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires.

- 6.21 Banques belges et luxembourgeoises
 - 6.211 Francs belges et luxembourgeois
 - 6.212 Monnaies étrangères ⁽¹⁾
- 6.22 Organismes divers
- 6.23 Banque Nationale de Belgique ⁽¹⁾

Une ventilation des avoirs extérieurs nets des organismes précités, par principales catégories de créances et d'engagements, est publiée dans le *Bulletin* de la Banque à l'occasion de la parution de l'article annuel sur la balance des paiements de l'U.E.B.L. Cette ventilation est effectuée suivant le schéma ci-après :

A. Créances de :

1. Banque Nationale de Belgique

1.1 Or

Est comptabilisée sous cette rubrique l'encaisse en or de la Banque qui se trouve soit à la Banque même, soit sous dossier chez d'autres banques centrales à l'étranger.

1.2 Fonds Monétaire International

1.21 Participation

En vertu de la loi du 9 juin 1969, la Banque est autorisée à comptabiliser dans ses écritures comme avoirs propres les droits que possède l'Etat belge comme membre du Fonds Monétaire International au titre de la partie de sa quote-part dans le Fonds qui excède les avoirs en francs belges de celui-ci. Bien qu'ils s'accompagnent d'encaissements et de souscriptions de certificats de trésorerie belges par le Fonds, les prélèvements opérés par cet organisme sur ses avoirs en francs et les reconstitutions de ceux-ci apparaissent dans la balance des paiements de l'U.E.B.L. comme des variations de créances de la Banque Nationale et non pas comme des mouvements de capitaux de l'Etat, du fait que, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, la Banque assure, pour compte et à la décharge de l'Etat, le financement des opérations avec le F.M.I.; elle supporte les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. et reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le Fonds. Ce procédé de comptabilisation est conforme aux instructions du « Manuel de la Balance des Paiements » du F.M.I., qui considère toutes les opérations d'un pays avec le Fonds comme du ressort des organismes monétaires.

Le montant du compte « Participation » représente la contre valeur de ce qu'il est convenu d'appeler les droits de tirage dans la « tranche-or » et dans la « supertranche-or ».

⁽¹⁾ Les mouvements des avoirs et engagements en monnaies étrangères recensés sous cette rubrique ne comprennent pas les variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

1.22 Prêts

Sous cette rubrique apparaissent les prêts consentis par la Banque au F.M.I., à la décharge de l'Etat belge, en application des Accords Généraux d'Emprunt.

1.23 Droits de tirage spéciaux

En vertu de la loi du 9 juin 1969, la Banque est autorisée à comptabiliser dans ses écritures comme avoirs propres les droits de tirage spéciaux que possède l'Etat belge en sa qualité de participant au compte de tirage spécial du Fonds Monétaire International, moyennant la prise en charge par elle des obligations incombant à l'Etat belge dans ce domaine.

1.24 Avances

Aux termes d'un accord conclu avec le Fonds Monétaire International et approuvé par le Gouvernement, la Banque s'est engagée à participer au financement de l'aide dite « oil facility » que le Fonds a créée en faveur de ses membres éprouvant des difficultés de financement de leurs importations de pétrole. La participation de la Banque prend la forme d'avances octroyées pour son compte propre au Fonds.

1.3 Fonds Européen de Coopération Monétaire

Ce Fonds créé par un règlement du Conseil des Communautés Européennes du 3 avril 1973, est entré en activité le 1^{er} juin 1973.

La Banque fait figurer séparément dans ses situations, ses créances sur, et ses engagements envers, le Fonds Européen de Coopération Monétaire, nés de l'application des dispositions sur le rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies des pays membres, dans la mesure où, faute d'avoir la même échéance, les créances et engagements en cause ne sont pas compensables, sauf accord entre les parties.

1.4 Crédits d'avances, d'escompte et d'acceptation

Est comptabilisé sous cette rubrique le portefeuille d'effets et acceptations en francs belges, représentatifs de crédits à l'exportation accordés à leur origine par les banques belges et financés par la Banque.

1.5 Autres

1.51 En monnaies étrangères

Le montant inscrit à cette rubrique correspond à la contrevaletur des avoirs en monnaies étrangères en compte auprès des correspondants de la Banque à l'étranger ou ayant fait l'objet de placements à court terme à l'étranger.

Est également comptabilisé sous cette rubrique le concours financier à moyen terme que l'Etat belge a accordé à l'Italie, en vertu de la directive du Conseil des Communautés Européennes adoptée le 17 décembre 1974 et dont la Banque assure le financement pour le compte de l'Etat conformément à la convention intervenue à la même date entre celui-ci et la Banque.

1.52 En francs

Sont comptabilisées sous cette rubrique les avances en francs consenties par la Banque, en vertu d'accords de paiement, à des pays non membres de la C.E.E. ⁽¹⁾.

2. Organismes divers : crédits d'avances, d'escompte et d'acceptation

Ces crédits sont constitués par le portefeuille d'effets et d'acceptations en francs belges, représentatifs de crédits à l'exportation accordés à leur origine par les banques belges et financés par l'Institut de Réescompte et de Garantie au moyen de ressources empruntées à des organismes monétaires.

3. Banques belges et luxembourgeoises

3.1 Obligations

Il s'agit de titres d'emprunts étrangers, à long terme essentiellement, du secteur public et de sociétés et organismes privés, libellés pour la plus grande partie en monnaies étrangères.

3.2 Crédits d'avances, d'escompte et d'acceptation

Sont recensés ici les crédits à l'étranger (exportation et autres), en francs belges et en devises, octroyés sous forme de crédits de caisse, d'escompte et d'acceptation par les banques et financés par celles-ci.

3.3 Autres

3.31 En monnaies étrangères

3.32 En francs

Les « Autres créances » en monnaies étrangères et en francs des banques comprennent des avoirs auprès de banques, maisons-mères, succursales et filiales étrangères, des avances à ces mêmes institutions et des créances sur des non-résidents autres que les crédits déjà recensés sub 3.2

⁽¹⁾ Ont été également comptabilisés dans le passé, sous cette rubrique, les certificats de la Trésorerie américaine libellés en francs dits « Bons Roosa ».

B. Engagements de :

1. Banque Nationale de Belgique

1.1 Envers le Fonds Monétaire International

Il s'agit de la partie de la souscription en francs de la Belgique au F.M.I. qui est maintenue par celui-ci en compte à la Banque. Elle représente 0,25 p.c. de la quote-part de la Belgique dans le Fonds.

1.2 Envers le Fonds Européen de Coopération Monétaire

Voir rubrique 1.3 de l'actif.

1.3 Envers des institutions internationales non monétaires

Sous cette rubrique sont comptabilisés les engagements de la Banque envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et le F.E.C.O.M.

1.4 Envers d'autres institutions officielles

Sont recensés ici les engagements de la Banque envers des banques centrales et institutions officielles étrangères ainsi que ceux contractés au titre des accords internationaux ⁽¹⁾.

1.5 Autres

Il s'agit des engagements de la Banque envers l'étranger autres que ceux déjà cités (par exemple, envers des banques privées étrangères).

2. Organismes divers : engagements envers des institutions internationales non monétaires.

Ces engagements sont constitués par les avoirs en francs du Fonds Européen de Développement de la Communauté Economique Européenne auprès de l'Office des Chèques Postaux.

3. Banques belges et luxembourgeoises

3.1 Envers des institutions officielles

Sous cette rubrique sont recensés les engagements des banques envers des organismes officiels étrangers (gouvernements, banques centrales, offices de change).

3.2 Autres

Il s'agit des engagements envers des non-résidents autres que les institutions officielles citées sub 3.1.

⁽¹⁾ Sont comptabilisés à ce titre les avoirs en francs, d'une part, des signataires de l'accord instituant une garantie de change entre les banques centrales des pays membres de l'O.C.D.E., d'autre part, des institutions des pays avec lesquels il existe des accords de paiement.

Pour mémoire : Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations.

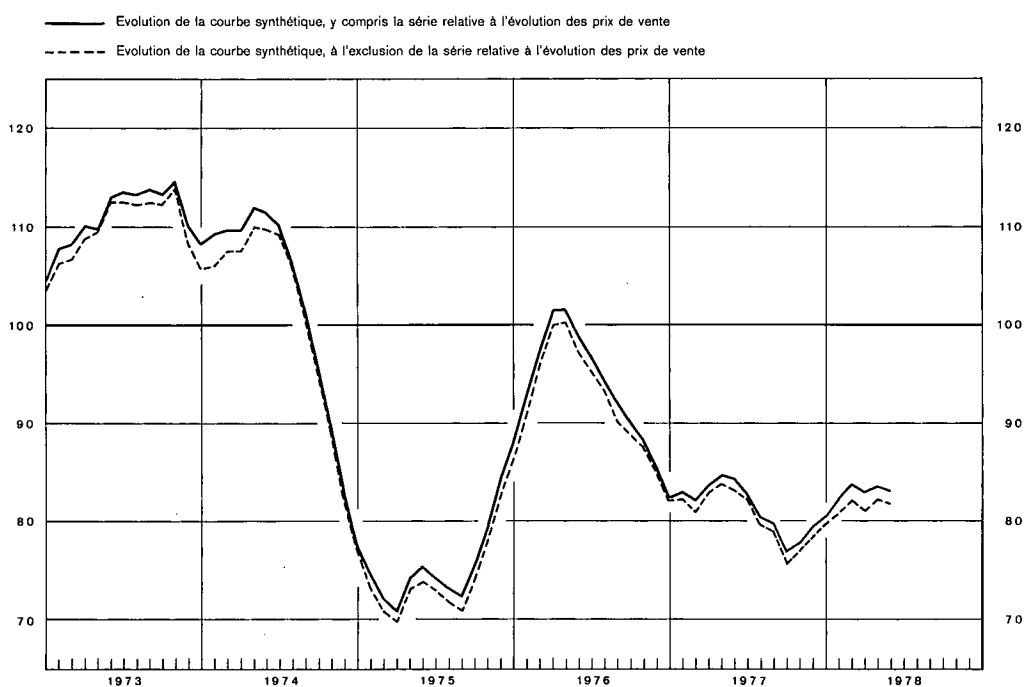
Le mode de comptabilisation adopté par l'U.E.B.L. en ce qui concerne l'enregistrement des allocations de droits de tirage spéciaux est le suivant :

— les allocations de D.T.S. sont reprises dans la statistique des encours des créances de la Banque Nationale sur l'étranger; par contre, la contrepartie de ces allocations ne figure pas dans les engagements de la Banque Nationale envers l'étranger. De cette manière, l'incidence des allocations de D.T.S. sur les avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale apparaît pleinement;

— dans la statistique des mouvements de ces mêmes avoirs extérieurs nets, les allocations de D.T.S. ne sont comptabilisées que « pour mémoire » en bas de la balance des paiements. De la sorte, le renforcement des réserves de change est enregistré, sans qu'il soit nécessaire de prévoir une contrepartie. Celle-ci, en effet, si elle figurait au-dessus de la ligne fausserait la signification du solde de la balance et, si elle était inscrite au-dessous de la ligne, risquerait d'être interprétée comme compensant l'incidence de l'augmentation des D.T.S. sur les avoirs extérieurs nets.

COURBE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENSUELLE DE LA BANQUE NATIONALE

RESULTATS DU MOIS DE MAI 1978



Commentaire :

La valeur chiffrée de la courbe synthétique, comprenant l'indicateur concernant l'évolution des prix, a baissé en mai 1978 de 0,41 point : elle a atteint ainsi 83,22 points contre 83,63 points en avril.

Ce recul résulte aussi bien de la diminution de quelques indicateurs concernant le climat conjoncturel dans l'industrie manufacturière que de ceux concernant l'industrie de la construction. L'indicateur du commerce de gros, par contre, a augmenté.

La courbe synthétique ne comprenant pas l'indicateur des prix (trait interrompu) a reculé un peu plus (de 82,28 à 81,83 points).

STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

**BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE**

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.		IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	
1. Population	I - 1	1. Chiffres annuels	IX - 1
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2	2. Soldes trimestriels	IX - 2
3. Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité	I - 3	3. Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés	IX - 3
4. Affectation du produit national :		4. Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les banques belges et luxembourgeoises et opérations de change à terme ...	IX - 4
a) Estimations à prix courants	I - 4a	5. Exportations et importations	IX - 5
b) Indices des estimations aux prix de 1970	I - 4b	6. Monnaies utilisées pour les règlements d'importations et d'exportations	IX - 6
II. — Emploi et chômage.		X. — Marché des changes.	
Demandes et offres d'emploi	II	1. Cours d'intervention appliqués par les banques centrales participant à l'arrangement sur les rétrécissement des marges	X - 1
III. — Agriculture et pêche.		2. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles :	
1. Production agricole	III - 1	a) Chiffres annuels	X - 2a
2. Pêche maritime	III - 2	b) Chiffres trimestriels et mensuels	X - 2b
IV. — Industrie.		3. Marché du dollar U.S. à Bruxelles	X - 3
0. Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 0	4. Cours de change effectifs	X - 4
1. Indices de la production industrielle	IV - 1	XI. — Finances publiques.	
2. Indices de la product. manufact.-industr. par secteur	IV - 2	1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1
3. Energie	IV - 3	2. Résultat de caisse du Trésor et son financement	XI - 2
4. Métallurgie	IV - 4	3. Besoins nets de financement du Trésor et leur couverture	XI - 3
5. Construction	IV - 5	4. Recettes fiscales (par année civile)	XI - 4
6. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6	5. Détail des recettes fiscales	XI - 5
V. — Services.		XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.	
1. Transports :		1. Encours des créances et des dettes :	
a) Activités de la S.N.C.B. et de la Sabena	V - 1a	a) au 31 décembre 1974	XII - 1a
b) Navigation maritime	V - 1b	b) au 31 décembre 1975	XII - 1b
c) Navigation intérieure	V - 1c	2. Mouvements des créances et des dettes en 1975	XII - 2
2. Tourisme. — Nuits passées par les touristes en Belgique	V - 2	3. Encours des créances et des dettes (totaux sectoriels) :	
3. Commerce intérieur :		a) au 31 décembre 1974	XII - 3a
a) Indices des ventes	V - 3a	b) au 31 décembre 1975	XII - 3b
b) Ventes à tempérament	V - 3b	4. Mouvements des créances et des dettes en 1975 (totaux sectoriels)	XII - 4
4. Activité des chambres de compensation	V - 4	XIII. — Organismes principalement monétaires.	
VI. — Revenus.		1. Bilans intégrés des organismes principalement monétaires	XIII - 1
1. Rémunérations des travailleurs	VI - 1	2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :	
2. Gains horaires bruts moyens des ouvriers dans l'industrie	VI - 2	a) Banque Nationale de Belgique	XIII - 2a
3. Traitements mensuels bruts moyens des employés dans l'industrie	VI - 3	b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b
VII. — Indices des prix.		c) Banques de dépôts	XIII - 2c
1. Indices des prix mondiaux	VII - 1	d) Ensemble des organismes principalement monétaires	XIII - 2d
2. Indices du Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv par produit	VII - 2	3. Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3	4. Stock monétaire :	
4. Indices des prix à la consommation en Belgique :		a) Auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 4a
a) Base 1971 = 100 et base 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation en 4 groupes)	VII - 4a	b) Total	XIII - 4b
b) Base 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)	VII - 4b	5. Avoirs extérieurs nets :	
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.		a) des organismes principalement monétaires	XIII - 5a
1. Tableau général	VIII - 1	b) de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 5b
2. Exportations selon la nature des produits	VIII - 2	6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :	
3. Importations selon l'usage des produits	VIII - 3	— Destination économique apparente	XIII - 6
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a	— Forme et localisation	XIII - 7
b) Indices du volume	VIII - 4b	8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger et logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8
5. Orientation géographique	VIII - 5		

Numéros
des tableaux

Numéros
des tableaux

- 9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger **XIII - 9**
- 10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique **XIII - 10**
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique **XIII - 10**
- 11. Comptes de chèques postaux **XIII - 11**
- 12. Situation globale des banques **XIII - 12**
- 13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux **XIII - 13**

XIV. — Intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

- 4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ... **XIV - 4**
- 5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :
 - a) Caisse d'épargne - Opérations des ménages **XIV - 5a**
 - b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne **XIV - 5b**
 - c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite **XIV - 5c**
 - d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie **XIV - 5d**
- 6. Société Nationale de Crédit à l'Industrie **XIV - 6**
- 7. Situation globale des caisses d'épargne privées **XIV - 7**
- 8. Crédit Communal de Belgique **XIV - 8**
- 9. Compagnies d'assurances sur la vie **XIV - 9**

XV. — Actifs financiers.

- 1. Actifs financiers détenus par les pouvoirs publics et par les entreprises et particuliers **XV - 1**
- 2. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers **XV - 2**
- 3. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers :
 - a) Actifs non monétaires à un an au plus (variations) **XV - 3a**
 - b) Actifs non monétaires à un an au plus auprès des intermédiaires financiers nationaux (encours) **XV - 3b**
- 4. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs à plus d'un an **XV - 4**
- 5. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs en francs belges et monnaies étrangères auprès des intermédiaires financiers nationaux :
 - a) Variations **XV - 5a**
 - b) Encours **XV - 5b**
- 6. Principales modalités d'épargne des particuliers disponibles à l'intérieur du pays **XV - 6**

XVI. — Emissions et dettes du secteur public.

- 1. Emissions en francs belges à plus d'un an **XVI - 1**
- 2. Principales émissions à plus d'un an du secteur public **XVI - 2**
- 3. Dettes de l'Etat :
 - a) Situation officielle **XVI - 3a**
 - b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds **XVI - 3b**
- 4. Recensement des dettes en francs belges à plus d'un an du secteur public :
 - a) Ventilation par débiteurs **XVI - 4a**
 - b) Ventilation par détenteurs **XVI - 4b**

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger.

- 1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières **XVII - 1**
- 2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels **XVII - 2**
- 3. Rendement des sociétés par actions — chiffres cumulés **XVII - 3**
- 4. Emissions des sociétés — chiffres annuels **XVII - 4**
- 5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels **XVII - 5**
- 6. Engagements des entreprises et particuliers envers les intermédiaires financiers belges **XVII - 6**
- 7. Inscriptions hypothécaires **XVII - 7**

- 8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts, la C.G.E.R., la S.N.C.I. et la C.N.C.P. aux entreprises et particuliers et à l'étranger :
 - a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un résident belge (Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient) **XVII - 8a.**
 - b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un non-résident (Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence) **XVII - 8b.**

XVIII. — Marché monétaire.

- 1. Marché de l'argent au jour le jour **XVIII - 1**
- 2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires **XVIII - 2**
- 3. Plafonds de réescompte et quotas mensuels d'avances en compte courant des banques à la Banque Nationale de Belgique **XVIII - 3**

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

- 1. a) Barème officiel des taux d'escompte et d'avances de la Banque Nationale de Belgique **XIX - 1a**
- b) Taux spéciaux de la Banque Nationale de Belgique **XIX - 1b**
- c) Taux moyen pondéré de la Banque Nationale de Belgique **XIX - 1c**
- 2. Taux de l'Institut de Réescompte et de Garantie ... **XIX - 2**
- 3. Taux de l'argent au jour le jour **XIX - 3**
- 4. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes **XIX - 4**
- 5. Taux de dépôts en francs belges dans les banques ... **XIX - 5**
- 6. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite **XIX - 6**
- 7. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles **XIX - 7**
- 8. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit **XIX - 8**

XX. — Banques d'émission étrangères.

- 1. Taux d'escompte **XX - 1**
- 2. Banque de France **XX - 2**
- 3. Bank of England **XX - 3**
- 4. Federal Reserve Banks **XX - 4**
- 5. Nederlandsche Bank **XX - 5**
- 6. Banca d'Italia **XX - 6**
- 7. Deutsche Bundesbank **XX - 7**
- 8. Banque Nationale Suisse **XX - 8**
- 9. Banque des Règlements Internationaux **XX - 9**

Graphiques.

- P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses **I - 4**
- Demandes et offres d'emploi **II**
- Enquêtes sur la conjoncture **IV - 0**
- Indices de la production industrielle **IV - 2**
- Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. **IV - 6**
- Rémunérations des travailleurs — Indice du gain moyen brut par heure prestée **VI - 1**
- Indices des prix de gros en Belgique **VII - 3**
- Indices des prix à la consommation en Belgique **VII-4a-b**
- Commerce extérieur de l'U.E.B.L. **VIII**
- Recettes fiscales par année civile **XI - 4**
- Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires **XIII - 3**
- Fréquence d'utilisation des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux **XIII - 13**
- CGER — Dépôts : excédents ou déficits des versements sur les remboursements **XIV - 5a**
- Indices des cours des valeurs belges au comptant **XVII - 1**

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
CGER	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
DULBEA	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agriculture Organization.
F.E.B.	Fédération des Entreprises de Belgique.
F.E.C.O.M.	Fonds Européen de Coopération Monétaire.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
IRES	Université Catholique de Louvain — Institut de Recherches Economiques.
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
O.N.D.	Office National du Dueroire.
ONEM	Office National de l'Emploi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.L.	Société Nationale du Logement.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas.
.....	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
e	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m.	pour mémoire.

COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication de la « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale » et des données figurant aux tableaux VI-1, IX-3 et 4, X -4, XIII-3, 4a et b, 5 et 13, XV-1 à 5, XVII-6, XVIII-1, 2 et 3 et XIX-3 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique, Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

(milliers)

Sources : I.N.S. et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
	(à fin d'année)							
Population totale	9.651 ³	9.695	9.727	9.757	9.788	9.813	9.823	9.837
Population en âge de travailler (15 à moins de 65 ans)	6.081 ³	6.116	6.151	6.183	6.234	6.283		
dont : Hommes	3.028 ³	3.049	3.069	3.088	3.119	3.148		
Femmes	3.053 ³	3.067	3.082	3.095	3.115	3.135		
	(estimations à fin juin)							
Population active ¹	3.732	3.767	3.778	3.831	3.892	3.913	3.940	
dont : Agriculture	173	162	151	144	139	136	128	
Industries extractives et manufacturières	1.239	1.237	1.219	1.227	1.233	1.165	1.119	
Bâtiments et construction	298	299	287	285	292	293	297	
Transports	237	245	252	260	266	268	265	
Commerce, banques, assurances et services	1.661	1.704	1.733	1.777	1.819	1.839	1.866	
Chômeurs complets ²	69	67	84	87	94	168	224	
Ouvriers frontaliers	55	53	52	51	49	44	41	

¹ Non compris les forces armées.

² Y compris les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

³ Population recensée.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
A. Rémunération des salariés ¹ :								
1. Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale	317,5	368,1	418,7	468,4	543,0	660,3	762,4	847,2
2. Rémunération des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	22,6	22,4	23,6	24,9	29,6	32,1	36,4	38,9
3. Contribution des employeurs à la sécurité sociale	71,3	84,4	97,6	114,1	132,1	156,8	187,5	212,5
4. Rémunération des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	132,3	139,3	159,9	189,6	213,5	255,8	313,2	357,6
5. Corrections et compléments	25,5	25,9	28,7	33,3	36,5	43,6	41,7	54,2
Ajustement statistique	- 1,7	- 4,5	- 5,2	1,4	4,0	2,9	-18,2	5,5
Total ...	567,5	635,6	723,3	831,7	958,7	1.151,5	1.323,0	1.515,9
B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :								
1. Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	34,6	29,6	32,8	45,1	50,4	43,2	50,7	50,3
2. Professions libérales ¹	28,7	32,3	34,9	40,2	46,5	53,4	61,8	72,4
3. Commerçants et artisans indépendants ¹	130,5	139,5	141,6	148,5	159,6	171,9	185,1	194,6
4. Revenu des sociétés de personnes ²	10,1	10,8	10,8	11,9	13,6	14,6	12,3	13,7
Ajustement statistique	- 0,6	- 1,5	- 1,6	0,4	1,1	0,7	- 4,2	1,2
Total ...	203,3	210,7	218,5	246,1	271,2	283,8	305,7	332,2
C. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :								
1. Intérêts	51,4	60,9	67,5	73,6	87,6	116,5	130,6	152,2
2. Loyers (réellement perçus ou imputés)	43,1	44,1	45,2	46,8	47,7	53,4	61,8	64,1
3. Dividendes, tantièmes, dons	27,2	36,6	41,1	43,2	50,1	61,1	59,5	67,0
Total ...	121,7	141,6	153,8	163,6	185,4	231,0	251,9	283,3
D. Bénéfices non distribués des sociétés ²	26,6	31,2	25,3	34,6	43,1	43,4	14,7	31,1
E. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	25,9	30,9	36,3	41,6	54,6	65,2	71,8	75,7
F. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat :								
1. Loyers imputés	5,1	5,8	6,7	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8
2. Intérêts, dividendes, bénéfices	4,0	6,3	1,7	- 3,6	- 6,7	- 4,6	- 6,7	-14,8
Total ...	9,1	12,1	8,4	3,8	1,5	6,0	6,6	1,0
G. Intérêts de la dette publique	-37,6	-43,1	-46,4	-51,8	-59,2	-73,2	-82,5	-98,9
Revenu national net au coût des facteurs	916,5	1.019,0	1.119,2	1.269,6	1.455,3	1.707,7	1.891,2	2.140,3
H. Amortissements	108,9	124,6	137,0	148,8	161,5	192,7	211,2	227,5
Revenu national brut au coût des facteurs	1.025,4	1.143,6	1.256,2	1.418,4	1.616,8	1.900,4	2.102,4	2.367,8
I. Impôts indirects	153,1	165,2	177,2	185,4	206,4	240,5	260,9	307,6
J. Subventions	-18,8	-17,0	-17,5	-20,4	-25,4	-25,0	-27,5	-32,8
Produit national brut aux prix du marché	1.159,7	1.291,8	1.415,9	1.583,4	1.797,8	2.115,9	2.335,8	2.642,6

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

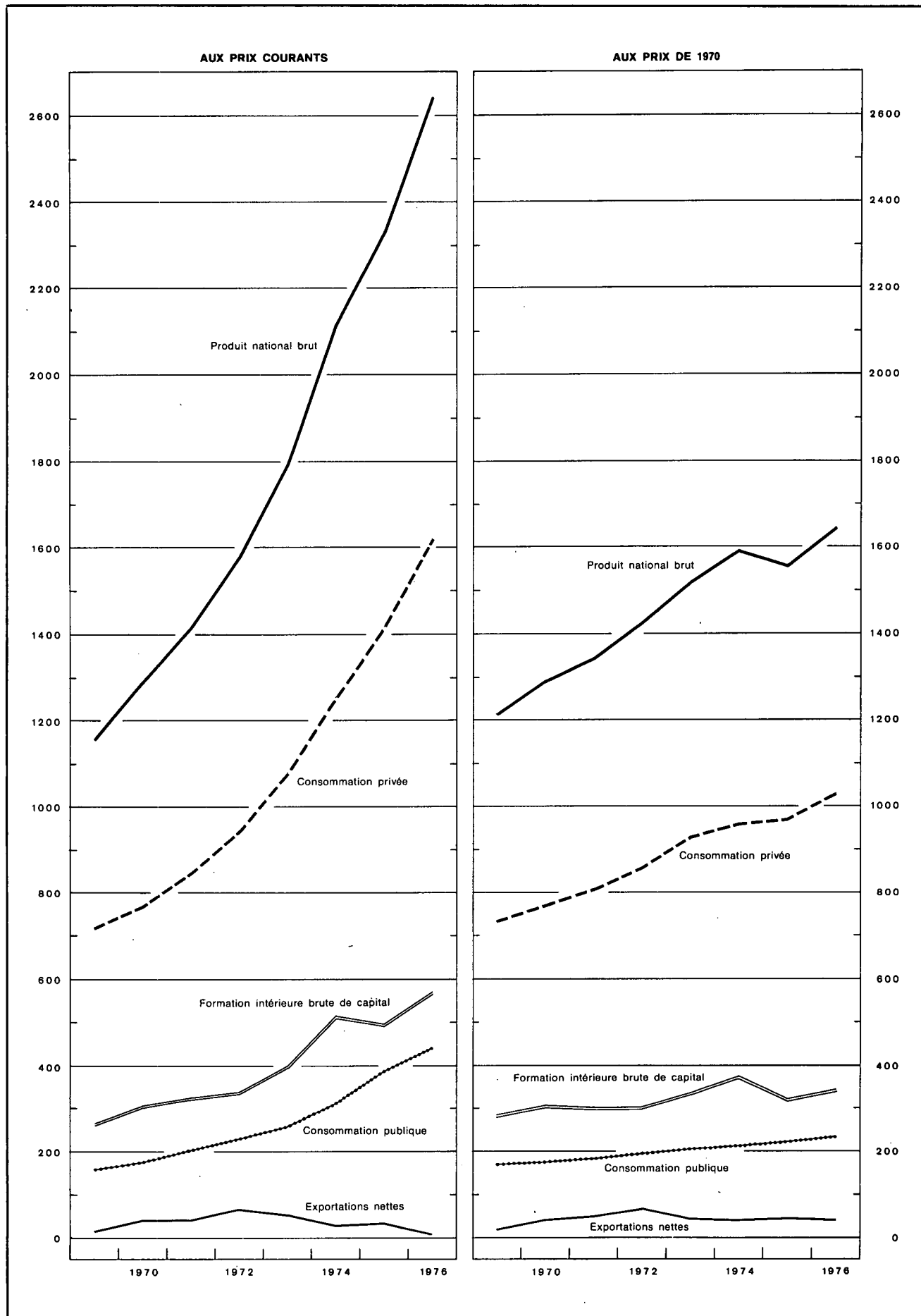
Source : I.N.S.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
1. Agriculture, sylviculture et pêche ...	51,2	46,0	49,7	62,6	69,8	63,7	71,9	74,7
2. Industries extractives	11,0	12,0	13,5	13,1	11,7	15,6	18,4	17,6
3. Industries manufacturières :								
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	69,8	75,7	79,5	88,1	95,4	109,4	121,7	133,9
b) Textiles	26,0	27,6	29,2	32,2	34,5	36,5	29,9	38,0
c) Vêtements et chaussures	15,4	16,5	17,9	20,8	20,5	23,9	25,1	25,7
d) Bois et meubles	17,2	18,1	19,8	23,2	26,3	29,3	28,9	34,6
e) Papier, impression, édition	19,0	20,6	22,3	23,8	27,6	34,9	34,9	35,6
f) Industrie chimique et activités connexes	33,4	38,8	42,6	48,5	54,1	69,7	66,7	76,9
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	18,9	21,2	22,0	24,1	27,4	30,2	30,3	39,1
h) Fer, acier et métaux non ferreux	38,6	43,4	35,4	38,8	56,4	77,8	37,2	45,9
i) Fabrications métalliques et constructions navales	93,6	110,7	116,3	129,4	147,0	168,6	180,0	204,6
j) Industries non dénommées ailleurs	36,3	38,9	39,9	46,8	55,2	66,3	73,9	89,5
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>368,2</i>	<i>411,5</i>	<i>424,9</i>	<i>475,7</i>	<i>544,4</i>	<i>646,6</i>	<i>628,6</i>	<i>723,8</i>
4. Construction	71,8	88,6	95,1	102,2	118,6	146,9	165,9	194,8
5. Electricité, gaz et eau	27,9	29,4	36,0	40,0	44,7	52,2	67,9	81,2
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :								
a) Commerce	201,5	222,9	264,5	286,8	324,4	382,3	408,9	464,6
b) Services financiers et assurances	37,6	41,1	44,0	52,4	63,8	75,4	86,2	101,6
c) Immeubles d'habitation	58,0	61,3	64,2	68,8	73,9	85,7	101,3	109,0
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>297,1</i>	<i>325,3</i>	<i>372,7</i>	<i>408,0</i>	<i>462,1</i>	<i>543,4</i>	<i>596,4</i>	<i>675,2</i>
7. Transports et communications	83,3	92,6	105,2	119,5	137,6	173,5	186,4	212,8
8. Services	256,6	285,0	323,4	371,5	430,3	500,6	594,6	684,0
9. Correction pour investissements par moyens propres	2,4	2,9	3,1	3,2	3,3	4,3	4,4	3,9
10. Consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers	-10,5	-11,7	-12,7	-15,5	-19,0	-23,4	-26,6	-33,4
11. T.V.A. déductible sur la formation de capital	—	—	-10,2	-14,1	-20,8	-26,1	-26,3	-26,2
Ajustement statistique	- 7,7	- 0,7	2,9	- 0,2	- 3,2	- 5,9	23,6	- 4,9
Produit intérieur brut aux prix du marché	1.151,3	1.280,9	1.403,6	1.566,0	1.779,5	2.091,4	2.305,2	2.603,5
12. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	8,4	10,9	12,3	17,4	18,3	24,5	30,6	39,1
Produit national brut aux prix du marché	1.159,7	1.291,8	1.415,9	1.583,4	1.797,8	2.115,9	2.335,8	2.642,6

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(milliards de francs)

Source : I.N.S.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	173,4	185,4	194,5	210,6	231,4	264,4	291,4	332,7
2. Boissons	36,8	40,9	45,2	51,0	59,5	62,2	70,1	75,1
3. Tabac	14,9	15,4	17,1	18,3	20,3	22,8	25,3	28,4
4. Vêtements et effets personnels ...	63,0	65,8	74,4	82,7	92,3	108,5	117,0	133,1
5. Loyers, taxes, eau	72,6	77,7	83,5	89,8	98,3	115,6	136,4	148,9
6. Chauffage et éclairage	35,4	39,5	41,4	46,5	52,5	64,8	79,5	87,1
7. Articles ménagers durables	65,6	72,1	87,4	97,9	119,9	145,7	149,3	174,9
8. Entretien de la maison	33,3	35,5	38,7	41,7	49,0	55,4	62,3	69,8
9. Soins personnels et hygiène	53,6	60,4	68,2	79,7	95,9	113,7	139,3	166,4
10. Transports	70,5	73,9	80,9	95,5	107,9	125,6	150,1	177,2
11. Communications : P.T.T.	5,3	5,8	6,3	7,3	8,3	8,9	11,3	12,3
12. Loisirs	59,6	66,0	74,9	84,8	96,2	107,9	121,1	136,5
13. Enseignement et recherches	1,6	1,7	1,8	2,0	2,1	2,6	3,2	3,4
14. Services financiers	18,8	20,0	21,5	26,5	33,2	38,7	42,2	51,7
15. Services divers	4,9	5,2	6,0	7,0	8,3	9,6	10,2	12,3
16. Dépenses personnelles à l'étranger	18,9	20,5	23,8	26,5	34,5	37,8	43,0	46,1
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	- 17,1	- 18,8	- 20,0	- 21,1	- 26,8	- 29,7	- 34,0	- 35,4
Ajustement statistique	7,3	2,0	2,8	- 1,1	- 1,4	1,6	- 0,9	- 1,3
Total ...	718,4	769,0	848,4	945,6	1.081,4	1.256,1	1.416,8	1.619,2
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	112,0	125,1	142,4	167,9	193,9	232,2	283,3	323,2
2. Achats courants de biens et services	39,1	40,3	48,1	51,9	55,8	63,7	82,5	91,6
3. Intérêt imputé des bâtiments ad- ministratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics	5,2	5,8	6,8	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8
4. Loyer payé	1,1	1,3	1,3	1,5	1,6	1,9	2,4	2,7
5. Amortissement des bâtiments admi- nistratifs et des établissements d'en- seignement des pouvoirs publics ...	1,3	1,5	1,8	1,9	2,1	2,8	3,5	4,1
6. Amortissement mobilier et matériel	1,1	1,3	1,4	1,6	1,8	2,0	2,2	2,4
Total ...	159,8	175,3	201,8	232,2	263,4	313,2	387,2	439,8
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	6,9	7,5	6,1	8,3	10,8	12,9	12,2	14,6
2. Industries extractives	2,1	2,2	2,6	2,8	2,3	2,5	2,1	2,0
3. Industries manufacturières	57,7	73,5	76,9	73,1	80,7	110,1	106,4	95,0
4. Construction	6,6	8,5	6,0	6,3	8,4	8,3	7,9	9,3
5. Electricité, gaz et eau	13,5	15,7	19,6	23,7	19,4	23,4	35,7	29,5
6. Commerce, banques, assurances ...	22,0	26,3	33,1	35,8	42,2	48,7	49,0	55,6
7. Immeubles d'habitation	62,4	71,8	61,8	68,9	94,4	129,6	143,6	181,5
8. Transports et communications ...	25,0	27,4	32,3	35,9	43,4	47,2	56,7	55,9
9. Pouvoirs publics et enseignement .	38,0	45,4	56,5	62,4	59,5	66,1	79,5	93,9
10. Autres services	7,0	8,8	10,9	11,6	13,4	19,1	18,8	23,9
11. Variations de stocks	20,1	19,6	18,5	9,5	25,5	46,3	- 14,5	11,5
Ajustement statistique	2,7	0,8	1,1	- 0,4	- 0,5	0,7	- 0,3	- 0,5
Total ...	264,0	307,5	325,4	337,9	399,5	514,9	497,1	572,2
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	38,2	54,1	61,3	67,6	96,3	170,0	173,4	181,4
2. Exportations de biens et services .	482,7	561,9	608,8	683,0	846,4	1.116,4	1.065,2	1.255,6
Exportations totales ...	520,9	616,0	670,1	750,6	942,7	1.286,4	1.238,6	1.437,0
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	29,8	43,2	49,0	50,2	78,0	145,5	142,8	142,3
4. Importations de biens et services .	473,6	532,8	580,8	632,7	811,2	1.109,2	1.061,1	1.283,3
Importations totales ...	503,4	576,0	629,8	682,9	889,2	1.254,7	1.203,9	1.425,6
Exportations nettes ...	+ 17,5	+ 40,0	+ 40,3	+ 67,7	+ 53,5	+ 31,7	+ 34,7	+ 11,4
Produit national brut aux prix du marché	1.159,7	1.291,8	1.415,9	1.583,4	1.797,8	2.115,9	2.335,8	2.642,6

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1970)

Source : I.N.S.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	96	100	103	104	106	110	109	112
2. Boissons	92	100	106	113	124	122	129	132
3. Tabac	98	100	104	108	112	111	105	104
4. Vêtements et effets personnels ...	99	100	108	115	120	127	126	135
5. Loyers, taxes, eau	98	100	103	106	109	111	114	117
6. Chauffage et éclairage	94	100	100	115	127	126	134	140
7. Articles ménagers durables	94	100	113	122	143	159	152	171
8. Entretien de la maison	98	100	103	106	110	113	112	118
9. Soins personnels et hygiène	94	100	108	117	132	140	151	165
10. Transports	98	100	101	113	118	122	131	140
11. Communications : P.T.T.	96	100	105	108	111	115	113	123
12. Loisirs	94	100	105	110	118	122	126	132
13. Enseignement et recherches	97	100	103	105	108	111	113	116
14. Services financiers	98	100	104	123	143	145	138	149
15. Services divers	98	100	111	124	138	141	136	152
16. Dépenses personnelles à l'étranger	96	100	106	111	137	142	153	151
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	95	100	97	96	116	122	132	127
<i>Total ...</i>	<i>96</i>	<i>100</i>	<i>105</i>	<i>112</i>	<i>121</i>	<i>125</i>	<i>126</i>	<i>134</i>
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	95	100	104	111	120	123	126	130
2. Achats courants de biens et services	103	100	109	112	112	110	128	133
3. Intérêt imputé et amortissement des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics; loyer payé; amor- tissement sur mobilier et matériel du pouvoir central	92	100	110	116	121	134	144	160
<i>Total ...</i>	<i>97</i>	<i>100</i>	<i>106</i>	<i>112</i>	<i>117</i>	<i>121</i>	<i>128</i>	<i>134</i>
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	99	100	74	95	114	121	106	121
2. Industries extractives	105	100	110	117	93	88	70	63
3. Industries manufacturières	87	100	98	91	97	116	105	88
4. Construction	83	100	68	70	89	79	69	77
5. Electricité, gaz et eau	96	100	116	136	106	108	150	116
6. Commerce, banques, assurances ...	92	100	118	124	138	139	125	133
7. Immeubles d'habitation	92	100	79	83	105	121	116	133
8. Transports et communications ...	101	100	110	119	138	133	150	141
9. Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	91	100	114	119	99	90	96	105
10. Enseignement	97	100	101	104	102	108	123	130
11. Autres services	88	100	114	116	126	154	135	158
<i>Total ...</i>	<i>93</i>	<i>100</i>	<i>98</i>	<i>98</i>	<i>110</i>	<i>122</i>	<i>105</i>	<i>112</i>
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	74	100	108	113	150	235	213	205
2. Exportations de biens et services .	91	100	106	117	134	143	130	145
Exportations totales ...	89	100	107	117	135	151	137	150
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	72	100	108	105	152	252	220	201
4. Importations de biens et services .	93	100	105	114	136	146	133	150
Importations totales ...	92	100	105	113	137	154	139	154
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1970)	93,9	100,0	104,2	110,4	117,5	123,3	120,8	127,4

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1970. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.). — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution active belge pour la période 1948-1960 » et « Estimation de la population active belge au 30 juin des années 1950, 1955, 1957, 1960 à 1975 ».*

Comptes nationaux : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Séries statistiques de Bruxelles (DULBEA). — Service de Conjoncture (IRES). — International Financial Statistics (F.M.I.). — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of national accounts statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Eurostat (Office Statistique des Communautés européennes).*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : ONEM.

	Demandes d'emploi ¹									Offres d'emploi	
	Chômeurs complets indemnisés				Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Autres chômeurs inscrits obligatoirement		Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues ²	insatisfaites ¹
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite	Total		ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus		
	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus									
1970	8,9	17,2	45,2	71,3	6,3	4,0	1,5	2,7	2,4	17,8	23,9
1971	10,5	15,9	44,5	70,9	6,8	5,3	2,7	3,2	2,5	14,9	13,4
1972	15,9	24,4	46,5	86,8	6,9	8,1	3,4	3,9	2,9	14,8	8,5
1973	17,4	26,1	48,2	91,7	8,2	9,4	3,7	3,6	2,8	14,9	14,2
1974	24,4	30,8	49,5	104,7	8,5	10,5	3,4	3,2	2,3	13,0	13,5
1975	57,3	64,6	55,5	177,4	10,8	17,0	4,6	5,0	3,8	10,6	4,1
1976	74,5	97,0	57,0	228,5	15,9	21,3	5,4	6,2	5,1	11,5	4,1
1977	84,9	121,9	57,5	264,3	21,5	23,1	6,9	7,3	6,0	11,5	3,4
1976 1 ^{er} trimestre	78,8	89,7	57,1	225,6	13,0	6,4	5,0	5,4	4,7	13,3	3,9
2 ^e trimestre	68,2	92,4	56,8	217,4	16,0	6,2	5,1	4,6	4,5	12,9	4,3
3 ^e trimestre	67,9	98,9	56,8	223,6	17,3	49,7	5,4	7,1	5,3	9,6	4,5
4 ^e trimestre	83,1	107,0	57,5	247,6	17,3	22,9	6,0	7,7	6,0	10,2	3,6
1977 1 ^{er} trimestre	86,5	115,4	58,4	260,3	17,8	7,4	6,2	6,5	5,5	13,3	3,6
2 ^e trimestre	76,7	116,3	57,2	250,2	21,1	7,0	6,4	5,6	5,3	13,2	3,9
3 ^e trimestre	79,2	123,0	57,2	259,4	22,9	52,1	7,0	8,1	6,1	9,3	3,4
4 ^e trimestre	97,1	133,0	57,1	287,2	24,1	26,1	8,0	9,0	7,1	10,0	2,8
1978 1 ^{er} trimestre	98,1	139,5	54,0	291,5	25,2	10,2	8,3	8,0	7,1	11,8	3,1
1977 Mai	77,0	117,0	57,3	251,3	21,1	5,8	6,4	5,5	5,5	13,0	4,0
Juin	73,6	116,1	56,9	246,6	22,0	9,3	6,5	5,5	5,0	13,9	4,0
Juillet	79,5	122,1	57,7	259,3	22,4	46,8	6,8	7,0	5,4	6,8	3,5
Août	79,2	122,3	57,1	258,6	22,9	55,8	6,8	8,1	6,0	9,1	3,5
Septembre	79,1	124,6	56,8	260,5	23,5	53,7	7,3	9,3	6,8	12,0	3,1
Octobre	86,6	129,2	56,8	272,6	23,9	41,2	8,0	9,3	7,1	11,6	2,8
Novembre	101,2	134,0	57,5	292,7	24,3	22,7	8,1	9,2	7,2	9,4	2,8
Décembre	103,4	135,8	57,2	296,4	24,2	14,3	7,9	8,6	7,0	9,2	2,7
1978 Janvier	102,7	139,7	57,0	299,4	24,2	11,5	8,2	8,3	7,1	11,2	3,0
Février	98,0	139,5	53,4	290,9	24,9	10,1	8,3	8,2	7,2	10,1	3,2
Mars	93,5	139,2	51,4	284,1	26,4	9,0	8,4	7,5	7,0	14,1	3,0
Avril	89,6	139,9	50,8	280,3	27,6	8,4	8,7	7,2	7,0	11,8	3,1
Mai	86,7	140,3	49,7	276,7	28,9	8,1	8,8	7,0	7,1	14,4	3,7

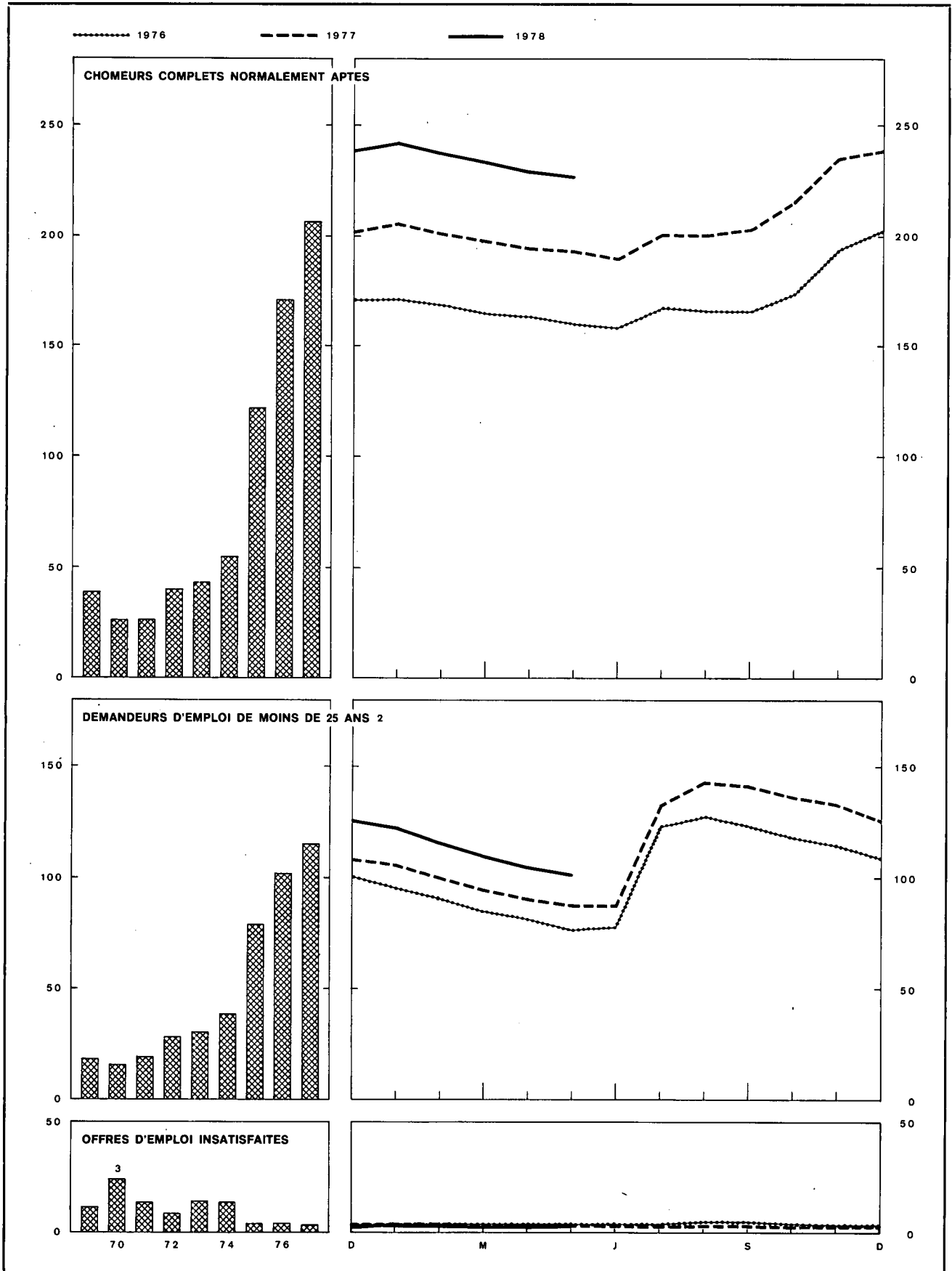
¹ Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

II - DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI ¹

(milliers d'unités)

Source : ONEM.



¹ Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs complets normalement aptes, demandeurs d'emploi libres inoccupés et autres chômeurs inscrits obligatoirement.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel de l'ONEM. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. Statistiques Sociales de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Service de Conjon-

³ Nouvelle série suite à l'entrée en vigueur, le 1-1-1970, de l'arrêté royal du 5 décembre 1969 relatif à la déclaration de licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'ONEM tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

ture (IRES). — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.).

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — I.N.S. (superficie agricole utilisée, nombre d'animaux et production animale).

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Superficie agricole utilisée ¹ (milliers d'hectares)								
Froment	181	193	204	193	190	176	195	177
Autres céréales panifiables	26	32	30	25	22	15	23	26
Céréales non panifiables	255	229	228	230	224	210	203	204
Betteraves sucrières	90	93	101	104	105	120	96	94
Autres plantes industrielles	11	16	11	11	12	13	13	13
Pommes de terre	46	42	37	43	40	36	38	41
Autres plantes et racines tuberculifères ..	34	31	28	27	27	27	25	23
Prés et prairies	795	782	768	762	753	742	735	728
Cultures maraîchères	25	25	24	27	29	30	27	29
Cultures fruitières	20	19	18	17	16	16	15	13
Divers	57	64	72	73	79	95	99	111
Total ...	1.540	1.529	1.521	1.512	1.497	1.480	1.469	1.459
Production végétale ² (milliers de tonnes)								
Froment	708	878	916	976	1.004	677	891	742
Avoine	194	278	244	246	222	228	129	115
Orge	525	588	637	716	699	426	610	676
Autres céréales	123	168	149	156	142	123	128	144
Betteraves sucrières	3.868	4.873	4.319	5.136	4.465	4.913	5.010	4.343
Pommes de terre	1.373	1.373	1.106	1.201	1.460	1.049	714	1.370
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)								
Vaches laitières	995	967	964	1.000	1.005	994	989	982
Autres bovidés	1.892	1.873	1.861	1.963	2.043	2.005	1.990	2.005
Porcs	3.728	3.912	4.283	4.634	5.034	4.647	4.890	4.886
Production animale								
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	2.355	2.339	2.510	2.480	2.580	2.579	2.611	2.663
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	695	729	753	798	884	848	837	842

¹ Recensement au 15 mai de chaque année.

² Estimations sur base des rendements à l'hectare.

III - 2. — PECHE MARITIME

(milliers de tonnes)

Source : I.N.S.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Flotte de pêche ¹ (tonnage brut)	32,2	24,1	23,2	22,8	24,0	23,9	24,0	
Produits de la pêche débarqués en Belgique par la flotte belge :								
Harengs et assimilés	1,3	0,7	1,5	2,2	0,7	2,3	1,5	0,1
Poissons ronds	27,3	29,5	30,7	22,9	22,0	18,8	15,7	17,6
Poissons plats	10,8	9,3	9,2	9,7	9,1	8,2	13,6	13,7
Autres	4,4	3,9	3,8	4,5	3,5	3,3		
Crustacés et mollusques	2,5	1,8	2,1	2,9	2,9	3,4	3,6	2,7

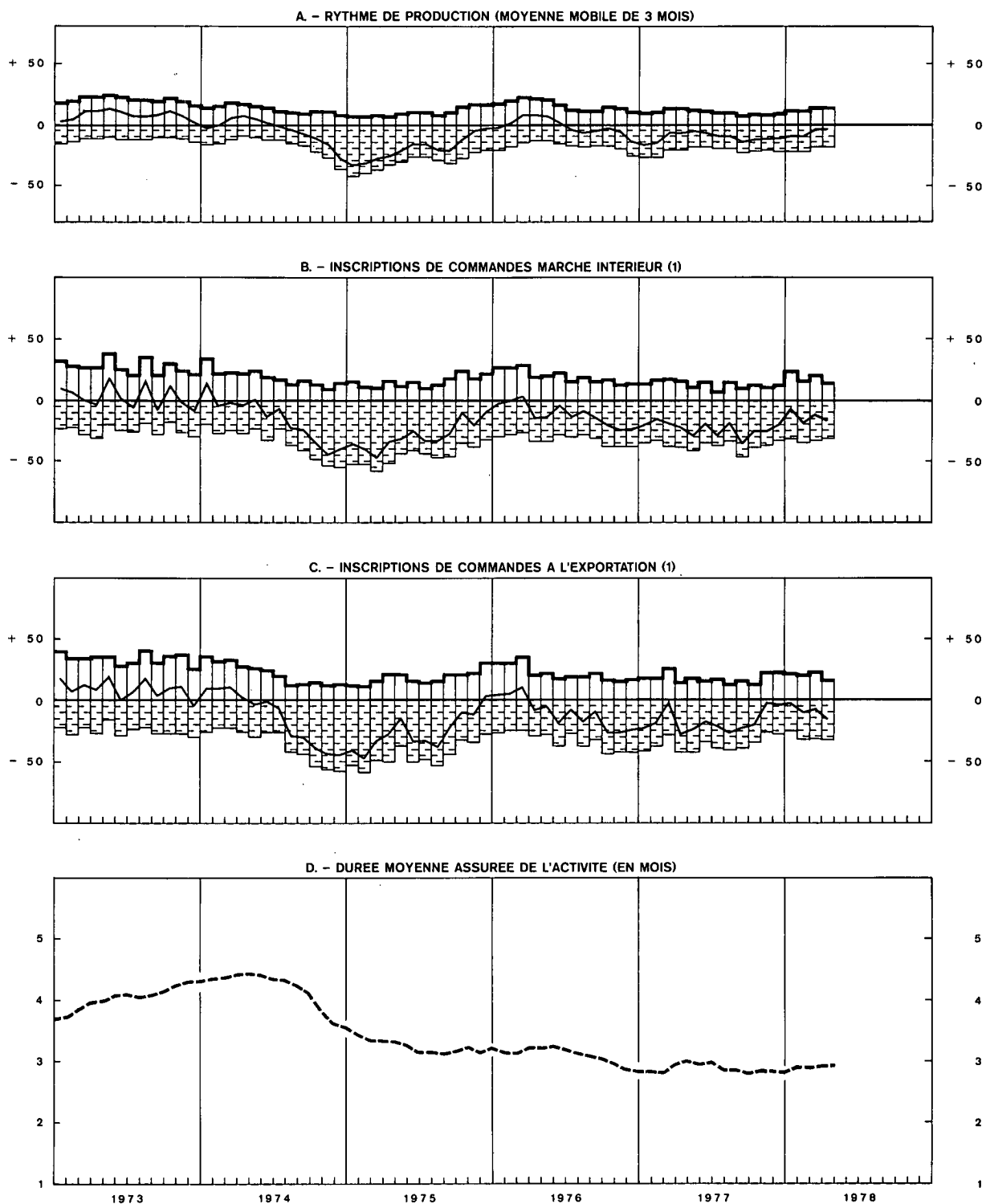
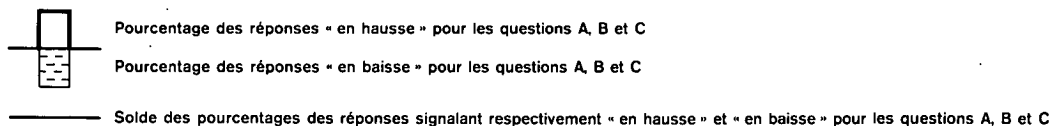
¹ Recensement au 31 décembre.

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Statistiques agricoles (I.N.S.). — Annuaire statistique de la Belgique. — Statistiques Economiques belges 1960-1970.

IV. — INDUSTRIE

IV - 0. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *

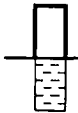


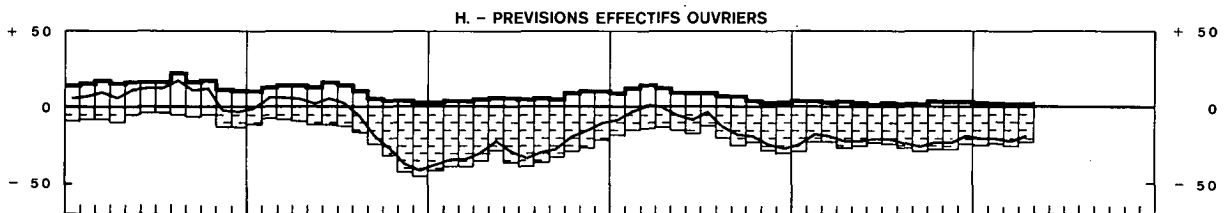
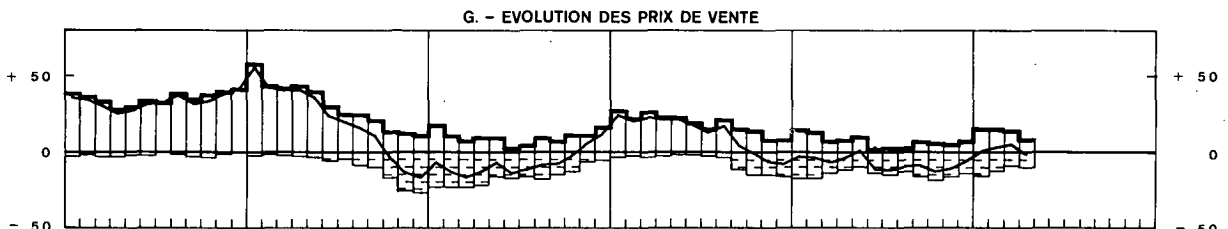
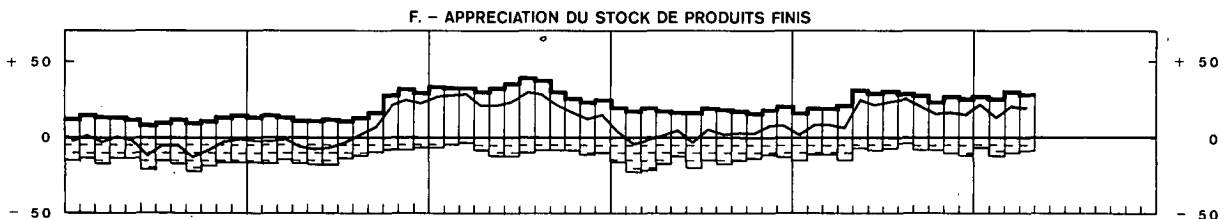
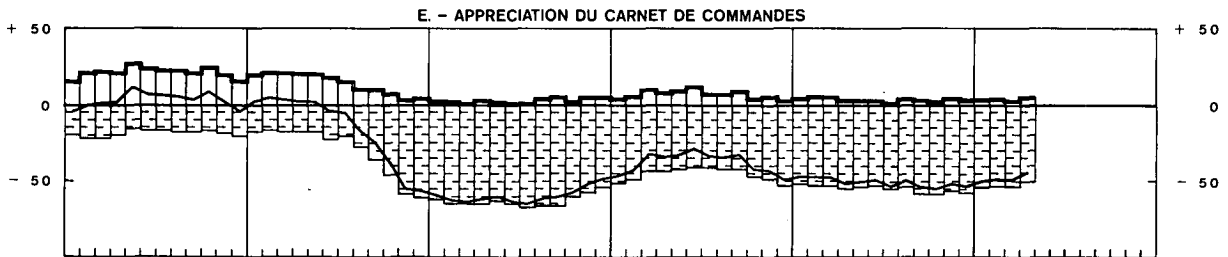
* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont

pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions A, B et C la variation par rapport au mois précédent.

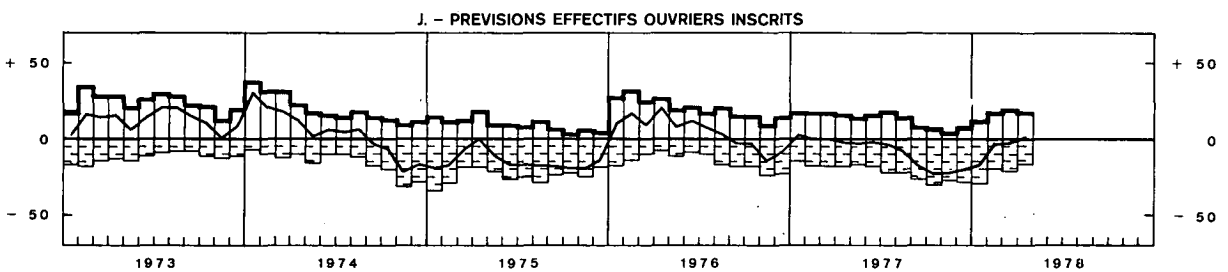
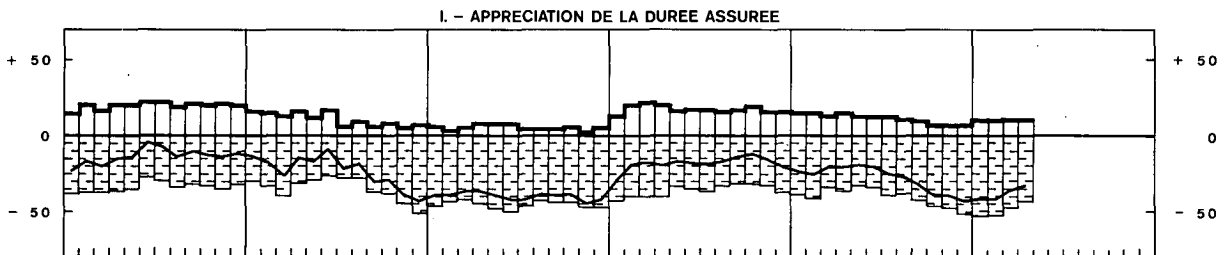
(1) Mouvements saisonniers éliminés.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *


 Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions G, H et J
 Pourcentage des réponses « supérieur à la normale » pour les questions E, F et I
 Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions G, H et J
 Pourcentage des réponses « inférieur à la normale » pour les questions E, F et I
 Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions G, H et J
 Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « supérieur » et « inférieur » à la normale pour les questions E, F et I



RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION
Travaux de gros œuvre de bâtiments



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidé-

rgurgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions E, F, G et H la variation par rapport au mois précédent.

IV - 0. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	A. Appréciation du carnet de commandes total 1					B. Appréciation du carnet de commandes étrangères 1					C. Appréciation du niveau des stocks de produits finis 1				
	1977		1978			1977		1978			1977		1978		
	Mars	Avril	1er trim.	Mars	Avril	Mars	Avril	1er trim.	Mars	Avril	Mars	Avril	1er trim.	Mars	Avril
Ensemble des industries	- 47	- 51	- 49	- 49	- 44	- 57	- 60	- 54	- 56	- 52	+ 9	+ 7	+ 19	+ 21	+ 20
I. Biens de consommation	- 42	- 44	- 37	- 35	- 33	- 36	- 44	- 43	- 40	- 39	+ 15	+ 17	+ 17	+ 17	+ 14
II. Biens d'investissement	- 44	- 52	- 50	- 55	- 48	- 57	- 58	- 49	- 54	- 41	+ 2	+ 3	+ 25	+ 36	+ 28
III. Biens intermédiaires	- 55	- 59	- 56	- 54	- 49	- 66	- 66	- 60	- 61	- 56	+ 10	+ 7	+ 19	+ 19	+ 17
Industrie textile (bonneterie exclue)	- 60	- 68	- 71	- 75	- 65	- 64	- 65	- 67	- 67	- 58	+ 25	+ 25	+ 43	+ 46	+ 35
dont : Laine	- 50	- 63	- 76	- 83	- 67	- 59	- 58	- 73	- 73	- 60	+ 17	+ 15	+ 38	+ 41	+ 11
Coton	- 76	- 80	- 82	- 81	- 77	- 74	- 75	- 75	- 74	- 67	+ 33	+ 37	+ 60	+ 64	+ 65
Habillement et bonneterie	- 55	- 65	- 57	- 57	- 57	- 56	- 67	- 67	- 57	- 49	+ 12	+ 12	+ 19	+ 29	+ 21
dont : Bonneterie	- 57	- 63	- 67	- 74	- 69	- 63	- 66	- 79	- 81	- 78	+ 1	+ 10	+ 26	+ 37	+ 37
Habillement	- 55	- 66	- 55	- 52	- 54	- 52	- 66	- 65	- 49	- 42	+ 17	+ 14	+ 17	+ 26	+ 15
Cuir et chaussures	- 80	- 57	- 73	- 54	- 61	- 69	- 43	- 72	- 55	- 83	- 14	+ 26	- 16	+ 1	+ 6
dont : Production de cuir	- 42	- 51	- 63	- 55	- 56	- 37	- 43	- 59	- 48	- 97	+ 16	+ 9	+ 39	+ 29	+ 28
Chaussures	- 92	- 59	- 84	- 54	- 63	- 98	- 43	- 86	- 67	- 70	- 24	+ 32	- 34	- 9	- 2
Transformation du bois	- 62	- 63	- 75	- 56	- 74	- 36	- 53	- 85	- 89	- 72	+ 30	+ 32	+ 49	+ 54	+ 58
Meubles	- 63	- 66	- 59	- 56	- 54	- 66	- 76	- 53	- 73	- 78	+ 38	+ 43	+ 52	+ 57	+ 65
Papiers et cartons	- 58	- 64	- 76	- 66	- 51	- 78	- 74	- 87	- 82	- 77	+ 4	+ 28	- 36	- 21	+ 8
dont : Production de papier et carton	- 83	- 87	- 70	- 51	- 47	- 92	- 88	- 93	- 91	- 83	+ 36	+ 40	+ 25	+ 7	+ 8
Transformation de papier et carton	- 44	- 50	- 81	- 76	- 53	- 51	- 50	- 72	- 62	- 65	- 12	+ 21	- 2	+ 19	+ 10
Transformation de matières plastiques	- 27	- 31	- 12	- 4	- 6	- 71	- 80	- 27	- 20	- 17	+ 18	+ 24	- 8	+ 2	+ 19
Industrie chimique	+ 4	+ 1	0	0	- 2	+ 3	0	+ 1	+ 1	0	- 2	+ 2	+ 2	+ 3	+ 4
Raffinerie de pétrole	- 51	- 20	- 50	- 50	+ 27	- 29	- 29	- 65	- 64	- 1	+ 16	+ 14	- 7	- 20	- 24
Matériaux de construction, céramique, verre ..	- 4	- 39	- 25	- 29	- 11	- 11	- 45	- 17	- 22	+ 11	- 6	+ 11	+ 23	+ 31	+ 15
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment, verre plat ..	0	- 38	- 21	- 22	- 9	- 6	- 46	- 7	- 8	+ 24	- 7	+ 12	+ 14	+ 25	+ 11
Verre creux	- 38	- 40	- 64	- 91	- 23	- 38	- 40	- 65	- 91	- 54	- 2	+ 2	+ 94	+ 91	+ 51
Sidérurgie et première transformation des métaux ferreux	- 73	- 78	- 73	- 74	- 67	- 89	- 82	- 78	- 83	- 83	- 8	- 22	+ 10	+ 10	+ 10
Articles métalliques de consommation	- 31	- 30	- 49	- 39	- 48	- 36	- 31	- 11	+ 4	- 34	+ 40	+ 30	+ 33	+ 20	+ 24
dont : Cycles et motocycles	- 48	- 56	- 29	+ 16	- 29	- 16	- 14	- 15	+ 22	- 22	+ 45	+ 54	+ 38	0	+ 20
Matériel d'équipement général	- 57	- 61	- 58	- 64	- 60	- 74	- 68	- 64	- 77	- 64	+ 17	+ 23	+ 43	+ 50	+ 33
Machines non électriques d'équipement	- 66	- 62	- 62	- 62	- 54	- 67	- 58	- 63	- 68	- 66	+ 30	+ 28	+ 37	+ 36	+ 35
dont : Machines agricoles	- 36	+ 17	- 69	- 93	- 93	- 38	+ 18	- 69	- 100	- 100	+ 36	+ 29	+ 48	+ 53	+ 53
Machines-outils	- 83	- 83	- 54	- 48	- 48	- 77	- 77	- 60	- 51	- 57	+ 45	+ 35	+ 34	+ 34	+ 34
Moteurs, compresseurs, pompes ...	- 52	- 57	- 60	- 48	- 54	- 36	- 48	- 41	- 43	- 35	+ 23	+ 29	+ 28	+ 19	+ 14
Machines textiles	- 91	- 91	- 82	- 82	- 82	- 91	- 91	- 84	- 84	- 84	-	-	-	-	-
Appareils électroménagers, radio, télévision ...	- 51	- 51	- 60	- 49	- 49	- 58	- 60	- 60	- 60	- 60	+ 44	+ 61	+ 54	+ 79	+ 42
Construction électrique d'équipement	- 61	- 40	- 64	- 80	- 71	- 49	- 56	- 64	- 76	- 69	+ 10	- 19	+ 26	+ 49	+ 49
Assemblage d'automobiles	- 32	- 32	+ 31	+ 31	+ 31	+ 20	- 11	+ 13	+ 30	+ 30	- 20	- 20	- 20	- 38	- 38
dont : Voitures de tourisme	- 14	- 14	+ 31	+ 31	+ 31	+ 23	- 13	+ 13	+ 30	+ 30	0	0	- 20	- 38	- 38
Construction navale, matériel ferroviaire	- 25	- 51	- 65	- 69	- 71	- 94	- 94	- 71	- 70	- 70	-	-	-	-	0
dont : Construction navale	- 64	- 62	- 95	- 93	- 97	- 100	- 100	- 97	- 95	- 95	-	-	-	-	0

1 Solde net des pourcentages des réponses « supérieur à la normale » et « inférieur à la normale ».

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	D. Entraves à la production 1																E. Appréciation de la capacité de production installée 2			
	Aucune entrave				Production entravée par insuffisance de															
					demande				main-d'œuvre				équipement							
	1977			1978	1977			1978	1977			1978	1977			1978				
	Janv.	Mai	Oct.	Janv.	Janv.	Mai	Oct.	Janv.	Janv.	Mai	Oct.	Janv.	Janv.	Mai	Oct.	Janv.	Janv.	Mai	Oct.	Janv.
Ensemble des industries	5	2	4	4	83	88	89	90	3	3	0	1	5	3	3	2	+ 53	+ 60	+ 61	+ 60
I. Biens de consommation	9	3	3	8	79	84	83	84	3	2	1	1	5	3	3	0	+ 33	+ 46	+ 51	+ 45
II. Biens d'investissement	7	5	7	4	76	82	82	89	4	4	1	1	8	5	4	4	+ 45	+ 48	+ 45	+ 50
III. Biens intermédiaires	2	0	1	1	90	94	95	94	2	2	1	1	4	2	1	2	+ 68	+ 73	+ 78	+ 72
Industrie textile (bonneterie exclue)	1	0	0	0	80	87	89	87	6	6	3	3	8	5	4	4	+ 49	+ 73	+ 60	+ 66
dont : Laine	0	0	0	0	82	87	92	95	9	9	1	3	7	4	5	3	+ 64	+ 68	+ 64	+ 69
Coton	1	0	0	1	81	96	99	86	6	2	2	1	5	2	1	1	+ 40	+ 86	+ 70	+ 77
Habillement et bonneterie	10	2	0	2	80	93	86	86	3	2	2	2	4	1	2	1	+ 45	+ 59	+ 63	+ 48
dont : Bonneterie	4	6	6	8	86	91	86	86	4	3	4	5	6	0	2	1	+ 54	+ 63	+ 68	+ 54
Habillement	11	1	0	0	78	93	87	86	3	2	1	1	3	1	2	1	+ 41	+ 57	+ 60	+ 47
Cuir et chaussures	6	0	0	20	94	99	99	73	0	0	0	0	0	0	0	0	+ 42	+ 43	+ 57	+ 53
dont : Production de cuir	0	0	0	0	100	100	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	+ 21	- 4	+ 50	+ 28
Chaussures	7	0	0	26	92	99	99	64	0	0	0	0	0	0	0	0	+ 48	+ 57	+ 61	+ 62
Transformation du bois	28	0	27	33	62	54	62	61	3	0	0	0	2	3	1	2	+ 46	+ 37	+ 40	+ 46
Meubles	3	5	5	2	66	74	73	74	5	4	1	4	7	4	0	1	+ 1	+ 40	+ 55	+ 45
Papiers et cartons	2	2	3	0	92	93	92	98	1	1	0	0	2	2	0	0	+ 60	+ 60	+ 58	+ 74
dont : Production de papier et carton	0	0	5	0	91	90	91	96	0	0	0	0	6	6	0	0	+ 78	+ 62	+ 41	+ 80
Transformation de papier et carton	3	3	0	1	93	95	94	99	1	2	0	0	0	0	0	0	+ 50	+ 59	+ 69	+ 70
Transformation de matières plastiques	0	0	0	0	74	95	97	92	2	0	0	0	26	5	3	8	+ 9	+ 37	+ 81	+ 58
Industrie chimique	0	0	0	0	100	100	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	+100	+100	+100	+100
Raffinerie de pétrole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Matériaux de construction, céramique, verre .	17	19	23	15	66	70	58	73	2	2	2	2	10	7	13	11	+ 24	+ 17	+ 14	+ 25
dont : Matériaux de construction, cérami-																				
que pour le bâtiment, verre plat .	18	21	22	12	63	66	55	73	2	3	3	3	12	8	15	12	+ 27	+ 18	+ 16	+ 22
Verre creux	19	0	23	23	81	100	77	77	0	0	0	0	0	0	0	0	- 2	+ 2	+ 2	+ 29
Sidérurgie et première transformation des																				
métaux ferreux	0	0	1	0	99	99	99	100	1	1	0	0	0	0	0	0	+ 88	+ 78	+ 88	+ 77
Articles métalliques de consommation	0	1	0	19	82	96	99	80	12	2	0	0	1	1	1	1	+ 59	+ 66	+ 38	+ 34
dont : Cycles et motocycles	0	0	0	0	71	80	95	95	0	14	0	0	6	6	5	0	+ 22	+ 12	+ 65	+ 56
Matériel d'équipement général	4	0	3	1	83	96	95	99	2	0	0	0	2	1	0	0	+ 73	+ 67	+ 59	+ 59
Machines non électriques d'équipement	3	0	1	3	89	89	94	91	2	3	1	0	6	3	1	2	+ 45	+ 43	+ 46	+ 59
dont : Machines agricoles	0	0	0	0	60	83	100	100	0	0	0	0	40	0	0	0	+ 8	+ 7	+ 53	+ 56
Machines-outils	6	0	0	8	85	91	100	92	3	3	0	0	6	9	0	0	+ 76	+ 84	+100	+ 84
Moteurs, compresseurs, pompes	0	1	0	0	99	99	88	88	0	0	0	0	1	0	0	0	+ 45	+ 21	+ 39	+ 61
Machines textiles	0	1	0	0	91	60	91	91	9	9	0	0	0	0	9	9	+ 30	+ 91	+ 18	+ 50
Appareils électroménagers, radio, télévision ...	47	17	17	33	53	53	50	67	0	0	0	0	0	0	0	0	+ 29	+ 45	+ 46	+ 61
Construction électrique d'équipement	13	3	2	0	60	85	89	91	2	3	0	0	5	0	0	0	+ 49	+ 59	+ 69	+ 58
Assemblage d'automobiles	0	0	0	0	90	79	88	100	0	0	0	0	10	10	12	0	+ 1	+ 2	+ 23	+ 10
dont : Voitures de tourisme	0	0	0	0	88	74	88	100	0	0	0	0	12	12	12	0	+ 2	+ 2	+ 23	+ 10
Construction navale, matériel ferroviaire	0	0	0	0	75	54	80	100	23	23	0	0	23	23	0	0	+ 43	+ 43	+ 36	+ 54
dont : Construction navale	0	1	0	0	61	56	100	100	35	35	0	0	35	35	0	0	+ 53	+ 53	+ 56	+ 52

1 En pourcentage du total des entreprises.

2 Solde net des pourcentages des réponses indiquant une capacité « plus que suffisante » et « insuffisante ».

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	F. Durée moyenne de production assurée (en mois)					G. Prévision de la demande au cours des trois prochains mois 1				
	1977		1978			1977		1978		
	Mars	Avril	1er trimestre	Mars	Avril	Mars	Avril	1er trimestre	Mars	Avril
Ensemble des industries	2,97	3,01	2,92	2,93	2,95	- 21	- 26	- 13	- 16	- 19
I. Biens de consommation	2,40	2,50	2,38	2,48	2,50	- 11	- 15	- 8	- 13	- 16
II. Biens d'investissement	5,04	4,94	5,01	4,93	4,90	- 24	- 36	- 22	- 24	- 26
III. Biens intermédiaires	1,78	1,88	1,71	1,69	1,79	- 26	- 27	- 12	- 15	- 16
Industrie textile (bonneterie exclue)	2,23	2,13	1,95	1,91	2,00	- 51	- 61	- 31	- 28	- 36
dont : Laine	1,89	1,85	1,51	1,44	1,55	- 47	- 59	- 34	- 28	- 38
Coton	2,39	2,21	2,24	2,24	2,32	- 68	- 79	- 36	- 31	- 41
Habillement et bonneterie	1,96	2,01	1,97	2,08	2,18	- 33	- 42	- 38	- 46	- 38
dont : Bonneterie	1,62	1,74	1,76	1,79	1,78	- 40	- 47	- 47	- 67	- 31
Habillement	2,10	2,11	2,05	2,19	2,32	- 30	- 40	- 34	- 39	- 41
Cuir et chaussures	0,96	1,72	0,82	0,94	1,45	- 24	- 35	- 38	- 31	- 46
dont : Production de cuir	1,92	1,98	1,43	1,70	1,70	- 26	- 27	- 37	- 23	- 24
Chaussures	0,64	1,64	0,61	0,69	1,37	- 22	- 37	- 37	- 33	- 54
Transformation du bois	1,42	1,44	1,13	1,20	1,01	- 39	- 23	- 24	- 22	- 22
Méubles	1,59	1,51	1,40	1,34	1,43	- 8	+ 2	+ 10	+ 11	- 17
Papiers et cartons	1,36	1,47	1,24	1,29	1,33	- 41	- 34	- 36	- 21	- 24
dont : Production de papier et carton	1,09	1,36	1,66	1,71	1,77	- 71	- 36	- 29	+ 15	- 11
Transformation de papier et carton ...	1,53	1,53	0,93	0,98	1,00	- 23	- 33	- 41	- 48	- 34
Transformation de matières plastiques	2,28	2,28	2,31	2,31	2,78	+ 2	+ 3	+ 22	+ 32	+ 23
Industrie chimique	—	—	—	—	—	+ 6	- 1	+ 1	0	- 1
Raffinerie de pétrole	—	—	—	—	—	- 29	- 65	- 26	- 33	- 29
Matériaux de construction, céramique, verre	2,57	2,41	2,53	2,59	2,54	+ 16	- 14	- 24	- 28	- 19
dont : Matériaux de construction, céramique pour le bâtiment, verre plat	2,48	2,29	2,44	2,48	2,46	+ 8	- 13	- 24	- 27	- 20
Verre creux	3,26	2,30	3,20	3,39	3,11	- 19	- 19	- 29	- 41	- 20
Sidérurgie et première transformation des métaux ferreux	1,52	1,80	1,58	1,60	1,69	- 29	- 15	+ 1	- 11	- 15
Articles métalliques de consommation	2,33	2,31	2,07	2,15	2,01	- 12	- 7	- 17	- 26	- 2
dont : Cycles et motocycles	2,10	1,83	2,46	2,82	2,48	- 59	- 64	- 28	- 36	- 10
Matériel d'équipement général	2,97	2,93	3,42	3,35	3,28	- 19	- 30	- 20	- 21	- 31
Machines non électriques d'équipement	4,48	4,27	4,22	4,25	4,43	- 17	- 27	- 14	- 20	- 21
dont : Machines agricoles	6,39	6,33	5,89	5,83	5,83	+ 20	+ 17	- 53	- 81	- 81
Machines-outils	2,95	2,45	4,12	4,46	4,39	- 13	- 31	+ 12	+ 14	- 8
Moteurs, compresseurs, pompes	6,67	6,32	5,23	5,32	5,35	- 22	- 44	- 17	- 31	- 13
Machines textiles	3,96	3,62	4,16	4,19	4,31	- 79	- 79	+ 4	- 39	- 85
Appareils électroménagers, radio, télévision	5,45	5,99	6,16	6,48	6,47	- 22	- 22	- 23	- 10	- 25
Construction électrique d'équipement	6,76	6,67	6,54	6,46	6,44	- 48	- 58	- 18	- 11	- 19
Assemblage d'automobiles	2,25	2,25	2,41	2,51	2,37	- 1	- 11	+ 49	+ 29	+ 18
dont : Voitures de tourisme	2,45	2,45	2,41	2,51	2,37	+ 25	+ 13	+ 49	+ 29	+ 18
Construction navale, matériel ferroviaire	16,74	17,02	15,07	14,36	13,75	- 72	- 78	- 64	- 66	- 66
dont : Construction navale	13,30	13,30	11,57	11,02	10,31	- 84	- 89	- 86	- 89	- 89

1 Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	II. Prévision de l'emploi au cours des trois prochains mois ¹					I. Prévision des prix de vente au cours des trois prochains mois ¹				
	1977		1978			1977		1978		
	Mars	Avril	1er trimestre	Mars	Avril	Mars	Avril	1er trimestre	Mars	Avril
Ensemble des industries	- 18	- 21	- 21	- 22	- 18	+ 42	+ 11	+ 17	+ 15	+ 12
I. Biens de consommation	- 19	- 15	- 22	- 24	- 27	+ 25	+ 22	+ 21	+ 14	+ 18
II. Biens d'investissement	- 18	- 20	- 23	- 30	- 20	+ 18	+ 13	+ 16	+ 14	+ 2
III. Biens intermédiaires	- 18	- 23	- 17	- 14	- 11	- 2	+ 3	+ 16	+ 17	+ 17
Industrie textile (bonneterie exclue)	- 35	- 37	- 29	- 22	- 15	- 12	- 20	- 10	- 4	+ 2
dont : Laine	- 35	- 26	- 31	- 19	- 8	- 15	- 24	- 20	- 12	- 12
Coton	- 40	- 52	- 26	- 16	- 11	- 23	- 31	- 15	- 12	+ 7
Habillement et bonneterie	- 22	- 35	- 22	- 30	- 32	+ 20	+ 16	+ 23	+ 18	+ 19
dont : Bonneterie	- 21	- 23	- 23	- 35	- 26	+ 8	+ 6	+ 19	+ 15	+ 9
Habillement	- 22	- 41	- 23	- 29	- 34	+ 25	+ 20	+ 23	+ 18	+ 23
Cuir et chaussures	- 25	+ 14	- 30	- 12	- 4	+ 23	+ 12	+ 10	+ 5	- 2
dont : Production de cuir	+ 6	- 3	- 55	- 61	- 34	+ 21	+ 13	- 6	- 17	- 13
Chaussures	- 35	+ 19	- 22	+ 5	+ 7	+ 24	+ 11	+ 15	+ 12	+ 2
Transformation du bois	- 2	- 15	- 30	- 22	- 33	- 1	+ 5	+ 6	- 4	+ 16
Mobilier	- 29	- 30	- 31	- 20	- 28	+ 30	+ 24	+ 28	+ 38	+ 43
Papiers et cartons	- 23	- 20	- 22	- 10	- 10	- 2	- 6	- 23	- 11	- 8
dont : Production de papier et carton	- 47	- 23	- 30	- 17	- 17	- 13	- 12	- 15	+ 14	+ 7
Transformation de papier et carton	- 8	- 18	- 16	- 4	- 4	+ 4	- 4	- 28	- 30	- 19
Transformation de matières plastiques	- 14	+ 1	+ 23	+ 19	+ 29	+ 18	+ 6	+ 2	+ 8	+ 19
Industrie chimique	0	0	0	0	0	+ 1	+ 1	0	+ 1	- 1
Raffinerie de pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériaux de construction, céramique, verre	+ 3	- 9	- 17	- 18	- 13	+ 24	+ 20	+ 12	+ 4	- 10
dont : Matériaux de construction, céramique pour le bâtiment, verre plat	0	- 13	- 18	- 15	- 12	+ 27	+ 22	+ 8	+ 4	- 16
Verre creux	+ 36	+ 36	- 14	- 41	- 23	0	0	+ 37	0	+ 44
Sidérurgie et première transformation des métaux ferreux	- 20	- 36	- 23	- 21	- 17	- 4	+ 27	+ 53	+ 43	+ 32
Articles métalliques de consommation	- 12	- 7	- 21	- 16	- 16	+ 41	+ 23	+ 24	+ 23	+ 29
dont : Cycles et motocycles	0	0	- 31	0	0	+ 29	+ 14	+ 55	+ 36	0
Matériel d'équipement général	- 13	- 15	- 21	- 21	- 14	+ 2	+ 6	+ 16	+ 19	+ 4
Machines non électriques d'équipement	- 22	- 18	- 32	- 35	- 24	+ 20	+ 6	+ 11	+ 16	- 1
dont : Machines agricoles	- 36	+ 17	- 32	- 59	- 32	+ 15	0	+ 12	0	0
Machines-outils	- 29	- 38	- 28	- 29	- 41	+ 34	+ 29	+ 45	+ 76	+ 9
Moteurs, compresseurs, pompes	- 11	- 11	- 31	- 39	- 36	+ 45	+ 15	+ 8	+ 17	- 20
Machines textiles	- 79	- 70	- 70	- 76	- 32	- 76	- 79	- 43	- 42	- 44
Appareils électroménagers, radio, télévision	- 51	- 51	- 56	- 72	- 77	+ 1	+ 1	- 6	0	0
Construction électrique d'équipement	- 20	- 21	- 25	- 46	- 23	+ 10	+ 9	+ 18	+ 4	+ 12
Assemblage d'automobiles	- 32	- 11	- 8	- 12	- 23	+ 38	+ 49	+ 38	0	0
dont : Voitures de tourisme	- 14	+ 13	- 8	- 12	- 23	+ 48	+ 61	+ 38	0	0
Construction navale, matériel ferroviaire	- 27	- 20	- 23	- 51	- 50	+ 50	+ 45	+ 48	+ 48	+ 43
dont : Construction navale	- 42	- 27	- 32	- 35	- 34	+ 51	+ 42	+ 43	+ 44	+ 35

¹ Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

IV - 1. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1970 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.							Source :
	Indice général ¹	Dont :		Dont :				Indice général
		Industries manufacturières	Industries extractives	Matières premières et biens intermédiaires	Biens de consommation non durables	Biens de consommation durables	Biens d'investissement	
Pondération par rapport à l'ensemble de la production industrielle en 1978	100,0	96,7	3,3	60,2	14,7	13,7	11,4	
1970	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	103	103	99	100	103	107	97	102
1972	109	110	96	106	108	115	104	108
1973	116	118	80	112	116	120	113	111
1974	120	123	75	119	119	124	123	108
1975	108	111	69	103	112	116	118	95
1976	118	121	68	115	118	125	125	100
1977	<i>p</i> 117	<i>p</i> 121	<i>p</i> 64	<i>p</i> 114	<i>p</i> 122	<i>p</i> 121	<i>p</i> 124	102
1976 1 ^{er} trimestre	118	121	70	114	114	132	127	92
2 ^e trimestre	121	124	72	118	120	129	123	103
3 ^e trimestre	110	113	56	106	115	113	117	103
4 ^e trimestre	123	126	71	120	123	126	133	102
1977 1 ^{er} trimestre	122	126	69	119	121	131	130	104
2 ^e trimestre	<i>p</i> 120	<i>p</i> 124	68	<i>p</i> 117	124	122	<i>p</i> 124	103
3 ^e trimestre	<i>p</i> 107	<i>p</i> 110	57	<i>p</i> 102	116	<i>p</i> 110	<i>p</i> 113	100
4 ^e trimestre	<i>p</i> 120	<i>p</i> 124	<i>p</i> 64	<i>p</i> 117	<i>p</i> 125	<i>p</i> 122	<i>p</i> 127	103
1978 1 ^{er} trimestre	<i>p</i> 122	126	62	119	119	132	128	101
1977 Mai	<i>p</i> 116	<i>p</i> 120	64	<i>p</i> 115	120	114	<i>p</i> 118	104
Juin	<i>p</i> 125	<i>p</i> 128	72	<i>p</i> 119	132	126	<i>p</i> 129	102
Juillet	<i>p</i> 84	<i>p</i> 87	35	<i>p</i> 83	98	74	<i>p</i> 81	96
Août	<i>p</i> 114	<i>p</i> 117	63	<i>p</i> 107	122	<i>p</i> 119	<i>p</i> 126	100
Septembre	<i>p</i> 123	<i>p</i> 126	65	<i>p</i> 117	129	<i>p</i> 137	<i>p</i> 132	103
Octobre	<i>p</i> 120	<i>p</i> 124	63	<i>p</i> 116	127	<i>p</i> 123	<i>p</i> 129	102
Novembre	<i>p</i> 120	<i>p</i> 124	64	<i>p</i> 116	126	<i>p</i> 121	<i>p</i> 127	103
Décembre	<i>p</i> 120	<i>p</i> 123	<i>p</i> 64	<i>p</i> 118	<i>p</i> 122	<i>p</i> 122	<i>p</i> 126	102
1978 Janvier	<i>p</i> 119	123	63	117	115	128	128	100
Février	<i>p</i> 118	122	53	112	111	128	126	98
Mars	<i>p</i> 130	134	70	127	131	140	131	107
Avril	<i>p</i> 121	125	68	119	122	127	124	104
Mai	<i>p</i>							102

¹ Non compris la construction.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION MANUFACTURIERE INDUSTRIELLE PAR SECTEUR

Base 1970 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Industrie des fabrica- tions métal- liques	Métallurgie de base			Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industrie textile	Industrie des produits minéraux non métalliques	Electricité	Industrie du bois	Fabrication d'articles d'habil- lement et de chaussures	Industrie du papier et du carton	Raffineries de pétrole	Distribution d'eau
		Sidérurgie	Acieries de moulage, fonderies, tréfileries étrirage et laminage	Métaux non ferreux										
Pondération par rapport à l'en- semble des industries manu- facturières en 1978 ¹	28,1	12,7	2,8	2,2	13,1	8,0	6,9	5,4	5,4	5,0	4,0	2,9	1,1	1,4
1970	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	98	98	92	97	109	104	105	100	109	113	108	101	101	106
1972	103	113	92	103	121	107	106	101	123	134	118	106	121	109
1973	110	122	96	112	138	117	106	106	135	151	114	114	124	116
1974	118	127	106	117	142	121	101	108	141	162	116	122	101	119
1975	113	88	82	105	121	119	86	95	135	154	111	103	95	121
1976	123	96	90	130	138	122	97	105	156	175	106	114	95	129
1977	p 122	89	89	149	p 145	125	p 85	p 112	155	p 177	p 100	p 113	p 118	129
1976 1 ^{er} trimestre	125	96	93	114	136	112	105	91	164	174	121	117	54	125
2 ^e trimestre	121	102	90	130	141	123	105	116	150	185	109	120	105	135
3 ^e trimestre	115	93	82	119	131	119	81	103	148	151	99	105	113	131
4 ^e trimestre	131	93	95	155	145	133	96	108	160	190	97	114	110	125
1977 1 ^{er} trimestre	130	91	95	155	152	117	97	108	162	188	108	116	125	129
2 ^e trimestre	p 124	94	91	166	153	122	89	121	152	181	98	116	111	131
3 ^e trimestre	p 111	83	82	128	132	122	68	110	135	156	95	104	125	130
4 ^e trimestre	p 125	88	88	146	p 146	137	p 86	p 111	170	p 184	p 98	p 114	p 111	128
1978 1 ^{er} trimestre	p 127	99			157	110	84	99	171	185	122	118	97	138
1977 Avril	126	89	99	163	146	118	89	120	158	181	107	116	115	128
Mai	p 117	98	86	166	152	116	82	121	153	167	87	107	116	133
Juin	p 129	96	89	170	160	133	96	123	145	196	99	125	102	131
Juillet	p 80	79	60	119	114	106	45	84	123	118	52	67	125	126
Août	p 124	82	90	122	136	130	69	120	132	157	110	113	133	132
Septembre	p 130	89	96	144	145	131	91	125	149	191	123	131	118	131
Octobre	p 127	83	93	139	143	138	85	125	162	174	103	120	115	133
Novembre	p 125	91	90	150	p 148	139	p 84	109	170	p 175	p 96	117	117	128
Décembre	p 122	90	81	150	p 147	133	p 89	p 100	178	p 203	p 93	p 105	p 102	123
1978 Janvier	p 126	97	89	164	150	110	82	94	177	179	115	112	81	139
Février	p 124	94		156	146	101	84	88	159	171	120	109	101	129
Mars	p 131	105			177	119	87	117	177	205	132	132	111	144
Avril	p 123				163	115	84	129	164	185	101	123	106	138

¹ L'industrie du tabac, les cokeries et l'industrie du cuir dont les indices de production ne sont pas repris dans le tableau, interviennent respectivement pour 0,7 p.c., 0,1 p.c. et 0,2 p.c. dans l'ensemble de la production manufacturière industrielle.

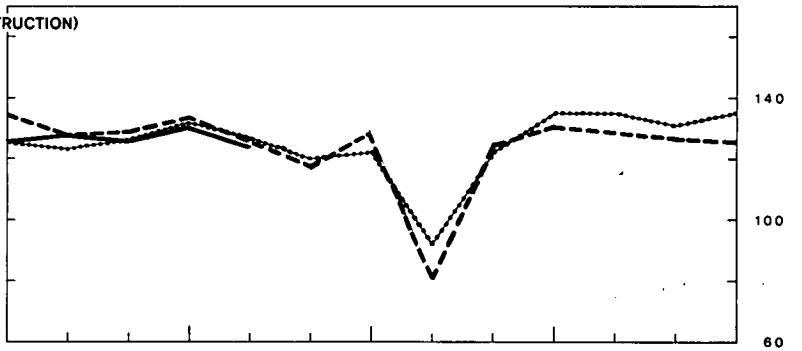
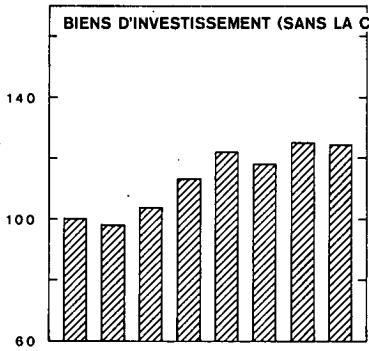
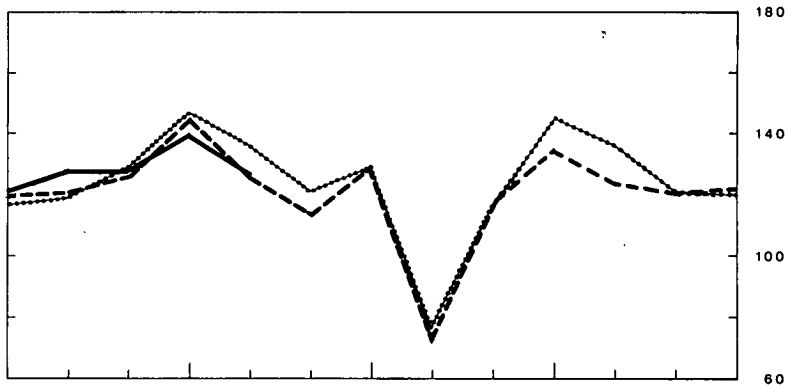
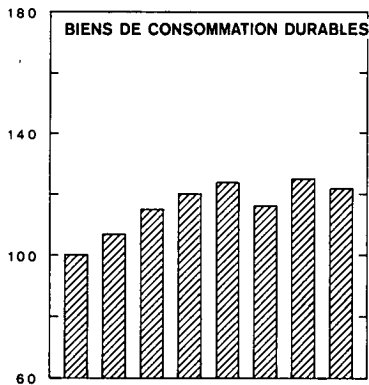
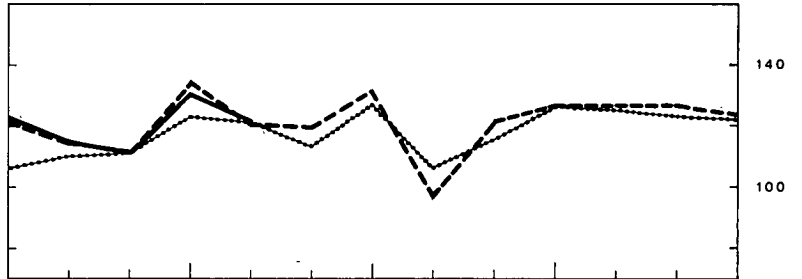
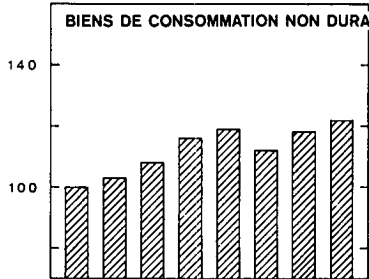
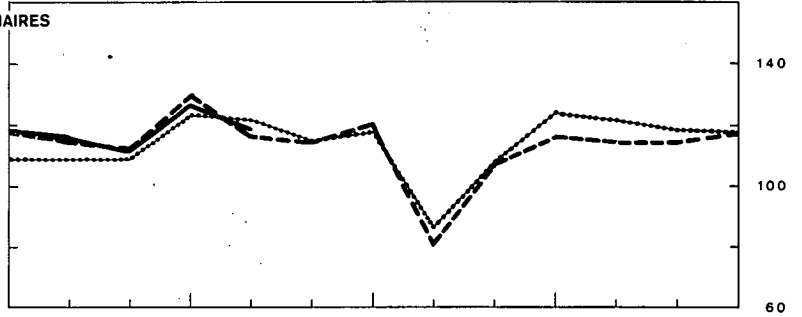
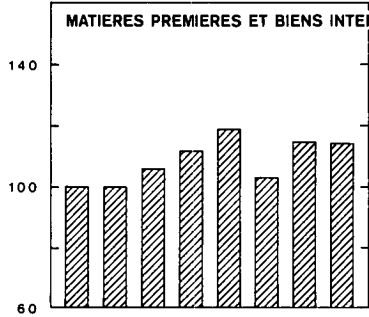
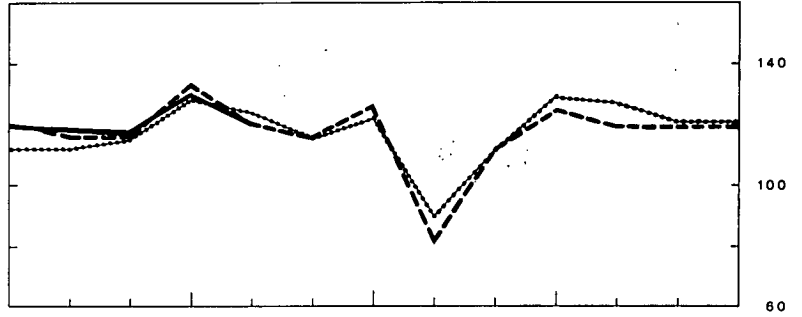
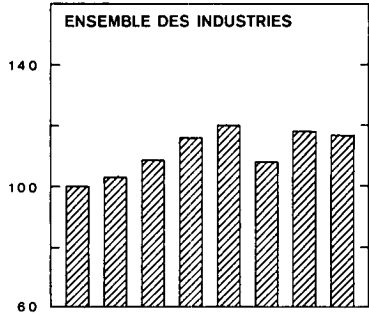
IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1970 = 100

..... 1976

----- 1977

———— 1978



IV - 3. — ENERGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) à (6) et (11)]. — M.A.E., Administration des Mines [col. (7) à (10)].

Moyennes mensuelles ou mois	Pétrole					Gaz	Coke		Houille		Electricité
	Mise en œuvre de pétrole brut	Consommation intérieure				Impor- tations de gaz naturel en U.E.B.L.	Produc- tion	Consom- mation intérieure	Produc- tion	Consom- mation intérieure	Produc- tion
		Total 1	Dont :								
			Essences autos	Gas-oil et fuel-oil léger	Fuel-oil résiduel						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1970	2.485	1.721	184	660	566	351	593	653	947	1.474	2.413
1971	2.520	1.763	191	674	575	549	565	598	913	1.214	2.633
1972	3.008	1.896	208	749	661	689	603	648	875	1.261	2.972
1973	3.084	1.959	213	771	709	809	648	705	737	1.252	3.260
1974	2.515	1.710	212	695	611	957	671	743	676	1.345	3.397
1975	2.358	1.632	230	690	536	904	477	513	623	1.002	3.248
1976	2.370	1.756	240	737	621	1.003	518	533	603	1.105	3.752
1977	2.986	1.725	254	741	577	988	464	467	589	1.092	3.731
1976 1 ^{er} trimestre	1.348	1.960	230	963	627	1.167	490	510	680	1.123	3.955
2 ^e trimestre	2.614	1.547	240	586	553	902	552	580	639	1.145	3.624
3 ^e trimestre	2.796	1.428	237	507	526	810	542	526	470	1.044	3.575
4 ^e trimestre	2.722	2.091	252	892	778	1.132	487	515	622	1.106	3.854
1977 1 ^{er} trimestre	3.092	2.031	247	919	732	1.199	474	480	669	1.011	3.897
2 ^e trimestre	2.754	1.674	251	696	563	923	485	471	625	1.137	3.664
3 ^e trimestre	3.109	1.318	264	506	398	714	448	458	464	1.093	3.258
4 ^e trimestre	2.988	1.875	253	843	615	1.117	449	458	599	1.155	4.106
1978 1 ^{er} trimestre							457	p 481	609	p 1.171	4.124
1977 Avril	2.865	1.854	236	831	624	1.067	483	478	647	1.232	3.808
Mai	2.874	1.572	254	624	536	875	503	488	582	1.038	3.684
Juin	2.524	1.596	264	632	528	826	470	447	645	1.140	3.501
Juillet	3.107	976	241	352	266	624	442	443	351	926	2.972
Août	3.306	1.330	276	494	403	701	445	446	503	1.149	3.195
Septembre	2.915	1.649	274	671	525	816	456	485	537	1.204	3.606
Octobre	2.851	1.657	257	709	524	950	443	442	566	1.068	3.919
Novembre	2.902	1.961	261	927	645	1.156	461	497	607	1.144	4.108
Décembre	3.212	2.008	240	894	675	1.245	444	436	623	1.252	4.290
1978 Janvier	2.375	2.074	238	1.038	648	1.366	459	p 474	633	p 1.138	4.268
Février	2.546	2.146	221	1.045	729	1.197	424	p 453	555	p 1.100	3.826
Mars							489	p 516	640	p 1.275	4.278
Avril									581		3.951

1 Essences autos, gas-oil, fuel-oil léger, fuel-oil résiduel, essences aviation et carburéacteur (type essence), essences spéciales et white spirit, pétrole et carburéacteur (type pétrole), huiles de graissage et autres produits

lubrifiants, brai de pétrole résiduel, bitumes asphaltiques, gaz de pétrole énergétiques et chimiques.

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)]. — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			Expéditions totales
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1970	1.051	775	9,3	13,0	22,3	21,3
1971	1.037	770	9,4	14,2	23,6	23,3
1972	1.211	894	10,2	15,8	26,0	26,0
1973	1.294	954	12,7	20,4	33,1	30,2
1974	1.353	1.013	14,1	22,5	36,6	34,6
1975	966	659	13,9	24,3	38,2	37,2
1976	1.012	706	14,5	30,6	45,1	43,6
1977	938	719	p 15,2	p 30,4	p 45,6	p 44,7
1976 1 ^{er} trimestre	988	747	14,5	31,2	45,7	43,3
2 ^e trimestre	1.074	738	14,1	30,7	44,8	45,8
3 ^e trimestre	1.021	636	12,6	27,1	39,7	37,3
4 ^e trimestre	967	703	16,8	33,2	50,0	48,2
1977 1 ^{er} trimestre	996	671	15,4	31,7	47,1	45,6
2 ^e trimestre	972	780	16,3	31,1	47,4	47,2
3 ^e trimestre	881	682	p 13,0	p 24,6	p 37,6	p 37,7
4 ^e trimestre	906	744	p 15,9	p 34,3	p 50,2	p 48,4
1978 1 ^{er} trimestre	p 1.018					
1977 Mai	1.061	775	14,2	30,7	44,9	44,2
Juin	950	820	18,5	33,1	51,6	52,6
Juillet	881	611	8,6	18,6	27,2	26,4
Août	868	662	p 15,5	p 25,4	p 40,9	p 37,9
Septembre	893	772	p 14,8	p 29,9	p 44,7	p 48,7
Octobre	827	735	p 13,8	p 35,7	p 49,5	p 45,0
Novembre	952	758	p 13,5	p 32,8	p 46,3	p 46,7
Décembre	938	740	p 20,5	p 34,3	p 54,8	p 53,5
1978 Janvier	1.045	817				
Février	p 896					
Mars	p 1.112					
Avril	p 1.093					
Mai	p 1.100					

IV - 5. — CONSTRUCTION

Sources : Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme [col. (1) et (6)]. — I.N.S. [col. (2) à (5) et (7) à (11)].

Moyennes mensuelles ou mois	Logements					Autres bâtiments					Indice de la production 1970=100 ³
	Avis favorables ¹	Autorisations de bâtir		Bâtiments commencés		Avis favorables ²	Autorisations de bâtir		Bâtiments commencés		
		Nombre	Volume	Nombre	Volume		Nombre	Volume	Nombre	Volume	
	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1970	2,5	5,0	2.505	3,7	1.915	1,3	0,7	2.849	0,5	1.865	100
1971	2,0	4,0	2.020	3,5	1.838	0,9	0,5	2.302	0,5	2.227	99
1972	3,5	6,1	3.173	4,3	2.309	1,0	0,6	2.742	0,5	2.282	99
1973	3,8	6,7	3.483	5,2	2.702	1,1	0,7	3.031	0,5	2.282	93
1974	7,1	7,4	3.844	5,4	2.889	0,7	0,6	3.459	0,5	2.523	99
1975	5,7	6,3	3.336	6,4	3.425	0,5	0,5	2.362	0,6	2.486	98
1976	7,3	7,9	4.021	6,3	3.334	0,6	0,5	2.084	0,5	2.085	94
1977	5,7	6,4	3.362	6,0	3.163	0,5	0,5	2.103	0,5	1.825	93
1976 1 ^{er} trimestre	7,7	8,2	4.197	5,8	3.079	0,5	0,4	2.127	0,4	2.191	—
2 ^e trimestre	7,7	8,4	4.469	8,0	4.231	0,6	0,7	2.605	0,6	3.028	—
3 ^e trimestre	7,0	7,3	3.609	5,8	3.132	0,6	0,6	1.903	0,4	1.621	—
4 ^e trimestre	6,7	7,7	3.809	5,8	2.897	0,6	0,5	1.701	0,4	1.500	—
1977 1 ^{er} trimestre	6,6	5,8	3.034	5,3	2.590	0,5	0,4	1.775	0,3	1.392	—
2 ^e trimestre	6,2	7,5	4.040	6,1	3.285	0,6	0,6	3.018	0,4	1.571	—
3 ^e trimestre	5,1	6,3	3.258	6,7	3.596	0,5	0,5	1.718	0,5	2.375	—
4 ^e trimestre	5,1	5,9	3.116	6,0	3.183	0,5	0,5	1.901	0,6	1.961	—
1978 1 ^{er} trimestre	5,6	7,1	3.740	6,6	3.406	0,6	0,5	1.874	0,5	2.106	—
1977 Mars	7,0	6,9	3.665	5,6	2.964	0,6	0,5	2.103	0,3	1.413	95
Avril	6,7	8,3	4.483	6,0	3.127	0,6	0,6	4.349	0,3	949	95
Mai	5,6	6,7	3.544	6,0	3.245	0,5	0,6	2.551	0,5	2.001	95
Juin	6,2	7,6	4.093	6,3	3.482	0,6	0,6	2.155	0,5	1.763	95
Juillet	6,2	6,7	3.254	4,3	2.513	0,5	0,4	1.268	0,4	3.104	95
Août	4,8	6,3	3.329	7,7	4.102	0,5	0,6	1.813	0,6	2.192	96
Septembre	4,3	5,9	3.192	8,1	4.172	0,5	0,5	2.072	0,6	1.829	95
Octobre	5,1	5,6	2.916	6,6	3.731	0,5	0,5	1.977	0,6	2.063	95
Novembre	5,1	6,5	3.263	5,5	2.905	0,5	0,5	2.178	0,5	1.799	93
Décembre	5,2	5,8	3.169	6,1	2.914	0,5	0,5	1.548	0,6	2.021	93
1978 Janvier	4,8	6,1	3.297	6,3	2.936	0,5	0,6	2.213	0,5	2.197	93
Février	4,9	7,3	3.926	6,3	3.391	0,5	0,5	1.857	0,6	2.106	90
Mars	7,1	7,8	3.997	7,1	3.891	0,6	0,5	1.552	0,5	2.016	90

¹ Jusqu'en 1973 : nombre d'avis favorables pour bâtiments résidentiels.
² Jusqu'en 1973 : nombre d'avis favorables relatifs aux constructions non résidentielles.
³ Travaux publics et privés. Indices mensuels : moyennes mobiles des douze derniers mois de l'indice de la production non désaisonnalisé,

corrige pour la composition inégale des mois. Indices annuels : moyenne de l'indice de la production non désaisonnalisé, corrigé pour la composition inégale des mois, des douze mois de l'année et non la moyenne des indices mensuels.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (ajustée pour variations saisonnières)

Base 1970 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E. (8 pays ¹)			Belgique			République Fédérale d'Allemagne ²		
	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	109	113	+ 3,7	111	114	+ 2,7	104	111	+ 6,7
2 ^e trimestre	106	115	+ 8,5	107	119	+ 11,2	104	113	+ 8,7
3 ^e trimestre	106	116	+ 9,4	106	118	+ 11,3	104	114	+ 9,6
4 ^e trimestre	110	118	+ 7,3	110	119	+ 8,2	108	115	+ 6,5
	1976	1977		1976	1977		1976	1977	
1 ^{er} trimestre	113	120	+ 6,2	114	120	+ 5,3	111	117	+ 5,5
2 ^e trimestre	115	117	+ 1,7	119	119	...	113	116	+ 2,7
3 ^e trimestre	116	117	+ 0,9	118	114	- 3,4	114	116	+ 1,8
4 ^e trimestre	118	117	- 0,8	119	116	- 2,5	115	117	+ 1,7
	France			Royaume-Uni			Italie		
	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	113	122	+ 8,0	108	103	- 4,6	110	117	+ 5,8
2 ^e trimestre	113	123	+ 8,8	102	104	+ 2,0	107	121	+ 12,8
3 ^e trimestre	112	125	+ 11,6	101	104	+ 3,0	106	123	+ 15,9
4 ^e trimestre	117	125	+ 6,8	102	106	+ 3,9	111	128	+ 15,4
	1976	1977		1976	1977		1976	1977	
1 ^{er} trimestre	122	129	+ 5,7	103	107	+ 3,9	117	131	+ 12,7
2 ^e trimestre	123	125	+ 1,6	104	105	+ 1,0	121	122	+ 1,2
3 ^e trimestre	125	125	...	104	106	+ 1,9	123	121	- 1,2
4 ^e trimestre	125	124	- 0,8	106	105	- 0,9	128	118	- 7,8
	Pays-Bas			Irlande			Grand-Duché de Luxembourg		
	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *	1975	1976	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	121	124	+ 2,5	115	121	+ 5,2	101	98	- 3,8
2 ^e trimestre	117	126	+ 7,7	113	123	+ 8,9	92	104	+ 12,4
3 ^e trimestre	115	127	+ 10,4	114	126	+ 10,5	83	97	+ 16,1
4 ^e trimestre	123	129	+ 4,9	116	128	+ 10,3	94	98	+ 3,7
	1976	1977		1976	1977		1976	1977	
1 ^{er} trimestre	124	127	+ 2,4	121	130	+ 7,4	98	100	+ 2,7
2 ^e trimestre	126	128	+ 1,6	123	135	+ 9,8	104	103	- 0,3
3 ^e trimestre	127	124	- 2,4	126	134	+ 6,3	97	94	- 2,3
4 ^e trimestre	129	127	- 1,6	128	140	+ 9,4	98	99	+ 1,1

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ Belgique, République Fédérale d'Allemagne, France, Royaume-Uni,

Italie, Pays-Bas, Irlande et Grand-Duché de Luxembourg: Le Danemark n'établit pas d'indice de la production industrielle.

² Y compris Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1960-1970*. — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Agence économique et*

financière. — *La Construction*. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

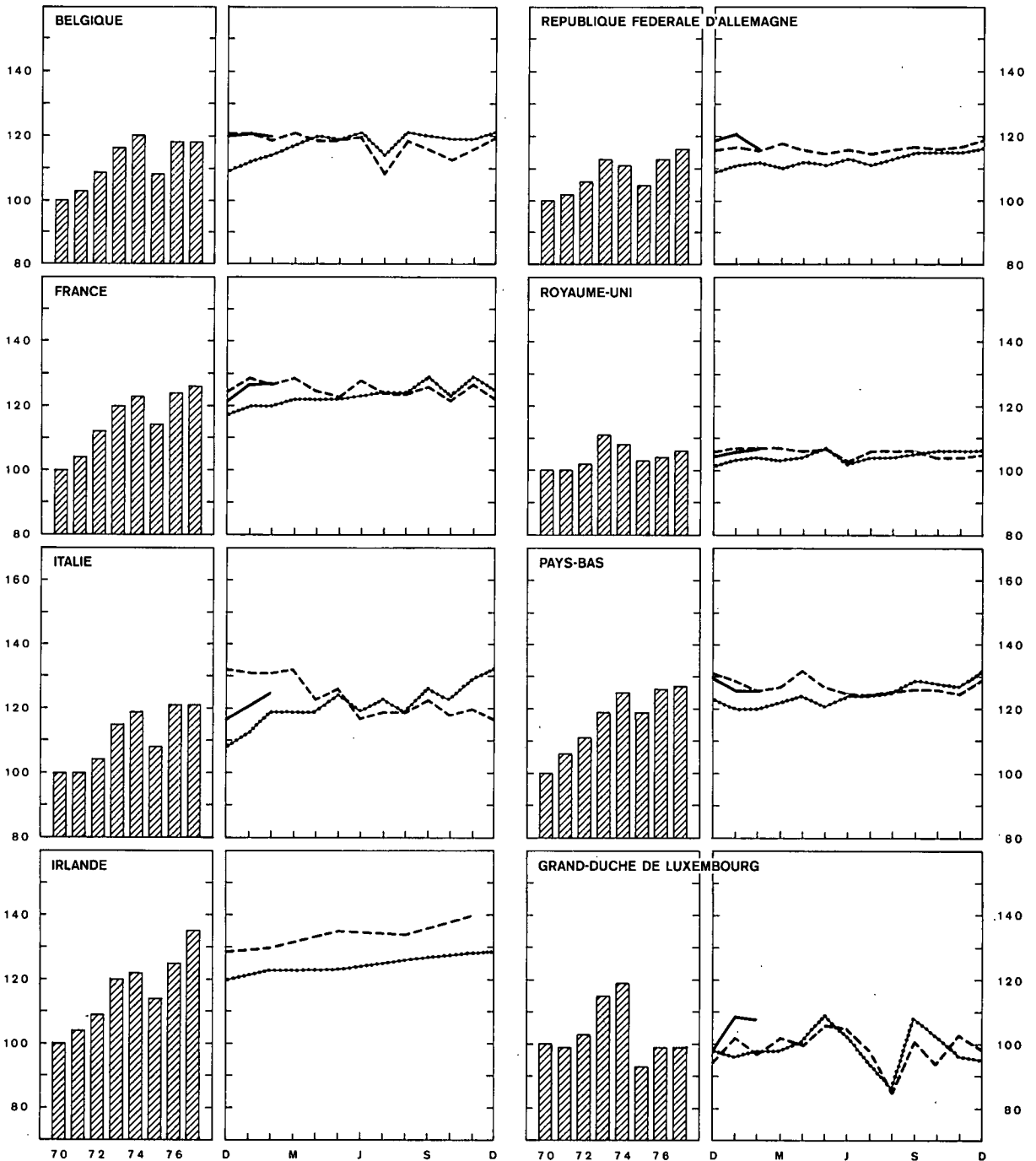
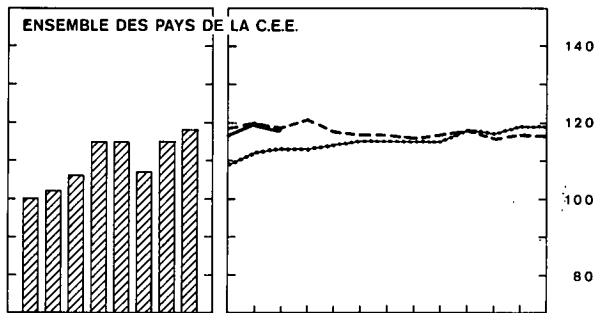
IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

Base 1970 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)

----- 1976 - - - - - 1977 _____ 1978



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activités de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)				Trafic payant aérien régulier	
	Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont			
				combustibles et huiles minérales	minerais	(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
	(millions)		(milliers de tonnes)				
1970	688	651	5.931	1.592	1.508	203,9	34,4
1971	702	611	5.535	1.457	1.379	226,6	38,0
1972	681	624	5.778	1.495	1.447	257,7	42,6
1973	674	682	6.294	1.556	1.704	304,1	48,0
1974	690	762	6.841	1.697	1.846	331,3	54,4
1975	689	563	4.933	1.317	1.218	316,2	52,6
1976	684	554	4.936	1.318	1.219	324,4	56,4
1977	639 ²	541	4.861	1.355	1.005	337,4	59,4
1976 1 ^{er} trimestre	693	508	4.638	1.236	1.073	254,1	48,3
2 ^e trimestre	708	593	5.342	1.315	1.462	316,2	55,1
3 ^e trimestre	657	556	4.946	1.283	1.315	426,4	65,1
4 ^e trimestre	677	559	4.817	1.442	1.027	300,9	57,1
1977 1 ^{er} trimestre	681	529	4.749	1.343	1.035	280,9	53,4
2 ^e trimestre	697	550	4.993	1.355	1.032	322,7	55,8
3 ^e trimestre	581 ²	518	4.634	1.351	940	429,2	65,4
4 ^e trimestre	596	566	5.069	1.369	1.013	316,8	63,0
1978 1 ^{er} trimestre	588	568	5.123	1.335	1.119	312,6	57,2
1977 Mars	693	564	5.168	1.373	1.190	307,1	58,4
Avril	679	573	5.108	1.427	1.004	326,0	56,4
Mai	711	544	4.961	1.463	1.029	305,7	54,5
Juin	701	532	4.909	1.174	1.063	336,5	56,6
Juillet	592 ²	525	4.548	1.460	872	450,5	67,5
Août	557	473	4.331	1.236	871	434,5	64,5
Septembre	595	555	5.022	1.357	1.076	402,5	64,1
Octobre	615	569	5.172	1.446	1.098	346,0	64,8
Novembre	590	558	5.013	1.319	952	304,7	63,3
Décembre	584	571	5.021	1.341	990	299,8	60,8
1978 Janvier	598	584	5.194	1.344	1.122	314,8	54,5
Février	572	527	4.772	1.253	1.009	271,4	52,9
Mars	593	593	5.403	1.407	1.225	351,5	64,2

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² A partir de juillet 1977, trafic rail seulement, l'exploitation des services d'autobus étant transférée à la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.

V - 1b. — Navigation maritime

V - 1c. — Navigation intérieure

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], Maatschappij van de Brugse Zeevaart-inrichtingen N.V. [col. (7)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics ¹	
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)
1970	5.658	4.565	1.946	476	463	303	1.005	615	71	7.630	558
1971	5.433	3.864	2.037	572	608	208	1.222	593	62	7.947	561
1972	5.366	3.183	2.490	688	634	341	1.485	623	85	8.034	563
1973	5.305	3.406	2.527	676	809	414	1.637	732	96	8.482	541
1974	5.322	3.522	2.788	765	853	399	1.814	697	130	8.907	571
1975	5.082	2.687	2.299	657	729	427	1.963	579	118	6.978	427
1976	5.529	3.225	2.222	773	807	373	1.944	636	129	8.356	506
1977	5.689			737			2.090			8.410	480
1975 4 ^e trimestre ..	5.141	2.583	2.535	681	686	577	2.001	562	112	6.624	376
1976 1 ^{er} trimestre ..	5.101	2.791	2.014	695	672	361	1.790	662	124	7.490	478
2 ^e trimestre ..	5.847	3.404	2.027	724	760	304	1.938	434	105	9.013	560
3 ^e trimestre ..	5.751	3.195	2.344	881	816	454	2.112	795	136	8.216	479
4 ^e trimestre ..	5.416	3.510	2.502	792	981	374	1.934	652	151	8.705	508
1977 1 ^{er} trimestre ..	5.574	3.051	2.559	803	915	329	2.070	624	106	8.199	469
2 ^e trimestre ..	5.957	3.171	2.641	774	953	326	2.088	665	139	8.997	504
3 ^e trimestre ..	5.661	3.181	2.734	730	884	281	2.159	668	118	8.193	456
4 ^e trimestre ..	5.556			642			2.043			8.253	491
1977 Février	5.285	2.939	2.749	756	741	419	2.119	517	84	7.677	441
Mars	6.207	3.168	2.871	1.003	1.075	320	2.162	774	138	9.398	534
Avril	6.006	2.858	2.488	860	765	286	1.892	644	134	8.781	510
Mai	5.867	3.039	2.466	781	887	238	2.301	815	133	8.742	480
Juin	5.997	3.616	2.970	680	1.207	454	2.072	537	150	9.468	523
Juillet	5.980	3.162	2.369	702	935	206	2.002	733	88	6.638	366
Août	5.515	3.411	2.295	717	921	273	2.357	653	128	9.243	502
Septembre ...	5.488	2.969	3.539	770	797	363	2.118	618	137	8.697	501
Octobre	5.784	2.599	3.028	605	1.401	278	2.074	437	162	8.600	507
Novembre	5.120	2.637	2.875	593	694	146	2.016	492	139	8.344	490
Decembre	5.763			728			2.039			7.814	477
1978 Janvier							2.235			7.917	464
Février							2.044			7.275	450

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 2. — TOURISME

Nuits passées par les touristes en Belgique ¹
(milliers)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	République Fédérale d'Allemagne	Etats-Unis d'Amérique
1970	2.236	1.662	92	132	109	87	43
1971	2.288	1.682	100	147	100	99	44
1972	2.263	1.782	90	145	95	95	42
1973	2.306	1.787	92	145	102	107	43
1974	2.314	1.691	88	151	91	111	48
1975	2.458	1.788	91	173	107	120	42
1976	2.484	1.824	88	182	99	117	43
1977	2.434	1.799	82	170	85	118	46
1975 4 ^e trimestre	666	362	46	45	36	43	34
1976 1 ^{er} trimestre	471	223	42	29	33	34	26
2 ^e trimestre	2.228	1.577	80	149	120	118	50
3 ^e trimestre	5.909	4.674	128	453	164	242	61
4 ^e trimestre	679	376	42	43	41	42	33
1977 1 ^{er} trimestre	480	232	36	34	29	33	27
2 ^e trimestre	2.268	1.602	77	162	114	123	54
3 ^e trimestre	5.801	4.631	117	400	147	242	63
4 ^e trimestre	702	381	42	48	43	46	39
1976 Décembre	641	413	33	37	26	27	22
1977 Janvier	423	205	32	27	24	28	25
Février	450	217	36	35	28	29	24
Mars	567	274	41	39	35	42	32
Avril	1.675	1.212	69	59	97	83	37
Mai	2.337	1.674	89	188	82	111	55
Juin	2.793	1.921	74	238	164	174	69
Juillet	8.643	7.014	108	789	160	298	65
Août	6.863	5.620	162	305	172	312	61
Septembre	1.897	1.260	80	105	110	117	62
Octobre	845	409	50	72	67	69	52
Novembre	617	319	44	35	37	38	37
Décembre	643	415	31	38	25	30	27

¹ Y compris les nuitées de camping.

Y - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Total du commerce de détail

Base 1970 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indices par formes de distribution					Indices par catégories de produits				Indice général	
	Petit commerce de détail	Grands magasins à rayons multiples	Coopé- ratives de consom- mation	Entre- prises du commerce de détail à succur- sales	Super- marchés 1	Alimen- tation 2	Textiles et habille- ment 3	Articles d'ameu- blement et de ménage	Autres articles	Indice de valeur	Indice de quantité 4
1970	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1971	105	107	100	120	120	103	107	122	107	108	104
1972	115	122	100	138	129	113	115	140	126	121	112
1973	129	136	98	160	155	124	135	172	141	138	121
1974	151	157	97	191	185	141	155	205	176	163	127
1975	167	170	98	225	217	165	169	213	204	183	129
1976	192	189	98	264	236	188	195	247	237	211	137
1977	p 204	205	93	302	254	p 203	p 208	p 265	p 257	p 228	p 140
1975 4 ^e trimestre	188	204	104	259	239	181	206	246	228	208	141
1976 1 ^{er} trimestre	176	165	96	235	212	171	166	220	224	192	127
2 ^e trimestre	198	183	100	260	233	189	213	240	242	215	140
3 ^e trimestre	185	184	96	262	239	191	173	241	224	206	132
4 ^e trimestre	210	223	101	299	258	203	229	285	257	234	147
1977 1 ^{er} trimestre	p 192	180	91	274	230	p 190	p 179	p 240	p 250	p 212	p 131
2 ^e trimestre	p 211	201	94	303	252	p 205	p 223	p 265	p 269	p 234	p 144
3 ^e trimestre	p 191	201	90	293	257	p 199	p 188	p 253	p 239	p 217	p 133
4 ^e trimestre	p 220	239	94	337	275	p 219	p 240	p 302	p 271	p 249	p 151
1977 Février	p 178	171	86	256	221	p 182	p 150	p 229	p 235	p 198	p 122
Mars	p 213	186	96	292	239	p 202	p 208	p 260	p 280	p 232	p 144
Avril	p 207	199	96	315	260	p 204	p 234	p 255	p 266	p 233	p 145
Mai	p 210	198	92	296	243	p 201	p 229	p 261	p 263	p 231	p 142
Juin	p 217	207	95	297	253	p 210	p 207	p 279	p 277	p 237	p 145
Juillet	p 177	206	91	290	266	p 192	p 189	p 235	p 219	p 207	p 127
Août	p 185	194	90	285	251	p 196	p 162	p 250	p 238	p 210	p 129
Septembre	p 211	203	90	305	255	p 209	p 213	p 274	p 261	p 234	p 142
Octobre	p 208	206	92	324	259	p 209	p 236	p 268	p 255	p 235	p 143
Novembre	p 199	216	86	303	249	p 201	p 206	p 261	p 252	p 225	p 136
Décembre	p 254	294	105	384	318	p 248	p 279	p 378	p 305	p 287	p 173
1978 Janvier	p 186	189	85	307	232	p 194	p 184	p 228	p 248	p 213	p 128
Février	p 187	180	80	293	225	p 195	p 147	p 241	p 260	p 211	p 127

1 Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel.

2 Y compris le tabac, mais uniquement pour le petit commerce de détail.

3 Y compris les textiles d'ameublement.

4 Indice de valeur divisé par l'indice général des prix à la consommation dont on a éliminé les services et les loyers.

Y - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : I.N.S.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1975 1 ^{er} semestre ...	1.490	864	206	420	36,9	9,4	14,7	12,8	13,5	3,9	4,4	5,2
2 ^e semestre ...	1.462	853	203	406	40,3	10,2	15,6	14,5	16,8	5,2	5,0	6,6
1976 1 ^{er} semestre ...	1.448	803	210	435	51,2	12,3	18,6	20,3	21,8	6,5	6,6	8,7
2 ^e semestre ...	1.485	808	208	469	55,7	13,6	20,3	21,8	20,4	5,8	6,4	8,2
1977 1 ^{er} semestre ...	1.473	760	322	391	63,4	14,5	28,1	20,8	23,1	6,0	9,3	7,8
2 ^e semestre ...	1.597	796	315	486	65,5	14,4	29,2	21,9	20,6	5,2	8,5	6,9

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total de toutes les créances dues par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1974 2 ^e semestre	54	38	2	14	343	94	67	182
1975 1 ^{er} semestre	54	38	2	14	373	95	114	164
2 ^e semestre	56	40	2	14	383	120	78	185
1976 1 ^{er} semestre	60	43	1	16	436	128	63	245
2 ^e semestre	50	35	1	14	543	162	60	321
1977 1 ^{er} semestre	49	33	4	12	691	160	166	365

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Équipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Divers dont : services (voyages, réparations de véhicules à moteur, chauffage central, etc.)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
Nombre de contrats (milliers)												
1974 2 ^e semestre ...	824	4	1	1	55	11	7	159	114	6	452	14
1975 1 ^{er} semestre ...	765	4	1	1	65	13	7	129	116	6	407	16
2 ^e semestre ...	862	4	1	1	77	14	8	162	108	6	465	16
1976 1 ^{er} semestre ...	898	5	1	1	101	18	9	155	84	7	495	22
2 ^e semestre ...	892	4	1	1	84	15	8	186	77	6	490	20
1977 1 ^{er} semestre ...	853	5	1	1	96	16	7	150	67	7	486	17
Crédits accordés (milliards de francs)												
1974 2 ^e semestre ...	12,0	1,3	0,1	0,3	4,2	0,5	0,1	0,3	0,3	1,6	2,7	0,6
1975 1 ^{er} semestre ...	13,5	1,4	0,2	0,3	5,5	0,6	0,1	0,3	0,4	1,3	2,7	0,7
2 ^e semestre ...	16,8	1,3	0,1	0,4	7,5	0,7	0,1	0,3	0,4	1,5	3,6	0,9
1976 1 ^{er} semestre ...	21,8	1,7	0,2	0,3	11,2	1,1	0,2	0,3	0,3	1,7	3,7	1,1
2 ^e semestre ...	20,4	1,5	0,2	0,3	10,0	0,9	0,2	0,3	0,3	1,9	3,8	1,0
1977 1 ^{er} semestre ...	23,1	2,5	0,2	0,3	12,0	1,0	0,2	0,2	0,3	1,9	3,4	1,1
Crédits accordés — Répartition en p.c. par rapport au total												
1974 2 ^e semestre ...	100,0	10,8	1,2	2,8	35,1	3,9	0,8	2,3	2,1	13,4	22,6	5,0
1975 1 ^{er} semestre ...	100,0	10,5	1,1	1,9	40,5	4,3	0,9	2,0	2,6	9,9	20,5	5,8
2 ^e semestre ...	100,0	7,5	0,9	2,1	44,9	4,4	0,8	1,7	2,2	8,7	21,7	5,1
1976 1 ^{er} semestre ...	100,0	7,9	0,9	1,3	51,4	4,9	1,0	1,3	1,3	7,8	17,2	5,0
2 ^e semestre ...	100,0	7,5	0,9	1,5	49,0	4,6	1,0	1,3	1,3	9,4	18,4	5,1
1977 1 ^{er} semestre ...	100,0	10,7	0,9	1,2	51,9	4,5	1,0	1,0	1,1	8,3	14,8	4,6

Y - 4. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Opérations de débit

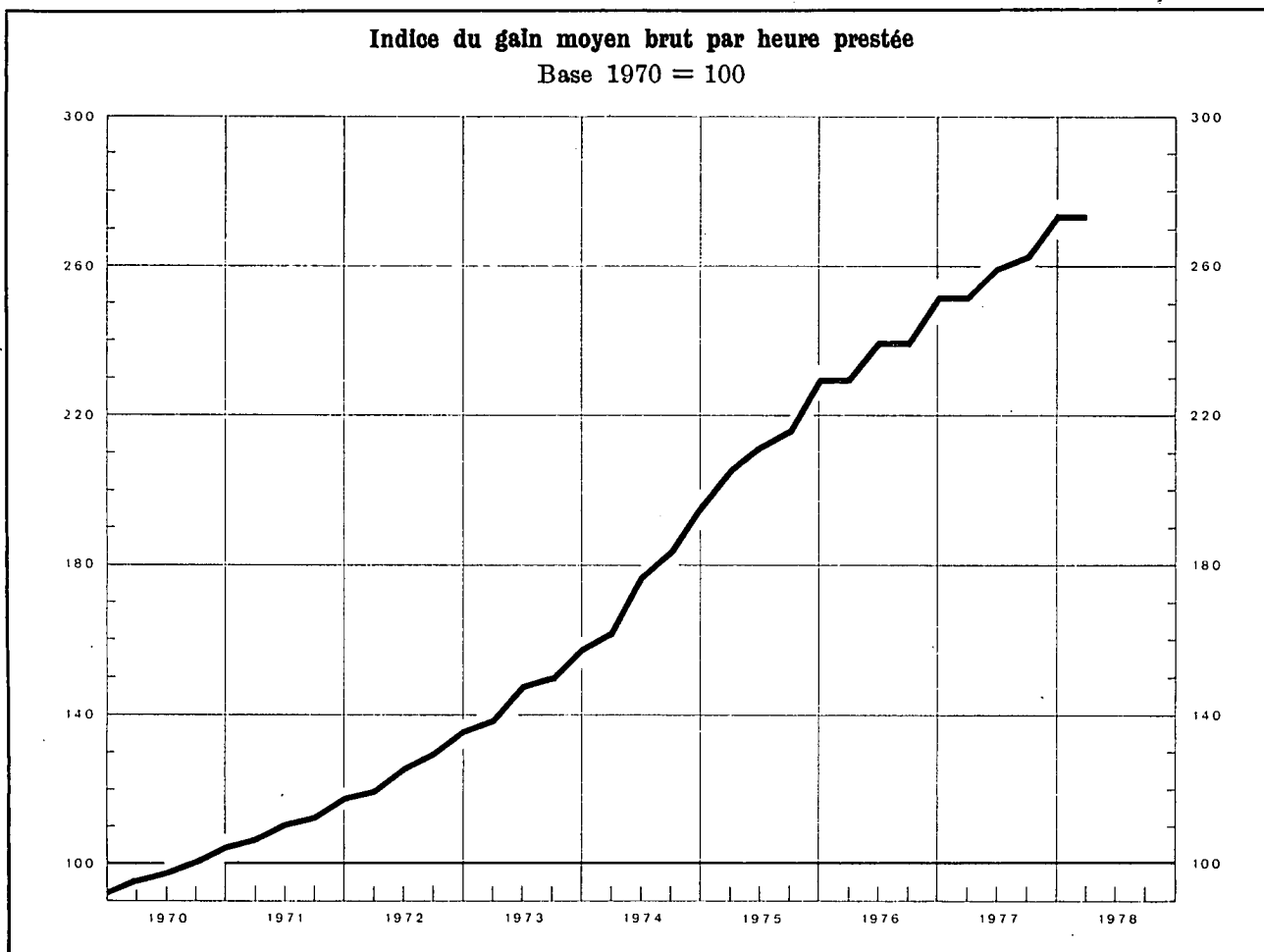
Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres (à fin de période)	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent au jour le jour		Autres opérations 1		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1970	39	3	268	2.819	643	2.822	911	1.546	198	4.368	1.109
1971	40	3	291	3.763	795	3.766	1.086	1.623	200	5.389	1.286
1972	40	3	346	5.370	1.248	5.373	1.594	1.881	213	7.254	1.807
1973	40	3	492	6.860	1.643	6.863	2.135	2.482	265	9.345	2.400
1974	37	3	468	8.106	2.059	8.109	2.527	3.077	329	11.186	2.856
1975	33	4	629	8.986	1.972	8.990	2.601	3.222	357	12.212	2.958
1976 ²	32	1	e 254	10.405	2.933	10.406	e 3.187	2.896	398	13.302	e 3.585
1977	30	2	289	12.429	3.859	12.431	4.148	2.625	422	15.056	4.570
1976 1 ^{er} trimestre	33	3	497	9.824	2.667	9.827	3.164	3.126	372	12.953	3.536
2 ^e trimestre	32	3	512	10.291	2.654	10.294	3.166	3.013	395	13.307	3.561
3 ^e trimestre	32	3	447	10.066	2.909	10.069	3.356	2.637	400	12.706	3.756
4 ^e trimestre ²	32	2	289	11.439	3.500	11.441	3.789	2.807	427	14.248	4.216
1977 1 ^{er} trimestre	32	2	301	11.562	3.689	11.564	3.990	2.722	428	14.286	4.418
2 ^e trimestre	31	2	283	12.058	3.721	12.060	4.004	2.691	435	14.751	4.439
3 ^e trimestre	30	2	245	11.909	3.838	11.911	4.083	2.409	396	14.320	4.479
4 ^e trimestre	30	2	325	14.189	4.192	14.191	4.517	2.676	428	16.867	4.945
1978 1 ^{er} trimestre	29	2	309	13.687	4.096	13.689	4.405	2.466	419	16.155	4.824
1977 Avril	32	2	222	11.199	3.402	11.201	3.624	2.613	421	13.814	4.045
Mai	32	2	273	11.409	3.621	11.411	3.894	2.551	409	13.962	4.303
Juin	31	2	355	13.565	4.138	13.567	4.493	2.910	477	16.477	4.970
Juillet	31	1	253	10.996	3.869	10.997	4.122	2.360	385	13.357	4.507
Août	30	1	231	11.861	3.743	11.862	3.974	2.415	399	14.277	4.373
Septembre	30	2	251	12.871	3.902	12.873	4.153	2.452	403	15.325	4.556
Octobre	30	2	236	13.213	4.234	13.215	4.470	2.569	412	15.784	4.882
Novembre	30	2	421	13.780	4.343	13.782	4.764	2.461	380	16.243	5.144
Décembre	30	2	318	15.575	3.998	15.577	4.316	2.998	493	18.575	4.809
1978 Janvier	30	2	262	13.635	3.884	13.637	4.146	2.548	405	16.185	4.551
Février	30	2	349	12.487	4.058	12.489	4.407	2.256	399	14.745	4.806
Mars	29	2	318	14.939	4.345	14.941	4.663	2.594	454	17.535	5.117
Avril	29	2	247	12.847	3.556	12.849	3.803	2.243	387	15.092	4.190

1 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.
2 Nouvelle série. Les remboursements de l'argent au jour le jour ne sont plus renseignés.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1960-1970. — Annuaire statistique de la S.N.C.B. — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.) — Eurostat (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES TRAVAILLEURS (hommes et femmes)



Indices base 1970 = 100

Sources :	Rémunérations des ouvriers dans l'industrie *				Salaires conventionnels ³			
	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type 1		Salaire-coût horaire ²	Ouvriers		Employés	
		ouvrier qualifié	ouvrier non qualifié		Indice général	dont : Industries manufac- turières	Indice général	dont : Industries manufac- turières
	B.N.B.			I.R.E.S.	Ministère de l'Emploi et du Travail			
1970	100	100	100	100	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	112	112	112	113	111,2	111,1	110,0	108,7
1972	128	125	127	131	126,1	125,7	122,1	118,2
1973	149	143	146	151	145,8	147,0	138,8	131,9
1974	180	173	178	182	176,6	177,8	166,1	158,0
1975	216	205	214	223	210,9	210,5	195,9	187,6
1976	240	227	239	246	236,4	235,1	217,3	206,2
1977	262	249	263	p 270	259,9	257,0	235,5	222,6
1976 Mars	230	220	232	235	227,9	227,6	210,2	200,1
Juin	240	225	237	246	233,3	232,4	215,0	204,2
Septembre	240	230	242	246	239,5	237,4	219,9	208,3
Décembre	252	235	247	258	244,9	243,3	223,9	212,4
1977 Mars	252	241	254	p 259	252,4	251,0	229,4	217,2
Juin	260	247	261	p 268	258,3	255,2	233,0	220,6
Septembre	263	252	265	p 271	262,2	258,9	237,5	224,3
Décembre	274	256	270	p 282	267,0	263,3	242,1	228,4
1978 Mars	p 273	p 258	p 273	p 282	270,2	266,2	246,0	231,6

* Pour convertir les indices base 1970 = 100 en indices base 1963 = 100, il suffit de multiplier les chiffres actuels par les coefficients suivants : gain moyen brut par heure prestée : 1,818; salaire horaire type - ouvrier qualifié : 1,745 - ouvrier non qualifié : 1,822; salaire-coût horaire : 1,981.

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le salaire-coût

horaire de la main-d'œuvre, y compris les charges sociales légales supportées par l'employeur et non pas le coût par unité produite.

3 Le salaire conventionnel des ouvriers étant horaire et celui des employés étant mensuel, une réduction conventionnelle de la durée du travail entraîne une hausse du premier, mais non du second. Il y a lieu de tenir compte de cette différence dans toute comparaison des évolutions respectives de ces indices.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1975 octobre	1976 avril	1976 octobre	1977 avril	1977 octobre
<i>Industries extractives</i> ¹ :					
Extraction du charbon (ouvriers du fond)	204,33	211,79	220,25	235,75	241,31
Préparation du charbon (ouvriers de la surface)	160,09	167,81	174,50	183,19	189,37
Total des industries extractives	183,57	192,17	199,45	211,15	217,63
<i>Industries manufacturières</i> ² :					
Cokeries	177,29	187,43	194,47	203,68	
Raffinage de pétrole	224,19	241,42	255,77	265,45	
Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	201,36	213,28	—	—	
Production et première transformation des métaux	177,88	189,34	200,99	210,06	
Industrie des produits minéraux non métalliques	150,56	160,83	168,57	180,13	
Industrie chimique	162,95	173,28	180,46	196,55	
Production de fibres artificielles et synthétiques	166,86	178,66	182,82	201,23	
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des ma- chines et du matériel de transport)	147,13	154,23	160,02	171,94	
Construction de machines et de matériel mécanique	153,05	161,97	167,56	176,79	
Construction de machines de bureau et installations pour le traitement de l'information	129,75	—	—	—	
Construction électrique et électronique	145,37	156,16	160,52	169,32	
Construction d'automobiles et pièces détachées	172,60	185,30	188,41	200,79	
Construction d'autre matériel de transport	170,50	174,60	180,13	193,18	
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et simi- laires	135,98	143,41	147,94	158,25	
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	135,71	146,90	153,17	161,69	
Industrie textile	123,07	131,64	135,63	144,12	
Industrie du cuir	114,78	123,06	130,70	137,57	
Industrie des chaussures et de l'habillement	102,88	110,50	112,74	120,27	
Industrie du bois et du meuble en bois	133,64	143,56	147,43	159,90	
Industrie du papier, imprimerie et édition	152,29	161,48	167,25	175,92	
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	140,95	148,62	153,67	163,56	
Total des industries manufacturières	144,32	154,10	159,68	169,83	174,59
dont : hommes	155,79	166,24	172,73	183,37	
femmes	111,06	118,92	121,85	130,60	
<i>Bâtiment et génie civil</i> ¹	150,55	163,16	172,29	185,49	190,50
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total ²	146,85	157,05	163,28	173,98	178,88

¹ Hommes seulement.

² Hommes et femmes.

VI - 3. — TRAITEMENTS MENSUELS BRUTS MOYENS DES EMPLOYES DANS L'INDUSTRIE ¹

(en francs par mois)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1975 octobre	1976 avril	1976 octobre	1977 avril	1977 octobre
<i>Industries extractives :</i>					
Extraction et agglomération de combustibles solides	46.997	48.122	48.203	53.438	
Total des industries extractives	44.888	46.312	46.769	51.387	51.308
<i>Industries manufacturières :</i>					
Cokeries	44.204	46.922	47.611	51.523	
Raffinage de pétrole	51.512	56.214	57.121	62.819	
Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude ²	51.016	54.539	44.816	49.788	
Production et première transformation des métaux	44.915	47.122	49.082	52.550	
Industrie des produits minéraux non métalliques	37.416	39.820	41.138	43.532	
Industrie chimique	41.215	43.564	44.829	48.108	
Production de fibres artificielles et synthétiques	49.025	53.287	55.300	59.199	
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	37.187	38.815	40.486	43.192	
Construction de machines et de matériel mécanique	38.612	40.019	42.017	43.837	
Construction de machines de bureau et installations pour le traite- ment de l'information	32.397	—	—	—	
Construction électrique et électronique	38.675	40.779	42.054	44.920	
Construction d'automobiles et pièces détachées	41.589	43.469	45.066	48.227	
Construction d'autre matériel de transport	40.935	42.990	43.831	46.588	
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires ...	35.499	36.873	38.769	41.697	
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	34.694	36.608	38.285	40.492	
Industrie textile	33.318	35.161	36.528	38.346	
Industrie du cuir	33.889	36.597	37.854	39.894	
Industrie des chaussures et de l'habillement	27.383	28.677	29.918	30.716	
Industrie du bois et du meuble en bois	31.700	33.165	35.374	36.564	
Industrie du papier, imprimerie et édition	36.583	38.384	40.023	42.266	
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	36.763	38.407	40.404	42.830	
Total des industries manufacturières	38.161	40.058	41.470	44.020	45.344
dont : hommes	42.270	44.326	45.958	48.741	
femmes	24.722	26.098	27.191	29.002	
Bâtiment et génie civil	35.935	37.696	39.320	41.715	42.888
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total	37.957	39.886	41.422	44.018	45.288

¹ Hommes et femmes.

² A partir d'octobre 1976, données relatives au personnel total de la branche.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Service de Conjoncture (I.R.E.S.). — Rapport annuel de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Statistiques*

économiques belges 1960-1970. — Bulletin d'Information et de Documentation, XXXII^e année, vol. II, no 6, novembre 1967 : « Indices des rémunérations horaires brutes des ouvriers ».

VII. — INDICES DE PRIX

1. — INDICES DES PRIX MONDIAUX

Base 1970 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.

Moyennes journalières	Indice Reuter (marché de Londres) 1	Indice Moody (marché de New York) 2 3	Indices du Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv 2					
			Total	l'alimentation	Matières premières destinées à			
					l'industrie		pour la production de biens de consommation	pour la production de biens d'équipement
général	combustibles							
1970	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	93,9	91,2	101,2	103,0	100,6	111,2	105,2	88,4
1972	106,1	102,1	113,4	116,7	111,9	121,4	131,4	93,6
1973	185,4	142,5	170,1	173,5	168,7	149,5	210,5	164,3
1974	233,8	177,5 ⁴ 205,9 ⁵	285,4	278,5	288,6	410,5	198,5	224,3
1975	199,5	185,7	259,9	229,4	273,3	440,5	186,0	168,0
1976	255,0	199,0	274,0	222,2	296,9	463,8	233,7	180,2
1977	281,3	215,2	302,1	274,0	314,5	508,0	225,9	186,8
1976 1 ^{er} trimestre	219,8	188,8	261,2	206,7	285,3	462,3	208,7	166,1
2 ^e trimestre	257,6	201,7	274,1	225,1	295,8	461,8	224,4	184,0
3 ^e trimestre	267,1	204,7	279,1	225,4	302,8	462,5	248,1	188,1
4 ^e trimestre	275,5	201,0	281,7	231,7	303,7	468,4	253,8	182,5
1977 1 ^{er} trimestre	295,1	223,0	303,2	276,3	315,1	493,8	246,9	190,2
2 ^e trimestre	298,3	225,2	312,7	301,6	317,6	509,8	240,3	185,4
3 ^e trimestre	269,3	206,2	296,8	260,8	312,6	511,4	213,6	185,2
4 ^e trimestre	262,7	206,3	295,8	257,3	312,7	516,7	202,6	186,3
1978 1 ^{er} trimestre	250,5	219,3	302,4	266,1	318,5	526,8	206,5	189,1
1977 Mai	299,7	228,0	313,7	302,1	318,8	510,1	242,6	186,9
Juin	285,6	217,2	305,7	286,9	314,1	508,8	228,5	183,8
Juillet	274,5	212,7	302,6	278,4	313,4	506,5	224,0	186,2
Août	265,7	203,2	295,1	252,7	313,8	513,4	213,3	186,5
Septembre	267,8	202,6	292,5	251,3	310,7	514,4	203,7	182,8
Octobre	266,4	200,9	290,4	241,4	312,1	515,3	204,5	184,8
Novembre	263,8	204,8	296,1	260,4	311,9	516,6	200,5	185,5
Décembre	257,8	213,2	300,8	270,2	314,1	518,3	202,7	188,5
1978 Janvier	252,2	217,9	303,2	268,8	318,5	527,1	204,4	189,9
Février	249,1	220,0	302,8	268,3	318,0	526,4	205,9	188,7
Mars	250,0	219,9	301,1	261,0	318,8	527,0	209,0	188,6
Avril	258,0	220,2	299,5	261,4	316,4	522,3	206,5	188,3
Mai	263,1	223,1	300,8	259,6	318,9	520,8	211,7	192,9

¹ Indices calculés sur base de prix exprimés en livres sterling.

² Indices calculés sur base de prix exprimés en dollars des Etats-Unis.

³ Depuis juin 1974, l'indice Moody tient compte des cours au comptant du coton, de la laine et de la soie

⁴ Moyenne de janvier à mai 1974.

⁵ Moyenne de juin à décembre 1974.

VII - 2. — INDICES DU HAMBURGISCHE WELT-WIRTSCHAFTS-ARCHIV PAR PRODUIT ¹

Base 1970 = 100

Source : Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.

Moyennes journalières	Matières premières destinées à l'alimentation					Matières premières destinées à l'industrie									
	Céréales	Denrées coloniales et sucre	Huile	Viande	Produits laitiers	Combustibles		pour la production de biens de consommation			pour la production de biens d'équipement				
						Charbon et coques	Pétrole et dérivés	Produits textiles	Peaux et cuirs	Cellulose	Bois	Caoutchouc	Sidérurgie	Métaux non-ferreux	
1970	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	101,8	100,8	99,4	110,6	112,1	110,5	111,7	105,3	112,4	107,6	101,1	82,2	86,2	84,9	
1972	107,8	123,8	90,5	132,9	125,5	112,9	125,0	137,3	154,5	111,1	109,6	82,6	92,8	88,5	
1973	186,7	166,9	171,4	180,3	168,0	146,8	150,8	237,8	238,7	122,2	195,4	167,3	180,5	137,9	
1974	253,8	340,6	268,5	177,9	174,5	220,9	483,9	209,9	167,7	186,4	265,3	177,5	270,1	183,9	
1975	220,8	263,3	175,0	196,0	199,9	232,0	520,8	176,7	150,2	235,4	239,3	145,1	182,3	128,4	
1976	193,5	262,5	162,2	197,6	209,5	213,4	560,2	238,8	212,9	234,0	259,9	191,4	179,7	138,9	
1977	167,6	374,3	201,7	208,6	238,8	237,7	612,0	225,3	277,7	221,5	269,2	197,5	166,8	156,9	
1976 1 ^{er} trimestre	208,4	222,8	148,3	208,9	201,1	213,2	558,3	207,7	168,2	234,0	233,6	173,6	177,3	124,1	
2 ^e trimestre	203,6	269,4	148,3	191,9	205,8	213,7	557,4	226,0	208,1	234,0	258,4	195,8	184,9	144,5	
3 ^e trimestre	192,8	269,2	172,9	192,0	206,5	214,4	558,0	259,1	212,8	234,0	268,4	192,8	183,7	150,5	
4 ^e trimestre	169,3	288,9	179,3	197,8	224,5	212,1	567,1	262,5	262,7	234,0	279,2	203,4	172,9	136,6	
1977 1 ^{er} trimestre	174,4	377,1	209,8	203,3	228,4	220,0	599,4	252,6	263,3	234,0	278,1	198,5	166,6	160,5	
2 ^e trimestre	168,7	428,5	240,9	202,0	232,6	247,8	610,7	239,0	307,1	234,0	275,0	189,8	165,1	153,4	
3 ^e trimestre	157,2	355,3	180,3	209,8	240,9	239,9	616,0	206,7	278,2	225,3	267,7	198,1	171,0	151,1	
4 ^e trimestre	170,0	336,5	175,6	219,3	253,3	242,9	622,2	202,6	262,2	192,9	255,7	203,6	164,1	162,9	
1978 1 ^{er} trimestre	182,5	334,7	195,9	243,7	270,3	283,0	620,7	210,9	282,7	176,9	257,5	202,9	177,5	160,1	
1977 Mai	170,4	427,2	246,4	199,8	234,1	248,5	610,8	242,2	307,8	234,0	277,1	190,2	165,6	155,5	
Juin	163,0	400,2	225,3	208,6	236,1	247,0	609,7	222,6	305,7	234,0	274,7	185,0	169,9	147,6	
Juillet	157,4	390,3	197,3	208,7	242,2	240,7	608,8	217,8	287,2	234,0	278,9	185,5	171,5	150,3	
Août	154,2	338,4	178,7	209,8	243,1	239,6	618,8	203,9	275,2	234,0	272,7	196,5	173,0	150,7	
Septembre	160,3	336,9	165,0	210,7	237,3	239,3	620,4	198,5	272,2	208,0	251,7	212,3	168,5	152,2	
Octobre	164,6	308,9	165,3	215,4	245,8	241,0	621,0	203,6	259,3	199,7	254,8	208,6	164,3	159,0	
Novembre	171,8	343,2	174,8	216,8	252,9	242,2	622,3	201,5	250,4	190,5	254,9	204,1	163,1	161,9	
Décembre	173,5	357,5	186,8	225,7	261,2	245,6	623,3	202,8	276,9	188,3	257,3	198,4	165,0	167,8	
1978 Janvier	179,4	346,4	188,4	237,4	268,6	281,1	621,8	208,8	274,9	176,9	257,9	200,9	175,2	163,8	
Février	182,9	341,8	190,5	242,9	268,9	283,0	620,2	210,3	281,3	176,9	257,0	202,0	178,4	159,0	
Mars	185,2	316,0	208,7	250,8	273,5	285,0	620,2	213,6	291,8	176,9	257,5	206,0	178,9	157,6	
Avril	190,0	311,9	218,2	249,5	273,0	284,7	613,6	210,7	286,9	176,9	258,0	204,2	179,2	156,7	
Mai	189,5	308,2	223,1	249,4	267,1	281,6	612,9	218,3	283,6	176,9	255,0	216,5	188,3	160,8	

¹ Indices calculés sur base de prix exprimés en dollars des Etats-Unis.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ¹

Base 1970 = 100

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels								Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabrication			
		indice général	animaux	végétaux	indice général	indigènes	importés	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis	
1970	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	99,4	95,7	102,2	90,1	100,4	101,9	97,6	103,8	97,5	103,9	98,5	105,1	101,6	98,4	101,1	
1972	103,4	101,1	111,2	92,6	104,1	106,1	99,2	104,6	99,0	113,1	102,0	109,0	105,1	102,7	104,6	
1973	116,2	121,8	125,2	118,8	114,9	113,8	117,3	108,1	107,5	132,1	106,0	113,6	123,8	117,6	108,1	
1974	135,6	127,6	124,5	130,6	137,9	136,8	146,9	152,4	134,2	147,8	121,2	126,2	146,4	147,9	126,8	
1975	137,3	131,9	143,5	122,0	138,9	142,6	137,4	169,1	128,9	136,9	131,8	137,1	142,0	141,1	135,6	
1976	147,1	150,0	153,4	147,1	146,5	149,4	145,7	172,5	132,2	149,0	137,7	150,5	152,2	150,1	140,8	
1977	150,6	156,8	158,7	155,6	149,3	153,6	144,0	173,3	133,1	154,0	137,9	160,7	153,1	151,9	145,3	
1976 1 ^{er} trimestre ..	143,9	147,9	157,5	139,5	143,1	145,6	143,0	169,4	130,1	142,2	138,7	144,7	148,0	144,9	139,0	
2 ^e trimestre ..	146,4	147,6	152,1	143,7	146,3	148,4	147,2	172,3	133,6	146,3	137,2	151,0	152,5	150,4	140,0	
3 ^e trimestre ..	148,3	148,0	150,2	146,0	148,6	151,3	148,4	174,5	134,4	154,2	136,5	151,5	155,1	153,2	141,7	
4 ^e trimestre ..	149,6	156,5	153,6	159,3	148,1	152,1	144,0	173,7	130,8	153,4	138,3	154,7	153,2	151,8	142,5	
1977 1 ^{er} trimestre ..	152,5	160,4	154,5	166,4	150,7	153,6	149,0	176,0	133,9	155,7	139,6	159,2	156,6	154,2	144,9	
2 ^e trimestre ..	152,3	163,3	156,8	169,5	149,9	153,8	145,7	174,2	133,2	154,4	137,9	159,9	154,8	152,6	145,1	
3 ^e trimestre ..	149,6	154,3	161,0	148,6	148,6	153,7	141,6	172,0	132,7	153,7	137,2	161,0	151,6	150,5	145,5	
4 ^e trimestre ..	148,1	149,3	162,4	138,0	148,0	153,1	139,7	171,1	132,7	152,3	136,9	162,9	149,4	150,3	145,6	
1978 1 ^{er} trimestre ..	146,3	145,7	161,2	132,7	146,6	153,0	136,5	166,9	131,4	152,1	137,3	163,6	147,5	147,5	145,5	
1977 Mai	152,3	163,0	156,0	169,7	149,9	153,9	145,3	174,4	133,7	154,2	136,8	160,1	154,8	153,0	144,9	
Juin	151,9	163,6	158,1	168,9	149,2	153,6	144,4	173,0	133,0	153,7	137,1	160,1	153,6	151,5	145,1	
Juillet	150,6	158,5	157,5	159,4	148,9	154,0	142,3	172,8	132,6	155,3	137,0	160,1	152,9	150,7	145,2	
Août	149,6	156,1	160,9	151,9	148,3	153,6	140,7	171,3	132,7	153,0	137,1	160,1	150,7	150,1	145,5	
Septembre ...	148,5	148,3	164,6	134,6	148,7	153,6	141,8	171,9	132,8	152,6	137,6	162,9	151,1	150,6	145,9	
Octobre	148,4	148,4	161,3	137,3	148,6	153,6	141,2	172,3	133,0	153,3	137,7	162,9	150,4	151,0	145,9	
Novembre	148,3	150,5	161,6	140,9	147,9	153,0	139,9	170,9	132,3	152,6	136,7	162,9	149,5	150,0	145,5	
Décembre	147,5	148,9	164,4	135,8	147,4	152,7	138,2	170,0	132,9	150,8	136,5	162,9	148,2	149,8	145,3	
1978 Janvier	146,7	146,4	161,1	133,9	146,9	152,7	137,8	167,9	132,2	152,4	137,1	162,9	148,3	148,2	145,2	
Février	145,8	144,6	161,8	130,2	146,3	152,8	135,9	166,5	130,7	151,8	137,3	163,0	147,0	146,9	145,4	
Mars	146,4	146,2	160,6	133,9	146,7	153,4	135,8	166,2	131,3	152,0	137,4	164,8	147,3	147,2	145,9	
Avril	147,1	146,4	157,9	136,4	147,5	153,9	138,0	166,8	132,4	152,3	137,7	164,8	149,2	147,6	146,3	
Mai	147,3	146,6	158,9	136,0	147,6	154,2	138,7	166,8	133,4	152,5	135,6	164,8	149,5	148,5	145,8	

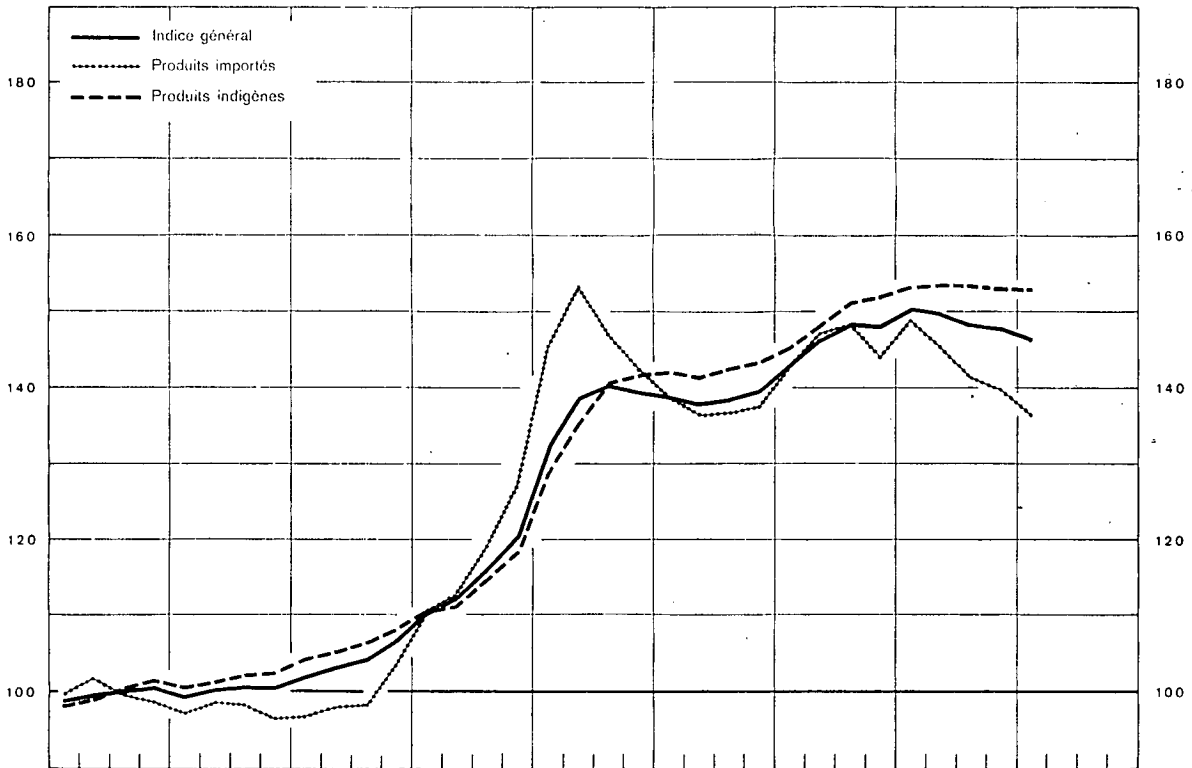
¹ Prix nets de la taxe sur la valeur ajoutée.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1970 = 100

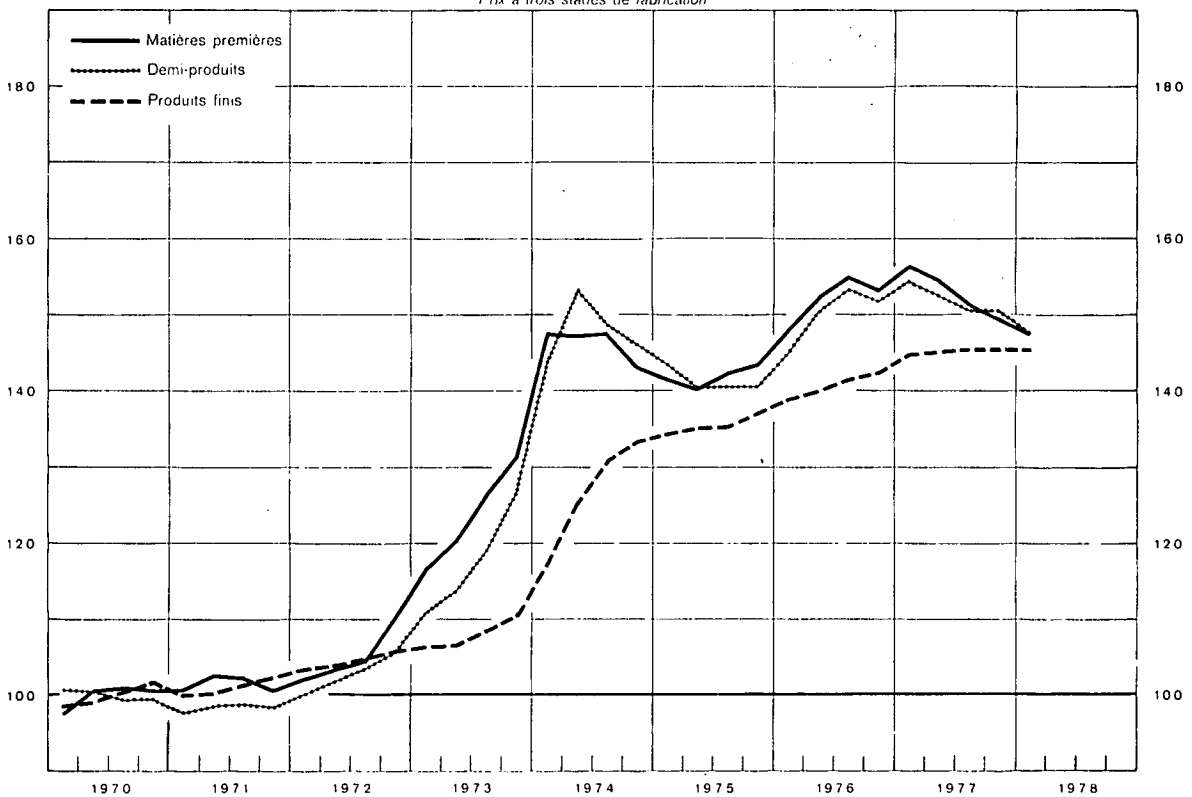
PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

Source : M.A.E.



PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

Prix à trois stades de fabrication

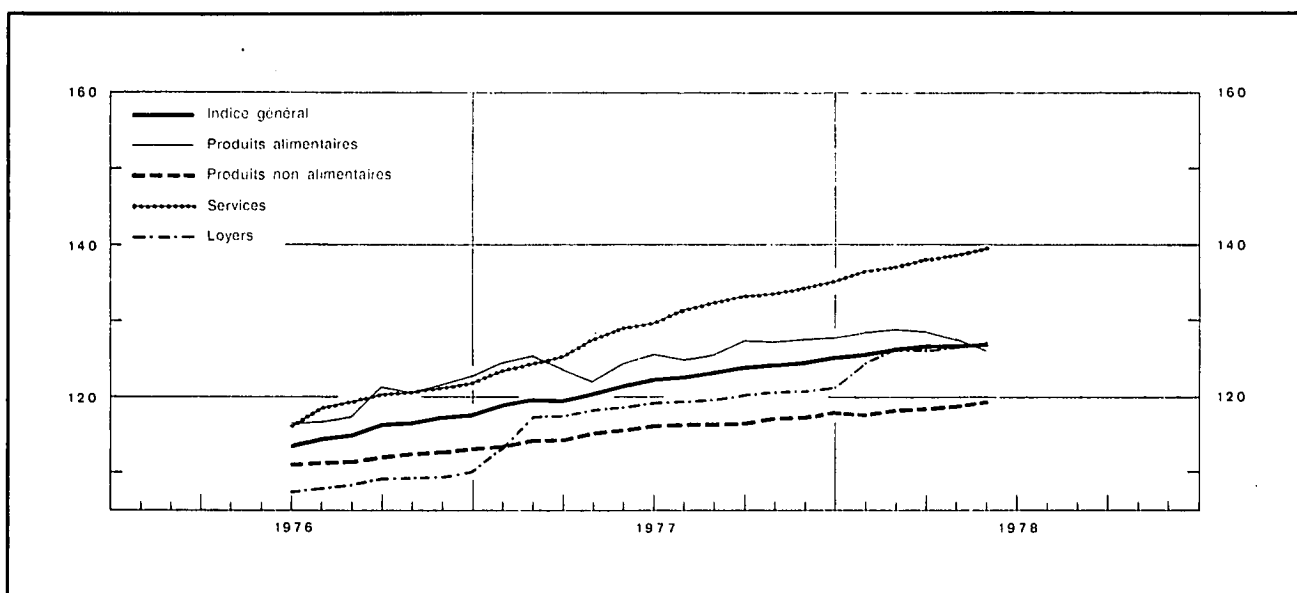


VII - 4a. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

(Ventilation en 4 groupes)

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyers					
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général :										
Jusque février 1972	100,00	41,56	37,01	21,43	—					
De mars 1972 à mai 1976 ...	100,00	30,00	40,00	30,00	—					
Depuis juin 1976	100,00	25,15	42,79	27,06	5,00					
Base 1971 = 100¹										
1970	95,84	98,13	95,67	92,69	—					
1971	100,00	100,00	100,00	100,00	—					
1972	105,45	106,60	102,80	107,61	—					
1973	112,78	115,15	107,58	117,28	—					
1974	127,08	125,94	122,69	134,02	—					
1975	143,31	140,08	136,55	154,07	—					
1976 5 premiers mois	153,16	154,25	142,46	164,41	—					
Base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100										
1976 7 derniers mois	115,89	119,58	112,15	119,69	108,89					
1977	122,30	125,46	116,00	129,94	118,92					
	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978
1 ^{er} trimestre	119,57	126,32	124,55	128,60	114,05	118,18	124,32	137,19	116,13	125,68
2 ^e trimestre	121,51		123,95		115,78		128,84		118,68	
3 ^e trimestre	123,34		125,86		116,57		132,33		119,92	
4 ^e trimestre	124,77		127,47		117,62		134,29		120,96	
Janvier	119,01	125,88	124,51	128,37	113,66	117,85	123,38	136,52	113,48	124,44
Février	119,91	126,38	125,38	128,85	114,22	118,17	124,28	137,04	117,42	126,45
Mars	119,80	126,70	123,77	128,59	114,27	118,51	125,29	138,00	117,49	126,16
Avril	120,45	126,80	121,98	127,49	115,25	118,90	127,68	138,67	118,17	126,67
Mai	121,66	126,97	124,35	126,03	115,79	119,53	129,01	139,61	118,69	127,06
Juin	122,42		125,51		116,30		129,82		119,19	
Juillet	122,79		124,93		116,36		131,55		119,56	
Août	123,18		125,38		116,54		132,22		119,94	
Septembre	124,05		127,27		116,81		133,21		120,26	
Octobre	124,31		127,11		117,19		133,62		120,75	
Novembre	124,76		127,54		117,62		134,18		120,94	
Décembre	125,25		127,77		118,04		135,06		121,20	



¹ Pour passer de ces indices aux indices en base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100, les coefficients de conversion ont été fixés comme

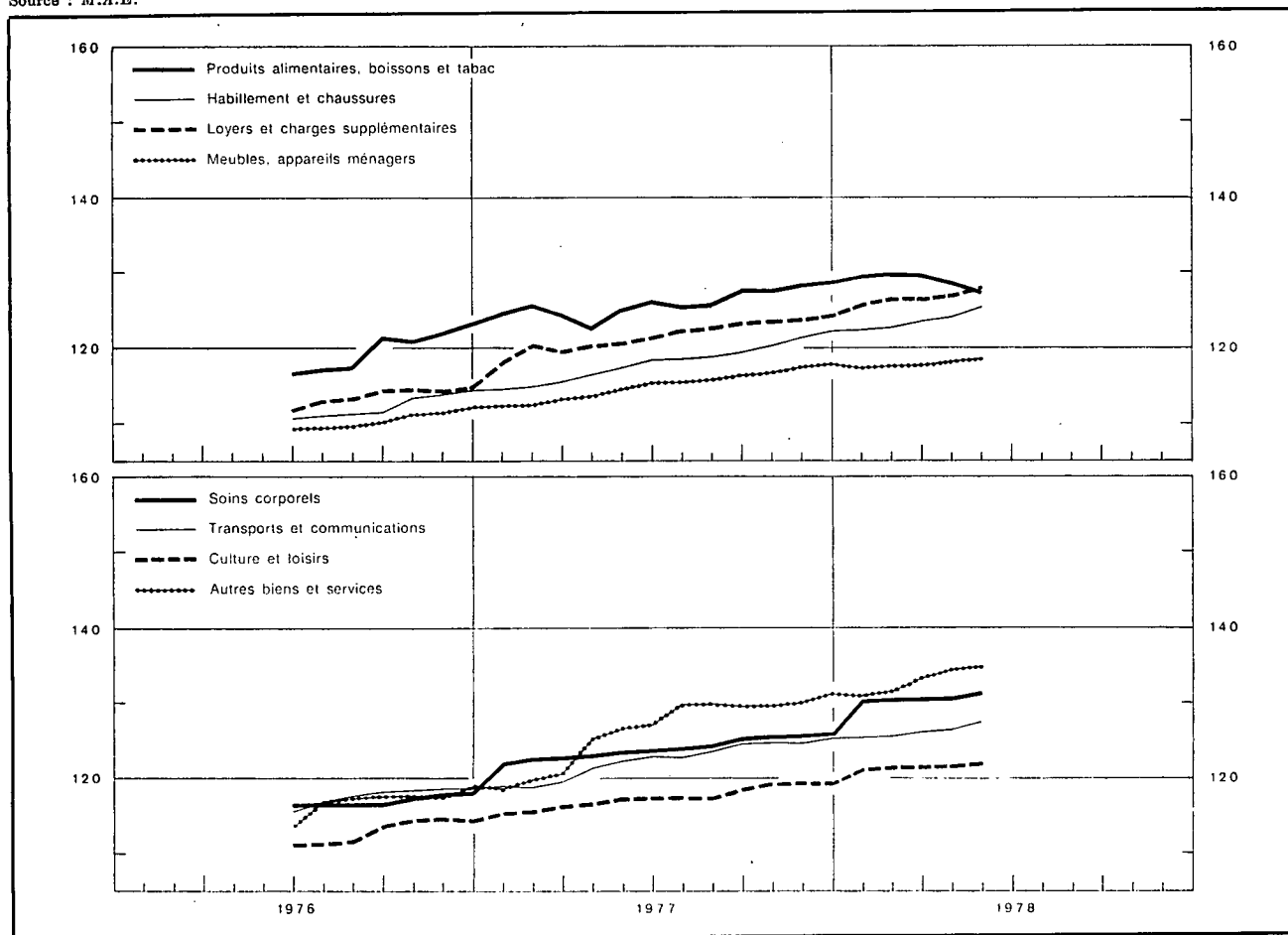
suit : l'indice général à 1,870; les produits alimentaires à 1,848; les produits non alimentaires à 1,804; les services à 1,458.

VII - 4b. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100

(Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Produits alimentaires, boissons et tabac	Habillement et chaussures	Loyers et charges supplémentaires	Meubles, appareils ménagers	Soins corporels	Transports et commu- nications	Culture et loisirs	Autres biens et services
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général	100,00	26,42	9,61	15,14	10,46	3,98	14,21	7,61	12,57
1977	122,30	126,05	118,09	121,70	115,08	124,10	122,43	117,56	126,51
1976 3 ^e trimestre	115,32	118,69	111,26	113,56	109,79	116,63	117,41	112,30	117,12
4 ^e trimestre	117,23	122,06	113,82	114,57	111,57	117,66	118,30	114,49	117,88
1977 1 ^{er} trimestre	119,57	125,00	114,97	119,33	112,62	122,50	119,07	115,81	119,70
2 ^e trimestre	121,51	124,58	117,39	120,82	114,51	123,48	122,10	117,13	126,25
3 ^e trimestre	123,34	126,41	118,79	122,78	115,82	124,53	123,70	117,87	129,82
4 ^e trimestre	124,77	128,22	121,23	123,88	117,37	125,88	124,86	119,42	130,27
1978 1 ^{er} trimestre	126,32	129,69	122,74	126,23	117,43	130,45	125,62	121,36	131,94
1977 Mai	121,66	124,96	117,44	120,72	114,49	123,56	122,14	117,18	126,65
Juin	122,42	126,07	118,23	121,53	115,26	123,87	122,93	117,39	127,00
Juillet	122,79	125,52	118,27	122,37	115,34	124,03	122,88	117,51	129,88
Août	123,18	125,95	118,75	122,80	115,87	124,31	123,60	117,38	129,94
Septembre	124,05	127,75	119,34	123,17	116,26	125,26	124,61	118,72	129,63
Octobre	124,31	127,63	120,27	123,53	116,84	125,76	124,76	119,24	129,66
Novembre	124,76	128,27	121,35	123,94	117,44	125,86	124,65	119,53	130,03
Décembre	125,25	128,77	122,06	124,18	117,82	126,01	125,18	119,49	131,11
1978 Janvier	125,88	129,43	122,14	125,64	117,28	130,26	125,21	121,06	130,99
Février	126,38	129,93	122,66	126,54	117,39	130,48	125,59	121,46	131,61
Mars	126,70	129,71	123,43	126,52	117,62	130,60	126,07	121,56	133,22
Avril	126,80	128,67	124,05	127,03	118,01	130,75	126,36	121,74	134,30
Mai	126,97	127,29	125,18	127,92	118,34	131,49	127,34	121,98	134,93

* Pour passer de cet indice à l'indice base 1971 = 100, le coefficient de conversion a été fixé à 1,37.
Ce coefficient de conversion est obligatoirement d'application pour toutes

Références bibliographiques : *Moniteur belge*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistiques de l'I.N.S.* — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Bulletin mensuel de Statistiques (O.N.U.)*. — *Statis-*

les conventions conclues au sein des Commissions paritaires relatives à la liaison à l'indice des prix à la consommation des salaires conventionnels.

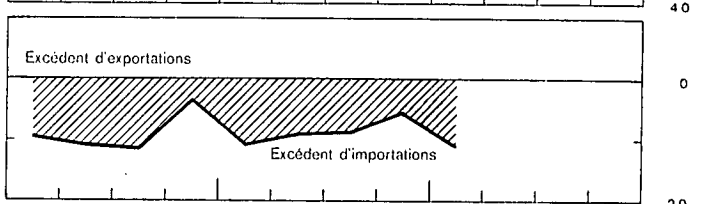
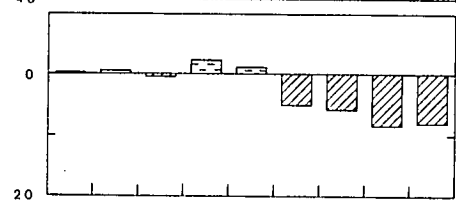
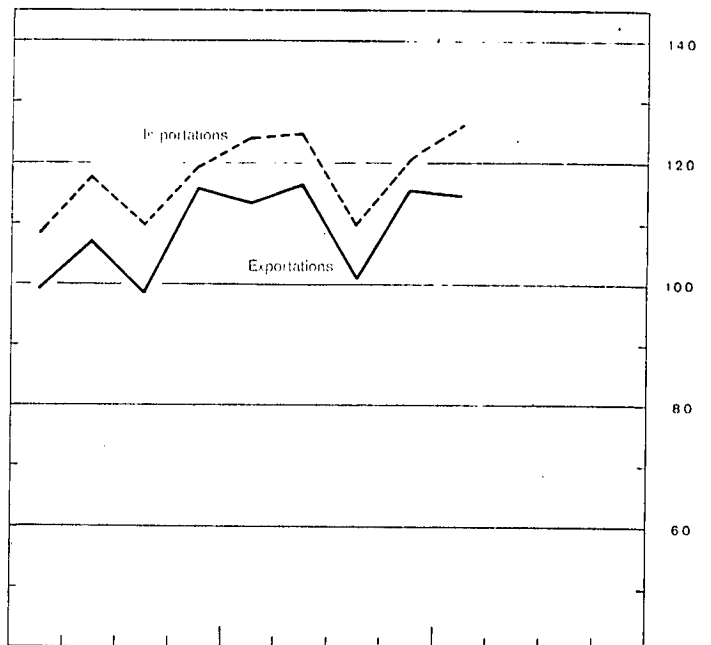
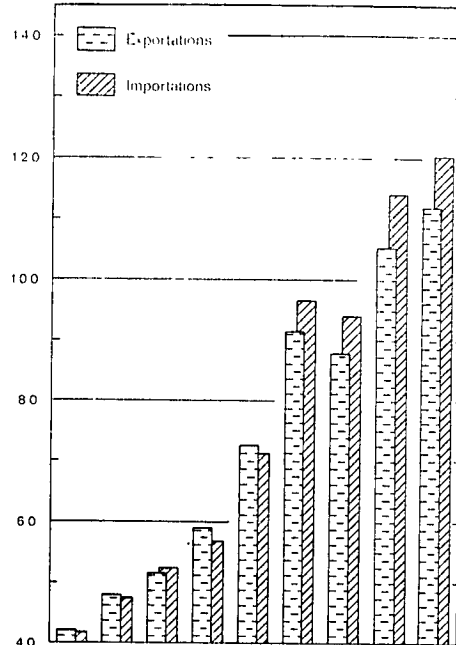
tiques Economiques belges 1960-1970. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

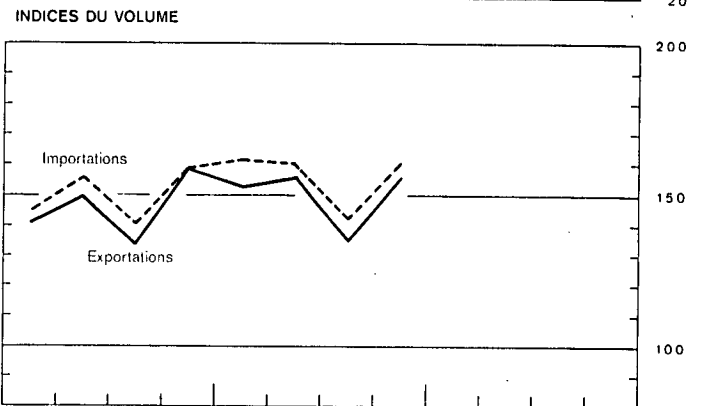
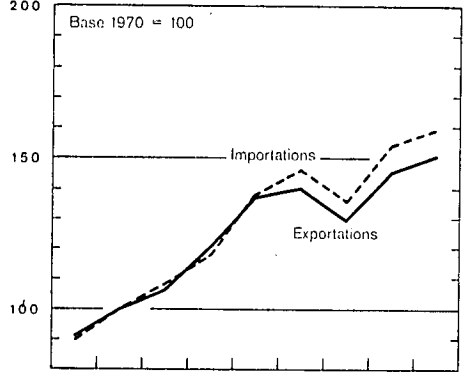
IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Moyennes mensuelles en milliards de francs

Source : I.N.S.

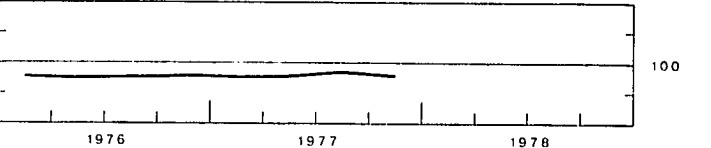
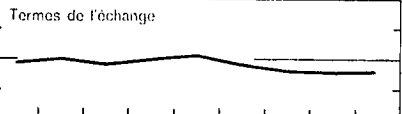
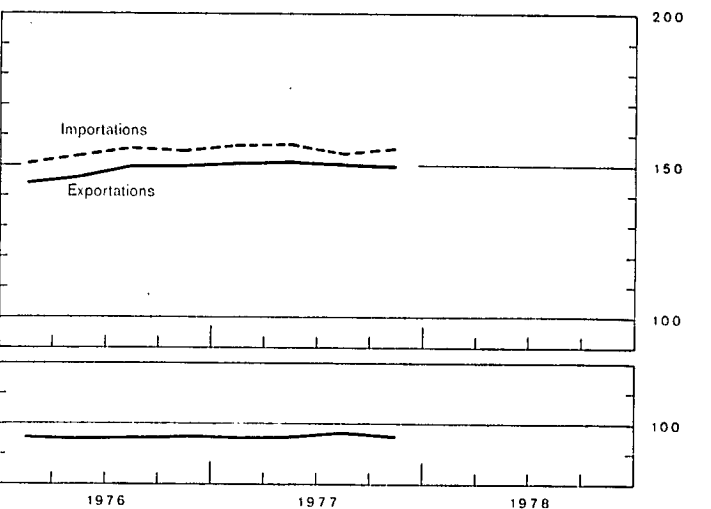
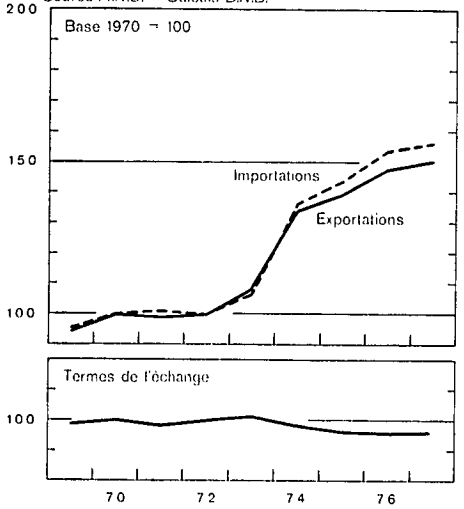


Source : I.N.S. - Calculs B.N.B.



INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE

Source : I.N.S. - Calculs B.N.B.



VIII. - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs : D.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1970 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange ¹
				importations	importations	exportations	l'importation	l'exportation	
1970	47,6	48,3	+ 0,7	102	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	52,4	51,7	- 0,7	99	108,8	107,2	101,2	99,6	98,4
1972	56,8	59,2	+ 2,4	104	118,8	120,7	100,1	100,2	100,1
1973	71,3	72,5	+ 1,2	102	138,4	137,8	107,1	108,3	101,1
1974	96,7	91,6	- 5,1	95	146,8	140,7	136,9	134,7	98,4
1975	94,2	88,1	- 6,1	94	136,1	129,9	144,4	139,8	96,8
1976	114,1	105,5	- 8,6	93	154,5	146,1	153,9	147,8	96,0
1977	120,2	112,0	- 8,2	93	158,8	151,2	156,2	150,5	96,4
1976 1 ^{er} trimestre	108,6	99,5	- 9,1	92	144,9	140,9	150,8	144,6	95,9
2 ^e trimestre	118,1	107,5	- 10,6	91	156,4	149,9	153,5	146,8	95,6
3 ^e trimestre	110,0	98,8	- 11,2	90	141,3	134,8	156,1	150,1	96,2
4 ^e trimestre	119,6	116,3	- 3,3	97	159,4	159,0	155,2	150,1	96,7
1977 1 ^{er} trimestre	124,3	113,7	- 10,6	91	162,2	152,8	157,1	150,9	96,1
2 ^e trimestre	125,3	116,6	- 8,7	93	160,7	156,0	157,3	151,5	96,3
3 ^e trimestre	110,3	101,7	- 8,6	92	142,9	136,0	154,5	150,6	97,5
4 ^e trimestre	121,0	115,9	- 5,1	96	160,5	156,5	156,2	150,3	96,2
1978 1 ^{er} trimestre	124,7	115,2	- 9,5	92					
1977 3 premiers mois	124,3	113,7	- 10,6	91	162,2	152,8	157,1	150,9	96,1
4 premiers mois	124,4	113,5	- 10,9	91					
5 premiers mois	123,5	112,8	- 10,7	91					
6 premiers mois	124,8	115,1	- 9,7	92	161,5	154,4	157,2	151,2	96,2
7 premiers mois	120,4	112,4	- 8,0	93					
8 premiers mois	119,7	109,0	- 10,7	91					
9 premiers mois	120,0	110,7	- 9,3	92	155,3	148,3	156,3	151,0	96,6
10 premiers mois	120,4	111,5	- 8,9	93					
11 premiers mois	120,4	111,2	- 9,2	92					
12 mois	120,2	112,0	- 8,2	93	158,8	151,2	156,2	150,5	96,4
1978 1 ^{er} mois	123,0	112,9	- 10,1	92					
2 premiers mois	122,7	110,4	- 12,3	90					
3 premiers mois	124,7	115,2	- 9,5	92					

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}} \times 100$.

N.B. — En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques. Ils ne tiennent pas compte des corrections tardives apportées par l'I.N.S.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits
(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce International de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabrications métalliques	Produits sidérurgiques	Textiles	Produits chimiques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieuses	Industrie pétrolière	Industries alimentaires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaussures	Caoutchouc	Carrières	Matér. de construction à base de ciment et de plâtre	Tabacs manufacturés	Industrie houillère	Céramiques	Ciments	Divers	Total
1970	13,24	7,12	5,48	4,90	4,29	2,56	1,83	1,14	1,50	1,23	0,91	0,93	0,41	0,34	0,23	0,20	0,13	0,15	0,11	0,08	1,59	48,37
1971	15,40	6,64	6,05	5,68	3,18	2,95	1,93	1,22	1,72	1,33	1,16	0,91	0,44	0,40	0,24	0,23	0,14	0,13	0,13	0,10	1,53	51,51
1972	16,95	7,66	6,91	6,73	3,25	3,56	2,47	1,59	2,10	1,50	1,42	1,08	0,53	0,43	0,27	0,26	0,18	0,12	0,16	0,10	1,72	58,99
1973	19,60	9,95	8,14	8,68	4,82	4,33	2,97	1,95	2,57	1,84	1,77	1,18	0,59	0,58	0,31	0,32	0,27	0,11	0,19	0,11	2,24	72,52
1974	22,67	14,27	9,20	13,32	6,52	4,58	3,01	2,88	3,28	2,27	1,93	1,22	0,63	0,80	0,38	0,34	0,34	0,15	0,21	0,14	3,31	91,44
1975	25,72	10,32	8,64	11,97	3,91	5,25	3,18	4,08	3,41	2,04	1,91	1,01	0,53	0,92	0,38	0,33	0,36	0,17	0,22	0,11	3,62	88,08
1976	32,02	10,74	10,00	14,68	5,03	5,92	4,30	4,82	3,93	2,45	2,12	1,29	0,65	0,94	0,42	0,38	0,33	0,15	0,27	0,14	4,81	105,40
1977	33,20	9,88	10,23	15,70	5,38	6,27	5,82	5,89	4,36	2,49	2,12	1,38	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,39	111,97
1975 4 ^e trimestre	28,78	9,36	9,63	13,14	4,49	6,34	3,90	5,54	3,34	2,26	2,23	1,13	0,57	1,00	0,42	0,35	0,39	0,14	0,23	0,11	4,09	97,45
1976 1 ^{er} trimestre	31,14	10,24	10,08	13,92	3,87	5,84	3,80	3,49	3,53	2,42	1,99	1,16	0,60	1,00	0,36	0,34	0,34	0,14	0,24	0,09	4,56	99,15
2 ^e trimestre	33,75	11,33	10,18	14,87	5,13	5,54	4,39	3,46	4,19	2,52	2,16	1,34	0,66	0,97	0,47	0,42	0,31	0,13	0,30	0,16	4,70	106,98
3 ^e trimestre	27,34	10,49	8,67	14,27	5,01	5,38	3,96	6,65	3,91	2,26	1,76	1,19	0,64	0,79	0,39	0,37	0,30	0,15	0,25	0,17	4,30	98,25
4 ^e trimestre	35,44	10,97	11,12	15,50	6,09	6,78	5,03	5,69	4,05	2,60	2,54	1,48	0,70	1,00	0,46	0,40	0,38	0,18	0,28	0,17	4,09	116,45
1977 1 ^{er} trimestre	33,67	10,21	11,06	15,82	5,67	6,42	5,63	5,12	4,07	2,51	2,23	1,38	0,65	1,31	0,42	0,39	0,35	0,12	0,29	0,19	5,93	112,94
2 ^e trimestre	34,08	10,45	10,35	16,33	6,08	6,60	5,54	5,89	4,34	2,63	2,18	1,42	0,72	1,40	0,46	0,44	0,35	0,14	0,37	0,25	5,87	115,87
3 ^e trimestre	28,90	8,75	8,84	14,64	4,66	5,64	5,71	6,02	4,50	2,26	1,76	1,22	0,59	1,25	0,41	0,38	0,38	0,07	0,32	0,22	4,64	101,17
4 ^e trimestre	35,11	9,82	10,64	15,89	5,08	6,37	6,38	6,43	4,47	2,57	2,35	1,49	0,62	1,37	0,43	0,42	0,39	0,11	0,37	0,21	5,37	115,89
1976 12 mois	32,02	10,74	10,00	14,68	5,03	5,92	4,30	4,82	3,93	2,45	2,12	1,29	0,65	0,94	0,42	0,38	0,33	0,15	0,27	0,14	4,81	105,40
1977 1 ^{er} mois	29,58	9,63	10,02	14,40	5,48	6,24	4,35	3,38	3,31	2,26	1,97	1,27	0,58	1,16	0,37	0,36	0,27	0,15	0,25	0,17	4,49	99,69
2 premiers mois	30,59	9,60	10,03	14,63	5,22	6,05	4,86	3,72	3,78	2,30	1,98	1,27	0,58	1,21	0,38	0,34	0,31	0,12	0,25	0,17	4,92	102,31
3 premiers mois	33,67	10,21	11,06	15,82	5,67	6,42	5,63	5,12	4,07	2,51	2,23	1,38	0,65	1,31	0,42	0,39	0,35	0,12	0,29	0,19	5,93	112,94
4 premiers mois	33,80	10,10	10,82	15,87	5,67	6,50	5,50	5,25	4,18	2,52	2,19	1,39	0,67	1,31	0,43	0,40	0,37	0,12	0,30	0,20	5,47	113,08
5 premiers mois	33,71	10,08	10,65	15,81	5,74	6,48	5,55	5,19	4,12	2,50	2,15	1,37	0,68	1,32	0,42	0,40	0,33	0,12	0,32	0,20	5,43	112,55
6 premiers mois	34,20	10,33	10,71	16,09	5,88	6,52	5,58	5,50	4,21	2,57	2,19	1,40	0,69	1,36	0,44	0,41	0,35	0,13	0,33	0,22	5,66	114,75
7 premiers mois	33,32	10,04	10,37	15,82	5,68	6,31	5,82	5,39	4,15	2,49	2,03	1,35	0,67	1,30	0,43	0,39	0,35	0,12	0,33	0,21	5,51	112,08
8 premiers mois	32,10	9,72	9,96	15,49	5,48	6,18	5,46	5,27	4,21	2,46	2,02	1,32	0,65	1,30	0,42	0,40	0,34	0,11	0,32	0,21	5,33	108,76
9 premiers mois	32,49	9,87	10,09	15,60	5,47	6,23	5,63	5,69	4,31	2,47	2,04	1,34	0,66	1,32	0,43	0,40	0,36	0,11	0,33	0,22	5,34	110,41
10 premiers mois	32,52	9,94	10,22	15,67	5,44	6,30	5,72	5,84	4,31	2,51	2,08	1,36	0,66	1,32	0,43	0,41	0,37	0,11	0,33	0,22	5,59	111,34
11 premiers mois	32,44	9,87	10,15	15,60	5,32	6,25	5,85	5,91	4,32	2,50	2,09	1,36	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,55	111,07
12 mois	33,20	9,88	10,23	15,70	5,38	6,27	5,82	5,89	4,36	2,49	2,12	1,38	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,39	111,97

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.
Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation						Biens d'équipement	Divers ¹	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production					Total	non durables				durables		
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits		alimentaires					autres	
													liquides	autres					produits animaux						produits végétaux
1970	31,15	11,99	1,93	3,11	1,60	0,51	0,28	0,51	0,18	0,82	0,28	2,20	0,56	1,50	2,53	1,00	2,15	9,42	1,32	1,75	0,97	5,38	6,71	0,06	47,34
1971	33,39	11,60	2,01	3,29	2,07	0,50	0,30	0,55	0,19	1,02	0,33	2,65	0,84	1,42	2,97	1,25	2,40	11,19	1,51	2,14	1,11	6,43	7,59	0,07	52,24
1972	36,02	12,25	2,22	3,37	2,33	0,64	0,34	0,55	0,20	1,08	0,31	3,37	0,72	1,59	3,33	1,14	2,58	13,25	1,85	2,32	1,32	7,76	7,91	0,06	57,24
1973	44,95	15,69	2,83	4,33	3,29	0,95	0,40	0,72	0,22	1,41	0,39	3,08	0,99	1,99	4,14	1,35	3,17	16,33	2,33	2,78	1,49	9,73	9,50	0,28	71,06
1974	64,23	19,07	3,01	5,76	3,37	1,13	0,42	1,14	0,25	2,03	0,60	7,46	2,81	3,28	7,16	1,89	4,85	19,26	2,39	3,13	1,97	11,77	11,98	0,72	96,19
1975	58,95	17,03	2,42	5,91	3,08	0,91	0,35	0,92	0,28	2,05	0,51	6,97	2,73	3,43	5,83	1,89	4,64	21,27	2,73	3,74	1,95	12,85	12,46	1,25	93,93
1976	73,03	22,60	3,20	6,46	4,43	1,26	0,46	1,14	0,33	2,24	0,56	8,55	3,30	4,08	7,56	2,03	4,82	26,51	3,45	4,69	2,27	15,99	12,76	1,32	113,62
1977	75,91	22,06	2,88	6,71	6,17	1,37	0,47	1,14	0,31	2,53	0,57	10,45	2,27	3,99	7,79	2,26	4,94	29,15	3,90	5,48	2,37	17,40	13,99	1,16	120,21
1975 4 ^e trimestre ..	65,41	18,95	2,69	6,84	3,80	1,07	0,35	0,93	0,29	2,18	0,52	8,05	2,89	3,64	6,70	1,90	4,61	22,94	3,16	4,25	2,10	13,43	13,92	0,82	103,09
1976 1 ^{er} trimestre ..	65,82	20,51	3,25	5,91	4,27	1,19	0,48	1,09	0,33	2,08	0,61	5,90	2,34	4,06	7,11	1,89	4,80	25,35	3,26	4,05	2,32	15,72	12,14	1,19	104,50
2 ^e trimestre ..	75,27	23,99	3,54	5,96	4,83	1,28	0,50	1,21	0,30	2,31	0,53	7,92	4,27	4,01	7,76	2,01	4,85	25,68	3,30	4,60	2,15	15,63	12,65	1,26	114,86
3 ^e trimestre ..	67,51	20,53	2,89	6,36	4,10	1,11	0,40	1,03	0,31	2,00	0,48	10,29	1,56	3,56	6,66	1,79	4,44	24,44	3,10	4,68	1,92	14,74	11,43	1,44	104,82
4 ^e trimestre ..	74,67	23,36	3,08	7,28	4,49	1,43	0,45	1,18	0,35	2,38	0,59	8,88	2,63	4,31	7,26	2,23	4,78	27,91	3,66	5,24	2,33	16,57	13,52	1,34	117,45
1977 1 ^{er} trimestre ..	76,54	22,82	3,38	7,05	5,31	1,36	0,56	1,14	0,33	2,41	0,62	10,51	1,88	4,07	7,77	2,31	5,02	29,54	3,11	5,58	2,27	18,58	13,85	1,25	121,18
2 ^e trimestre ..	78,15	22,57	3,12	7,11	7,10	1,39	0,52	1,25	0,31	2,65	0,53	10,07	2,15	3,87	8,15	2,41	4,95	29,02	3,82	5,70	2,28	17,22	14,44	1,10	122,71
3 ^e trimestre ..	66,21	17,84	2,24	5,44	5,60	1,23	0,40	1,03	0,30	2,19	0,53	11,07	1,69	3,49	6,82	2,00	4,34	26,77	3,86	4,68	2,13	16,10	12,59	1,05	106,62
4 ^e trimestre ..	76,48	23,16	2,73	6,92	6,64	1,41	0,41	1,12	0,29	2,57	0,57	10,11	1,43	4,40	7,40	2,17	5,15	29,15	4,33	5,54	2,46	16,82	14,18	1,15	120,96

¹ Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

N. B. — Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1975	1976				1977			
									4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	100,0	100,7	97,5	106,0	148,4	152,3	162,7	162,9	155,1	159,0	163,1	165,2	163,4	164,5	165,0	159,3	161,4
Biens de consommation ...	100,0	101,7	104,3	109,4	120,9	131,1	140,4	148,4	134,9	137,8	137,8	142,1	143,4	147,8	147,4	151,2	150,4
Biens d'équipement	100,0	104,3	107,0	110,4	118,0	130,4	136,1	136,6	133,3	136,8	136,9	136,1	135,1	135,3	136,1	137,5	139,0
Ensemble ...	100,0	101,2	100,1	107,1	136,9	144,4	153,9	156,2	147,0	150,8	153,5	156,1	155,2	157,1	157,3	154,5	156,2
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	100,0	95,4	94,2	109,2	149,8	143,8	147,1	137,5	133,2	138,6	147,8	153,6	149,0	142,1	139,9	136,1	132,4
Fabrications métalliques ...	100,0	103,1	105,4	109,6	124,3	139,3	148,4	152,9	143,1	145,7	148,5	144,6	150,2	151,7	153,0	154,9	155,5
Métaux non ferreux	100,0	79,9	75,6	93,7	129,6	94,7	103,6	100,9	93,8	94,2	102,1	110,7	105,9	103,9	106,1	99,2	94,0
Textiles	100,0	98,5	101,7	108,6	126,7	126,7	130,8	136,3	125,6	128,3	128,5	132,9	133,4	135,1	136,2	137,1	136,9
Produits chimiques	100,0	98,7	97,9	101,7	141,2	145,6	151,3	148,4	142,0	151,9	152,7	152,4	151,3	151,6	147,1	146,3	147,4
Industrie houillère	100,0	89,8	80,8	79,8	118,8	146,4	171,1	180,2	153,1	162,4	176,4	137,8	150,2	186,7	187,9	177,3	177,9
Industrie pétrolière	100,0	111,6	107,6	118,6	218,8	260,6	307,5	303,8	282,9	298,4	302,0	313,5	311,9	306,0	310,9	302,6	298,0
Verres et glaces	100,0	99,6	97,3	101,9	110,1	118,9	118,8	123,9	120,2	120,0	120,6	120,9	120,7	120,0	125,1	128,4	125,9
Produits agricoles	100,0	105,3	111,0	120,7	126,0	133,8	145,4	150,6	141,1	147,3	143,8	147,2	146,9	150,9	151,1	152,1	153,4
Ciments	100,0	112,9	119,6	124,7	155,5	157,4	164,2	170,6	160,5	166,4	166,5	165,0	167,6	172,9	169,3	167,0	169,3
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	100,0	100,1	102,1	105,7	117,9	133,9	147,0	156,4	137,2	142,9	143,8	149,7	151,3	159,6	154,6	156,4	154,8
Carrières	100,0	104,6	107,1	111,1	124,8	136,0	141,8	146,2	146,8	144,2	142,5	145,0	143,2	146,9	143,4	148,7	149,5
Céramiques	100,0	110,6	117,7	127,6	150,1	176,7	190,5	197,7	175,0	186,2	184,3	193,7	198,3	200,8	199,6	202,1	203,1
Bois et meubles	100,0	99,6	103,0	110,8	128,1	136,0	141,3	157,7	139,0	137,8	141,0	143,9	144,3	150,8	157,5	159,5	162,4
Peaux, cuirs et chaussures .	100,0	96,1	106,4	119,1	116,0	118,0	137,9	148,0	120,4	128,3	139,9	146,9	144,1	150,2	152,9	148,2	139,4
Papier et livres	100,0	102,2	99,9	104,8	137,7	148,9	148,6	148,3	148,0	148,8	146,5	150,1	149,0	150,1	147,3	147,3	148,2
Tabacs manufacturés	100,0	94,5	111,6	140,6	137,4	146,5	140,1	149,3	147,4	145,2	129,2	140,5	144,3	150,0	150,3	146,7	150,5
Caoutchouc	100,0	103,3	107,0	112,8	133,9	143,8	147,4	150,9	143,9	145,2	147,3	147,4	149,1	149,0	147,5	152,4	153,4
Industries alimentaires	100,0	105,1	103,7	114,6	136,4	145,9	143,4	147,0	143,1	141,7	140,5	144,0	148,5	148,0	149,6	147,8	143,8
Divers	100,0	127,5	119,3	129,2	163,6	175,8	197,6	241,7	179,4	196,6	193,0	187,9	211,5	230,0	245,8	238,7	250,4
Ensemble ...	100,0	99,6	100,2	108,3	134,7	139,8	147,8	150,5	140,5	144,6	146,8	150,1	150,1	150,9	151,5	150,6	150,3
INDICES DES TERMES DE L'ÉCHANGE ¹																	
Ensemble ...	100,0	98,4	100,1	101,1	98,4	96,8	96,0	96,4	95,6	95,9	95,6	96,2	96,7	96,1	96,3	97,5	96,2

¹ Indices des termes de l'échange = indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)
indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1975	1976				1977			
									4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	100,0	105,4	114,5	132,7	136,9	123,1	141,4	143,2	133,3	130,0	145,0	129,4	144,2	145,8	144,7	127,7	145,4
Biens de consommation ...	100,0	116,7	134,6	157,8	168,5	172,2	200,8	209,4	181,8	196,5	199,6	183,2	208,4	216,3	211,2	190,8	210,4
Biens d'équipement	100,0	111,0	113,2	133,8	158,7	146,0	147,3	158,3	150,9	142,1	146,1	133,6	160,9	162,3	165,3	142,9	160,4
Ensemble ...	100,0	108,8	118,8	138,4	146,8	136,1	154,5	158,8	145,8	144,9	156,4	141,3	159,4	162,2	160,7	142,9	160,5
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	100,0	97,8	114,1	127,8	133,6	100,6	102,2	100,9	98,6	103,2	108,1	96,1	103,0	100,6	104,4	89,5	104,1
Fabrications métalliques ...	100,0	115,3	122,0	137,7	140,9	141,3	163,9	167,5	154,1	161,6	173,4	140,3	180,4	172,1	171,9	144,4	173,4
Métaux non ferreux	100,0	92,6	99,9	120,6	117,6	103,0	119,9	132,7	119,5	100,9	125,0	112,3	142,6	136,1	143,5	117,0	134,9
Textiles	100,0	112,2	123,8	134,3	130,1	121,8	137,4	134,7	136,9	140,1	141,8	117,3	149,9	147,0	137,0	116,2	139,9
Produits chimiques	100,0	116,3	139,1	175,5	190,1	166,3	195,2	212,8	186,7	183,6	196,7	189,4	206,5	211,0	219,4	199,7	216,1
Industrie houillère	100,0	97,4	95,4	93,1	85,4	74,2	56,0	40,9	59,4	54,5	49,3	70,1	74,8	44,4	50,5	27,2	39,6
Industrie pétrolière	100,0	95,8	130,1	144,4	114,2	136,5	140,3	173,3	170,3	105,2	102,9	190,8	162,7	149,7	169,5	178,2	193,1
Verres et glaces	100,0	97,6	118,9	120,1	115,3	88,2	112,7	115,2	98,0	100,9	114,1	101,5	127,1	119,2	118,0	98,6	123,6
Produits agricoles	100,0	109,4	123,9	139,6	141,4	153,1	158,5	162,9	180,4	163,4	162,9	147,4	181,7	170,1	173,6	148,7	167,1
Ciments	100,0	103,0	99,3	106,8	106,2	70,0	103,6	151,3	71,0	56,5	110,8	120,8	121,9	130,5	174,0	158,0	151,9
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	100,0	113,1	126,4	148,4	141,3	119,5	127,6	127,6	124,8	118,3	141,6	122,4	126,7	118,9	139,1	118,9	134,0
Carrières	100,0	99,8	109,3	118,4	127,9	116,5	124,9	123,2	120,6	107,2	138,5	111,4	135,0	117,3	133,6	116,4	122,8
Céramiques	100,0	105,2	122,0	131,8	125,2	111,9	125,4	146,3	109,8	115,8	143,7	112,5	126,9	124,0	151,5	135,8	166,4
Bois et meubles	100,0	127,9	152,1	176,3	166,1	154,6	180,3	165,0	175,7	173,8	184,3	146,7	207,9	177,6	169,3	135,6	177,8
Peaux, cuirs et chaussures .	100,0	113,1	121,1	118,6	128,9	108,4	112,6	104,5	113,9	112,6	113,6	105,7	112,4	104,8	114,6	94,0	103,5
Papier et livres	100,0	105,2	122,1	142,4	144,7	121,1	148,2	151,8	134,7	146,2	155,0	135,8	157,2	151,0	161,1	138,7	156,9
Tabacs manufacturés	100,0	111,8	124,0	151,0	193,4	191,9	185,4	193,0	208,1	181,9	186,3	166,0	207,1	180,4	185,0	201,0	205,1
Caoutchouc	100,0	115,5	133,2	173,7	200,3	216,1	215,5	231,4	235,8	230,8	220,9	179,1	230,8	231,7	245,7	209,9	246,3
Industries alimentaires	100,0	109,1	135,1	150,8	163,2	158,8	186,1	201,4	160,1	169,0	202,8	185,3	185,6	184,8	197,1	205,6	211,8
Divers	100,0	76,0	88,8	105,9	120,0	115,1	133,1	124,4	129,5	127,2	135,5	123,8	148,0	131,5	133,5	108,5	118,9
Ensemble ...	100,0	107,2	120,7	137,8	140,7	129,9	146,1	151,2	142,5	140,9	149,9	134,8	159,0	152,8	156,0	136,0	156,5

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.
(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	République Fédérale d'Allemagne			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1970	11,05	11,91	+ 0,86	8,11	9,58	+ 1,47	6,92	9,37	+ 2,45
1971	13,18	13,08	- 0,10	9,28	10,24	+ 0,96	8,49	9,85	+ 1,36
1972	13,86	14,71	+ 0,85	11,08	12,03	+ 0,95	9,08	11,01	+ 1,93
1973	17,69	17,15	- 0,54	13,38	15,07	+ 1,69	11,48	12,94	+ 1,46
1974	21,44	19,71	- 1,73	16,66	18,31	+ 1,65	15,97	15,79	- 0,24
1975	20,70	19,62	- 1,08	16,39	16,84	+ 0,45	15,76	15,08	- 0,68
1976	25,53	24,51	- 1,02	18,55	22,18	+ 3,63	20,07	17,88	- 2,19
1977	26,75	25,13	- 1,62	19,15	21,39	+ 2,24	20,16	18,80	- 1,36
1976 1 ^{er} trimestre	24,62	23,46	- 1,16	19,12	21,91	+ 2,79	19,80	16,23	- 3,57
2 ^e trimestre	26,55	25,45	- 1,10	19,85	23,60	+ 3,75	20,56	18,23	- 2,33
3 ^e trimestre	24,23	23,72	- 0,51	16,29	19,67	+ 3,38	18,02	16,62	- 1,40
4 ^e trimestre	27,16	25,44	- 1,72	18,91	23,51	+ 4,60	21,89	20,45	- 1,44
1977 1 ^{er} trimestre	27,19	25,34	- 1,85	20,48	23,00	+ 2,52	22,28	19,34	- 2,94
2 ^e trimestre	26,86	26,07	- 0,79	19,63	22,63	+ 3,00	21,03	19,71	- 1,32
3 ^e trimestre	23,95	23,26	- 0,69	16,30	17,88	+ 1,58	15,64	17,01	+ 1,37
4 ^e trimestre	28,99	25,86	- 3,13	20,18	22,07	+ 1,89	21,70	19,15	- 2,55
1978 1 ^{er} trimestre	28,73	26,16	- 2,57	20,35	22,26	+ 1,91	20,21	18,24	- 1,97
1977 3 premiers mois	27,19	25,34	- 1,85	20,48	23,00	+ 2,52	22,28	19,34	- 2,94
4 premiers mois	27,01	25,26	- 1,75	20,29	22,92	+ 2,63	22,02	19,27	- 2,75
5 premiers mois	26,90	25,18	- 1,72	19,79	22,62	+ 2,83	21,56	19,11	- 2,45
6 premiers mois	27,02	25,71	- 1,31	20,06	22,81	+ 2,75	21,65	19,53	- 2,12
7 premiers mois	26,07	25,07	- 1,00	19,29	22,21	+ 2,92	20,37	18,76	- 1,61
8 premiers mois	25,82	24,51	- 1,31	18,77	21,14	+ 2,37	20,27	18,39	- 1,88
9 premiers mois	26,00	24,89	- 1,11	18,80	21,17	+ 2,37	19,65	18,69	- 0,96
10 premiers mois	26,52	25,01	- 1,51	18,99	21,39	+ 2,40	19,71	18,78	- 0,93
11 premiers mois	26,65	24,94	- 1,71	19,07	21,26	+ 2,19	20,07	18,78	- 1,34
12 mois	26,75	25,13	- 1,62	19,15	21,39	+ 2,24	20,16	18,80	- 1,36
1978 1 ^{er} mois	26,90	25,28	- 1,62	18,88	21,50	+ 2,62	17,34	17,12	- 0,22
2 premiers mois	27,53	23,92	- 3,61	19,35	20,85	+ 1,50	17,68	17,14	- 0,54
3 premiers mois	28,73	26,16	- 2,57	20,35	22,26	+ 1,91	20,21	18,24	- 1,97
Moyennes mensuelles	Italie			Royaume-Uni			C.E.E. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1970	1,77	2,27	+ 0,50	2,75	1,76	- 0,99	31,04	35,31	+ 4,27
1971	2,06	2,25	+ 0,19	3,22	1,84	- 1,38	36,63	37,89	+ 1,26
1972	2,37	2,70	+ 0,33	3,63	2,63	- 1,00	40,42	43,74	+ 3,32
1973	2,68	3,50	+ 0,82	4,65	3,36	- 1,29	50,20	53,02	+ 2,82
1974	3,62	4,10	+ 0,48	5,57	4,95	- 0,62	63,92	64,07	+ 0,15
1975	3,67	3,54	- 0,13	5,83	5,69	- 0,14	63,09	62,13	- 0,96
1976	4,36	5,00	+ 0,64	7,68	6,36	- 1,32	77,15	77,73	+ 0,58
1977	4,78	4,90	+ 0,12	9,36	7,67	- 1,69	81,20	79,77	- 1,43
1976 1 ^{er} trimestre	4,13	4,66	+ 0,53	7,60	5,52	- 2,08	76,16	73,47	- 2,69
2 ^e trimestre	4,28	5,06	+ 0,78	8,26	6,11	- 2,15	80,58	79,95	- 0,63
3 ^e trimestre	4,51	4,50	- 0,01	6,86	6,03	- 0,83	70,44	72,54	+ 2,10
4 ^e trimestre	4,50	5,78	+ 1,28	7,98	7,80	- 0,18	81,45	84,99	+ 3,54
1977 1 ^{er} trimestre	4,91	5,89	+ 0,98	8,65	7,23	- 1,42	84,40	82,64	- 1,76
2 ^e trimestre	4,97	4,83	- 0,14	10,26	7,91	- 2,35	83,79	83,03	- 0,76
3 ^e trimestre	4,61	3,97	- 0,64	9,19	7,01	- 2,18	70,73	70,79	+ 0,06
4 ^e trimestre	4,61	4,92	+ 0,31	9,34	8,52	- 0,82	85,89	82,62	- 3,27
1978 1 ^{er} trimestre	5,10	5,18	+ 0,08	10,68	8,72	- 1,96	86,15	82,45	- 3,70
1977 3 premiers mois	4,91	5,89	+ 0,98	8,65	7,23	- 1,42	84,40	82,64	- 1,76
4 premiers mois	4,85	5,57	+ 0,72	8,95	7,25	- 1,70	84,04	82,09	- 1,95
5 premiers mois	4,79	5,44	+ 0,65	9,48	7,42	- 2,06	83,48	81,58	- 1,90
6 premiers mois	4,94	5,36	+ 0,42	9,46	7,57	- 1,89	84,10	82,83	- 1,27
7 premiers mois	4,86	5,17	+ 0,31	9,30	7,46	- 1,84	80,36	80,44	- 0,08
8 premiers mois	4,85	4,86	+ 0,01	9,37	7,12	- 2,25	80,09	77,78	- 2,31
9 premiers mois	4,83	4,90	+ 0,07	9,37	7,38	- 1,99	79,64	78,82	- 0,82
10 premiers mois	4,86	4,90	+ 0,04	9,30	7,47	- 1,83	80,38	79,37	- 1,01
11 premiers mois	4,81	4,85	+ 0,04	9,50	7,56	- 1,94	81,09	79,19	- 1,90
12 mois	4,78	4,90	+ 0,12	9,36	7,67	- 1,69	81,20	79,77	- 1,43
1978 1 ^{er} mois	4,83	4,56	- 0,27	11,07	8,10	- 2,97	80,00	78,89	- 1,11
2 premiers mois	4,81	4,63	- 0,18	10,26	7,90	- 2,36	80,70	76,42	- 4,28
3 premiers mois	5,10	5,18	+ 0,08	10,68	8,72	- 1,96	86,15	82,45	- 3,70

1 République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Danemark.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Etats-Unis d'Amérique			Japon			Membres de l'O.P.E.P. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1970	4,15	2,90	- 1,25	0,48	0,35	- 0,13	2,22	0,80	- 1,42
1971	3,34	3,44	+ 0,10	0,57	0,31	- 0,26	2,35	0,81	- 1,54
1972	3,20	3,61	+ 0,41	0,71	0,40	- 0,31	2,78	1,07	- 1,71
1973	4,03	4,07	+ 0,04	0,87	0,65	- 0,22	3,23	1,49	- 1,74
1974	6,29	5,13	- 1,16	1,11	0,71	- 0,40	7,84	2,21	- 5,63
1975	5,97	3,60	- 2,37	1,29	0,47	- 0,82	7,11	3,40	- 3,71
1976	6,98	3,75	- 3,23	1,79	0,57	- 1,22	8,51	4,16	- 4,35
1977	7,25	4,69	- 2,56	1,93	0,50	- 1,43	10,14	5,49	- 4,65
1976 1 ^{er} trimestre	6,40	3,51	- 2,89	1,68	0,53	- 1,15	6,22	3,40	- 2,82
2 ^e trimestre	7,25	3,66	- 3,59	1,83	0,59	- 1,24	8,13	4,15	- 3,98
3 ^e trimestre	6,71	3,47	- 3,24	1,82	0,66	- 1,16	10,58	3,90	- 6,68
4 ^e trimestre	7,54	4,35	- 3,19	1,84	0,50	- 1,34	9,10	5,21	- 3,89
1977 1 ^{er} trimestre	7,35	4,35	- 3,00	1,83	0,47	- 1,36	10,71	5,10	- 5,61
2 ^e trimestre	8,34	4,89	- 3,45	2,24	0,56	- 1,68	9,48	5,82	- 3,66
3 ^e trimestre	6,32	4,72	- 1,60	1,77	0,47	- 1,30	10,05	5,18	- 4,87
4 ^e trimestre	6,99	4,81	- 2,18	1,86	0,50	- 1,36	10,32	5,88	- 4,44
1978 1 ^{er} trimestre	6,95	5,02	- 1,93	2,02	0,99	- 1,03	8,49	5,83	- 2,66
1977 3 premiers mois	7,35	4,35	- 3,00	1,83	0,47	- 1,36	10,71	5,10	- 5,61
4 premiers mois	7,46	4,33	- 3,13	1,85	0,50	- 1,35	10,60	5,28	- 5,32
5 premiers mois	7,68	4,40	- 3,28	1,97	0,52	- 1,45	10,26	5,27	- 4,99
6 premiers mois	7,84	4,62	- 3,22	2,04	0,52	- 1,52	10,09	5,46	- 4,63
7 premiers mois	7,53	4,59	- 2,94	1,96	0,51	- 1,45	9,87	5,39	- 4,48
8 premiers mois	7,42	4,48	- 2,94	1,95	0,48	- 1,47	9,97	5,36	- 4,61
9 premiers mois	7,34	4,65	- 2,69	1,95	0,50	- 1,45	10,08	5,37	- 4,71
10 premiers mois	7,39	4,77	- 2,62	1,93	0,51	- 1,42	10,04	5,43	- 4,61
11 premiers mois	7,28	4,70	- 2,58	1,92	0,51	- 1,41	10,05	5,46	- 4,59
12 mois	7,25	4,69	- 2,56	1,93	0,50	- 1,43	10,14	5,49	- 4,65
1978 1 ^{er} mois	6,97	5,09	- 1,88	1,76	0,61	- 1,15	7,74	6,67	- 1,07
2 premiers mois	6,70	4,73	- 1,97	1,93	0,51	- 1,42	8,06	5,45	- 2,61
3 premiers mois	6,95	5,02	- 1,93	2,02	0,99	- 1,03	8,49	5,83	- 2,66

Moyennes mensuelles	Pays à économie de marché						Pays à économie centralement planifiée		
	Pays développés			Pays en voie de développement			importations	exportations	balance commerc.
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.			
1970	39,61	43,46	+ 3,85	6,93	3,85	- 3,08	0,79	0,81	+ 0,02
1971	44,91	46,56	+ 1,65	6,30	4,08	- 2,22	0,96	0,79	- 0,17
1972	49,08	53,33	+ 4,25	6,63	4,58	- 2,05	1,08	1,05	- 0,03
1973	61,33	64,79	+ 3,46	8,58	5,66	- 2,92	1,42	1,73	+ 0,31
1974	79,61	79,57	- 0,04	15,03	8,63	- 6,40	2,03	2,86	+ 0,83
1975	79,45	75,62	- 3,83	12,71	8,89	- 3,82	2,04	2,78	+ 0,74
1976	95,58	92,42	- 3,16	16,29	9,54	- 6,75	2,09	2,73	+ 0,64
1977	100,08	96,61	- 3,47	17,77	12,01	- 5,76	2,28	2,44	+ 0,16
1976 1 ^{er} trimestre	93,74	87,56	- 6,18	12,53	8,64	- 3,89	2,25	2,58	+ 0,33
2 ^e trimestre	99,47	94,36	- 5,11	16,36	9,73	- 6,63	2,21	2,67	+ 0,46
3 ^e trimestre	88,82	86,40	- 2,42	19,17	8,83	-10,34	1,96	2,72	+ 0,76
4 ^e trimestre	100,57	101,61	+ 1,04	17,09	10,95	- 6,14	1,92	2,96	+ 1,04
1977 1 ^{er} trimestre	103,28	99,31	- 3,97	18,90	11,02	- 7,88	2,04	2,58	+ 0,54
2 ^e trimestre	104,96	100,70	- 4,26	17,78	12,19	- 5,59	2,53	2,69	+ 0,16
3 ^e trimestre	90,58	86,93	- 3,65	17,35	11,65	- 5,70	2,28	2,26	- 0,02
4 ^e trimestre	101,59	99,51	- 2,08	17,05	13,18	- 3,87	2,26	2,21	- 0,05
1978 1 ^{er} trimestre	100,64	94,04	- 6,60	16,57	14,32	- 2,25	2,42	2,60	+ 0,18
1977 3 premiers mois	103,28	99,31	- 3,97	18,90	11,02	- 7,88	2,04	2,58	+ 0,54
4 premiers mois	103,39	98,82	- 4,57	18,90	11,28	- 7,62	2,13	2,58	+ 0,45
5 premiers mois	102,62	98,28	- 4,34	18,49	11,15	- 7,34	2,12	2,55	+ 0,43
6 premiers mois	104,11	100,01	- 4,10	18,34	11,60	- 6,74	2,28	2,63	+ 0,35
7 premiers mois	99,98	97,44	- 2,54	17,89	11,52	- 6,37	2,29	2,58	+ 0,29
8 premiers mois	98,90	94,20	- 4,70	18,03	11,46	- 6,57	2,27	2,53	+ 0,26
9 premiers mois	99,61	95,65	- 3,96	18,01	11,62	- 6,39	2,28	2,51	+ 0,23
10 premiers mois	99,21	96,36	- 2,85	17,82	11,77	- 6,05	2,25	2,48	+ 0,23
11 premiers mois	99,89	96,02	- 3,87	17,67	11,87	- 5,80	2,28	2,40	+ 0,12
12 mois	100,08	96,61	- 3,47	17,77	12,01	- 5,76	2,28	2,44	+ 0,16
1978 1 ^{er} mois	99,57	95,29	- 4,28	16,01	12,85	- 3,16	2,59	2,39	- 0,20
2 premiers mois	99,76	91,86	- 7,90	16,07	11,73	- 4,34	2,32	2,23	- 0,09
3 premiers mois	100,64	94,04	- 6,60	16,57	14,32	- 2,25	2,42	2,60	+ 0,18

1 Membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole : Venezuela, Equateur, Nigéria, Algérie, Gabon, Libye, Koweït, Qatar, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Arabie Saoudite et Indonésie.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du

Commerce extérieur. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Eurostat (Office statistique des Communautés européennes).

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 p		
							Recettes	Dépenses	Soldo
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	+ 20,8	+ 29,3	+ 27,4	+ 11,3	- 15,3	- 76,1	1.049,6	1.128,6	- 79,0
1.12 Travail à façon	+ 13,9	+ 13,7	+ 17,0	+ 16,9	+ 15,8	+ 21,4	41,8	10,9	+ 30,9
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 6,4	+ 3,1	+ 5,3	+ 13,9	+ 16,8	+ 21,5	10,8	—	+ 10,8
1.14 Or non monétaire	+ 0,1	+ 0,3	- 1,4	- 7,3	+ 1,0	- 3,2	6,5	10,2	- 3,7
1.2 Frets ²	+ 3,8	+ 4,8	+ 3,2	+ 3,7	+ 6,7	+ 7,9	62,0	49,8	+ 12,2
1.3 Assur. pour le transport de marchandises ² ...	- 0,2	- 0,2	- 0,3	- 0,5	- 0,5	- 0,4	1,3	2,0	- 0,7
1.4 Autres frais de transport	+ 0,6	+ 0,1	- 0,2	- 0,5	+ 0,7	+ 0,1	24,9	23,6	+ 1,3
1.5 Déplacements à l'étranger	- 10,2	- 12,4	- 16,6	- 17,9	- 20,1	- 22,7	36,5	60,1	- 23,6
1.6 Revenus d'investissements	+ 4,2	+ 7,4	+ 7,2	+ 12,1	+ 16,4	+ 23,3	172,8	152,4	+ 20,4
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ³	+ 3,4	+ 8,5	+ 7,3	+ 13,2	+ 15,1	+ 17,0	29,6	9,8	+ 19,8
1.8 Autres :									
1.81 Ouvriers frontaliers	+ 4,2	+ 5,0	+ 4,9	+ 5,1	+ 5,5	+ 5,9	15,5	9,7	+ 5,8
1.82 Autres	+ 2,3	+ 0,4	+ 3,3	+ 0,4	+ 4,3	+ 12,0	108,9	92,1	+ 16,8
Total 1 ...	+ 49,3	+ 60,0	+ 57,1	+ 50,4	+ 46,4	+ 6,7	1.560,2	1.549,2	+ 11,0
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 2,1	+ 1,5	+ 2,4	+ 0,6	- 3,0	- 6,4	15,2	21,7	- 6,5
2.2 Transferts publics	- 10,1	- 10,3	- 14,5	- 15,2	- 18,5	- 12,6	26,4	42,2	- 15,8
Total 2 ...	- 8,0	- 8,8	- 12,1	- 14,6	- 21,5	- 19,0	41,6	63,9	- 22,3
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ⁴ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 2,0	- 2,5	- 1,4	- 1,5	- 1,5	- 1,2	—	0,4	- 0,4
3.112 Autres opérations	- 7,8	- 6,5	- 1,5	- 0,9	+ 0,6	+ 0,2	3,8	1,9	+ 1,9
3.12 Avoirs	- 1,2	- 1,6	- 1,5	- 1,5	- 3,3	- 2,1	...	1,7	- 1,7
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	- 0,1
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 11,0	- 10,7	- 4,4	- 3,9	- 4,2	- 3,1	3,8	4,0	- 0,2
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁵ et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation	- 0,5	- 1,2	- 1,3	+ 1,1	+ 1,5	+ 0,2	1,7	2,3	- 0,6
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public ...	- 1,2	- 1,0	- 1,6	- 2,1	- 1,7	+ 8,9	4,5	0,8	+ 3,7
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets)	- 23,6	- 36,0	- 31,4	- 15,4	- 36,1	- 12,9	—	17,6	- 17,6
4.312 Investissements directs	- 8,8	- 6,5	- 6,7	- 14,5	- 5,5	- 11,3	7,1	19,7	- 12,6
4.313 Immeubles	- 1,2	- 1,5	- 3,6	- 3,8	- 3,0	- 2,2	2,3	6,1	- 3,8
4.314 Autres (chiffres nets)	- 1,3	- 1,5	- 6,6	- 12,6	- 3,2	- 17,8	—	20,3	- 20,3
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets)	+ 5,1	+ 4,1	+ 3,4	- 2,9	+ 1,6	+ 0,6	5,0	—	+ 5,0
4.322 Investissements directs	+ 21,8	+ 17,7	+ 27,5	+ 41,8	+ 33,9	+ 30,6	41,7	3,7	+ 38,0
4.323 Immeubles	+ 0,3	+ 0,9	+ 3,2	+ 2,1	+ 1,4	+ 2,5	7,0	1,3	+ 5,7
4.324 Autres (chiffres nets)	+ 0,1	+ 4,8	+ 4,0	+ 1,2	+ 4,3	+ 9,6	2,7	—	+ 2,7
Total 4 ...	- 9,3	- 20,2	- 13,1	- 5,1	- 6,8	+ 8,2	72,0	71,8	+ 0,2
5. Erreurs et omissions (nettes)	- 0,6	- 0,5	+ 6,8	+ 3,7	+ 11,2	+ 4,4	12,6	—	+ 12,6
Total 1 à 5 ...	+ 20,4	+ 19,8	+ 34,3	+ 30,5	+ 25,1	- 2,8	1.690,2	1.688,9	+ 1,3
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de créances commerciales sur l'étranger	- 3,0	- 0,7	+ 1,0	+ 5,9	+ 0,7	+ 2,6	—	—	+ 9,2
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :									
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :									
6.211 Francs belges et luxembourgeois ..	- 5,2	- 4,5	- 13,8	+ 2,6	- 6,2	+ 3,6	—	—	- 3,7
6.212 Monnaies étrangères ⁶	+ 10,6	+ 1,3	+ 10,9	+ 13,9	+ 12,0	+ 14,2	—	—	- 1,9
6.22 Organismes divers	+ 0,5	- 2,7	- 0,2	+ 0,6	+ 0,4	- 0,5	—	—	...
6.23 B.N.B. ⁶	+ 17,5	+ 26,4	+ 36,4	+ 7,5	+ 18,2	- 22,7	—	—	- 2,3
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	(+ 3,5)	(+ 3,4)	—	—	—	—	—	—	—

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises. Y compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris, en 1971, les dépenses de matériel militaire.

⁴ Y compris le Fonds des Routes.

⁵ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁶ Depuis janvier 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels
(milliards de francs)

	1976				1977 p				1978 p
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	-23,7	-14,2	-24,8	-13,4	-18,2	-20,7	-27,5	-12,6	-27,6
1.12 Travail à façon	+ 3,7	+ 6,1	+ 6,0	+ 5,6	+ 7,0	+ 7,8	+ 6,9	+ 9,2	+ 8,9
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 3,1	+ 5,7	+ 3,3	+ 9,4	+ 0,8	+ 2,9	+ 5,2	+ 1,9	+ 5,7
1.14 Or non monétaire	- 1,0	- 1,2	- 0,4	- 0,6	- 0,5	- 1,7	- 0,6	- 0,9	- 0,8
1.2 Frets ²	+ 1,5	+ 2,1	+ 1,9	+ 2,4	+ 3,4	+ 2,6	+ 3,4	+ 2,8	+ 3,8
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2
1.4 Autres frais de transport	+ 0,2	- 0,2	- 0,2	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,9	+ 0,7	- 0,6	+ 0,4
1.5 Déplacements à l'étranger	- 4,3	- 5,8	- 9,1	- 3,5	- 4,8	- 6,2	- 9,3	- 3,3	- 5,7
1.6 Revenus d'investissements	+ 4,9	+ 5,8	+ 5,3	+ 7,3	+ 4,9	+ 3,6	+ 6,3	+ 5,6	+ 8,2
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 4,6	+ 4,4	+ 4,7	+ 3,3	+ 4,8	+ 4,9	+ 4,9	+ 5,2	+ 4,7
1.8 Autres :									
1.81 Ouvriers frontaliers	+ 1,3	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,5	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,4	+ 1,5
1.82 Autres	+ 0,5	+ 2,6	+ 4,5	+ 4,4	+ 4,2	+ 4,1	+ 5,6	+ 2,9	+ 4,5
<i>Total 1 ...</i>	- 9,2	+ 6,6	- 7,5	+16,8	+ 3,3	- 0,5	- 3,2	+11,4	+ 3,4
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	- 1,8	- 1,8	- 1,3	- 1,5	- 1,3	- 1,6	- 1,8	- 1,8	- 1,6
2.2 Transferts publics	- 3,4	- 3,6	- 2,6	- 3,0	- 1,5	- 4,0	- 5,5	- 4,8	- 5,0
<i>Total 2 ...</i>	- 5,2	- 5,4	- 3,9	- 4,5	- 2,8	- 5,6	- 7,3	- 6,6	- 6,6
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 0,3	- 0,5	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,2	...	- 0,1	- 0,1
3.112 Autres opérations	- 0,2	+ 0,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,2	+ 4,3
3.12 Avoirs	- 0,1	- 0,2	- 0,6	- 1,2	- 0,5	- 0,1	- 0,9	- 0,2	- 0,8
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
<i>Total 3 ...</i>	- 0,6	- 0,3	- 1,0	- 1,2	...	+ 0,1	- 0,2	- 0,1	+ 3,4
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation .	+ 0,4	- 0,3	+ 0,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1	- 0,9	+ 0,2	+ 0,2
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	+ 1,1	+ 3,9	+ 0,1	+ 3,8	+ 3,0	...	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,2
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières	-10,5	+ 3,4	- 1,8	- 4,0	- 2,0	- 5,5	- 4,1	- 6,0	- 3,9
4.312 Investissements directs	- 3,9	- 3,0	- 0,9	- 3,5	- 0,8	- 7,1	+ 0,6	- 5,3	- 0,2
4.313 Immeubles	- 0,6	- 0,6	- 0,8	- 0,2	- 0,4	- 0,7	- 0,9	- 1,8	- 1,4
4.314 Autres	- 2,3	- 3,6	- 8,7	- 3,2	- 1,2	- 4,0	- 8,2	- 6,9	- 2,6
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières	+ 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 0,3	...	+ 2,2	+ 1,1	+ 1,7	+ 0,6
4.322 Investissements directs	+ 5,9	+ 3,7	+ 5,7	+15,3	+ 8,4	+12,8	+ 8,6	+ 8,2	+ 7,6
4.323 Immeubles	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,4	+ 0,8	+ 2,5	+ 1,3
4.324 Autres	+ 3,7	+ 3,4	- 1,6	+ 4,1	+ 5,8	- 3,6	+ 1,0	- 0,5	+ 4,6
<i>Total 4 ...</i>	- 5,4	+ 7,6	- 6,9	+12,9	+14,0	- 4,6	- 1,5	- 7,7	+ 6,4
5. Erreurs et omissions	- 4,2	...	+ 7,0	+ 1,6	- 2,0	+ 6,4	- 3,0	+11,2	+ 1,7
<i>Total 1 à 5 ...</i>	-24,6	+ 8,5	-12,3	+25,6	+12,5	- 4,2	-15,2	+ 8,2	+ 8,3
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monét. de créances commerc. sur l'étranger .	+ 1,7	- 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,5	+ 5,3	+ 0,5	+ 2,8
6.2 Mouvem. des avoirs extér. nets des organismes principal. monétaires :									
6.21 Banques belges et luxemb. :									
6.211 Francs belges et lux. ...	+ 5,7	- 9,0	+20,0	-13,1	- 0,3	-17,0	-11,8	+25,4	-10,1
6.212 Monnaies étrangères ⁵ .	+14,6	- 9,7	+ 2,5	+ 6,8	+ 8,3	- 1,1	-12,0	+ 2,9	+ 1,0
6.22 Organismes divers	- 1,2	+ 0,4	- 0,5	+ 0,8	+ 1,2	- 1,6	- 0,2	+ 0,6	+ 1,2
6.23 B.N.B. ⁵	-45,4	+27,5	-35,1	+30,3	+ 2,4	+13,0	+ 3,5	-21,2	+13,4
<i>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés
(milliards de francs)

	1977			1978			1977	1978 p
	4 ^e trimestre p			1 ^{er} trimestre p				
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	3 premiers mois	
1. Transactions sur biens et services :								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations ¹	272,5	285,1	-12,6	256,1	283,7	-27,6	-18,2 ⁶	-27,6 ⁷
1.12 Travail à façon	12,0	2,8	+ 9,2	11,4	2,5	+ 8,9	+ 7,0	+ 8,9
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	1,9	—	+ 1,9	5,7	—	+ 5,7	+ 0,8	+ 5,7
1.14 Or non monétaire	1,1	2,0	- 0,9	2,4	3,2	- 0,8	- 0,5	- 0,8
1.2 Frets ²	15,8	13,0	+ 2,8	15,9	12,1	+ 3,8	+ 3,4	+ 3,8
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	0,3	0,5	- 0,2	0,4	0,6	- 0,2	- 0,1	- 0,2
1.4 Autres frais de transport	5,9	6,5	- 0,6	5,8	5,4	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,4
1.5 Déplacements à l'étranger	8,9	12,2	- 3,3	8,2	13,9	- 5,7	- 4,8	- 5,7
1.6 Revenus d'investissements	48,5	42,9	+ 5,6	48,5	40,3	+ 8,2	+ 4,9	+ 8,2
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	7,9	2,7	+ 5,2	7,2	2,5	+ 4,7	+ 4,8	+ 4,7
1.8 Autres :								
1.81 Ouvriers frontaliers	4,1	2,7	+ 1,4	3,9	2,4	+ 1,5	+ 1,5	+ 1,5
1.82 Autres	27,4	24,5	+ 2,9	26,7	22,2	+ 4,5	+ 4,2	+ 4,5
Total 1 ...	406,3	394,9	+11,4	392,2	388,8	+ 3,4	+ 3,3	+ 3,4
2. Transferts :								
2.1 Transferts privés	3,8	5,6	- 1,8	4,2	5,8	- 1,6	- 1,3	- 1,6
2.2 Transferts publics	6,0	10,8	- 4,8	6,0	11,0	- 5,0	- 1,5	- 5,0
Total 2 ...	9,8	16,4	- 6,6	10,2	16,8	- 6,6	- 2,8	- 6,6
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :								
3.1 Etat ³ :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels	—	0,1	- 0,1	—	0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1
3.112 Autres opérations	0,9	0,7	+ 0,2	5,1	0,8	+ 4,3	+ 0,6	+ 4,3
3.12 Avoirs	0,2	- 0,2	...	0,8	- 0,8	- 0,5	- 0,8
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
Total 3 ...	0,9	1,0	- 0,1	5,1	1,7	+ 3,4	...	+ 3,4
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et parti- culiers :								
4.1 Organismes publics d'exploitation	0,4	0,2	+ 0,2	0,3	0,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	0,3	0,1	+ 0,2	0,4	0,2	+ 0,2	+ 3,0	+ 0,2
4.3 Secteur privé :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxem- bourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	—	6,0	- 6,0	—	3,9	- 3,9	- 2,0	- 3,9
4.312 Investissements directs	0,6	5,9	- 5,3	2,1	2,3	- 0,2	- 0,8	- 0,2
4.313 Immeubles	0,5	2,3	- 1,8	0,6	2,0	- 1,4	- 0,4	- 1,4
4.314 Autres (chiffres nets)	—	6,9	- 6,9	—	2,6	- 2,6	- 1,2	- 2,6
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	1,7	—	+ 1,7	0,6	—	+ 0,6	...	+ 0,6
4.322 Investissements directs	9,6	1,4	+ 8,2	8,2	0,6	+ 7,6	+ 8,4	+ 7,6
4.323 Immeubles	2,9	0,4	+ 2,5	1,7	0,4	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3
4.324 Autres (chiffres nets)	—	0,5	- 0,5	4,6	—	+ 4,6	+ 5,8	+ 4,6
Total 4 ...	16,0	23,7	- 7,7	18,5	12,1	+ 6,4	+14,0	+ 6,4
5. Erreurs et omissions (nettes)	11,2	—	+11,2	1,7	—	+ 1,7	- 2,0	+ 1,7
Total 1 à 5 ...	444,2	436,0	+ 8,2	427,7	419,4	+ 8,3	+12,5	+ 8,3
6. Financement du total :								
6.1 Refinancement en dehors des organismes princi- palement monétaires de créances commerciales sur l'étranger	—	—	+ 0,5	—	—	+ 2,8	+ 0,9	+ 2,8
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des orga- nismes principalement monétaires :								
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :								
6.211 Francs belges et luxembourgeois ...	—	—	+25,4	—	—	-10,1	- 0,3	-10,1
6.212 Monnaies étrangères ⁵	—	—	+ 2,9	—	—	+ 1,0	+ 8,3	+ 1,0
6.22 Organismes divers	—	—	+ 0,6	—	—	+ 1,2	+ 1,2	+ 1,2
6.23 B.N.B. ⁵	—	—	-21,2	—	—	+13,4	+ 2,4	+13,4
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—	—	—

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux-cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

⁶ Exportations = 259,3; importations = 277,5.

⁷ Exportations = 256,1; importations = 283,7.

**IX - 4. — OPERATIONS AVEC L'ETRANGER, OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES
DES RESIDENTS AVEC LES BANQUES BELGES ET LUXEMBOURGEOISES
ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME ***

(milliards de francs)

	1974	1975	1976	1977 p	1977 p				1978 p
					1er tri- mestre	2e tri- mestre	3e tri- mestre	4e tri- mestre	1er tri- mestre
1. Transactions sur biens et services (rubrique 1 de la balance générale des paiements)	+50,4	+46,4	+ 6,7	+ 11,0	+ 3,3	- 0,5	- 3,2	+11,4	+ 3,4
2. Transferts (rubrique 2 de la balance générale des paiements)	-14,6	-21,5	-19,0	- 22,3	- 2,8	- 5,6	- 7,3	- 6,6	- 6,6
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Rubrique 3 de la balance générale des paiements	- 3,9	- 4,2	- 3,1	- 0,2	...	+ 0,1	- 0,2	- 0,1	+ 3,4
3.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de la dette en monnaies étrangères envers les banques belges et luxembourgeoises	+ 0,1	+ 0,3	+ 1,0	- 1,5	- 0,1	- 0,3	- 0,8	- 0,3	- 1,1
3.3 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme de la B.N.B.
4. Mouvement des capitaux des entreprises ¹ et particuliers :									
4.1 Rubrique 4 de la balance générale des paiements	- 5,1	- 6,8	+ 8,2	+ 0,2	+14,0	- 4,6	- 1,5	- 7,7	+ 6,4
4.2 Mouvement des avoirs et engagements en monnaies étrangères des résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises :									
4.21 Augmentation (-) ou diminution (+) d'avoirs :									
4.211 Créances en monnaies étrangères	-21,7	-57,0	-23,0	- 19,4	-13,4	+ 7,9	- 3,2	-10,7	- 2,4
4.212 Encours des monnaies étrangères à recevoir à terme	-13,9	- 3,2	-15,8	- 82,0	- 6,5	+ 1,9	- 5,2	-72,2	+15,2
4.22 Augmentation (+) ou diminution (-) d'engagements :									
4.221 Endettement en monnaies étrangères	+14,1	+52,5	+14,6	+ 29,5	+ 6,2	+ 5,3	+ 1,0	+17,0	+ 4,7
4.222 Encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+12,5	- 5,0	+24,0	+ 87,8	+ 9,9	+ 6,4	+ 9,5	+62,0	-12,5
5. Mouvement des avoirs et engagements en francs belges et luxembourgeois des non-résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises et des autres organismes principalement monétaires :									
5.1 Augmentation (-) ou diminution (+) des engagements sous forme de crédits commerciaux financés à leur origine par les banques belges	-10,7	- 4,8	-11,7	- 17,9	+ 1,3	- 5,8	+ 0,8	-14,2	+ 0,8
5.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent des avoirs sur les autres engagements au comptant	+ 6,5	+10,1	+ 4,1	+ 6,1	+ 4,7	+15,8	+ 4,0	-18,4	+16,5
5.3 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent de l'encours des francs belges et luxembourgeois à recevoir à terme sur l'encours des francs belges et luxembourg. à livrer à terme	-10,0	+ 9,8	- 9,6	- 8,5	- 3,7	- 7,4	- 3,2	+ 5,8	- 2,9
6. Position de change ² des banques belges et luxembourgeoises :									
6.1 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position au comptant ³	- 7,9	- 6,9	- 8,0	- 7,9	- 1,3	- 6,7	+ 8,1	- 8,0	- 0,6
6.2 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position à terme	+12,4	- 1,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 0,3	- 0,9	- 1,1	+ 4,4	+ 0,2
7. Erreurs et omissions :									
7.1 Rubrique 5 de la balance générale des paiements	+ 3,7	+11,2	+ 4,4	+ 12,6	- 2,0	+ 6,4	- 3,0	+11,2	+ 1,7
7.2 Discordances dans les statistiques des opérations au comptant en monnaies étrangères avec les résidents	+ 1,5	- 0,9	+ 1,2	+ 1,2	+ 0,3	- 5,1	+ 6,9	- 0,9	- 1,6
Total 1 à 7 ...	+13,4	+18,8	-24,6	- 8,6	+10,2	+ 6,9	+ 1,6	-27,3	+24,6
8. Contreparties du total dans la situation de la B.N.B. [Augmentation (+); diminution (-)] :									
8.1 Encaisse en or	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,2	...
8.2 Avoirs détenus auprès du F.M.I. ⁴	- 1,3	+ 5,1	+ 1,2	- 0,9	+ 0,3	+ 1,4	- 1,8	- 0,8	- 1,6
8.3 Avoirs nets sur le F.E.C.O.M.	- 3,5	- 23,9	-23,9	+23,6
8.4 Avoirs nets en monnaies étrangères :									
8.41 Avoirs nets au comptant ⁵	+17,7	+13,9	-26,2	+ 15,9	+ 9,4	+ 5,1	+ 5,3	- 3,9	+ 2,9
8.42 Excédent de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme sur l'encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+15,3	+ 1,2	+12,0
8.5 Avoirs nets en francs belges sur les non-résidents :									
8.51 Avoirs au comptant ⁶	- 0,5	- 0,6	+ 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 0,4	- 1,9	+ 1,1	- 0,3
8.52 Excédent de l'encours des francs belges à recevoir à terme sur l'encours des francs belges à livrer à terme ...	-14,3	- 0,8	-12,0

* Non compris, en ce qui concerne les opérations de change à terme, les achats et ventes, par les résidents et les étrangers, de monnaies étrangères contre monnaies étrangères.

Les mouvements des avoirs et des engagements, au comptant et à terme, en monnaies étrangères des banques belges et luxembourgeoises et de la B.N.B. ont été convertis en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables que la contre-valeur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

¹ Autre que les organismes principalement monétaires.

² Excédent des avoirs en monnaies étrangères sur les engagements en monnaies étrangères.

³ Non compris l'immobilisé (essentiellement les participations des banques dans leurs filiales étrangères), qui, étant considéré dans la balance des paiements comme un investissement direct, est déjà recensé à la rubrique 4.1 du présent tableau.

⁴ Non compris le mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations.

⁵ Y compris le concours financier à moyen terme C.E.E.

⁶ Autres que les acceptations représentatives d'exportations qui, dans le présent tableau, figurent sous la rubrique 5.1.

IX - 5. — EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L.

Paievements, transactions et variations des créances ou des dettes commerciales nettes vis-à-vis de l'étranger

(milliards de francs)

	Paievements d'exportations et d'importations (y compris certaines opérations à crédit) recensés dans la balance des paievements de l'U.F.B.L. 1			Paievements d'exportations et d'importations à l'exclusion des opérations à crédit			Estimation des transactions d'exportations et d'importations			Variations 2 des créances ou dettes commerciales nettes vis-à-vis de l'étranger.		
	Exportations (1)	Importations (2)	Solde (3)	Exportations (4)	Importations (5)	Solde (6)	Exportations (7)	Importations (8)	Solde (9)	A l'exportation (10) = (7) - (4)	A l'importation (11) = (5) - (8)	Total (12) = (9) - (6) = (10) + (11)
1969	388,1	392,7	- 4,6	385,5	392,3	- 6,8	398,3	394,4	+ 3,9	+ 12,8	- 2,1	+ 10,7
1970	466,6	442,7	+ 23,9	458,7	442,7	+ 16,0	464,6	439,6	+ 25,0	+ 5,9	+ 3,1	+ 9,0
1971	502,0	481,2	+ 20,8	498,7	481,9	+ 16,8	492,9	479,0	+ 13,9	- 5,8	+ 2,9	- 2,9
1972	561,8	532,5	+ 29,3	555,0	532,7	+ 22,3	571,6	532,7	+ 38,9	+ 16,6	...	+ 16,6
1973	700,6	673,2	+ 27,4	696,3	672,0	+ 24,3	717,0	686,2	+ 30,8	+ 20,7	- 14,2	+ 6,5
1974	933,0	921,7	+ 11,3	920,7	921,5	- 0,8	939,8	939,1	+ 0,7	+ 19,1	- 17,6	+ 1,5
1975	872,5	887,8	- 15,3	868,9	888,2	- 19,3	858,7	889,7	- 31,0	- 10,2	- 1,5	- 11,7
1976	992,7	1.068,8	- 76,1	983,9	1.068,2	- 84,3	1.007,1	1.072,5	- 65,4	+ 23,2	- 4,3	+ 18,9
1975 3 ^e trimestre	200,2	208,9	- 8,7	200,8	209,2	- 8,4	194,8	212,6	- 17,8	- 6,0	- 3,4	- 9,4
4 ^e trimestre	226,8	237,2	- 10,4	220,5	237,0	- 16,5	229,6	236,8	- 7,2	+ 9,1	+ 0,2	+ 9,3
1976 1 ^{er} trimestre	237,0	260,7	- 23,7	232,8	260,2	- 27,4	243,1	257,5	- 14,4	+ 10,3	+ 2,7	+ 13,0
2 ^e trimestre	246,3	260,5	- 14,2	247,3	260,7	- 13,4	254,7	275,1	- 20,4	+ 7,4	- 14,4	- 7,0
3 ^e trimestre	244,1	268,9	- 24,8	239,8	269,1	- 29,3	234,4	263,4	- 29,0	- 5,4	+ 5,7	+ 0,3
4 ^e trimestre	265,3	278,7	- 13,4	264,0	278,2	- 14,2	274,9	276,5	- 1,6	+ 10,9	+ 1,7	+ 12,6
1977 1 ^{er} trimestre	259,3	277,5	- 18,2	259,1	277,5	- 18,4	268,9	286,9	- 18,0	+ 9,8	- 9,4	+ 0,4
2 ^e trimestre	272,6	293,3	- 20,7	265,7	293,7	- 28,0	267,9	297,1	- 29,2	+ 2,2	- 3,4	- 1,2
3 ^e trimestre	245,2	272,7	- 27,5	247,6	272,7	- 25,1	235,6	272,6	- 37,0	- 12,0	+ 0,1	- 11,9

1 Cf. tableaux IX-1 à 8, rubrique 1.11.

2 Signe + : augmentation de créances nettes ou diminution de dettes nettes.

Signe - : diminution de créances nettes ou augmentation de dettes nettes.

**IX - 6. — MONNAIES UTILISEES POUR LES REGLEMENTS
D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS ¹**

(en pourcentage du total)

	Franc belge	Mark allemand	Franc français	Florin des Pays-Bas	Livre sterling	Lire italienne	Couronne danoise	Total des monnaies des pays de la C.E.E.	Dollar des Etats-Unis	Autres monnaies
Paiements d'importations										
1970	23,8	18,3	9,4	6,0	8,1	3,1	0,1	68,8	21,5	9,7
1971	25,1	18,9	10,1	6,5	7,7	2,9	0,3	71,5	20,6	7,9
1972	27,1	18,6	11,9	6,6	7,4	3,0	0,3	74,9	18,3	6,8
1973	26,0	19,6	12,1	7,0	7,1	2,5	0,3	74,6	18,8	6,6
1974	25,1	20,1	11,0	7,8	5,8	2,2	0,1	72,1	21,0	6,9
1975	25,3	19,7	11,5	8,0	6,0	2,3	0,2	73,0	20,8	6,2
1976	25,9	18,4	10,0	8,5	4,8	1,9	0,3	69,8	25,1	5,1
1977	26,8	18,2	10,0	8,3	3,7	1,9	0,3	69,2	26,2	4,6
1975 9 premiers mois	25,5	19,9	11,8	7,9	6,2	2,2	0,3	73,8	19,9	6,3
1976 3 premiers mois	24,6	18,7	9,9	9,1	6,5	1,9	0,4	71,1	23,5	5,4
6 premiers mois	25,1	18,3	10,4	8,6	5,7	1,9	0,4	70,4	24,4	5,2
9 premiers mois	25,3	18,4	10,2	8,4	5,1	1,9	0,3	69,6	25,2	5,2
1977 3 premiers mois	26,8	18,2	10,0	8,5	3,8	1,8	0,3	69,4	26,1	4,5
6 premiers mois	27,0	17,8	9,9	8,6	3,7	1,8	0,3	69,1	26,3	4,6
9 premiers mois	26,9	18,0	9,9	8,3	3,6	1,9	0,4	69,0	26,5	4,5
Recettes d'exportations										
1970	45,7	17,7	7,7	6,7	2,6	0,7	...	81,1	14,9	4,0
1971	46,2	17,7	8,5	6,7	2,3	0,7	...	82,1	14,5	3,4
1972	46,0	18,1	10,3	6,9	2,3	1,2	0,1	84,9	11,9	3,2
1973	48,9	17,4	11,3	6,7	2,0	1,1	0,2	87,6	9,7	2,7
1974	52,1	16,4	10,5	6,7	2,2	1,0	0,3	89,2	8,2	2,6
1975	50,4	16,3	10,9	6,5	2,5	1,0	0,1	87,7	10,0	2,3
1976	47,4	17,4	11,1	6,6	1,8	1,1	0,2	85,6	12,0	2,4
1977	45,1	16,4	10,8	6,9	2,0	1,4	0,2	82,8	14,6	2,6
1975 9 premiers mois	50,5	16,3	10,9	6,5	2,6	0,9	0,2	87,9	9,8	2,3
1976 3 premiers mois	48,4	17,5	11,5	6,5	1,9	1,2	0,2	87,2	10,7	2,1
6 premiers mois	48,2	17,4	11,1	6,5	1,9	1,3	...	86,4	11,5	2,1
9 premiers mois	47,6	17,7	11,3	6,5	1,9	1,2	0,2	86,4	11,4	2,2
1977 3 premiers mois	46,5	16,2	10,8	6,8	2,2	1,4	0,1	84,0	13,5	2,5
6 premiers mois	46,1	16,0	10,7	6,8	2,1	1,5	0,2	83,4	14,0	2,6
9 premiers mois	45,3	16,3	10,9	6,7	2,0	1,5	0,2	82,9	14,4	2,7

¹ Il s'agit uniquement des règlements d'importations et d'exportations proprement dites de marchandises, à l'exclusion du travail à façon et des opérations d'arbitrage.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLe année, vol. I, no 1, janvier 1965 : Aménagements apportés à des séries de la partie « Statistiques », chapitres IX « Balance des paiements » et XIII

« Organismes monétaires » ; XLIIIe année, vol. II, no 3, septembre 1968, chapitres IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires » de la partie « Statistiques » : Révision de certaines données. — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVIIIe année, vol. I, no 1 : « Une nouvelle statistique : opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme » ; LIIIe année, tome II, no 1-2 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1970 ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS D'INTERVENTION

APPLIQUES PAR LES BANQUES CENTRALES PARTICIPANT A L'ARRANGEMENT SUR LE RETRECISSEMENT DES MARGES

à la date du 31 mai 1978

	100 francs belges		1 mark allemand		1 florin des Pays-Bas		1 couronne danoise		1 couronne norvégienne	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
Banque Nationale de Belgique (en francs belges)	—	—	15,07125	15,7650	14,18	14,8325	5,5535	5,8090	5,8110	6,0785
Deutsche Bundesbank (en marks allemands)	6,343	6,635	—	—	0,91995	0,96225	0,36030	0,37685	0,37700	0,39435
Nederlandsche Bank (en flo- rins)	6,7420	7,0520	1,03925	1,0870	—	—	0,382925	0,40055	0,400675	0,419125
Danmarks Nationalbank (en couronnes danoises)	17,2145	18,0065	2,65345	2,77555	2,49655	2,6114	—	—	1,0231	1,07015
Norges Bank (en couronnes norvégiennes)	16,4518	17,2089	2,5359	2,65261	2,38592	2,49573	0,934441	0,977448	—	—

X - 2a. — COURS OFFICIELS ARRETES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres annuels
(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 livres italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre
1970	49,65	13,62	—	8,98	118,95	7,92	47,60	13,73	9,58	11,52	71,27	6,62	192,10	6,95	11,90	174,01	100,03 ¹
1971 ³	49,65	{ 13,66 ² 14,21 ⁴	—	9,00	120,00	7,97	49,04	{ 13,80 ² 13,99 ⁴	9,62	{ 11,54 ² 12,15 ⁴	71,38	6,63	{ 191,99 ² 199,07 ⁴	6,97	11,89	174,50	100,01
1971 ⁵	46,92	14,07	—	8,49	116,64	7,67	46,61	13,95	9,36	11,83	68,21	6,45	194,00	6,84	11,30	172,52	93,79
1971 ⁶	45,19	13,81	—	8,64	115,24	7,61	45,20	13,83	9,27	11,57	68,67	6,38	191,03	6,74	10,93	167,08	90,22
1972	44,01	13,80	—	8,73	{ 114,62 ⁷ 105,88 ⁸	7,55	44,44	13,71	9,26	11,53	68,51	6,34	190,51	6,68	10,63	163,58	88,03
1973 ⁹	44,05	13,83	—	8,70	104,06	7,54	44,08	13,74	9,31	11,92	69,41	6,42	191,33	6,69	10,57	164,90	88,10
1973 ¹⁰	40,35	13,85	—	8,76	99,30	7,09	40,63	13,81	9,00	12,29	68,44	6,43	192,10	6,71	10,33	159,90	80,69
1973 ¹¹	38,05	{ 14,23 ¹² 15,17 ¹³	—	8,76	93,72	6,53	38,03	{ 13,75 ¹⁴ 14,48 ¹⁵	8,87	12,37	66,36	6,46	{ 194,99 ¹⁶ 205,99 ¹⁷	{ 6,74 ¹⁸ 7,11 ¹⁹	10,15	160,66	76,10
1974	38,95	15,06	13,39	{ 8,68 ²⁰ 8,07 ²¹	91,09	5,99	39,84	14,49	8,78	13,10	67,62	6,40	208,83	7,05	10,34	154,72	77,91
1975	36,80	14,95	12,41	8,58	81,45	5,64	36,19	14,54	8,86	14,24	64,10	6,41	211,50	7,04	10,01	145,24	73,61
1976	38,60	{ 15,34 ²² 15,31 ²³	13,04	{ 8,76 ²⁴ 7,93 ²⁵	69,85	4,67	39,17	14,61	{ 8,89 ²² 8,76 ²³	15,45	{ 65,76 ²⁵ 56,91 ²⁷	{ 6,42 ²² 6,25 ²³	215,39	{ 7,10 ²² 7,00 ²³	10,01	128,71	{ 78,49 ²⁸ 44,25 ²⁹
1977	35,84	15,44	13,39	7,29	62,55	4,06	33,75	14,60	{ 8,71 ³⁰ 8,21 ³¹ 7,31 ³²	14,95	{ 52,83 ³³ 42,00 ³⁴	{ 6,24 ³⁰ 5,93 ³¹ 5,76 ³²	216,99	{ 6,98 ³⁰ 6,81 ³¹ 6,47 ³²	{ 9,64 ³⁵ 8,67 ³³	{ 114,34 ³⁷ 90,69 ³⁸	41,84

1 Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1970.
 2 Moyenne du 1er janvier au 4 mai 1971.
 3 Moyenne du 1er janvier au 13 août 1971.
 4 Moyenne du 11 mai au 13 août 1971. Les cotations ont été suspendues du 5 au 10 mai.
 5 Moyenne du 23 août au 17 décembre 1971. Les cotations ont été suspendues du 17 au 20 août.
 6 Moyenne du 21 au 31 décembre 1971. Les cotations ont été suspendues le 20 décembre.
 7 Moyenne du 1er janvier au 22 juin 1972.
 8 Moyenne du 28 juin au 31 décembre 1972. Les cotations ont été suspendues du 23 au 27 juin.
 9 Moyenne du 1er janvier au 9 février 1973.
 10 Les cotations ont été suspendues, pour toutes les devises, du 10 au 13 février. Cette période a été prolongée, pour les couronnes suédoise, norvégienne et danoise jusqu'au 14 février, et pour la peseta jusqu'au 19 février. Les moyennes se rapportent donc à la période du 14, du 15 ou du 20 février jusqu'au 1er mars.
 11 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.
 12 Moyenne du 19 mars au 28 juin 1973.
 13 Moyenne du 29 juin au 31 décembre 1973.
 14 Moyenne du 19 mars au 14 septembre 1973.
 15 Moyenne du 17 septembre au 31 décembre 1973.
 16 Moyenne du 19 mars au 30 juin 1973.
 17 Moyenne du 1er juillet au 31 décembre 1973.
 18 Moyenne du 19 mars au 14 novembre 1973.

19 Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1973. La cotation a été suspendue le 15 novembre.
 20 Moyenne du 1er au 18 janvier 1974.
 21 Moyenne du 22 janvier au 31 décembre 1974. La cotation a été suspendue le 20 janvier.
 22 Moyenne du 1er janvier au 15 octobre 1976.
 23 Moyenne du 18 octobre au 31 décembre 1976.
 24 Moyenne du 1er janvier au 14 mars 1976.
 25 Moyenne du 15 mars au 31 décembre 1976.
 26 Moyenne du 1er janvier au 6 février 1976.
 27 Moyenne du 9 février au 31 décembre 1976.
 28 Moyenne du 1er janvier au 15 mars 1976.
 29 Moyenne du 16 mars au 31 décembre 1976.
 30 Moyenne du 1er janvier au 1er avril 1977.
 31 Moyenne du 4 avril au 26 août 1977.
 32 Moyenne du 29 août au 31 décembre 1977.
 33 Moyenne du 1er janvier au 8 juillet 1977.
 34 Moyenne du 16 juillet au 31 décembre 1977.
 35 Moyenne du 1er janvier au 4 avril 1977.
 36 Moyenne du 5 avril au 31 décembre 1977.
 37 Moyenne du 1er janvier au 27 février 1977. La cotation a été suspendue le 28 février.
 38 Moyenne du 1er mars au 31 décembre 1977.

X - 2b. — COURS OFFICIELS ARRETES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres trimestriels et mensuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 livres italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre
1976 1 ^{er} trim.	39,22	15,24	12,99	8,76 ¹ 8,39 ²	78,38	5,15	39,43	14,66	8,95	15,22	65,76 ³ 58,77 ⁴	6,38	213,90	7,08	10,22	141,58	78,49 ⁵ 45,19 ⁶
2 ^e trim.	39,27	15,35	13,14	8,35	70,95	4,57	40,14	14,47	8,89	15,75	58,12	6,47	214,56	7,13	10,14	130,11	45,07
3 ^e trim.	39,03	15,42	13,43	7,96	68,98	4,65	39,94	14,63	8,86	15,75	57,42	6,43	217,25	7,09	10,06	125,38	44,88
4 ^e trim.	36,89	15,36 ⁷ 15,31 ⁸	12,58	7,40	61,02	4,28	37,18	14,66	8,81 ⁷ 8,76 ⁸	15,09	54,10	6,40 ⁷ 6,25 ⁸	215,80	7,05 ⁷ 7,00 ⁸	9,63	117,71	42,64
1977 1 ^{er} trim.	36,75	15,35	12,90	7,39	62,99	4,16	35,68	14,69	8,71	14,58	53,45	6,24	216,07	6,98	9,65	114,34 ⁹ 94,86 ¹⁰	42,50
2 ^e trim.	36,16	15,32	13,15	7,30	62,17	4,08	34,36	14,65	8,72 ¹¹ 8,27 ¹²	14,41	52,41	6,26 ¹¹ 6,01 ¹²	215,44	6,98 ¹¹ 6,85 ¹²	9,17 ¹³ 8,89 ¹⁴	93,63	42,01
3 ^e trim.	35,64	15,43	13,40	7,29	61,88	4,04	33,32	14,54	8,13 ¹⁵ 7,38 ¹⁶	14,87	51,52 ¹⁷ 41,98 ¹⁸	5,94 ¹⁵ 5,80 ¹⁶	217,23	6,74 ¹⁵ 6,53 ¹⁶	8,73	90,93	41,58
4 ^e trim.	34,81	15,65	14,11	7,20	63,14	3,97	31,59	14,54	7,28	15,95	42,02	5,74	219,21	6,45	8,40	86,07	41,26
1978 1 ^{er} trim.	32,27	15,55	13,59	6,79	62,22	3,74	29,01	14,51	6,96	16,72	40,14	5,68	216,32	6,38 ²⁴ 5,96 ²⁵	8,19 ²⁴ 7,59 ²⁵	80,15	39,41
1977 Mai ...	36,10	15,31	13,02	7,29	62,05	4,07	34,43	14,70	8,30	14,33	52,38	6,01	215,22	6,85	8,86	93,51	41,94
Juin ...	36,07	15,32	13,23	7,30	62,02	4,08	34,11	14,56	8,17	14,50	52,02	5,97	215,39	6,83	8,84	93,44	41,91
Juillet .	35,53	15,54	13,42	7,32	61,20	4,03	33,50	14,55	8,16	14,72	51,52 ¹⁷ 41,15 ¹⁹	5,95 5,92 ²⁰	219,04	6,75 6,74 ²⁰	8,84	92,58	41,69
Août ...	35,57	15,37	13,35	7,27	61,91	4,03	33,11	14,53	8,09 ²⁰ 7,36 ²¹	14,78	42,05	5,78 ²¹	216,48	6,54 ²¹	8,78	91,90	41,49
Sept. ...	35,81	15,41	13,42	7,28	62,43	4,06	33,37	14,54	7,38	15,07	42,36	5,80	216,40	6,53	8,58	88,55	41,58
Oct.	35,42	15,55	13,91	7,29	62,71	4,02	32,25	14,55	7,39	15,55	42,17	5,80	218,07	6,46	8,54	87,86	41,53
Nov. ...	35,22	15,71	14,41	7,26	64,03	4,01	31,76	14,56	7,34	16,03	42,51	5,75	220,42	6,46	8,43	86,76	41,64
Déc. ...	33,80	15,70	14,03	7,05	62,71	3,86	30,78	14,51	7,12	16,28	41,40	5,69	219,18	6,44	8,21	84,11	40,65
1978 Janv. ...	32,84	15,51	13,64	6,96	63,50	3,77	29,83	14,47	7,04	16,52	40,73	5,69	216,17	6,38	8,18	81,88	39,88
Févr. .	32,30	15,56	13,46	6,68	62,66	3,76	29,02	14,51	6,96	16,97	40,07	5,69	216,60	6,37 ²² 5,97 ²³	8,21 ²² 7,57 ²³	80,56	39,39
Mars ...	31,66	15,57	13,68	6,72	60,44	3,70	28,16	14,56	6,88	16,69	39,59	5,66	216,21	5,94	7,60	77,95	38,93
Avril	31,78	15,59	14,36	6,94	58,86	3,71	27,85	14,60	6,92	16,73	39,70	5,67	216,60	5,93	7,60	76,86	39,15
Mai ...	32,88	15,60	14,55	7,07	59,74	3,78	29,43	14,59	7,07	16,75	40,55	5,77	217,05	6,04	7,69	77,00 ²⁶ 72,52 ²⁷	39,96

1 Moyenne du 1^{er} janvier au 14 mars 1976.

2 Moyenne du 15 au 31 mars 1976.

3 Moyenne du 1^{er} janvier au 6 février 1976.

4 Moyenne du 9 février au 31 mars 1976.

5 Moyenne du 1^{er} janvier au 15 mars 1976.

6 Moyenne du 16 au 31 mars 1976.

7 Moyenne du 1^{er} au 15 octobre 1976.

8 Moyenne du 18 octobre au 31 décembre 1976.

9 Moyenne du 1^{er} janvier au 27 février 1977. La cotation a été suspendue le 28 février.

10 Moyenne du 1^{er} au 31 mars 1977.

11 Cours du 1^{er} avril 1977.

12 Moyenne du 4 avril au 30 juin 1977.

13 Moyenne du 1^{er} au 4 avril 1977.

14 Moyenne du 5 avril au 30 juin 1977.

15 Moyenne du 1^{er} juillet au 26 août 1977.

16 Moyenne du 29 août au 30 septembre 1977.

17 Moyenne du 1^{er} au 8 juillet 1977.

18 Moyenne du 11 juillet au 30 septembre 1977.

19 Moyenne du 12 au 31 juillet. La cotation a été suspendue le 11 juillet.

20 Moyenne du 1^{er} au 26 août 1977.

21 Moyenne du 29 au 31 août 1977.

22 Moyenne du 1^{er} au 10 février 1978.

23 Moyenne du 13 au 28 février 1978.

24 Moyenne du 1^{er} janvier au 10 février 1978.

25 Moyenne du 13 février au 31 mars 1978.

26 Moyenne du 1^{er} au 5 mai 1978.

27 Moyenne du 8 au 31 mai 1978.

X - 3. — MARCHÉ DU DOLLAR U.S. A BRUXELLES

Moyennes journalières	Marché au comptant			Marché à terme à 3 mois	
	Marché réglementé	Marché libre		Marché réglementé	Marché libre (transferts)
		Transferts	Billets		
(cours en francs belges)			Report (+) ou Déport (-) (en p.c. par an des cours du marché au comptant 1)		
1970	49,65	50,17	50,16	- 0,16	- 0,44
1971 ²	49,65	49,62	49,59	- 0,87	- 0,90
1971 ³	46,92	46,97	46,85	- 1,86	- 1,87
1971 ⁴	45,19	45,26	45,22	- 0,20	- 0,20
1972	44,01	43,96	43,93	- 1,18	- 0,82
1973 ⁵	44,05	44,14	44,16	- 1,06	- 0,52
1973 ⁶	40,35	40,26	40,36	- 8,74	- 2,24
1973 ⁷	38,05	38,08	38,07	- 3,80	- 2,23
1974	38,95	39,77	39,86	+ 2,94	+ 0,99
1975	36,80	37,80	37,92	+ 0,74	+ 0,19
1976	38,60	39,48	39,61	+ 6,43	+ 5,12
1977	35,84	35,89	35,96	+ 1,31	+ 1,16
1976 1 ^{er} trimestre	39,22	40,45	40,58	+ 3,64	+ 2,00
2 ^e trimestre	39,27	40,17	40,30	+ 4,75	+ 4,41
3 ^e trimestre	39,03	40,05	40,17	+ 8,75	+ 6,46
4 ^e trimestre	36,89	37,28	37,37	+ 8,58	+ 7,63
1977 1 ^{er} trimestre	36,75	36,82	36,90	+ 2,93	+ 2,82
2 ^e trimestre	36,16	36,19	36,26	+ 1,46	+ 1,47
3 ^e trimestre	35,64	35,72	35,76	+ 0,23	+ 0,22
4 ^e trimestre	34,81	34,84	34,87	+ 0,65	+ 0,13
1978 1 ^{er} trimestre	32,27	32,27	32,36	+ 0,18	+ 0,07
1977 Mai	36,10	36,12	36,18	+ 1,33	+ 1,33
Juin	36,07	36,06	36,12	+ 1,04	+ 1,04
Juillet	35,53	35,68	35,76	+ 1,10	+ 1,09
Août	35,57	35,66	35,71	- 0,02	- 0,01
Septembre	35,81	35,81	35,81	- 0,28	- 0,29
Octobre	35,42	35,37	35,41	- 0,90	- 0,90
Novembre	35,22	35,23	35,27	- 0,15	- 0,06
Décembre	33,80	33,93	34,01	+ 2,95	+ 1,35
1978 Janvier	32,84	32,84	32,93	+ 1,19	+ 0,95
Février	32,30	32,29	32,35	+ 0,13	+ 0,01
Mars	31,66	31,65	31,74	- 0,85	- 0,79
Avril	31,78	31,81	31,88	- 1,79	- 1,76
Mai	32,88	32,96	33,04	- 2,09	- 2,06

1 Formule = $\frac{(\text{Cours du marché à terme} - \text{Cours du marché au comptant}) \times 100 \times 4}{\text{Cours du marché au comptant}}$

2 Moyenne du 1^{er} janvier au 13 août 1971.

3 Moyenne du 23 août au 17 décembre 1971. Les cotations ont été suspendues du 17 au 20 août.

4 Moyenne du 21 au 31 décembre 1971. Les cotations ont été suspendues le 20 décembre.

5 Moyenne du 1^{er} janvier au 9 février 1973.

6 Moyenne du 14 février au 1^{er} mars 1973. Les cotations ont été suspendues du 10 au 13 février.

7 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

X - 4. — COURS DE CHANGE EFFECTIFS

Parités mai 1970 = 100

Sources : B.N.B., F.M.I.

	Franc belge		Dollar des Etats-Unis	Mark allemand	Yen	Franc français	Livre sterling	Lire italienne	Florin des Pays-Bas	Couronne suédoise	Franc suisse	Couronne danoise	Couronne norvégienne	
	Indice B.N.B. pondéré par les		Indices du Fonds Monétaire International											
	exportations de l'U.E.B.L.	importations de l'U.E.B.L.												
1971	99,57	99,69	100,3	96,8	103,6	102,4	98,4	100,0	98,8	101,0	99,7	104,4	99,2	99,3
1972	103,48	103,96	103,3	89,8	107,1	114,5	101,7	96,7	98,5	102,4	101,8	106,1	99,9	100,0
1973	105,04	106,28	104,4	82,3	119,3	123,2	106,3	87,5	89,7	105,7	103,6	118,3	106,4	104,8
1974	106,39	107,17	105,5	84,2	125,5	115,4	99,3	84,8	81,0	111,7	103,5	128,6	107,2	111,0
1975	108,13	108,93	106,6	83,5	127,6	111,7	109,3	78,3	77,8	113,5	108,8	145,0	111,1	114,5
1976	110,47	110,68	107,1	87,7	132,3	115,7	103,7	66,3	63,7	115,8	109,2	157,0	113,5	115,9
1977	116,82	117,30	111,9	86,7	143,1	128,1	98,5	63,0	58,6	121,5	105,9	161,5	113,7	116,6
1976 1 ^{er} trimestre	106,65	107,20	104,6	86,9	127,2	112,4	108,7	73,0	68,7	113,1	107,1	150,7	109,4	112,8
2 ^e trimestre	109,39	109,96	106,0	88,1	130,6	114,9	106,4	66,7	61,7	113,7	108,0	157,9	113,6	115,4
3 ^e trimestre	110,60	110,89	106,7	87,7	132,4	118,4	101,1	65,0	63,4	115,7	108,4	158,7	113,7	115,5
4 ^e trimestre	115,42	116,08	111,0	88,0	139,1	116,9	98,4	60,4	61,1	120,8	113,4	160,5	117,3	119,9
1977 1 ^{er} trimestre	115,07	116,13	111,1	88,0	140,0	120,3	98,5	62,7	59,4	121,2	112,8	155,4	116,6	119,1
2 ^e trimestre	116,31	117,37	111,9	87,4	141,4	124,9	98,5	62,5	58,8	122,0	108,8	154,9	114,2	118,5
3 ^e trimestre	117,01	118,14	112,4	86,8	144,0	129,0	99,0	62,7	58,6	121,5	104,4	161,5	113,1	116,2
4 ^e trimestre	117,34	118,47	112,3	84,7	146,9	138,1	98,1	64,2	57,6	121,4	97,6	174,1	111,1	112,7
1978 1 ^{er} trimestre	<i>p</i> 121,21	<i>p</i> 122,55	116,0	81,9	152,6	141,0	95,9	66,3	56,7	125,2	98,0	<i>r</i> 191,8	114,1	111,7
1977 Mai	116,38	117,48	112,0	87,5	141,6	123,8	98,5	62,5	58,8	122,6	109,3	154,5	114,2	118,7
Juin	116,57	117,67	112,0	87,3	141,7	125,9	98,5	62,4	58,8	121,2	107,6	156,1	113,6	118,3
Juillet	116,74	117,95	112,1	86,2	144,8	129,2	99,3	61,9	58,2	121,2	108,5	159,6	113,9	117,4
Août	117,23	118,40	112,7	86,9	143,4	128,7	99,0	62,9	58,7	121,7	106,6	160,9	113,4	117,2
Septembre	117,08	118,13	112,3	87,3	143,7	129,0	98,8	63,3	58,9	121,5	98,2	164,0	111,9	114,0
Octobre	116,90	118,00	111,9	86,0	144,9	134,5	98,9	63,4	58,3	121,1	98,4	168,6	111,6	112,4
Novembre	116,54	117,62	111,4	84,8	146,0	139,5	98,0	64,5	57,8	120,7	97,5	173,0	110,2	111,7
Décembre	118,61	119,87	113,5	83,2	149,8	140,3	97,3	64,8	56,8	122,5	97,0	180,7	111,4	114,0
1978 Janvier	<i>p</i> 119,95	<i>p</i> 121,36	115,0	82,4	150,1	139,3	97,6	66,9	56,4	123,8	97,6	187,0	112,8	114,5
Février	<i>p</i> 121,52	<i>p</i> 122,80	116,3	82,2	153,1	139,4	94,2	66,9	57,0	125,3	98,1	195,3	114,3	111,5
Mars	<i>p</i> 122,23	<i>p</i> 123,69	116,7	81,2	154,6	144,3	95,8	65,0	56,6	126,4	98,2	<i>r</i> 193,2	115,1	109,0
Avril	<i>p</i> 121,60	<i>p</i> 123,10	115,7	80,5	153,2	150,8	98,5	62,6	56,1	125,6	98,1	191,5	115,1	107,8
Mai	<i>p</i> 120,02	<i>p</i> 121,36												

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970. — Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LII^e année, tome I, n^o 5, mai 1977 : « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge ».*

XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹
1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE
RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Solde budgétaire total (7) = (8) + (6)
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses ³	Solde	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	
1970	299,5	293,9	+ 5,6	0,6	59,4	- 48,8	- 43,2
1971	325,5	316,6	+ 8,9	0,6	63,8	- 63,2	- 54,3
1972	365,1	368,5	- 3,4	0,5	76,3	- 75,8	- 79,2
1973	409,7	431,9	- 22,2	0,8	75,0	- 74,2	- 96,4
1974	488,8	508,7	- 19,9	0,7	77,9	- 77,2	- 97,1

Nouvelle série

Périodes	Opérations courantes			Opérations en capital			Solde budgétaire total (7) = (8) + (6)
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses ³	Solde	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	
1974	483,8	484,4	- 0,6	5,7	62,9	- 57,2	- 57,8
1975	577,5	620,3	- 42,8	7,6	78,6	- 71,0	-113,8
1976 3 premiers mois	133,6	195,7	- 62,1	2,1	19,6	- 17,5	- 79,6
6 premiers mois	287,3	387,5	-100,2	4,1	39,3	- 35,2	-135,4
9 premiers mois	454,9	552,9	- 98,0	6,0	63,9	- 57,9	-155,9
12 mois	657,1	711,4	- 54,3	8,2	85,5	- 77,3	-131,6
1977 3 premiers mois	146,4	237,6	- 91,2	2,2	25,4	- 23,2	-114,4
4 premiers mois	221,6	316,2	- 94,6	2,8	30,4	- 27,6	-122,2
5 premiers mois	266,8	374,5	-107,7	3,4	38,0	- 34,6	-142,3
6 premiers mois	327,0	452,5	-125,5	4,3	47,8	- 43,5	-169,0
7 premiers mois	419,8	521,5	-101,7	5,0	55,7	- 50,7	-152,4
8 premiers mois	473,4	569,9	- 96,5	5,7	62,4	- 56,7	-153,2
9 premiers mois	523,5	633,1	-109,6	6,5	71,1	- 64,6	-174,2
10 premiers mois	608,6	704,3	- 95,7	7,2	79,5	- 72,3	-168,0
11 premiers mois	658,0	757,6	- 99,6	7,8	85,5	- 77,7	-177,3
12 mois	747,8	822,9	- 75,1	8,7	95,3	- 86,6	-161,7
1978 1 ^{er} mois	68,9	96,8	- 27,9	0,8	9,2	- 8,4	- 36,3
2 premiers mois	124,5	195,1	- 70,6	1,6	15,8	- 14,2	- 84,8
3 premiers mois	181,3	281,4	-100,1	2,4	25,4	- 23,0	-123,1
4 premiers mois	265,7	361,0	- 95,3	3,1	33,2	- 30,1	-125,4

¹ Les statistiques concernant la dette publique figurent au chapitre XVI.
² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

³ Depuis 1973 les dépenses extraordinaires ou en capital, telles qu'elles sont publiées par le Ministère des Finances, comprennent les dépenses d'investissement du Fonds des Routes. Les données pour les années antérieures ont été rendues comparables en ajoutant aux dépenses du budget extraordinaire proprement dit les investissements du Fonds des Routes quel que soit leur mode de financement.

XI - 2. — RESULTAT DE CAISSE DU TRESOR ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total ¹	Fonds de tiers et opérations de trésorerie	Amortissements de la dette ²	Résultat de caisse (4) = (1) + (2) + (3)	Placements spéciaux ³	Total à financer (6) = (4) + (5) ou - [(7) + (18)]	Financement						
							Produit net d'emprunts consolidés ⁴	Variations de la dette flottante ⁵					Total (18) = (8) à (12)
								Prélèvement sur la marge auprès de la B.N.B.	Portefeuille des institutions financières	Comptes de chèques postaux des particuliers	En monnaies étrangères	Divers ⁶	
(1)	(2)	(3)	(8)	(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(18)		
1974	- 57,8	+ 4,3	- 39,3	- 92,8	...	- 92,8	+ 84,9	+ 4,7	- 3,2	+ 2,3	...	+ 4,1	+ 7,9
1975	-113,8	+ 9,6	- 35,0	-139,2	...	-139,2	+122,8	- 0,9	+ 15,2	+ 3,7	...	- 1,6	+ 16,4
1976 3 premiers mois	- 79,6	- 1,9	- 9,2	- 90,7	...	- 90,7	+ 62,5	+ 16,4	+ 8,7	+ 3,2	...	- 0,1	+ 28,2
6 premiers mois	-135,4	+ 5,3	- 22,0	-152,1	...	-152,1	+ 99,7	+ 16,4	+ 28,1	+ 8,2	...	- 0,3	+ 52,4
9 premiers mois	-155,9	+ 6,2	- 34,9	-184,6	...	-184,6	+115,1	+ 16,4	+ 47,2	+ 6,0	...	- 0,1	+ 69,5
12 mois	-131,6	+ 0,5	- 47,5	-178,6	...	-178,6	+126,7	+ 16,4	+ 27,6	+ 7,4	...	+ 0,5	+ 51,9
1977 3 premiers mois	-114,4	+ 8,8	- 10,3	-115,9	...	-115,9	+ 42,0	...	+ 69,7	+ 4,2	+ 73,9
4 premiers mois	-122,2	+ 3,9	- 13,3	-131,6	...	-131,6	+ 42,1	...	+ 62,9	+ 17,1	...	+ 9,5	+ 89,5
5 premiers mois	-142,3	+ 6,3	- 17,2	-153,2	...	-153,2	+ 42,3	...	+ 96,1	+ 5,9	...	+ 8,9	+110,9
6 premiers mois	-169,0	+ 10,9	- 22,4	-180,5	...	-180,5	+ 90,4	...	+ 75,5	+ 6,8	...	+ 7,8	+ 90,1
7 premiers mois	-152,4	+ 9,8	- 25,9	-168,5	...	-168,5	+ 90,8	+ 4,6	+ 69,2	+ 10,1	...	- 6,2	+ 77,7
8 premiers mois	-153,2	+ 5,5	- 30,3	-178,0	...	-178,0	+ 90,8	+ 11,0	+ 75,3	+ 6,6	...	- 5,7	+ 87,2
9 premiers mois	-174,2	+ 6,1	- 35,3	-203,4	...	-203,4	+151,4	+ 8,7	+ 51,3	+ 4,1	...	- 12,1	+ 52,0
10 premiers mois	-168,0	+ 4,2	- 39,4	-203,2	...	-203,2	+179,0	- 14,4	+ 38,8	+ 11,9	...	- 12,1	+ 24,2
11 premiers mois	-177,3	+ 0,9	- 43,7	-220,1	...	-220,1	+178,7	+ 12,1	+ 36,5	+ 4,9	...	- 12,1	+ 41,4
12 mois	-161,7	- 1,5	- 48,6	-211,8	...	-211,8	+178,6	+ 16,4	+ 26,1	+ 3,1	...	- 12,4	+ 33,2
									Fonds des Rentes	Autres			
1978 1 ^{er} mois	- 36,3	+ 3,2	- 6,9	- 40,0	...	- 40,0	+ 2,0	- 3,1	- 2,8	+ 33,5	+ 10,4	...	+ 38,0
2 premiers mois	- 84,8	+ 4,2	- 10,0	- 90,6	...	- 90,6	+ 58,7	...	- 2,2	+ 27,7	+ 6,4	...	+ 31,9
3 premiers mois	-123,1	+ 5,2	- 14,6	-132,5	...	-132,5	+ 66,1	...	+ 5,7	+ 55,1	+ 5,8	- 0,2	+ 66,4
4 premiers mois	-125,4	+ 10,5	- 17,8	-132,7	...	-132,7	+ 66,1	...	+ 10,0	+ 46,0	+ 10,8	- 0,2	+ 66,6

¹ Cf. colonne (7) et note 3 du tableau XI-1 nouvelle série.

² Amortissements contractuels (c'est-à-dire effectués par tirage au sort ou par rachat en bourse pendant la durée de vie des emprunts) à charge du Trésor et du Fonds des Rentes.

³ Augmentation (-) ou diminution (+) des placements provisoires du Trésor en effets commerciaux et de ses avoirs en comptes courants.

⁴ Montant nominal des emprunts émis moins les frais et primes d'émission afférents à ces emprunts et moins les remboursements à une échéance intercalaire ou à l'échéance finale d'emprunts émis antérieurement.

⁵ Dette à moyen et court terme, non compris les variations du portefeuille de certificats de trésorerie du F.M.I. qui n'ont pas d'incidence sur le volume des ressources disponibles pour le financement.

⁶ Ce poste comprend entre autres les variations des portefeuilles de certificats de trésorerie des organismes non financiers du secteur public et, jusqu'en 1977, celles du portefeuille de certificats de la tranche B du Fonds des Rentes.

XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DU TRESOR ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgétaires 2	Déficit de trésorerie 3	Amor- tissements de la dette publique compris dans les dépenses budgétaires 4	Besoins nets de finan- cement du Trésor 4	Couverture 5				
						Recours au marché belge				Recours aux marchés étrangers 7
						Variations			Total	
						de l'encours des emprunts consolidés	des engagements à moyen terme	des engagements à court terme 6		
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8)	(9) = (6) à (8)	(10)	
1970	- 43,2	- 1,0	- 44,2	+ 20,4	- 23,8	+ 20,7	- 1,4	+ 14,9	+ 34,2	- 10,4
1971	- 54,3	+ 1,3	- 53,0	+ 19,2	- 33,8	+ 62,1	+ 0,9	- 0,5	+ 62,5	- 28,7
1972	- 79,2	- 4,5	- 83,7	+ 20,0	- 63,7	+ 77,4	+ 4,3	- 2,1	+ 79,6	- 15,9
1973	- 96,4	+ 10,8	- 85,6	+ 34,5	- 51,1	+ 62,1	- 1,8	- 6,2	+ 54,1	- 3,0
1974	- 97,1	+ 0,4	- 96,7	+ 39,3	- 57,4	+ 50,9	+ 3,8	+ 5,2	+ 59,9	- 2,5

1 Cf. colonne (7) et note 3 du tableau XI-1.

2 Le solde des opérations extra-budgétaires comprend non seulement les fonds de tiers et les opérations de trésorerie [colonne (2) du tableau XI-2], mais aussi les dépenses d'organismes paratétatiques, autres que le Fonds des Routes, financées par l'émission d'emprunts indirects. Il est en outre influencé par des différences à l'émission et à l'amortissement.

3 L'écart entre cette colonne et la colonne (4) « Résultat de caisse » du tableau XI-2, s'explique par le fait que le déficit de trésorerie tient compte d'un certain nombre d'opérations qui ne sont pas prises en considération pour le calcul du « Résultat de caisse »; les opérations en question sont énumérées dans la note 2.

4 Cf. tableau XVI-3b.

5 Y compris les variations de la dette indirecte.

6 Le cas échéant, le solde du Trésor auprès de la B.N.B. et ses placements provisoires en effets commerciaux sont déduits de ses engagements à court terme.

7 Cette rubrique donne le mouvement de toutes les dettes, tant en monnaies étrangères qu'en francs belges, dont l'Etat est débiteur vis-à-vis de l'étranger, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes belges.

Nouvelle série

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgétaires 2	Besoins nets de finan- cement du Trésor 3 4	Couverture 5				
				Recours au marché belge				Recours aux marchés étrangers 7
				Variations			Total	
				de l'encours des emprunts consolidés	des engagements à moyen terme	des engagements à court terme 6		
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) à (6)	(8)	
1974	- 57,8	+ 0,4	- 57,4	+ 50,9	+ 3,8	+ 5,2	+ 59,9	- 2,5
1975	-113,8	+ 4,5	-109,3	+ 94,4	- 2,4	+ 17,9	+109,9	- 0,6
1976 3 premiers mois	- 79,6	- 3,3	- 82,9	+ 54,9	- 0,9	+ 28,5	+ 82,5	+ 0,4
6 premiers mois	-135,4	+ 4,5	-130,9	+ 79,1	- 1,9	+ 53,7	+130,9	...
9 premiers mois	-155,9	+ 4,7	-151,2	+ 82,6	- 2,6	+ 71,0	+151,0	+ 0,2
12 mois	-131,6	- 1,5	-133,1	+ 82,3	- 4,3	+ 55,1	+133,1	...
1977 3 premiers mois	-114,4	+ 7,6	-106,8	+ 32,9	- 1,0	+ 74,5	+106,4	+ 0,4
4 premiers mois	-122,2	+ 2,1	-120,1	+ 30,8	- 1,6	+ 90,2	+119,4	+ 0,7
5 premiers mois	-142,3	+ 4,8	-137,5	+ 26,7	- 2,3	+112,1	+136,5	+ 1,0
6 premiers mois	-169,0	+ 7,8	-161,2	+ 71,3	- 0,4	+ 90,0	+160,9	+ 0,3
7 premiers mois	-152,4	+ 7,2	-145,2	+ 67,8	- 6,6	+ 83,9	+145,1	+ 0,1
8 premiers mois	-153,2	+ 3,0	-150,2	+ 63,4	- 5,5	+ 91,8	+149,7	+ 0,5
9 premiers mois	-174,2	+ 2,7	-171,5	+119,9	- 6,1	+ 56,9	+170,7	+ 0,8
10 premiers mois	-168,0	...	-168,0	+144,2	- 6,8	+ 30,3	+167,7	+ 0,3
11 premiers mois	-177,3	- 3,4	-180,7	+139,8	- 6,7	+ 47,1	+180,2	+ 0,5
12 mois	-161,7	- 5,7	-167,4	+134,7	- 6,7	+ 39,5	+167,5	- 0,1
1978 1 ^{er} mois	- 36,3	+ 3,7	- 32,6	- 5,4	...	+ 37,2	+ 31,8	+ 0,8
2 premiers mois	- 84,8	+ 4,4	- 80,4	+ 48,5	+ 0,1	+ 31,1	+ 79,7	+ 0,7
3 premiers mois	-123,1	+ 5,0	-118,1	+ 51,6	- 0,2	+ 63,6	+115,0	+ 3,1
4 premiers mois	-125,4	+ 9,6	-115,8	+ 49,1	- 0,2	+ 64,1	+113,0	+ 2,8

1 Cf. colonne (7) et note 3 du tableau XI-1.

2 Voir note 2 de la série précédente.

3 L'écart entre cette colonne et la colonne (4) « Résultat de caisse » du tableau XI-2 s'explique par le fait que, d'une part, les besoins nets de financement tiennent compte d'un certain nombre d'opérations qui ne sont pas prises en considération pour le calcul du « Résultat de caisse » (les opérations en question sont énumérées dans la note 2) et, d'autre

part, que ces besoins nets ne comprennent pas les amortissements contractuels.

4 Cf. tableau XVI-3b.

5 Voir note 5 de la série précédente.

6 Voir note 6 de la série précédente.

7 Voir note 7 de la série précédente.

XI - 4. — RECETTES FISCALES PAR ANNEE CIVILE

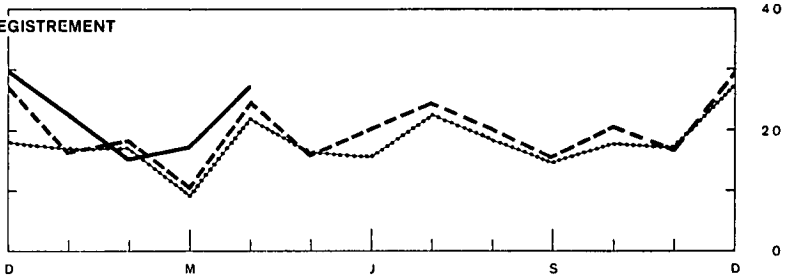
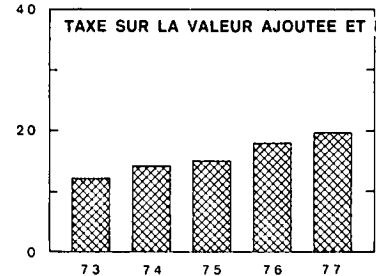
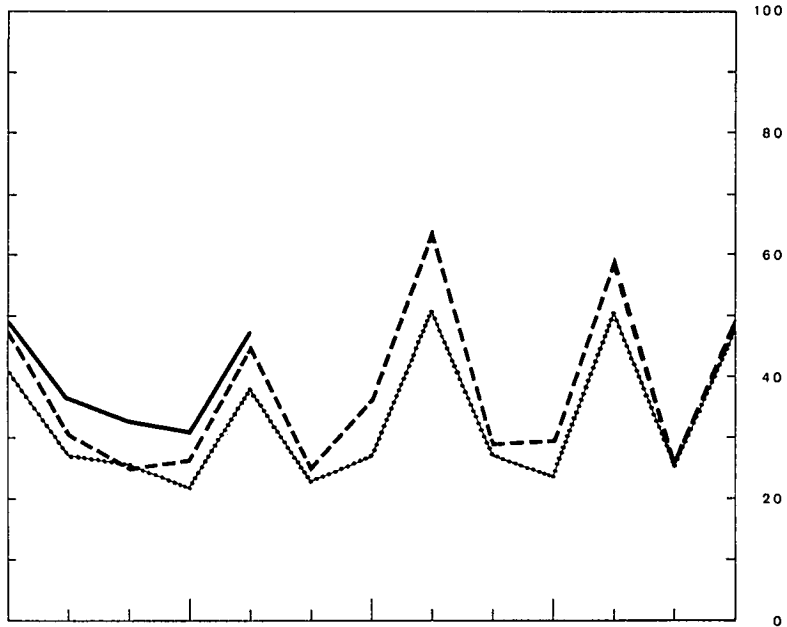
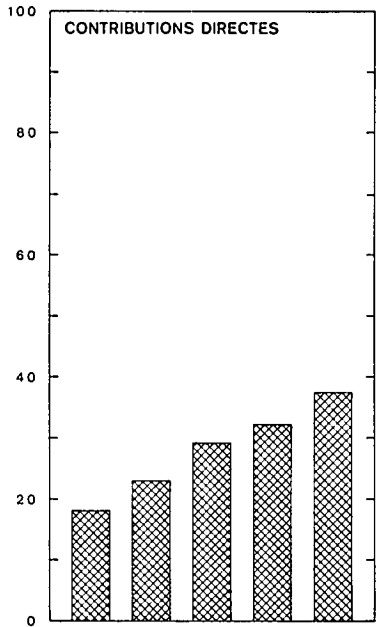
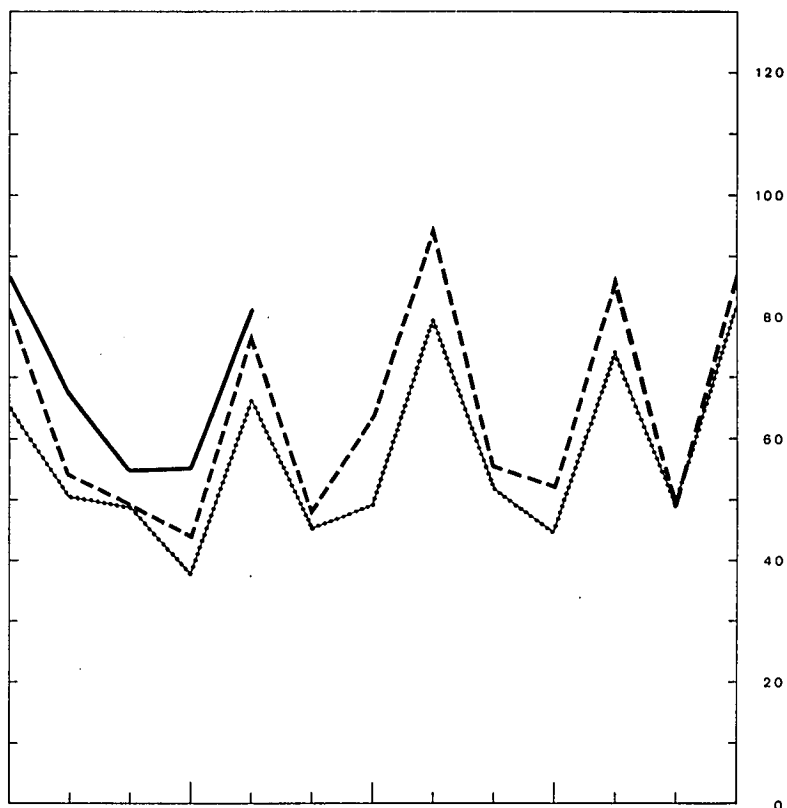
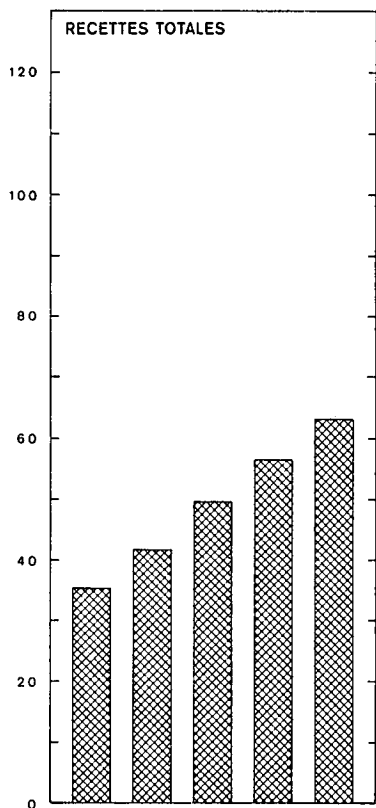
(milliards de francs)

Moyennes mensuelles ou mois

..... 1976

----- 1977

———— 1978



XI - 4. — RECETTES FISCALES (par année civile) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Recettes courantes totales ³					Recettes en capital ⁴	Total des recettes fiscales
	Contributions directes ²	Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total	dont versements anticipés		
1972	178,8	49,4	130,5	358,7	5,1	363,8
1973	219,8	54,1	146,6	420,0	55,3	5,1	425,1
1974	275,3	52,9	167,2	495,4	62,1	5,1	500,5
1975	349,4	62,4	179,5	591,3	78,5	6,6	597,9
1976	388,0	68,7	215,2	671,9	91,7	7,2	679,1
1977	448,2	72,1	236,7	757,0	104,0	7,9	764,9
1976 1 ^{er} trimestre	74,8	17,4	42,9	135,1	1,5	1,9	137,0
2 ^e trimestre	88,1	16,6	54,5	159,2	18,7	1,6	160,8
3 ^e trimestre	101,6	17,1	55,6	174,3	27,9	1,8	176,1
4 ^e trimestre	123,5	17,6	62,2	203,3	43,6	1,9	205,2
1977 1 ^{er} trimestre	82,7	17,5	45,9	146,1	2,5	2,0	148,1
2 ^e trimestre	107,2	18,6	61,7	187,5	23,9	1,9	189,4
3 ^e trimestre	122,7	17,4	61,2	201,3	29,9	2,1	203,4
4 ^e trimestre	135,6	18,6	67,8	222,1	47,7	1,9	224,0
1978 1 ^{er} trimestre	101,1	18,3	56,3	175,7	1,6	2,3	178,0
1977 Avril	45,1	6,7	24,9	76,7	21,9	0,6	77,3
Mai	25,6	6,0	16,2	47,8	0,4	0,6	48,4
Juin	36,5	5,9	20,6	63,0	1,6	0,7	63,7
Juillet	63,9	5,6	24,8	94,3	28,0	0,7	95,0
Août	29,1	5,5	20,6	55,2	0,4	0,7	55,9
Septembre	29,7	6,3	15,8	51,8	1,5	0,7	52,5
Octobre	59,6	5,6	20,9	86,1	26,8	0,7	86,8
Novembre	26,7	5,8	17,1	49,6	0,5	0,6	50,2
Décembre	49,3	7,1	29,9	86,3	20,4	0,7	87,0
1978 Janvier	36,7	6,8	23,1	66,6	0,9	0,8	67,4
Février	33,1	5,6	15,6	54,3	...	0,7	55,0
Mars	31,3	5,9	17,5	54,7	0,7	0,8	55,5
Avril	47,5	5,8	27,7	81,0	22,0	0,6	81,6

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris le produit des versements anticipés.

³ Il est à noter que certaines de ces recettes fiscales étaient, jusqu'en 1977, affectées directement, hors budget, au Fonds d'Expansion Economique et de Reconversion Régionale, au Fonds des Routes, au Fonds

Spécial des Communes et aux Communautés Européennes. Les recettes ne comprennent pas les droits de douane cédés comme moyens propres aux Communautés Européennes.

⁴ Droits de succession.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	1977 2		1977 : Avril 2		1978 : Avril	
	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations
A. Recettes courantes :						
I. Contributions directes	448,2	499,9	45,1	48,3	47,5	53,3
précompte immobilier	1,4	1,4
précompte mobilier	34,7	33,7	3,3	3,7	3,7	3,5
versements anticipés	104,0	120,4	21,9	21,5	22,0	25,5
impôts de sociétés (rôles)	3,8	6,0	- 0,6	- 0,5	- 0,3	- 0,4
impôts de personnes physiques (rôles)	40,3	46,0	2,2	2,6	3,0	2,1
précompte professionnel	252,9	281,3	17,5	20,2	18,4	* 21,7
divers	11,1	11,1	0,8	0,8	0,7	0,9
II. Douanes et accises	72,1	71,0	6,7	5,9	5,8	6,3
III. T.V.A. et enregistrement	236,7	242,0	24,9	22,2	27,7	31,5
B. Recettes en capital	7,9	7,8	0,6	0,6	0,6	0,7
Total ...	764,9	820,7	77,3	77,0	81,6	91,8
Différence par rapport aux évaluations ...	-55,8		+ 0,3		-10,2	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris les recettes affectées qui à partir de 1978 sont réintégrées dans le budget (cf. note 3 du tableau XI-4).

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLII^e année, vol. I, no 3, mars 1967 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique - Révision de certaines données ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVII^e an-

n. B. — Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

née, vol. II, no 5, novembre 1972 : « Le budget de 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques de 1967 à 1973 ». — XI.IX^e année, vol. I, no 5, mai 1974 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique. — Modification de certaines données ». — Le année, vol. I, no 4, avril 1975 : « Chapitre XI : « Finances publiques » de la partie statistique. - Modification de certaines données ».

XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE
XII - la. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1974

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements	
		Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires		Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)					
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,5	—	6,3	146,3	—	7,0	10,0	0,8	171,0	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	16,8	252,2	—	0,7	4,7	274,4	
			Obligations	49,8	8,3	—	14,4	29,0	101,6	
			Autres emprunts à plus d'un an	0,2	1,0	—	303,8	75,2	286,0	666,2	
			Divers	5,2	8,3	67,4	—	26,7	0,1	108,6	
	(Actions et parts)	(428,0)	(3,8)	(0,6)	(0,2)	(...)	(2,9)	(—)	(1,3)	(7,4)	(...)	(...)	(444,1)		
	Total ...	66,6	5,9	8,3	...	68,4	6,3	406,8	—	326,9	130,9	300,8	0,8	1.321,7		
	Secteurs nationaux non financiers	Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,3	0,7	—	1,0	1,5	3,4	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	0,3	0,4	0,6	—	7,4	8,8	
			Certificats à un an au plus	4,0	4,0	
			Obligations accessibles à tout placeur	26,6	2,3	0,2	0,3	0,7	15,6	1,4	14,9	8,6	1,4	72,0
			Obligations non accessibles à tout placeur	0,2	0,6	7,0	8,2	6,4	6,1	2,8	31,4
	Autres emprunts à plus d'un an	2,7	0,8	0,2	38,4	42,2		
	Divers	17,4	7,4	0,5	4,7	3,9	34,0		
	(Actions et parts)	(1,0)	(21,8)	(11,9)	(...)	(0,3)	(—)	(0,6)	(0,3)	(0,8)	(0,9)	(37,7)		
	Total ...	44,3	2,3	7,4	0,9	0,3	9,5	27,9	1,4	24,9	15,2	54,9	6,7	195,8		
	Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	4,9	0,7	2,1	6,7	65,0	0,2	17,2	96,8	
			Certificats à un an au plus	0,8	6,8	13,5	9,1	11,7	14,8	56,8	
			Obligations accessibles à tout placeur	204,3	3,6	2,5	7,9	3,1	201,0	5,2	80,9	74,9	30,9	614,3	
			Obligations non accessibles à tout placeur	0,2	2,6	66,6	9,7	1,6	1,8	82,4	
Divers	0,9	4,9	1,2	8,5	9,5	1,3	0,4	26,7	
Total ...	209,2	6,2	—	4,7	12,8	20,3	354,6	14,3	111,8	77,9	48,1	17,2	877,1			
Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)	0,7		
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,7	0,7	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	24,9	13,3	38,2	
		Obligations accessibles à tout placeur	50,6	0,2	0,5	0,2	0,3	30,2	3,9	19,5	14,4	4,9	124,7	
		Obligations non accessibles à tout placeur	7,0	16,9	1,5	4,1	0,4	29,9	
Autres emprunts à plus d'un an	7,5	15,3	146,5	169,3			
Divers	3,6	1,1	6,5	0,3	11,6			
Total ...	54,2	8,9	6,5	0,5	0,2	0,3	62,7	3,9	51,7	16,0	169,1	0,4	374,4			
Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses		
		Engagements en comptes courants ou d'avances	0,1	0,1		
		Certificats à un an au plus	0,4	0,4		
		Obligations accessibles à tout placeur		
		Obligations non accessibles à tout placeur	0,4	0,7	0,1	2,0	3,2	
Réserves de sécurité sociale	37,3	10,2	47,5			
Divers	52,4	2,6	0,3	0,1	4,2	13,8	79,3			
Total ...	89,7	...	2,6	...	0,4	10,5	6,7	...	0,2	6,3	0,4	13,8	130,6			
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	0,2	0,2		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	1,3	53,0	5,4	10,1	0,2	70,0		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	101,4	101,4		
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ¹	593,4	593,4		
	Obligations	14,8	0,1	0,1	53,7	1,7	5,4	75,9		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	14,8	24,9	39,7		
	Divers	4,3	11,8	1,6	4,8	0,5	23,0		
(Actions et parts)	(0,2)	(0,5)	(—)	(6,4)	(—)	(...)	(1,4)	(—)	(...)	(8,6)		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
Organismes principalement monétaires (7)	Monnaie	504,4	5,0	1,1	30,4	1,9	—	...	7,4	1,8	0,8	...	552,9	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	3,9	5,6	0,7	2,5	—	0,6	...	13,3
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	695,0	—	—	—	—	—	—	695,0
	Autres dépôts en devises à un an au plus	17,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,5
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	169,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	169,5
	Autres dépôts à un an au plus	181,9	0,8	—	...	0,1	—	—	—	5,4	...	1,0	...	189,2
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	113,5	...	—	—	—	—	113,5
	Dépôts à plus d'un an	23,2	—	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	23,2
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	48,4	—	—	...	—	—	—	—	—	0,2	—	—	48,7
	Divers	0,2	...	0,3	14,7	...	3,9	0,3	2,0	75,5	96,9
(Actions et parts)	(23,8)	—	(0,2)	—	—	—	(2,6)	(—)	(0,4)	(0,6)	—	—	(27,6)	
Total ...	945,2	5,8	1,5	30,4	2,0	699,0	133,8	0,7	19,3	2,3	4,4	75,5	1.919,8	
Fonds des Rentés (8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	...	—	...	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	...	—	...	—	...	—	
	Certificats à un an au plus	—	—	—	0,3	—	0,1	10,8	—	5,1	—	1,8	18,1	
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	...	—	...	—	0,4	3,2	
Total ...	—	—	2,8	0,3	—	0,1	10,8	—	5,1	—	1,8	0,4	21,3	
Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Monnaie	18,0	0,4	...	0,2	3,7	—	...	3,7	0,8	0,2	27,0
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	334,1	...	—	334,1	
	Autres dépôts à un an au plus	32,8	2,0	0,4	0,7	4,2	1,8	—	...	8,7	1,2	...	51,9	
	Dépôts à plus d'un an	50,8	...	—	—	...	—	50,8	
	Bons de caisse à un an au plus	20,5	...	—	—	20,5	
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	85,0	...	—	1,3	—	0,3	0,9	...	87,4	
	Réserves mathématiques	1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,3	
Divers	11,1	...	0,2	6,0	0,1	0,2	17,0	34,6		
(Actions et parts)	(3,6)	—	—	—	—	—	—	(—)	(1,4)	(0,3)	—	(5,3)		
Total ...	553,6	2,4	0,6	6,9	7,9	1,8	1,4	...	0,3	13,3	2,2	17,3	607,7	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	
	Réserves de sécurité sociale	64,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	64,1	
	Réserves mathématiques	259,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	259,5	
	Divers	29,9	...	0,4	2,2	32,6	
(Actions et parts)	(2,8)	—	—	—	—	—	—	(—)	(0,1)	(...)	(—)	(2,9)		
Total ...	353,5	...	0,4	2,2	356,2	
Intermédiaires financiers publics de crédit (11)	Monnaie	5,2	...	—	0,3	—	...	0,2	5,7	
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	2,1	...	0,6	—	...	0,1	2,9	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	0,4	—	8,8	0,1	1,4	10,6	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	38,3	...	—	38,3	
	Autres dépôts à un an au plus	11,7	4,0	—	15,8	11,5	0,9	3,5	—	...	2,6	0,6	51,2	
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	38,5	...	—	0,5	0,4	...	39,4	
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	1,5	1,6	—	...	0,6	...	3,7	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	223,2	0,5	...	0,6	7,0	33,5	1,6	26,6	25,5	6,4	...	324,9	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	3,4	5,0	12,9	—	27,2	21,3	3,3	78,1	
	Divers	7,7	...	19,8	1,2	0,2	...	0,4	22,8	
(Actions et parts)	(0,3)	(...)	(1,4)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,7)	
Total ...	324,5	4,6	19,8	16,8	22,0	10,7	51,9	1,6	63,4	50,1	13,1	28,4	606,8	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)			9,8	5,7	...	66,7	1,4	19,2	10,5	5,8	—	119,1
(13) = (11) + (12)	Total des créances	2.655,6	50,2	76,5	60,5	121,6	759,7	1.954,9	23,4	630,5	327,9	610,6	163,0	7.434,3

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages

1 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)
		Entreprises privées et particuliers (1)	Organismes publics d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)		Organismes principalement monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Intermédiaires financiers publics de crédit (11)		
Secteurs nationaux non financiers	Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	0,8	—	—	—	5,6	155,9	—	10,6	—	15,9	0,8	189,5	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	19,7	—	—	—	—	309,1	—	2,1	—	6,3	—	337,3	
		Obligations	57,9	—	—	—	—	9,9	—	22,4	—	32,7	—	123,0	
		Autres emprunts à plus d'un an	—	0,3	—	—	1,0	—	—	340,5	83,1	311,2	—	736,2	
		Divers	—	7,0	8,6	—	79,0	—	—	0,6	31,3	0,1	—	126,5	
	(Actions et parts)	(468,5)	(4,0)	(0,9)	—	(0,1)	(...)	(3,1)	(—)	(1,9)	(8,1)	(...)	(...)	(486,7)	
	Total ...	77,7	8,1	8,6	...	80,0	5,6	474,9	—	376,2	147,1	333,5	0,8	1.512,4	
Secteurs nationaux non financiers	Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	0,3	0,5	—	0,9	—	1,9	—	3,6	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	0,3	—	—	—	—	0,9	0,7	—	2,0	—	14,0	—	17,8
		Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	5,6	—	—	—	—	—	5,6
		Obligations accessibles à tout placeur	26,5	2,5	—	0,2	0,3	0,6	15,5	1,8	14,7	8,8	1,7	—	72,6
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	0,2	—	0,5	12,1	—	8,7	6,7	5,5	2,7	36,5
	Autres emprunts à plus d'un an	—	—	—	—	—	3,8	—	0,6	0,2	43,7	—	48,3		
	Divers	28,4	—	7,6	0,4	5,1	—	—	—	—	—	5,9	47,4		
	(Actions et parts)	(1,1)	—	(23,7)	(14,0)	(...)	(0,4)	(—)	(0,6)	(0,3)	(0,9)	(0,9)	(...)	(41,8)	
	Total ...	55,2	2,6	7,6	0,8	0,4	11,1	34,4	1,8	26,9	15,7	66,8	8,6	231,8	
Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	5,5	0,6	—	4,6	2,6	70,1	—	—	—	—	28,3	111,8	
		Certificats à un an au plus	—	—	—	0,3	—	6,7	—	6,0	28,2	—	—	70,1	
		Obligations accessibles à tout placeur	223,2	5,1	—	3,0	7,6	2,3	238,0	10,0	100,2	81,7	36,7	707,7	
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,2	—	—	—	1,9	64,0	—	10,9	1,5	1,0	79,6	
		Divers	—	1,4	—	—	—	3,0	4,3	—	10,2	3,3	0,5	23,8	
	Total ...	228,7	7,4	—	7,9	10,7	14,6	390,6	16,0	149,5	86,5	52,8	993,0		
Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—	0,7	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	29,2	—	—	—	24,7	—	53,9
		Obligations accessibles à tout placeur	51,1	0,2	—	0,5	0,2	0,3	30,9	4,4	19,9	14,6	5,2	—	127,2
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	7,8	—	17,5	1,7	4,6	0,4	32,0
	Autres emprunts à plus d'un an	—	9,2	—	—	—	—	—	19,7	—	168,8	—	197,7		
	Divers	4,2	1,0	7,0	—	—	—	—	—	—	0,4	—	12,6		
	Total ...	55,3	10,4	7,0	0,5	0,2	0,3	68,6	4,4	57,1	16,3	203,6	0,4	424,1	
Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	—	0,1	
		Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	1,0	—	—	0,7	0,5	—	2,2
		Obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,4	—	1,3	—	—	1,9	0,4	—	4,1
	Réserves de sécurité sociale	39,3	—	—	—	—	10,6	—	—	—	—	—	49,8		
	Divers	60,5	—	3,5	—	—	0,2	6,3	—	—	—	12,8	86,8		
	Total ...	99,8	—	3,5	—	0,4	10,8	8,7	—	—	6,0	0,9	12,8	143,0	
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—	—	0,6	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	0,7	58,3	—	4,8	—	9,0	3,1	75,9	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	141,8	—	—	—	—	—	141,8	
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ¹	—	—	—	—	—	—	687,9	—	—	—	—	—	687,9	
	Obligations	15,8	—	—	0,1	0,1	—	39,5	—	2,5	6,0	—	—	64,0	
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	15,6	—	—	—	26,3	—	—	—	—	—	41,9	
	Divers	—	5,3	12,8	—	1,7	—	5,2	—	0,6	—	—	—	25,6	
	(Actions et parts)	—	(0,2)	(0,5)	—	—	(—)	(7,0)	(—)	(0,1)	(1,4)	(—)	(...)	(9,2)	
	Total ...	15,8	5,3	28,4	0,1	1,8	0,7	959,6	—	7,8	6,0	9,1	3,1	1.037,7	

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements	Total des dettes (13) = (1) à (12)
		Entreprises privées et particulières	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Organismes principalement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit		
							(1)						(2)	(3)
Entreprises privées et particulières (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses		+ 0,4	—	- 0,7	+ 9,6	—	+ 3,5	+ 5,8	- 0,1	+ 18,5
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 3,0	+ 56,9	—	+ 1,4	+ 1,6	+ 62,9
	Obligations	+ 8,1	+ 2,2 ¹	+ 1,6	—	+ 8,0	+ 3,7	+ 23,6
	Autres emprunts à plus d'un an	+ 36,8	+ 7,9	+ 25,3	+ 70,0
	Divers	+ 1,8	+ 0,3	+ 11,6	+ 36,6	—	- 0,4	+ 4,6	+ 54,5
(Actions et parts)	(+ 17,7)	(+ 0,3)	(+ 0,3)	(...)	(- 0,6) ¹	(+ 0,2)	(—)	(+ 0,7)	(+ 0,8)	(...)	(...)	(...)	(+ 19,4)
	Total ...	+ 11,1	+ 2,2	+ 0,3	+ 11,6	+ 38,1	+ 68,0	—	+ 49,3	+ 16,2	+ 32,7	- 0,1	+ 229,4
Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	- 0,1	—	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2
	Engagements en comptes courants ou d'avances	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	—	+ 2,0	+ 6,6	+ 9,1
	Certificats à un an au plus	+ 1,6	+ 1,6
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 0,2	- 0,2	- 0,1	+ 0,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6
	Obligations non accessibles à tout placeur	- 0,1	+ 5,0	+ 0,5	+ 0,3	- 0,6	- 0,1	+ 5,0
	Autres emprunts à plus d'un an	+ 1,1	- 0,3	+ 5,2	+ 6,0
Divers	+ 11,0	+ 0,2	- 0,1	+ 0,3	+ 2,0	+ 13,4
(Actions et parts)	(...)	(+ 1,8)	(+ 2,1)	(...)	(+ 0,2)	(—)	(...)	(...)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(+ 4,1)
	Total ...	+ 10,9	+ 0,2	+ 0,2	- 0,1	+ 1,6	+ 6,5	+ 0,4	+ 1,9	+ 0,5	+ 11,9	+ 1,9	+ 35,9
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	+ 0,6	- 0,1	—	+ 2,4	- 4,1	+ 5,1	- 0,2	+ 11,2	+ 14,9
	Certificats à un an au plus	- 0,7	+ 0,3	- 0,1	+ 1,8	+ 0,7	- 3,1	+ 16,5	- 0,2	+ 15,2
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 18,9	+ 1,6	+ 0,5	- 0,3	- 0,8	+ 36,9	+ 4,8	+ 19,3	+ 6,8	+ 5,7	+ 93,4
	Obligations non accessibles à tout placeur	- 0,7	- 2,5	+ 1,2	- 0,1	- 0,7	- 2,9
	Divers	+ 0,5	- 1,8	- 0,1	- 4,2	+ 0,7	+ 2,0	+ 0,1	- 2,8
	Total ...	+ 19,5	+ 1,2	+ 3,2	- 2,1	- 3,8	+ 36,0	+ 1,7	+ 37,7	+ 8,6	+ 4,7	+ 11,1	+ 117,8
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)
	Acceptations, effets commerciaux et promesses
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 4,3	+ 11,3	+ 15,7
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 0,5	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	+ 2,5
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,1
Autres emprunts à plus d'un an	+ 1,7	+ 4,4	+ 22,3	+ 28,4	
Divers	+ 0,5	- 0,1	+ 0,5	+ 0,1	+ 1,0	
	Total ...	+ 1,0	+ 1,5	+ 0,5	+ 5,9	+ 0,5	+ 5,4	+ 0,3	+ 34,5	+ 49,7
Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses
	Engagements en comptes courants ou d'avances
	Certificats à un an au plus	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,8
	Obligations accessibles à tout placeur
	Obligations non accessibles à tout placeur	- 0,2	+ 0,4	+ 0,8
Réserves de sécurité sociale	+ 1,9	+ 2,3
Divers	+ 8,1	+ 1,0	+ 0,3	- 0,1	- 0,8	- 1,0	+ 7,5
	Total ...	+ 10,1	+ 1,0	+ 0,4	+ 1,9	- 0,1	- 0,3	+ 0,5	- 1,0	+ 12,4
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	+ 0,4
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	- 0,5	+ 0,4	- 0,7	- 1,0	+ 2,9	+ 5,9
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 40,3	+ 40,3
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ³	+ 89,6	+ 89,6
	Autres dépôts en devises à un an au plus	+ 2,5	+ 2,5
	Autres dépôts en francs belges à un an au plus	- 19,2	- 19,2
	Obligations	+ 26,7	- 14,2	+ 0,8	+ 0,6	+ 13,9
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	+ 2,7	- 1,9	+ 2,3
	Divers	+ 1,8	+ 1,0	+ 1,0	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 4,3
(Actions et parts)	(+ 9,4) ⁴	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 9,4)
	Total ...	+ 11,8	+ 1,0	+ 3,8	+ 0,1	- 0,5	+ 123,2	+ 0,2	+ 0,6	- 1,0	+ 1,0	+ 140,1

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
	Organismes principalement monétaires (7)													
	Monnaie	+80,2	+ 0,9	+ 0,5	+ 4,4	+ 0,9	- 1,2	+ 0,3	+ 2,1	+ 1,9	- 0,3	- 0,1	...	+ 87,4
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,6	...	+ 1,4
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	+102,4	—	—	—	—	—	...	+102,4
	Autres dépôts en devises à un an au plus	+ 5,5	+ 5,5
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+50,9	+ 50,9
	Autres dépôts à un an au plus	- 8,2	- 0,7	+ 0,1	+ 2,9	...	- 0,3	+ 6,2
	Engagements non rangés ailleurs	+ 1,9
	Dépôts à plus d'un an	+ 7,5	+ 0,7	+ 8,3
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+ 9,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 9,5
	Divers	-14,7	- 3,9	- 1,9	+ 0,8
	(Actions et parts)	(+ 0,9)	(...)	(- 0,4)	(-)	(+ 0,2)	(+ 0,2)	(+ 0,9)
	Total ...	+145,1	+ 0,2	+ 0,3	+ 4,4	+ 0,6	+101,2	-11,7	+ 2,1	+ 0,3	- 0,4	- 1,7	+ 0,8	+241,2
	Fonds des Bentes (8)													
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	+ 0,1	...	—	...	—	...	+ 0,1	+ 0,3
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 2,9	—	...	—	...	—	+ 2,9
	Certificats à un an au plus	—	—	—	- 0,3	—	- 0,1	- 1,7	—	+ 5,1	—	- 1,0	—	+ 2,0
	Divers	—	—	...	—	—	—	—	—	...	—	...	+ 0,1	+ 0,1
	Total ...	—	—	...	- 0,2	—	...	+ 1,2	—	+ 5,1	—	- 1,0	+ 0,2	+ 5,3
	Intermédiaires financiers (9)													
	Monnaie	+ 5,1	- 0,1	...	+ 0,2	+ 1,2	—	...	+ 3,7	+ 0,6	- 0,1	+ 10,7
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	—	—	—	...	+ 0,1
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+68,5	+ 68,5
	Autres dépôts à un an au plus	- 0,7	+ 0,5	+ 1,6	+ 3,1	+ 4,3	- 0,4	...	+ 8,4
	Dépôts à plus d'un an	+ 5,3	+ 5,3
	Bons de caisse à un an au plus	+ 3,2	+ 0,5	—	+ 3,7
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+17,0	+ 1,4	—	+ 0,5	+ 0,1	+ 19,0
	Réserves mathématiques	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1
	Divers	+ 3,5	+ 1,2	+ 1,8	+ 6,6
	(Actions et parts)	(- 0,5)	(-)	(+ 0,9)	(...)	(+ 0,4)
	Total ...	+102,0	+ 1,9	+ 2,7	+ 3,1	+ 2,0	...	+ 0,5	+ 8,1	+ 0,4	+ 1,8	+122,5
	Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)													
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	—
	Réserves de sécurité sociale	+ 7,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 7,6
	Réserves mathématiques	+22,8	+ 22,8
	Divers	+ 5,2	- 0,1	+ 0,1	+ 5,2
	(Actions et parts)	(+ 0,1)	(-)	(...)	(...)	(-)	(...)	(+ 0,1)
	Total ...	+35,6	- 0,1	+ 0,1	+ 35,6
	Intermédiaires financiers publics de crédit (11)													
	Monnaie	+ 0,9	...	—	- 0,1	—	+ 0,7
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	+ 1,1	+ 0,1	...	+ 1,0	—	- 0,1	- 0,1	+ 2,1
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	- 0,1	—	+ 1,6	+ 0,1	+ 0,7	...	+ 2,3
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+17,3	+ 17,3
	Autres dépôts à un an au plus	+ 2,4	+ 0,9	- 1,0	- 1,7	- 0,1	+ 2,3	—	...	- 1,2	+ 0,5	- 0,5	+ 1,5
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	+ 6,1	+ 1,6	+ 1,1	+ 0,2	+ 9,0
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	+ 2,5	—	+ 1,0
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	+27,9	+ 0,3	- 0,8	- 1,7	+ 0,2	+ 5,9	- 0,8	+ 1,8	...	+ 32,7
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	- 0,2	- 0,9	+ 0,6	—	+10,8	- 2,0	+ 0,4	+ 1,7	+ 10,3
	Divers	+ 0,4	+ 3,7	+ 2,0	+ 3,2	+ 9,3
	(Actions et parts)	(...)	(+ 0,2)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,1)
	Total ...	+55,0	+ 0,8	+ 3,7	- 0,9	- 2,7	+ 0,6	+ 5,2	+ 0,2	+19,3	- 2,9	+ 3,5	+ 4,4	+ 86,2
	Secteurs indésignés et ajustements (12)													
		+ 3,1	+ 2,5	- 1,9	+ 2,6	+ 0,5	+ 2,4	+ 0,2	+ 2,1	—	+ 11,5
(13) = (1) à (12)	Total des créances	+402,1	+10,3	+ 9,8	+ 8,3	+12,7	+138,8	+240,9	+ 5,3	+122,0	+30,8	+86,6	+20,2	+1087,7

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages

1 Cf. rubrique 4.321 du tableau IX-1.

2 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

3 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

4 Cf. rubrique 4.311 du tableau IX-1.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1974

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capi- talisation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	66,6	5,9	8,3	...	68,4	149,2	6,3	406,8	—	326,9	130,9	300,8	1.165,4	0,8	1.321,7
2. Organismes publics d'exploitation	44,3	2,3	7,4	0,9	0,3	55,2	9,5	27,9	1,4	24,9	15,2	54,9	124,3	6,7	195,8
3. Etat (Trésor)	209,2	6,2	—	4,7	12,8	232,9	20,3	354,6	14,3	111,8	77,9	48,1	606,7	17,2	877,1
4. Secteur public non compris ailleurs	54,2	8,9	6,5	0,5	0,2	70,3	0,3	62,7	3,9	51,7	16,0	169,1	303,4	0,4	374,4
5. Sécurité sociale	89,7	...	2,6	...	0,4	92,7	10,5	6,7	...	0,2	6,3	0,4	13,6	13,8	130,6
6. Total des secteurs nationaux non financiers	464,0	23,3	24,8	6,1	82,1	600,3	46,9	858,7	19,6	515,5	246,3	573,3	2.213,4	38,9	2.899,6
7. Etranger	14,8	4,3	26,6	0,1	1,8	47,6	1,3	831,5	...	7,6	5,4	10,1	854,6	0,2	903,6
8. Organismes principalement monétaires	945,2	5,8	1,5	30,4	2,0	984,9	699,0	133,8	0,7	19,3	2,3	4,4	160,5	75,5	1.919,8
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	0,3	—	3,1	0,1	10,8	—	5,1	—	1,8	17,7	0,4	21,3
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	553,6	2,4	0,6	6,9	7,9	571,4	1,8	1,4	...	0,3	13,3	2,2	17,2	17,3	607,7
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	353,5	...	0,4	353,9	2,2	356,2
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	324,5	4,6	19,8	16,8	22,0	387,7	10,7	51,9	1,6	63,4	50,1	13,1	180,1	28,4	606,8
13. Total des intermédiaires financiers	2.176,8	12,8	25,1	54,4	31,9	2.301,0	711,6	197,9	2,3	88,1	65,7	21,5	375,5	123,8	3.511,8
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	9,8	5,7	15,5	...	66,7	1,4	19,2	10,5	5,8	103,6	—	119,1
15. Total des créances	2.655,6	50,2	76,5	60,5	121,6	2.964,4	759,7	1.954,9	23,4	630,5	327,9	610,6	3.547,3	163,0	7.434,3
16. Solde des créances et des dettes ...	+1.333,9	- 145,6	- 800,6	- 313,9	- 9,0	+ 64,8	- 143,9	+ 35,1	+ 2,1	+ 22,8	- 28,3	+ 3,8	+ 35,4	+ 43,8	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1975

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	77,7	8,1	8,6	...	80,0	174,4	5,6	474,9	—	376,2	147,1	333,5	1.331,7	0,8	1.512,4
2. Organismes publics d'exploitation	55,2	2,6	7,6	0,8	0,4	66,6	11,1	34,4	1,8	26,9	15,7	66,8	145,6	8,6	231,8
3. Etat (Trésor)	228,7	7,4	—	7,9	10,7	254,7	14,6	390,6	16,0	149,5	86,5	52,8	695,4	28,4	993,0
4. Secteur public non compris ailleurs	55,3	10,4	7,0	0,5	0,2	73,4	0,3	68,6	4,4	57,1	16,3	203,6	350,0	0,4	424,1
5. Sécurité sociale	99,8	...	3,5	...	0,4	103,7	10,8	8,7	6,0	0,9	15,6	12,8	143,0
6. Total des secteurs nationaux non financiers	516,7	28,5	26,7	9,2	91,7	672,8	42,4	977,2	22,2	609,7	271,6	657,6	2.538,3	51,0	3.304,3
7. Etranger	15,8	5,3	28,4	0,1	1,8	51,4	0,7	959,6	...	7,8	6,0	9,1	982,5	3,1	1.037,7
8. Organismes principalement monétaires	1.090,2	6,0	1,7	34,8	2,7	1.135,4	800,1	122,1	2,8	19,6	1,9	2,7	149,1	76,3	2.160,9
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	...	—	2,8	0,1	12,0	—	10,2	—	0,8	23,0	0,6	26,6
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	655,5	2,4	0,6	8,8	10,6	677,9	4,9	3,5	...	0,9	21,3	2,6	28,3	19,0	730,2
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	389,1	...	0,4	389,5	2,3	391,8
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	379,5	5,4	23,5	15,9	19,3	443,6	11,2	57,1	1,8	82,7	47,2	16,6	205,4	32,8	692,9
13. Total des intermédiaires financiers	2.514,3	13,8	29,0	59,5	32,6	2.649,2	816,3	194,7	4,6	113,4	70,4	22,7	405,8	131,0	4.002,4
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	13,0	8,2	21,2	64,3	1,9	21,6	10,7	7,8	106,3	—	127,5
15. Total des créances	3.046,7	60,5	84,2	68,7	134,4	3.394,5	859,5	2.195,8	28,7	752,5	358,6	697,2	4.032,8	185,1	8.471,9
16. Solde des créances et des dettes ...	+1.534,3	- 171,3	- 908,8	- 355,4	- 8,6	+ 90,2	- 178,2	+ 34,9	+ 2,1	+ 22,3	- 33,2	+ 4,3	+ 30,4	+ 57,6	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1975

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes (15) = (6) + (7) + (13) + (14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	+ 11,1	+ 2,2	+ 0,3	...	+ 11,6	+ 25,2	+ 38,1	+ 68,0	—	+ 49,3	+ 16,2	+ 32,7	+ 166,2	— 0,1	+ 229,4
2. Organismes publics d'exploitation	+ 10,9	+ 0,2	+ 0,2	— 0,1	...	+ 11,2	+ 1,6	+ 6,5	+ 0,4	+ 1,9	+ 0,5	+ 11,9	+ 21,2	+ 1,9	+ 35,9
3. Etat (Trésor)	+ 19,5	+ 1,2	—	+ 3,2	— 2,1	+ 21,8	— 3,8	+ 36,0	+ 1,7	+ 37,7	+ 8,6	+ 4,7	+ 88,7	+ 11,1	+ 117,8
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 1,0	+ 1,5	+ 0,5	+ 3,0	...	+ 5,9	+ 0,5	+ 5,4	+ 0,3	+ 34,5	+ 46,6	...	+ 49,7
5. Sécurité sociale	+ 10,1	...	+ 1,0	+ 11,1	+ 0,4	+ 1,9	...	— 0,1	— 0,3	+ 0,5	+ 2,0	— 1,0	+ 12,4
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 52,6	+ 5,1	+ 2,0	+ 3,1	+ 9,5	+ 72,3	+ 36,3	+ 118,3	+ 2,6	+ 94,2	+ 25,3	+ 84,3	+ 324,7	+ 11,9	+ 445,2
7. Etranger	+ 11,8	+ 1,0	+ 3,8	...	+ 0,1	+ 16,7	— 0,5	+ 123,2	...	+ 0,2	+ 0,6	— 1,0	+ 123,0	+ 1,0	+ 140,1
8. Organismes principalement monétaires	+ 145,1	+ 0,2	+ 0,3	+ 4,4	+ 0,6	+ 150,6	+ 101,2	— 11,7	+ 2,1	+ 0,3	— 0,4	— 1,7	— 11,4	+ 0,8	+ 241,2
9. Fonds des Rentes	—	—	...	— 0,2	—	— 0,2	...	+ 1,2	—	+ 5,1	—	— 1,0	+ 5,3	+ 0,2	+ 5,3
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 102,0	+ 1,9	+ 2,7	+ 106,6	+ 3,1	+ 2,0	...	+ 0,5	+ 8,1	+ 0,4	+ 11,0	+ 1,8	+ 122,5
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 35,6	+ 35,6	— 0,1	— 0,1	+ 0,1	+ 35,6
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	+ 55,0	+ 0,8	+ 3,7	— 0,9	— 2,7	+ 55,9	+ 0,6	+ 5,2	+ 0,2	+ 19,3	— 2,9	+ 3,5	+ 25,3	+ 4,4	+ 86,2
13. Total des intermédiaires financiers	+ 337,7	+ 1,0	+ 4,0	+ 5,2	+ 0,6	+ 348,5	+ 104,9	— 3,3	+ 2,3	+ 25,1	+ 4,8	+ 1,2	+ 30,1	+ 7,3	+ 490,8
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	+ 3,1	+ 2,5	+ 5,6	— 1,9	+ 2,6	+ 0,5	+ 2,4	+ 0,2	+ 2,1	+ 7,8	—	+ 11,5
15. Total des créances	+ 402,1	+ 10,3	+ 9,8	+ 8,3	+ 12,7	+ 443,2	+ 138,8	+ 240,9	+ 5,3	+ 122,0	+ 30,8	+ 86,6	+ 485,6	+ 20,2	+ 1.087,7
16. Solde des créances et des dettes ...	+ 172,7	— 25,6	— 108,0	— 41,4	+ 0,3	— 2,0	— 1,4	— 0,3	...	— 0,5	— 4,8	+ 0,4	— 5,2	+ 8,7	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

Références bibliographiques : Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVII^e année, tome II, nos 2-3, août-septembre 1962, XXXVIII^e année, tome I, no 2, février 1963 et XLIX^e année, tome II, nos 1-2 juillet-août 1974. —

Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976, LII^e année, tome I, no 1, janvier, tome II, no 6, décembre 1977. — Statistiques économiques belges 1960-1970. — Statistiques financières de l'O.C.D.E.

XIII. — ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire 1	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 2			Total (5) = (1) à (4) = (6) + (14)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics		Créances sur les entreprises 5 et particuliers			Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9		Divers 12
		En francs belges					Etat 3	Autres pouvoirs publics 4	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation		Obliga- tions 8	Fonds des Rentés 10	Autres inter- médiaires financiers 11	
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)	En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)					Financés par les organismes princi- pale- ment monétaires 6	Pour mémoire : accordés à leur origine par les organismes princi- pale- ment monétaires 7				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
1969	353,7	159,8	31,8	14,7	560,0	93,6	243,2	18,9	195,9	206,5	10,8	5,4	28,1	- 35,9
1970	378,2	178,5	39,9	11,4	608,0	104,7	247,3	26,0	218,0	231,2	15,2	5,4	37,0	- 45,6
1971 (ancienne série)	416,1	208,4	52,4	9,7	686,6	132,5	257,5	30,8	251,9	266,3	16,8	4,4	41,7	- 49,0
1971 (nouvelle série) 13	420,4	208,4	52,4	9,7	690,9	132,5	257,5	30,8	251,9	266,3	16,8	4,4	41,7	- 44,7
1972	484,5	247,8	62,6	9,2	804,1	148,7	291,0	39,6	305,0	318,4	24,5	8,5	38,6	- 51,8
1973	520,4	316,4	68,8	11,9	917,5	151,9	329,8	56,6	364,8	374,4	25,7	9,6	32,4	- 53,3
1974	552,9	358,1	71,9	17,5	1.000,4	132,5	354,6	69,3	399,7	417,5	35,0	10,1	44,3	- 45,1
1975 Septembre	608,3	390,1	86,4	21,9	1.106,7	145,5	412,5	66,5	432,4	447,8	40,7	6,3	61,1	- 58,3
Décembre	640,3	402,7	89,7	23,0	1.155,7	159,5	390,7	77,2	466,3	483,9	43,1	9,2	57,1	- 47,4
1976 Mars	634,5	426,6	96,5	31,7	1.189,3	130,9	432,8	74,5	487,0	504,3	42,5	13,6	61,2	- 53,2
Juin	692,1	437,0	100,1	28,7	1.257,9	136,4	458,5	76,7	515,4	527,9	42,6	17,7	64,7	- 54,1
Septembre	661,2	470,7	102,7	30,0	1.264,6	115,5	455,4	73,7	543,5	549,8	42,9	40,0	66,4	- 72,8
Décembre	684,1	488,4	103,3	31,4	1.307,2	145,5	449,9	86,2	554,8	568,4	48,2	13,9	64,1	- 55,4
1977 Mars	689,5	498,2	118,6	37,1	1.343,4	147,9	475,9	81,7	558,3	576,9	48,7	19,1	71,4	- 59,6
Juin	732,2	499,7	123,7	30,7	1.386,3	147,1	490,2	91,1	592,0	607,7	50,2	26,1	71,3	- 81,7
Septembre	722,7	510,9	131,4	28,8	1.393,8	p118,0	p506,7	p 90,3	p 606,2	p 618,1	p 56,2	3,6	p 81,9	p- 69,1
Décembre	p748,9	528,7	135,4	35,8	p1.448,8	p122,8	p483,7	p 99,2	p 655,2	p 671,6	p 58,0	10,6	p 90,7	p- 71,4

1 Voir tableau XIII-4a, colonne (10).

2 Y compris les « autres engagements » sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

3 Y compris le Fonds des Routes (voir l'article « Chapitre IX, Balance des Paiements, et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique », publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968), sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

4 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

5 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

6 Voir tableau XIII-9, colonnes (11) + (12).

7 Voir tableau XIII-9, colonne (4).

8 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 Sous déduction du solde créditeur du Fonds des Rentés à la B.N.B.

11 Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et intermédiaires financiers publics de crédit.

12 Cette rubrique comprend principalement le solde des actifs et passifs non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre et, à partir de 1970, la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

13 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.F.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949; XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955; XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958; XLII^e année, vol. I, n° 1, janvier 1967, vol. II, n° 3, septembre 1967 et Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LII^e année, tome I, n° 1, janvier 1976; LIII^e année, tome I, n° 1, janvier 1977.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau XIII-4a.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau XIII-5.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77	31-3-78
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	73,5	77,2	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	72,1	72,1	72,1	72,3	72,3
2. F.M.I. — Participation	19,6	30,0	25,9	24,0	24,9	26,3	27,0	28,7	29,5	29,9	29,5	30,1	27,7	26,7	24,7
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	1,2	1,5	1,5	1,5
— Droits de tirage spéciaux	10,2	20,3	26,1	30,5	28,4	30,0	30,0	27,4	19,9	19,3	19,3	19,8	19,8	19,8	19,8
— Autres	—	—	—	—	—	2,4	4,9	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7
3. Accords internationaux	0,3	0,2	0,4	0,7	0,5	0,4	0,6
4. F.E.C.O.M.	—	—	—	3,5
5. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	4,9
6. Obligations
7. Acceptations en francs belges repré. d'exportation	1,9	5,8	16,5	16,9	12,0	11,9	17,8	14,9	15,0	13,7	5,9	12,0	13,9	20,0	8,7
8. Autres :															
a) en monnaies étrangères	39,0	35,0	52,4	75,9	88,6	107,2	87,2	79,3	64,5	84,1	94,2	99,9	105,5	101,2	108,2
b) en francs belges	0,2
Total des créances sur l'étranger ...	144,4	168,3	196,3	222,6	232,2	256,1	245,2	238,3	217,2	235,2	238,4	252,0	257,2	258,1	250,4
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5
2. Autres :															
a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	2,1	2,5	2,5	2,3	2,2	2,6	2,4	2,8
c) sur les banques de dépôts	0,9	2,1	0,2	...	0,1	2,3	1,7	0,1	...	5,2	0,2
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	13,2	4,9	1,1	0,5	5,1	4,2	20,6	20,6	20,6	20,6	20,6	20,5	29,3	37,0	37,0
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	1,9	2,0	2,2	2,7	3,0	3,2	3,3	3,3	3,2	3,8	3,8	3,8	3,8	4,3
— autres	34,0	34,0	34,0	40,2	38,3	38,3	38,3	38,3	38,3	38,1	38,1	38,1	38,1	37,9	37,9
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,6	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	1,5	4,5	6,3	7,9	5,2	...	5,9	5,1	7,4	5,4	1,2	3,4	4,1	7,7	2,5
b) effets commerciaux	3,2	4,8	10,6	15,2	14,9	10,3	23,8	19,8	24,3	26,2	11,4	19,2	20,8	32,0	17,5
c) avances	0,2	0,3	0,2	0,3	0,5	0,4	0,2	0,4	...	0,4	...	0,4	...
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	2,5	2,9	5,9	4,8	24,5	3,6	—	—	—	—	—
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,1	0,9	0,9	...	0,2	0,2	0,1
b) à plus d'un an :															
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	55,9	41,9	28,3	37,8	24,2	23,3	20,8	18,7	21,9	12,1	26,9	29,4	15,8	25,4	24,7
TOTAL DE L'ACTIF ...	256,2	262,7	284,4	331,0	325,6	340,8	366,4	356,5	365,2	349,7	345,3	376,7	374,2	406,9	379,4

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIIIe année, vol. II, no 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77	31-3-78
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	33,1	...	19,0	23,4	...
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	1,0	3,5	1,7	2,3	3,0	3,6	4,3	3,3	3,4	3,3	3,3	3,2	4,8	3,7	3,9
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	1,3	3,8	2,0	3,5	3,4	3,7	37,5	3,4	22,5	3,4	3,4	3,3	4,9	27,2	4,0
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets ²	5,0	5,4	5,8	7,0	7,2	7,2	7,7	8,4	7,4	7,7	8,1	8,7	7,4	8,0	p 8,2
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,2	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	0,1	0,1	0,1	0,7	0,1	...	0,2	0,5	...
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :															
— monnaie fiduciaire ⁴	183,2	196,4	216,8	231,5	248,9	281,2	276,2	299,7	292,0	299,5	293,9	321,5	316,3	327,4	p320,5
— monnaie scripturale ⁵	0,4	0,6	0,6	0,5	0,3	0,9	0,7	1,0	0,4	1,2	0,7	0,7	0,9	0,5	0,5
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	—	—	—	—	—
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monét.	—	—	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	4,0	11,8	5,7	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	65,1	55,5	46,4	54,3	44,2	47,1	44,2	43,9	42,8	37,2	39,1	42,5	44,5	43,3	46,2
TOTAL DU PASSIF ...	256,2	262,7	284,4	331,0	325,6	340,8	366,4	356,5	365,2	349,7	345,3	376,7	374,2	406,9	379,4

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.

2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

3 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

4 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

5 A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.

6 A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-5-77	30-6-77	31-7-77	31-8-77	30-9-77	31-10-77	30-11-77	31-12-77	31-1-78	28-2-78	31-3-78	30-4-78	31-5-78
A. Créances sur l'étranger :													
1. Or	72,1	72,1	72,1	72,1	72,1	72,1	72,1	72,3	72,3	72,3	72,3	72,3	72,3
2. F.M.I. — Participation	30,4	30,1	30,1	29,0	27,7	27,7	27,3	26,7	26,7	26,7	24,7	21,7	21,6
— Prêts	1,2	1,2	1,2	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
— Droits de tirage spéciaux	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	20,1
— Autres	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7
3. Accords internationaux	0,4	0,7	0,1	0,5	0,5	0,4	0,7	0,4	0,2	0,5	0,6	0,5	0,6
4. F.E.C.O.M.
5. C.E.E. : concours financier à moyen terme	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	4,9	4,9	4,9
6. Obligations
7. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	10,8	12,0	16,0	7,8	13,9	15,2	11,5	20,0	13,2	14,8	8,7	p 12,8	p 16,5
8. Autres :													
a) en monnaies étrangères	98,6	99,9	102,6	103,8	105,5	105,8	104,1	101,2	102,8	104,7	108,2	111,4	111,8
b) en francs belges
Total des créances sur l'étranger ...	249,5	252,0	258,1	250,7	257,2	258,7	253,2	258,1	252,7	256,5	250,4	p254,6	p259,0
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :													
1. Pièces et billets	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
2. Autres :													
a) sur la B.N.B. :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	2,3	2,2	2,4	2,3	2,6	2,7	2,5	2,4	2,6	2,6	2,8	2,7	2,7
c) sur les banques de dépôts	1,4	5,2	...	5,9	0,2	4,0	0,1	...	0,2	...
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :													
1. Sur l'Etat ¹ :													
a) à un an au plus	20,6	20,5	25,2	31,6	29,3	6,2	32,7	37,0	33,9	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3
— autres	38,1	38,1	38,1	38,1	38,1	38,1	38,1	37,9	37,9	37,9	37,9	37,9	37,9
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :													
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :													
a) acceptations bancaires	2,2	3,4	4,2	1,4	4,1	6,4	3,5	7,7	6,5	4,6	2,5	3,9	4,1
b) effets commerciaux	16,8	19,2	20,7	15,0	20,8	25,5	23,9	32,0	22,7	20,9	17,5	p 20,8	p 19,2
c) avances	0,1	0,4	0,2	0,4	0,4	0,3
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :													
a) à un an au plus :													
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,4	0,2	0,1	2,3	0,2	0,1
b) à plus d'un an :													
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	29,3	29,4	15,2	15,4	15,8	29,0	17,5	25,4	15,9	16,3	24,7	22,1	30,3
TOTAL DE L'ACTIF ...	367,8	376,7	370,2	367,0	374,2	372,8	377,5	406,9	385,3	382,6	379,4	385,7	396,6

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-5-77	30-6-77	31-7-77	31-8-77	30-9-77	31-10-77	30-11-77	31-12-77	31-1-78	28-2-78	31-3-78	30-4-78	31-5-78
A. Engagements envers l'étranger :													
1. Envers le F.M.I.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M.	5,6	23,4	13,5	5,3
3. Autres :													
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	3,6	3,2	3,6	3,8	4,8	4,1	4,2	3,7	3,6	3,6	3,9	4,1	5,0
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	3,7	3,3	3,7	3,9	4,9	4,2	9,9	27,2	17,2	9,0	4,0	4,2	5,1
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :													
1. Pièces et billets ²	9,0	8,7	8,9	7,8	7,4	8,2	8,1	8,0	8,7	8,6	8,2	p 8,2	p 8,2
2. Autres :													
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,2	0,1	0,1	0,5	...	0,3	...	p 0,2	p ...
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :													
1. Stock monétaire :													
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :													
— monnaie fiduciaire ⁴	312,0	321,5	314,1	310,9	316,3	315,0	313,6	327,4	315,1	317,5	320,5	p327,7	p334,9
— monnaie scripturale ⁵	0,5	0,7	0,5	0,7	0,9	0,9	0,5	0,5	0,6	1,0	0,5	0,5	1,3
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶													
...
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :													
a) en francs belges :													
— à un an au plus :													
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
à plus d'un an :													
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus													
... ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :													
a) envers le Trésor
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :													
— le Fonds des Rentes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	42,6	42,5	43,0	43,7	44,5	44,4	45,3	43,3	43,7	46,2	46,2	p 44,9	p 47,1
TOTAL DU PASSIF ...	367,8	376,7	370,2	367,0	374,2	372,8	377,5	406,9	385,3	382,6	379,4	385,7	396,6

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.⁴ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.⁵ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.⁶ A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

b) Organismes publics monétaires — Actif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	1,9	3,5	3,2	0,4	0,8	0,5	0,3	1,5	...	0,4	0,9
8. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	1,9	3,5	3,2	0,4	0,8	0,5	0,3	1,5	...	0,4	0,9
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,4	0,1	1,0	0,3	0,8	1,4	1,4	0,1
2. Autres :															
a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres
b) sur les organismes publics	0,1	0,7	0,3	0,8	0,5	1,2	1,0	0,6	1,0	1,8	1,1	0,1	0,7	0,8	1,4
c) sur les banques de dépôts	0,5	0,1	0,5	0,9	2,2	3,3	1,4	...	1,7	0,7	0,6
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ² :															
a) à un an au plus	51,8	55,4	55,9	64,4	64,0	65,0	70,1	73,3	78,7	75,9	77,5	81,8	83,9	81,1	p 80,3
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	6,7	6,9	7,1	7,6	8,1	8,3	8,7	9,1	9,3	10,1	10,0	10,1	10,4	p 10,5	p 10,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les autres pouvoirs publics ³ :															
a) à un an au plus	9,9	10,6	12,4	16,5	19,5	21,8	25,7	20,9	23,1	18,8	28,3	22,8	26,2	25,3	p 35,7
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ⁴ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	1,5	0,9	0,1	0,2	...	0,7	3,0	0,3	1,4	1,5	...	1,8	1,4
b) effets commerciaux	0,9	0,7	0,2	0,2	...	1,9	3,6	0,5	...	0,9	1,7	1,7	...	1,2	p 1,6
c) avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	p 0,4	p 0,4
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	2,9	0,4	...	0,1	0,6	0,1	—	—	—	—
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁵ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,2	0,2	0,3	0,6	0,1	0,9	0,2
b) à plus d'un an :															
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	3,4	1,5	8,8 ⁶	7,3	11,1	14,0	18,1	18,4	23,3	24,1	23,1	15,8	13,6	20,1	p 19,8
TOTAL DE L'ACTIF ...	76,6	80,6	89,0⁶	101,2	104,7	114,0	131,8	124,6	138,2	138,6	145,7	136,6	138,4	143,7	152,6

¹ O.C.P. Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations). Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue), I.R.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes principalement monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique D. « Autres ».

² Y compris le Fonds des Rentes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968).

³ Y compris les organismes de sécurité sociale.

⁴ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁵ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série; l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1971 s'élève à 4,6 et pour le total de l'actif à 84,8.

b) Organismes publics monétaires — Passif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	81-12-69	81-12-70	81-12-71	81-12-72	81-12-73	81-12-74	81-12-75	81-3-76	80-6-76	80-9-76	81-12-76	81-3-77	80-6-77	80-9-77	81-12-77	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) en francs belges	0,4	1,3	0,5	...	0,2	0,5	0,1	0,6	...	
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger ...	0,4	1,3	0,5	...	0,2	0,5	0,1	0,6	...	
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets ²	0,4	0,4	0,5	0,7	0,3	0,4	1,2	0,6	0,7	0,5	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	2,1	2,5	2,5	2,3	2,2	2,7	2,5	
b) envers les organismes publics	0,1	0,7	0,3	0,8	0,5	1,2	1,0	0,5	1,0	1,8	1,1	0,1	0,7	0,8	1,3	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	10,1	7,2	8,5	6,2	1,8	3,9	6,5	2,6	2,2	5,0	6,2	7,0	1,9	4,2	6,4	
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :																
1. Stock monétaire :																
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :																
— monnaie fiduciaire ⁴	7,0	7,5	8,1	8,5	9,1	9,5	10,1	10,2	10,8	11,1	11,3	11,2	11,5	11,5	11,7	
— monnaie scripturale	44,5	50,1	51,5	63,2	65,7	67,5	75,0	77,5	81,6	77,8	81,1	85,6	91,6	86,0	p85,6	
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	14,1	12,3	19,6 ⁵	21,8	27,6	31,5	35,9	33,2	39,8	39,4	43,1	29,8	29,9	37,4	p44,6	
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :																
a) en francs belges :																
— à un an au plus :																
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— à plus d'un an :																
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres engagements :																
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers les intermédiaires financiers :																
— le Fonds des Rentes	1,1	2,1	—	—	—	—	
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— les autres intermédiaires financiers :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	
TOTAL DU PASSIF ...	76,6	80,6	89,0⁵	101,2	104,7	114,0	131,8	124,6	138,2	138,6	145,7	136,6	138,4	143,7	152,6	

1 O.C.P., Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes principalement monétaires).

2 Uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.

3 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

4 Les chiffres sont sur-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

5 A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1971 pour la monnaie scripturale s'élève à 15,4 et pour le total du passif à 84,8.

c) Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Obligations	7,3	14,6	24,8	31,9	48,1	53,7	39,6	38,9	37,1	35,4	35,5	36,1	31,0	p 31,3	p 34,5
7. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	6,5	12,6	13,9	11,8	11,1	17,0	17,2	15,2	15,0	17,5	16,6	21,3	19,1	16,3	19,3
8. Autres :															
a) en monnaies étrangères	134,4	198,1	235,3	297,0	391,4	489,5	596,1	648,2	618,8	647,5	656,7	693,2	714,6	759,3	803,8
b) en francs belges	19,9	20,8	22,3	27,1	35,4	38,6	49,8	51,5	51,9	61,4	65,0	64,6	64,8	70,8	82,6
Total des créances sur l'étranger ...	168,1	246,1	296,3	367,8	486,0	598,8	702,7	753,8	722,8	761,8	773,8	815,2	829,5	p 877,7	p 940,2
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	4,8	5,0	5,3	5,7	6,9	7,0	7,1	7,6	8,3	7,2	7,7	8,0	8,6	7,3	7,9
2. Autres :															
a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,0	1,2	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	...	0,1	0,1	0,7	0,1	...	0,2	0,5
b) sur les organismes publics	10,1	7,1	8,5	6,2	1,3	4,0	6,5	2,6	2,2	5,1	6,2	9,1	1,9	4,2	6,4
c) sur les banques de dépôts	19,0	27,6	44,7	58,6	91,1	105,5	106,0	127,6	118,7	132,8	137,0	161,2	147,9	154,2	166,0
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	37,1	28,0	17,8	9,4	10,0	8,4	10,0	11,9	27,4	28,5	28,7	42,1	40,1	37,2	11,6
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	63,0	73,7	106,1	140,0	173,8	194,3	226,3	247,2	252,7	251,2	247,0	255,5	268,2	p 285,8	p 283,5
— autres	32,5	33,8	29,7	32,5	31,1	32,6	30,0	29,2	28,2	27,5	24,9	23,8	25,2	p 21,0	p 19,5
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	1,5	3,1	2,3	3,2	4,7	9,8	11,6	13,3	10,8	11,2	12,7	11,2	10,3	p 10,4	p 7,9
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	4,6	9,3	12,3	15,5	24,7	29,1	29,8	29,5	29,2	29,4	31,8	32,9	38,3	p 40,0	p 39,2
— autres	2,3	2,4	2,8	3,4	6,6	7,6	9,1	9,8	12,6	13,3	12,5	13,9	15,4	p 13,7	p 15,6
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	3,9	6,3	8,6	9,1	5,9	7,9	10,9	14,4	16,5	17,0	11,9	16,5	16,2	12,2	9,9
b) effets commerciaux	82,2	91,6	93,5	106,2	116,0	116,3	128,6	122,0	134,3	135,7	136,2	146,8	147,7	142,0	p 148,8
c) avances	98,5	113,7	139,9	172,3	219,4	252,3	309,5	320,3	339,8	357,7	371,7	379,2	405,1	424,0	453,3
d) autres créances à un an au plus	1,5	2,0	0,1	0,1	0,1	4,1	4,5	5,8	3,0	3,8	9,1	7,7	3,7	2,6	p 1,2
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	4,4	6,7	8,9	11,5	12,2	14,7	14,7	14,9	14,7	14,5	15,4	15,1	15,1	p 21,0	p 21,1
— autres	4,6	6,0	7,4	12,0	12,6	15,3	23,0	21,0	24,0	23,8	22,8	25,1	30,6	p 31,7	p 34,9
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	5,4	6,4	4,4	5,6	9,2	10,8	9,0	7,7	12,9	14,9	10,2	—	—	—	—
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	0,3	0,8	0,6	1,9	0,2	0,7	2,1	1,6	1,7	0,4	0,4	0,2
— autres	3,3	3,6	4,4	2,9	4,1	4,7	10,3	9,6	10,0	10,3	13,6	9,5	9,8	p 10,0	p 8,6
b) à plus d'un an :															
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur	19,9	27,3	31,8	31,6	30,0	34,4	34,3	32,2	33,7	34,9	33,9	43,6	45,3	p 53,0	p 63,2
— autres	4,5	6,0	4,6	5,2	9,7	12,9	13,4	18,1	18,5	18,6	18,2	17,6	19,0	p 19,2	p 19,2
D. Autres	60,7	68,6	84,0	87,6	99,5	129,9	133,5	132,9	140,3	140,2	137,6	150,4	154,5	p 146,7	p 157,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	633,2	776,3	915,0	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	1.933,0	1.962,4	2.039,9	2.064,0	2.184,7	2.232,4	2.314,1	2.415,9

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balances des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédits.

c) Banques de dépôts — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-3-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-3-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	169,6	236,5	267,0	333,2	434,3	525,9	633,9	669,6	648,1	667,4	680,6	720,1	737,4	796,9	842,0
b) en francs belges ¹	34,7	50,2	64,0	80,1	118,6	169,6	162,5	160,9	173,2	173,6	179,9	183,7	193,6	214,8	207,2
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	204,3	286,7	331,0	413,3	552,9	695,5	796,4	830,5	821,3	841,0	860,5	903,8	931,0	1.011,7	1.049,2
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	0,1	2,3	1,7	0,1	...	5,2	0,2	...
b) envers les organismes publics	0,5	0,1	0,5	...	0,1	1,0	2,2	3,3	1,4	2,2	1,8	0,7	0,6
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
— autres	19,0	27,6	44,7	58,6	91,1	105,5	105,9	127,5	118,6	132,8	136,9	161,1	147,8	154,1	165,7
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :															
— monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— monnaie scripturale	109,4	124,5	144,0	173,3	185,9	195,1	236,3	236,1	258,9	241,2	248,1	268,6	278,0	p 271,6	p 278,8
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	0,1	0,2	0,1	0,9	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	p 0,2	p 0,2
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers ³ :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	71,5	74,3	96,1	131,7	156,6	169,5	220,4	235,7	241,3	246,0	253,9	258,7	272,6	280,7	298,2
— autres dépôts	88,3	104,2	112,3	116,1	159,8	188,5	182,3	190,9	195,7	224,7	234,5	239,5	227,1	230,3	230,6
— à plus d'un an :															
— dépôts	10,8	14,4	22,0	26,9	27,2	23,3	31,5	33,7	32,6	31,7	28,9	30,5	29,2	30,6	31,0
— bons de caisse et obligations	21,0	25,5	30,4	35,8	41,8	48,7	58,2	62,8	67,5	71,0	74,3	88,0	94,4	100,7	104,4
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	14,7	11,4	9,7	9,2	11,7	17,5	23,0	31,7	28,7	30,0	31,4	37,1	30,7	28,8	35,8
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentés	2,5	...	0,7	0,7	—	—	—	—
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres ⁴	0,3	1,2	0,4	...	0,3	3,1	3,4	0,8	0,4	...	2,5	...	3,4	0,6	0,7
D. Autres	93,9	106,5	123,9	123,7	147,0	168,8	175,1	181,1	192,6	216,2	191,1	194,6	210,7	203,6	220,2
TOTAL DU PASSIF ...	633,2	776,3	915,0	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	1.933,0	1.962,4	2.039,9	2.064,0	2.184,7	2.232,4	2.314,1	2.415,9

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.³ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.⁴ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations et de réserve monétaire (cf. note 3).

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	81-12-69	81-12-70	81-12-71	81-12-72	81-12-73	81-12-74	81-12-75	81-9-76	80-6-76	80-9-76	81-12-76	81-3-77	80-6-77	80-9-77	81-12-77	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	76,0	73,5	77,2	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	71,8	72,1	72,1	72,1	72,3	
2. F.M.I. — Participation	7,8	19,6	30,0	25,9	24,0	24,9	26,3	27,0	28,7	29,5	29,9	29,5	30,1	27,7	26,7	
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	1,2	1,5	1,5	
— Droits de tirage spéciaux	—	10,2	20,3	26,1	30,5	28,4	30,0	30,0	27,4	19,9	19,3	19,3	19,8	19,8	19,8	
— Autres	—	—	—	—	—	—	2,4	4,9	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	
3. Accords internationaux	0,3	0,2	0,4	0,7	0,5	0,4	
4. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	3,5	
5. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	
6. Obligations	7,3	14,6	24,8	31,9	48,1	53,7	39,6	38,9	37,1	35,4	35,5	36,1	31,0	31,3	34,5	
7. Acceptations en francs belges représentat. d'exportation	18,2	18,0	22,9	28,3	28,0	29,4	29,9	33,0	29,9	33,0	30,6	28,7	31,1	30,6	40,2	
8. Autres :																
a) en monnaies étrangères	170,0	237,1	270,3	349,4	467,3	578,1	703,3	735,4	698,1	712,0	740,8	787,4	814,5	864,8	905,0	
b) en francs belges	19,9	21,0	22,3	27,1	35,4	38,6	49,8	51,5	51,9	61,4	65,0	64,6	64,8	70,8	82,6	
Total des créances sur l'étranger ...	299,2	394,0	467,8	564,1	708,6	831,4	959,6	999,0	961,1	979,5	1.009,3	1.055,1	1.081,5	1.135,3	1.199,2	(6)
B. Créances sur les organ. principal. monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets	5,2	5,3	5,7	6,1	7,3	7,6	7,6	8,6	8,8	8,7	8,4	9,3	10,4	9,2	8,4	(1)
2. Autres :																
a) sur la B.N.B. :																
— réserve monétaire	—	—	—	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	1,0	1,2	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	...	0,1	0,1	0,7	0,1	...	0,2	0,5	
b) sur les organismes publics	10,2	7,8	8,8	7,0	1,8	5,2	7,5	3,2	5,3	9,4	9,8	11,5	4,8	7,6	10,2	
c) sur les banques de dépôts	19,0	27,6	45,2	59,6	93,7	105,7	106,0	128,6	123,2	137,8	138,5	161,2	154,8	155,1	166,6	
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :																
1. Sur l'Etat ¹ :																
a) à un an au plus	104,4	96,6	78,6	74,9	74,5	78,5	84,3	105,8	126,7	125,0	126,8	144,5	144,5	147,6	128,9	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	72,2	82,9	115,1	149,6	184,1	205,3	238,0	259,5	265,3	264,6	260,2	269,4	282,4	300,1	297,5	(7)
— autres	66,5	67,8	63,7	66,5	71,3	70,9	68,3	67,5	66,5	65,8	63,0	61,9	63,3	59,1	57,4	(7)
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :																
a) à un an au plus	11,4	13,7	14,7	19,7	24,2	31,6	37,3	34,2	33,9	30,0	41,0	34,0	36,5	35,7	43,6	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	5,2	9,9	13,3	16,6	25,8	30,2	30,9	30,6	30,3	30,5	32,9	34,0	39,4	41,1	40,3	(8)
— autres	2,3	2,4	2,8	3,4	6,6	7,6	9,1	9,8	12,6	13,3	12,5	13,9	15,4	13,7	15,6	(8)
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :																
a) acceptations bancaires	7,3	8,7	13,2	15,6	13,8	13,8	13,9	20,3	21,6	24,7	18,7	19,2	19,6	18,1	19,0	(9)
b) effets commerciaux	90,0	95,5	98,5	117,0	131,2	133,1	142,5	146,3	154,1	160,9	164,1	159,9	166,9	164,0	182,4	(9)
c) avances	98,5	113,9	140,2	172,5	219,7	252,8	309,9	320,3	339,8	357,9	372,1	379,2	405,5	424,0	453,7	(9)
d) autres créances à un an au plus	1,5	2,0	0,1	0,1	0,1	4,1	4,5	5,8	3,0	3,8	9,1	7,7	3,7	2,6	1,2	(11)
e) autres créances à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	4,7	7,2	9,4	12,4	13,1	15,6	15,6	15,8	15,6	15,3	16,3	16,0	16,0	21,8	21,9	(11)
— autres	4,6	6,0	7,4	12,0	12,6	15,3	23,0	21,0	24,0	23,8	22,8	25,1	30,6	31,7	34,9	(11)
4. Sur le Fonds des Rentes ⁴ : à un an au plus	5,4	6,4	4,4	11,0	9,6	10,8	12,0	13,6	17,7	40,0	13,9	—	—	—	—	(12)
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁵ :																
a) à un an au plus :																
— bons de caisse accessibles à tout placeur	0,3	0,8	0,5	1,9	0,2	0,7	2,1	1,6	1,7	0,4	0,4	0,2	(13)
— autres	3,5	3,8	4,8	3,5	4,1	4,7	10,4	9,7	10,9	12,1	13,6	9,7	10,0	10,0	8,8	(13)
b) à plus d'un an :																
— bons de caisse et oblig. accessibles à tout placeur	20,0	27,5	32,1	31,9	30,3	34,7	34,6	32,5	34,0	35,2	34,2	43,9	45,6	53,3	63,5	(13)
— autres	4,6	6,1	4,7	5,3	9,8	13,0	13,5	18,2	18,6	18,7	18,3	17,7	19,1	19,2	19,2	(13)
D. Autres	122,5	126,0	134,7	123,2	148,4	168,1	174,9	172,1	182,3	186,2	172,8	193,1	197,5	182,6	202,6	(14)
TOTAL DE L'ACTIF ...	959,5	1.113,1	1.266,7	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.424,0	2.457,1	2.543,7	2.559,4	2.666,6	2.747,5	2.832,0	2.975,4	

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des or-
ganismes principalement
monétaires » dans laquelle
la rubrique est comprise.

1 Y compris le Fonds des Rentes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1968).

2 Y compris les organismes de sécurité sociale.

3 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

4 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur celui-ci sont comprises sous la rubrique D. « Autres ».

5 Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

6 A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série; l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1971 s'élève à 180,5 et pour le total de l'actif à 1.262,5.

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-8-76	30-6-76	30-9-76	31-12-76	31-8-77	30-6-77	30-9-77	31-12-77	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	Colonne du tableau XIII-1
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	33,1	...	19,0	23,4	« Bilans intégrés des or-
3. Autres :																ganismes principalement
a) en monnaies étrangères	169,6	236,5	267,0	333,2	434,3	525,9	637,5	669,6	648,1	667,4	680,6	720,1	737,4	796,9	842,0	monétaires » dans laquelle
b) en francs belges ¹	35,8	52,5	68,0	81,8	121,1	172,6	162,5	165,2	176,5	177,5	183,2	187,0	196,9	220,2	210,9	la rubrique est comprise.
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg ...	—	—	—	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(6)
Total des engagements envers l'étranger ...	205,6	289,3	335,3	415,3	556,6	698,9	800,1	868,0	824,7	864,0	863,9	907,2	934,4	1.017,2	1.076,4	
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets	5,3	5,4	5,9	6,5	7,3	7,6	8,4	8,3	9,1	7,9	8,1	8,7	9,2	7,9	8,5	(1)
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	0,1	4,4	4,2	2,6	2,3	7,4	2,9	2,5	
b) envers les organismes publics	0,1	0,7	0,8	0,9	1,0	1,2	1,1	1,5	3,2	5,1	2,5	2,3	2,5	1,5	1,9	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	—	—	7,7	21,3	14,7	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	
— autres	30,1	36,0	54,2	65,9	93,0	110,3	113,1	130,2	120,9	137,9	143,8	168,2	149,7	158,5	172,6	
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :																
1. Stock monétaire :																
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :																
— monnaie fiduciaire	185,1	190,7	204,5	225,3	240,6	258,4	291,3	286,4	310,5	303,1	310,8	305,1	333,0	327,8	339,1	(1)
— monnaie scripturale ³	154,3	175,0	196,1	237,1	252,1	262,9	312,2	314,3	341,5	319,4	330,4	354,9	370,3	^p 358,5	^p 364,9	(1)
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁴	14,1	12,3	19,6	21,8	27,7	31,7	36,0	34,1	39,9	39,5	43,2	30,1	30,1	^p 37,6	^p 44,8	(1)
2. Autres engagem. envers les entreprises et particuliers ⁵ :																
a) en francs belges :																
— à un an au plus :																
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	71,5	74,3	96,1	131,7	156,6	169,5	220,4	235,7	241,3	246,0	253,9	258,7	272,6	280,7	298,2	(2)
— autres dépôts	88,3	104,2	112,3	116,1	159,8	188,5	182,3	190,9	195,7	224,7	234,5	239,5	227,1	230,3	230,6	(2)
— à plus d'un an :																
— dépôts	10,8	14,4	22,0	26,9	27,0	23,3	31,5	33,7	32,6	31,7	28,9	30,5	29,2	30,6	31,0	(3)
— bons de caisse et obligations	21,0	25,5	30,4	35,8	41,8	48,7	58,2	62,8	67,5	71,0	74,3	88,0	94,4	100,7	104,4	(3)
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus ...	14,7	11,4	9,7	9,2	11,9	17,5	23,0	31,7	28,7	30,0	31,4	37,1	30,7	28,8	35,8	(4)
3. Autres engagements :																
a) envers le Trésor	(7)
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	(8)
c) envers les intermédiaires financiers :																
— le Fonds des Rentes ⁶	1,1	...	2,5	...	0,7	2,8	—	—	—	—	(12)
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire	—	—	—	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(14)
— les autres intermédiaires financiers :																
— réserve monétaire	—	—	—	4,0	11,8	5,7	—	—	—	—	—	—	—	(13)
— autres ⁷	0,3	1,2	0,4	...	0,3	3,1	3,4	0,8	0,4	...	2,5	...	3,4	0,6	0,7	(13)
D. Autres	158,3	171,6	179,4 ⁸	175,1	201,3	213,0	222,2	225,3	236,5	259,0	228,3	233,7	253,2	248,1	263,5	(14)
TOTAL DU PASSIF ...	959,5	1.113,1	1.266,7 ⁸	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.424,0	2.457,1	2.543,7	2.559,4	2.666,6	2.747,5	2.832,0	^p 2.975,4	

¹ Pour la B.N.B., y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.; pour les autres organismes principalement monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

³ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. c) ou sous D. selon les dates.

⁴ A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. a).

⁵ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

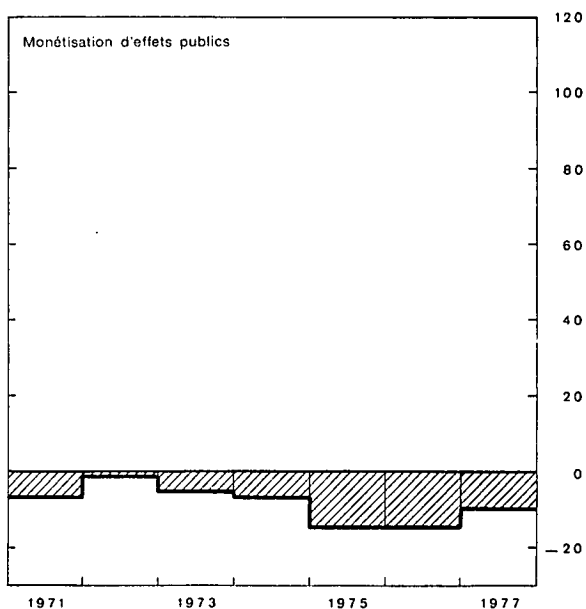
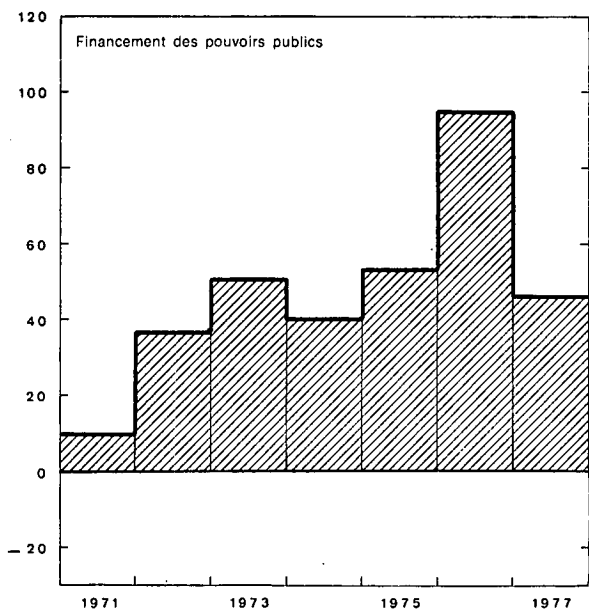
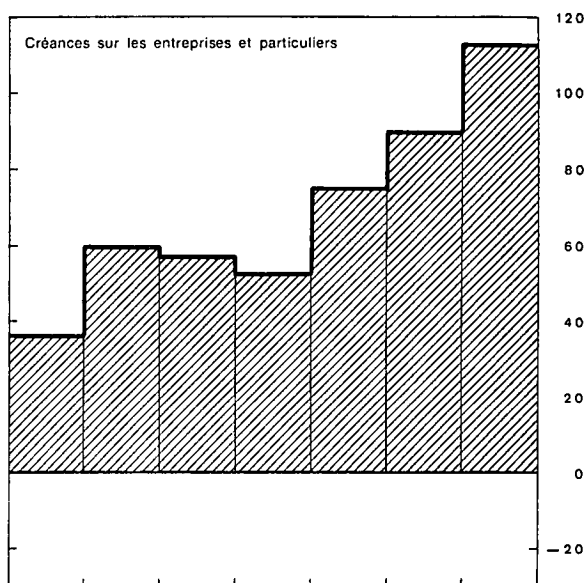
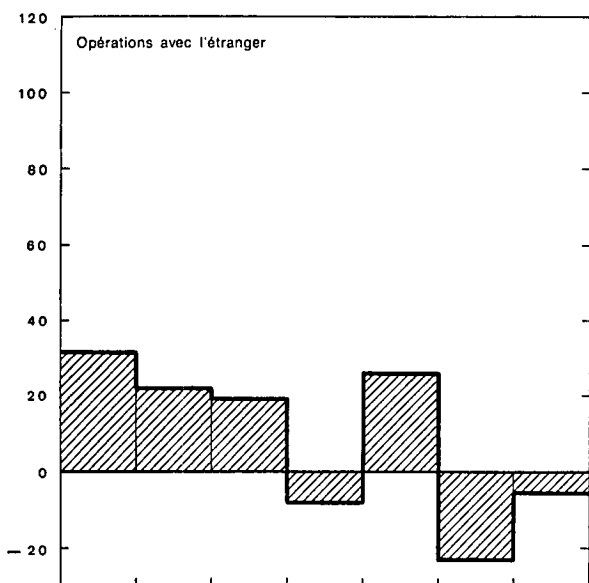
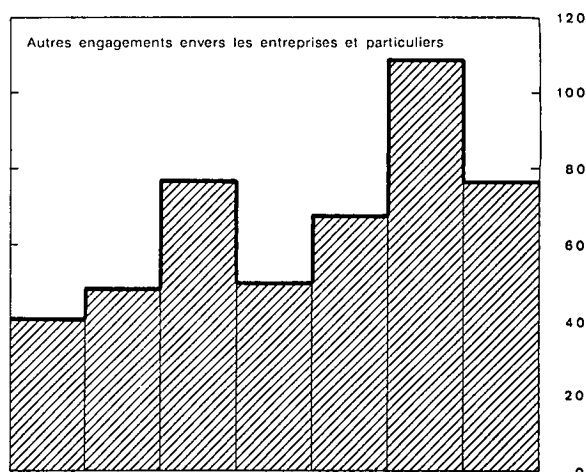
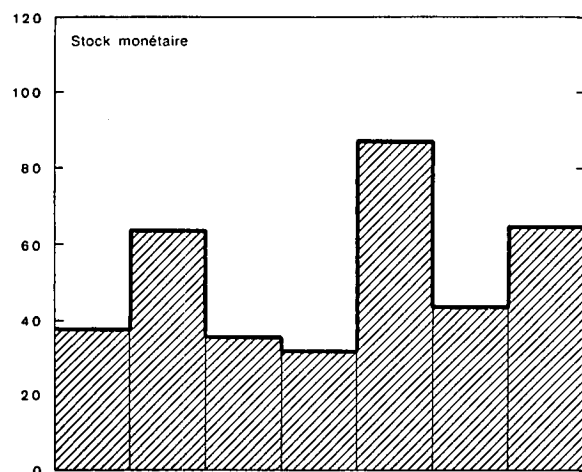
⁶ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers celui-ci sont compris sous la rubrique D. « Autres ».

⁷ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations, et de réserve monétaire (cf. note 5).

⁸ A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1971 pour la monnaie scripturale s'élève à 15,4 et pour le total du passif à 1.282,5.

XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(variations en milliards de francs)



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 1			Total (5) = (1) à (4) (6) à (16)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises 2 et particuliers)	Créances sur les entreprises 3 et particuliers		Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires (augmentation : -) 6		Financement des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9	Divers
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation 4	Obligations 5	de créances commerciales sur l'étranger	de crédits d'escompte et d'acceptation aux entreprises et particuliers	Etat 7	Autres pouvoirs publics 8	achats sur le marché par les organismes principalement monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes		
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)													
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)		
1970	+24,5	+18,7	+ 8,1	- 3,3	+ 48,0	+13,5	+ 24,7	+ 4,6	- 4,8	- 2,6	+ 4,3	+ 6,5	+ 0,3	- 0,8	+ 8,6	- 6,3
1971	+37,9	+30,0	+12,4	- 1,7	+ 78,6	+32,1	+ 35,0	+ 1,5	+ 3,0	- 1,2	+ 2,3	+ 4,7	- 1,2	- 2,8	+ 4,7	+ 0,5
1972	+64,2 ¹⁰	+39,3	+10,2	- 0,5	+113,2 ¹⁰	+22,6	+ 52,2	+ 7,8	+ 0,8	+ 1,0	+29,8	+ 8,8	- 1,7	- 1,4	- 3,0	- 3,7 ¹⁰
1973	+35,9	+68,7	+ 6,1	+ 2,7	+113,4	+19,7 ¹¹	+ 56,0	+ 1,5	- 1,0	+ 3,8	+34,9 ¹²	+16,1	- 4,0	- 1,7	- 5,8	- 6,1 ¹³
1974	+32,5	+41,7	+ 3,2	+ 5,6	+ 83,0	- 8,7 ¹⁴	+ 42,1	+ 9,7	- 5,9	- 8,0	+27,8	+12,9	- 6,3	- 1,1	+12,4	+ 8,1 ¹⁵
1975	+87,4	+44,7	+17,7	+ 5,5	+155,3	+26,3	+ 66,3	+ 9,3	- 0,7	+ 0,1	+43,0	+ 9,0	-15,3	+ 1,7	+13,1	+ 2,5
1976	+43,8	+85,6	+13,6	+ 8,4	+151,4	-23,5	+ 84,6	+ 5,4	- 2,7	+ 4,1	+85,1	+10,2	-15,6	+ 0,9	+ 7,1	- 4,2
1977	+64,8	+40,4	+32,0	+ 4,4	+141,6	p- 5,9	p+103,2	p+10,2	- 9,2	p- 2,9	p+32,8	p+13,6	p-11,0	p+ 0,9	p+27,6	p-17,7
1975 4 ^e trimestre	+32,0	+12,7	+ 3,3	+ 1,1	+ 49,1	+13,0	+ 36,1	+ 2,8	+ 3,1	- 2,2	-19,0	+12,5	-10,1	+ 3,0	- 3,7	+13,6
1976 1 ^{er} trimestre	- 5,8	+23,9	+ 6,8	+ 8,7	+ 33,6	-29,2	+ 20,5	- 0,6	- 1,8	+ 0,2	+53,7	- 2,4	- 4,3	- 3,1	+ 4,0	- 3,4
2 ^e trimestre	+57,6	+10,4	+ 3,6	- 3,0	+ 68,6	+ 3,6	+ 23,7	...	+ 0,7	+ 4,9	+36,0	+ 2,3	- 3,6	- 0,2	+ 4,2	- 3,0
3 ^e trimestre	-30,9	+33,7	+ 2,6	+ 1,3	+ 6,7	-15,4	+ 21,7	+ 0,5	- 0,8	+ 6,3	+12,8	- 2,7	- 3,1	...	+ 1,2	-13,8
4 ^e trimestre	+22,9	+17,7	+ 0,6	+ 1,4	+ 42,6	+17,5	+ 18,7	+ 5,5	- 0,8	+ 7,3	-17,4	+13,0	- 4,6	+ 4,2	- 2,3	+16,1
1977 1 ^{er} trimestre	+ 5,4	+ 9,8	+15,3	+ 5,7	+ 36,2	+ 1,6	+ 8,5	+ 0,7	- 0,9	- 5,1	+41,7	- 2,8	- 2,8	- 6,6	+ 7,4	- 5,5
2 ^e trimestre	+42,7	+ 1,6	+ 5,0	- 6,4	+ 42,9	- 0,6	+ 30,9	+ 1,7	- 2,5	+ 2,8	+26,6	+ 7,4	- 2,7	...	- 0,3	-20,4
3 ^e trimestre	- 9,5	+11,2	+ 7,7	- 1,9	+ 7,5	p-15,1	p+ 10,2	p+ 6,1	- 5,2	p+ 3,9	p-11,5	p- 0,8	p- 3,6	p ...	p+11,5	p+12,0
4 ^e trimestre	+26,2	+17,8	+ 4,0	+ 7,0	+ 55,0	p+ 8,2	p+ 53,6	p+ 1,7	- 0,6	p- 4,5	p-24,0	p+ 9,8	p- 1,9	p+ 7,5	p+ 9,0	p- 3,8

N. B. — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau XIII-1.

- Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.
- Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.
- Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail et fonds de pension.
- Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires.
- Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.
- Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires et refinancés par eux auprès d'autres intermédiaires financiers moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes principalement monétaires.
- Y compris le Fonds des Rentes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.
- Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.
- Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

- A partir de 1972, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.
- A l'exclusion d'une diminution purement comptable de 10,7 milliards résultant des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.
- A l'exclusion d'un accroissement de 6,2 milliards résultant de la prise en charge par l'Etat des diminutions nettes d'actif découlant de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.
- A l'exclusion d'un accroissement de 4,5 milliards résultant d'une part, des ajustements apportés aux monnaies étrangères à recevoir et à livrer à la suite de l'appréciation du franc belge, et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis dont question aux notes 11 et 12 ci-dessus (8,2 milliards) et, d'autre part, de la contrepartie des amortissements opérés sur une partie des diminutions nettes d'actifs (1,8 milliard).
- Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.
- Depuis 1974, y compris les variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

**XIII - 4a. — STOCK MONETAIRE
AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES**

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises 1 et particuliers							Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics 6	Total général (10) = (8) + (9)	
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						
	Billets et pièces du Trésor 2	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire 3	Auprès de la Banque Nationale de Belgique 4	Auprès des organismes publics 5	Auprès des banques	Total (7) = (4) + (6)			Total (8) = (3) + (7)
1969	7,0	183,0	185,3	0,4	44,5	109,4	154,3	339,6	14,1	353,7
1970	7,5	188,2	190,8	0,4	50,1	124,5	175,0	365,8	12,4	378,2
1971 (ancienne série)	8,1	201,8	204,6	0,6	51,5	144,0	196,1	400,7	15,4	416,1
1971 (nouvelle série) 7	8,1	201,8	204,6	0,6	51,5	144,0	196,1	400,7	19,7	420,4
1972	8,5	222,6	225,6	0,6	63,2	173,3	237,1	462,7	21,8	484,5
1973	9,1	238,5	240,6	0,5	65,6	185,9	252,0	492,6	27,8	520,4
1974	9,5	256,1	258,3	0,3	67,5	195,1	262,9	521,2	31,7	552,9
1975	10,2	288,4	292,1	0,9	75,0	236,3	312,2	604,3	36,0	640,3
1976 Mars	10,2	283,9	286,0	0,7	77,6	236,1	314,4	600,4	34,1	634,5
Juin	10,8	308,1	310,7	1,0	81,6	258,9	341,5	652,2	39,9	692,1
Septembre	11,1	299,4	302,2	0,4	77,8	241,3	319,5	621,7	39,5	661,2
Décembre	11,3	307,2	310,5	1,1	81,1	248,1	330,3	640,8	43,3	684,1
1977 Mars	11,2	302,0	304,4	0,7	85,5	268,6	354,8	659,2	30,3	689,5
Avril	11,3	311,5	314,3	0,5	99,1	260,7	360,3	674,6	30,4	705,0
Mai	11,4	321,0	322,3	0,4	88,1	274,9	363,4	685,7	30,2	715,9
Juin	11,5	330,2	331,8	0,6	91,6	278,0	370,2	702,0	30,2	732,2
Juillet	11,5	323,0	325,6	0,4	93,1	269,7	363,2	688,8	33,5	722,3
Août	11,5	318,6	321,4	0,6	89,0	268,7	358,3	679,7	23,1	702,8
Septembre	11,5	323,7	326,6	0,9	86,0	271,6	358,5	685,1	37,6	722,7
Octobre	11,5	323,3	325,2	0,9	93,4	262,2	356,5	681,7	22,4	704,1
Novembre	11,6	321,7	323,7	0,4	86,5	266,9	353,8	677,5	29,5	707,0
Décembre	11,7	335,4	339,2	0,5	85,8	278,6	364,9	704,1	44,8	748,9
1978 Janvier	11,6	323,8	325,6	0,6	92,5	273,0	366,1	691,7	40,4	732,1
Février	11,6	326,1	328,5	1,0	92,8	268,5	362,3	690,8	43,0	733,8
Mars	11,6	328,6	331,5	0,5	p 91,6	p 285,1	p 377,2	p 708,7	p 43,3	752,0

1 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

2 Sous déduction des billets et pièces du Trésor détenus par la B.N.B.

3 Total des colonnes (1) et (2), sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les organismes publics monétaires et les banques.

4 Le solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

5 O.C.P. et Crédit Communal de Belgique.

6 Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

7 L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 4b. — STOCK MONETAIRE TOTAL

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises ¹ et particuliers					Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics			Total général
	Monnaie fiduciaire ²	Monnaie scripturale			Total	Auprès des organismes principa- lement monétaires	Auprès des autres intermé- diaires financiers	Total	
		Auprès des organismes principa- lement monétaires	Auprès des autres intermé- diaires financiers	Total					
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (1) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) + (8)	
1969	188,4	152,6	7,5	160,1	343,5	14,1	3,4	17,5	361,0
1970	188,4	173,4	11,4	184,8	373,2	12,4	4,2	16,6	389,8
1971 (anc. série)	202,6	193,6	12,8	206,4	409,0	15,4	3,9	19,3	428,3
(nouv. série) ³	202,6	193,6	12,8	206,4	409,0	19,6	3,9	23,5	432,5
1972	222,4	234,1	17,2	251,3	473,7	21,8	3,0	24,8	498,5
1973	237,6	247,6	20,4	268,0	505,6	27,8	2,8	30,6	536,2
1974	254,9	258,6	26,5	285,1	540,0	31,7	4,5	36,2	576,2
1975 Septembre	274,2	296,4	35,9	332,3	606,5	29,7	6,4	36,1	642,6
Décembre	288,1	306,9	36,9	343,8	631,9	36,2	5,4	41,6	673,5
1976 Mars	282,5	309,2	35,8	345,0	627,5	34,1	6,6	40,7	668,2
Juin	306,5	335,0	39,3	374,3	680,8	39,9	8,0	47,9	728,7
Septembre	299,0	314,0	40,8	354,8	653,8	39,5	6,3	45,8	699,6
Décembre	305,8	324,2	39,1	363,3	669,1	43,2	7,2	50,4	719,5
1977 Mars	300,4	350,6	42,9	393,5	693,9	30,3	6,6	36,9	730,8
Juin	326,9	365,1	47,3	412,4	739,3	30,1	9,2	39,3	778,6
Septembre	322,6	354,0	48,2	402,2	724,8	37,6	5,9	43,5	768,3
Décembre	334,0	361,6	47,3	408,9	742,9	44,6	4,5	49,1	792,0

¹ Entreprises privées qui n'ont pas d'engagements monétaires, intermédiaires financiers publics qui n'ont pas d'engagements monétaires, et organismes publics d'exploitation.

² Colonne (8) du tableau XIII-4a, sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les intermédiaires finan-

ciers qui, sans être des organismes principalement monétaires, ont des engagements monétaires.

³ L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 5a. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Variations							Variations	
	B.N.B. 2	Autres organismes principalement monétaires	Total (3) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	Opérations avec l'étranger ⁵ (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers) (10) = (6) - (7) - (8) - (9)	Différence entre les données de la balance des paiements (col. (12)) et celles des organismes principalement monétaires [col. (6)] ⁶	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁷
				B.N.B. 3	Autres organismes principalement monétaires	Total	Etat	Autres 4				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1970	143,1	- 38,3	104,8	+11,4	- 3,6	+ 7,8	- 0,5	- 0,4	- 4,8	+13,5	+ 7,4	+15,2
1971	164,5	- 32,0	132,5	+17,5	+ 6,4	+23,9	-11,2	...	+ 3,0	+32,1	- 0,5	+23,4
1972	194,3	- 45,6	148,7	+26,4	-13,6	+12,8	-10,5	- 0,1	+ 0,8	+22,6	+ 7,8	+20,5
1973	219,1	- 67,2	151,9	+35,5	-21,4	+14,1	- 4,6	...	- 1,0	+19,7	+19,2	+33,3
1974	228,8	- 96,4	132,4	+ 8,1	-26,4	-18,3	- 3,7	...	- 5,9	- 8,7	+42,9	+24,6
1975	252,4	- 92,9	159,5	+18,5	+ 3,5	+22,0	- 3,6	...	- 0,7	+26,3	+ 2,3	+24,4
1976	231,8	- 86,3	145,5	-22,7	+ 4,7	-18,0	+ 8,2	...	- 2,7	-23,5	+12,6	- 5,4
1977	230,9	p-108,2	p122,7	- 2,3	p-18,8	p-21,1	- 6,0	...	- 9,2	p- 5,9	p+13,2	p- 7,9
1975 4 ^e trimestre ..	252,4	- 92,9	159,5	+ 9,1	+ 5,6	+14,7	- 1,4	...	+ 3,1	+13,0	- 3,8	+10,9
1976 1 ^{er} trimestre ..	207,7	- 76,8	130,9	-45,4	+14,4	-31,0	- 1,8	-29,2	+ 4,7	-26,3
2 ^e trimestre ..	234,9	- 98,5	136,4	+27,5	-21,4	+ 6,1	+ 1,8	...	+ 0,7	+ 3,6	+ 3,1	+ 9,2
3 ^e trimestre ..	194,7	- 79,2	115,5	-35,1	+16,9	-18,2	- 2,0	...	- 0,8	-15,4	+ 5,1	-13,1
4 ^e trimestre ..	231,8	- 86,3	145,5	+30,3	- 5,2	+25,1	+ 8,4	...	- 0,8	+17,5	- 0,3	+24,8
1977 1 ^{er} trimestre ..	235,0	- 87,1	147,9	+ 2,4	- 0,4	+ 2,0	+ 1,3	...	- 0,9	+ 1,6	p+ 9,6	p+11,6
2 ^e trimestre ..	248,7	-101,6	147,1	+13,0	-13,8	- 0,8	+ 2,3	...	- 2,5	- 0,6	p- 5,9	p- 6,7
3 ^e trimestre ..	252,3	p-134,3	p118,0	+ 3,5	p-31,8	p-28,3	- 8,0	...	- 5,2	p-15,1	p+ 7,8	p-20,5
4 ^e trimestre ..	230,9	p-108,2	p122,7	-21,2	p+27,2	p+ 6,0	- 1,6	...	- 0,6	p+ 8,2	p+ 1,7	p+ 7,7

¹ Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.

² Cf. tableau XIII-5b, colonne (8), en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand Duché de Luxembourg.

³ Cf. tableau XIII-5b, colonne (11), et notamment la note 5, en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand Duché de Luxembourg.

⁴ Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des parastatutaires administratifs, sauf le Fonds des Routes, qui est compris dans la colonne (7), Etat.

⁵ Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (6) du tableau XIII-3.

⁶ Cette différence est égale à :

— variations des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires de l'U.E.B.L. résultant des variations des avoirs ou engagements nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)].

— moins, a) variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) depuis le 2^e trimestre de 1968, variations des effets publics luxembourgeois détenus par la B.N.B. [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (12)].

⁷ Cf. tableaux IX-1, 2 et 3, rubrique 6.2.

XIII - 5b: — AVOIRS EXTERIEURS NETS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ¹

(milliards de francs)

	Montants à fin de période						Variations après ajustement statistique ⁵				
	Réserves de change						Acceptations en francs belges représentatives d'exportations	Avoirs extérieurs nets	Réserves de change	Acceptations en francs belges représentatives d'exportations	Avoirs extérieurs nets recensés à la balance de paiements ⁶
	Encaisse en or	Avoirs détenus auprès du F.M.I. ²	Avoirs ou engagements nets vis-à-vis du F.E.C.O.M.	Monnaies étrangères au comptant ³	Francs belges au comptant ⁴	Total					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	
1970	73,5	29,8	—	39,0	- 1,1	141,2	1,9	143,1	+19,3	- 7,9	+11,4
1971	77,2	50,3	—	35,0	- 3,8	158,7	5,8	164,5	+13,6	+ 3,9	+17,5
1972	75,4	52,0	—	52,4	- 2,0	177,8	16,5	194,3	+15,7	+10,7	+26,4
1973	71,8	54,5	3,5	75,9	- 3,5	202,2	16,9	219,1	+36,0	+ 0,4	+36,4
1974	71,8	53,3	...	95,1	- 3,4	216,8	12,0	228,8	+12,4	- 4,9	+ 7,5
1975	71,8	58,7	...	113,7	- 3,7	240,5	11,9	252,4	+18,4	- 0,2	+18,2
1976	71,8	58,9	...	90,8	- 3,4	218,1	13,7	231,8	-24,6	+ 1,9	-22,7
1977	72,3	57,7	- 23,4	108,1	- 3,8	210,9	20,0	230,9	- 8,6	+ 6,3	- 2,3
1976 1 ^{er} trimestre	71,8	61,9	- 33,1	93,7	- 4,4	189,9	17,8	207,7	-51,4	+ 6,0	-45,4
2 ^e trimestre	71,8	65,8	...	85,8	- 3,4	220,0	14,9	234,9	+30,5	- 3,0	+27,5
3 ^e trimestre	71,8	59,1	- 19,0	71,0	- 3,2	179,7	15,0	194,7	-35,2	+ 0,1	-35,1
4 ^e trimestre	71,8	58,9	...	90,7	- 3,3	218,1	13,7	231,8	+31,5	- 1,2	+30,3
1977 1 ^{er} trimestre	72,1	59,3	...	101,1	- 3,4	229,1	5,9	235,0	+10,2	- 7,8	+ 2,4
2 ^e trimestre	72,1	60,8	...	107,1	- 3,3	236,7	12,0	248,7	+ 6,9	+ 6,1	+13,0
3 ^e trimestre	72,1	58,7	...	112,5	- 4,9	238,4	13,9	252,3	+ 1,6	+ 1,9	+ 3,5
4 ^e trimestre	72,3	57,7	- 23,4	108,1	- 3,8	210,9	20,0	230,9	-27,3	+ 6,1	-21,2
1978 1 ^{er} trimestre	72,3	55,7	...	113,7	- 4,0	237,7	p 8,5	246,2	+24,6	-11,5	+13,1
1977 Mai	72,1	61,1	...	105,5	- 3,7	235,0	10,8	245,8	+ 1,6	+ 3,3	+ 4,9
Juin	72,1	60,8	...	107,1	- 3,3	236,7	12,0	248,7	+ 2,4	+ 1,2	+ 3,6
Juillet	72,1	60,8	...	109,2	- 3,7	238,4	16,0	254,4	+ 1,2	+ 4,0	+ 5,2
Août	72,1	60,0	...	110,8	- 3,9	239,0	7,8	246,8	+ 1,0	- 8,2	- 7,2
Septembre	72,1	58,7	...	112,5	- 4,9	238,4	13,9	252,3	- 0,6	+ 6,1	+ 5,5
Octobre	72,1	58,7	...	112,7	- 4,2	239,3	15,2	254,5	+ 1,2	+ 1,3	+ 2,5
Novembre	72,1	58,3	- 5,6	111,3	- 4,3	231,8	11,5	243,3	- 6,5	- 3,7	-10,2
Décembre	72,3	57,7	- 23,4	108,1	- 3,8	210,9	20,0	230,9	-22,0	+ 8,5	-13,5
1978 Janvier	72,3	57,7	- 13,5	109,5	- 3,7	222,3	13,2	235,5	+10,0	- 6,8	+ 3,2
Février	72,3	57,7	- 5,3	111,7	- 3,7	232,7	14,8	247,5	+ 8,9	+ 1,6	+10,5
Mars	72,3	55,7	...	113,7	- 4,0	237,7	8,7	246,4	+ 5,7	- 6,3	- 0,6
Avril	72,3	52,7	...	116,9	- 4,2	237,7	p 12,8	p 250,5	+ 1,5	+ 4,3	+ 5,8
Mai	72,3	52,9	...	118,3	- 4,2	239,3	p 16,5	p 255,8			

¹ Non compris les avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand Duché de Luxembourg.

² Comprendent a) les droits que possède l'Etat belge comme membre du F.M.I. et que la B.N.B. a été autorisée, par la loi du 9 juin 1969, à comptabiliser dans ses écritures comme avoirs propres, moyennant la prise en charge par elle des obligations incombant à l'Etat belge dans ce domaine, et b) les avances octroyées par la B.N.B. pour son compte propre au F.M.I., au titre du « mécanisme pétrolier », en vertu d'un accord conclu avec le F.M.I. et approuvé par le Gouvernement.

³ Y compris le concours financier à moyen terme que l'Etat belge a accordé à l'Italie en vertu de la directive du Conseil des Communautés Européennes adoptée le 17 décembre 1974 et dont la B.N.B. assure le financement pour le compte de l'Etat conformément à la convention intervenue à la même date entre celui-ci et la B.N.B.

⁴ Différence entre les avoirs sur l'étranger (autres que les acceptations représentatives d'exportations) et les engagements envers l'étranger, en

particulier envers les banques centrales.

⁵ Non compris les variations comptables, à savoir celles qui résultent a) d'un changement de régime de financement de la contrepartie du compte du F.M.I. auprès de la B.N.B. (loi du 9 juin 1969); b) de l'allocation de droits de tirages spéciaux à la Belgique en 1970, 1971 et 1972; c) des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge en 1971, de la réévaluation du franc suisse en 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973; et d) des modifications dans les cours de change qui ont pu affecter, depuis janvier 1974, la contre-valeur en francs belges des variations des encours en monnaies étrangères.

Compte tenu, de plus, depuis 1976 d'un ajustement résultant d'opérations entre la B.N.B. et les autres organismes principalement monétaires et qui ne sont pas comptabilisés le même jour dans les deux organismes concernés.

⁶ Cf. tableaux IX-1, 2 et 3, rubrique 6.23.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général (11) = (9) + (10)	
	Financements spécifiques					Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée (5)	Total (6) = (1) à (5)	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation (7)	Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée			Total (10) = (7) à (9)
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux 1	de la construction et de transactions immobilières 2	de ventes et prêts à tempérament 3	d'importations 4	Crédits de caisses 8				Autres 9			
										(1)		
1969	27,1	14,0	23,7	13,7	125,5	204,0	32,4	18,5	2,1	53,0	257,0	
1970	28,4	16,9	24,8	17,6	141,2	228,9	40,7	43,1	2,3	86,1	315,0	
1971	29,5	18,2	25,6	23,4	166,4	263,1	44,6	57,7	3,2	105,5	368,6	
1972 ⁵	32,9	20,0	34,4	27,2	200,5	315,0	52,1	60,4	2,6	115,1	430,1	
1973	40,9	26,6	41,6	22,1	239,6	370,8	57,0	75,9	2,0	134,9	505,7	
1974	44,4	34,9	45,2	23,7	266,3	414,5	70,9	101,1	1,7	173,7	588,2	
1975 Septembre	46,8	42,0	46,0	24,8	287,6	447,2	70,7	141,5	4,1	216,3	663,5	
1975 Décembre	46,4	46,5	51,6	25,9	311,8	482,2	75,9	145,4	4,1	225,4	707,6	
1976 Mars	48,0	50,8	53,9	29,5	320,8	503,0	79,8	150,4	3,6	233,8	736,8	
1976 Juin	49,4	55,7	58,8	29,5	333,8	527,2	75,6	153,2	5,2	234,0	761,2	
1976 Septembre	49,6	58,6	64,1	35,7	341,0	549,0	79,0	153,9	7,6	240,5	789,5	
1976 Décembre	50,1	61,7	73,0	27,6	354,8	567,2	79,9	156,1	10,8	246,8	814,0	
1977 Mars	50,7	65,4	78,2	30,2	351,6	576,1	80,4	164,5	9,9	254,8	830,9	
1977 Juin	50,2	73,9	81,6	27,2	374,0	606,9	86,7	179,6	10,1	276,4	883,3	
1977 Septembre	47,8	79,2	83,8	26,5	380,6	617,9	83,9	180,5	8,8	273,2	891,1	
1977 Décembre ⁵	48,5	84,7	91,2	30,9	413,9	669,2	94,8	187,8	13,7	296,3	965,5	

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961, 14 juillet 1966 et 30 décembre 1970 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. A partir de 1973 : nouvelle série par suite d'une rectification apportée par une banque importante.

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation
(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts ¹			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques ²
	Acceptations bancaires (1)	Effets commerciaux (2)	Avances (3)	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires (5)	Effets commerciaux (6)	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires (8)	Effets commerciaux (9)	Avances (10)	Total (11) = (8) à (10)	
A. Crédits aux entreprises et particuliers												
1969	10,2	95,3	98,5	204,0	6,3	13,2	19,5	3,9	82,1	98,5	184,5	0,1
1970	14,2	101,0	113,7	228,9	7,9	9,5	17,4	6,3	91,5	113,7	211,5	0,2
1971	20,7	102,5	139,9	263,1	12,1	9,0	21,1	8,6	93,5	139,9	242,0	0,1
1972 ³	23,0	119,7	172,3	315,0	13,9	13,7	27,6	9,1	106,0	172,3	287,4	0,1
1973	19,0	132,5	219,3	370,8	13,1	16,6	29,7	5,9	115,9	219,3	341,1	0,1
1974	19,6	142,6	252,3	414,5	11,7	26,6	38,3	7,9	116,0	252,3	376,2	0,3
1975												
Septembre	24,0	131,8	291,4	447,2	9,9	11,6	21,5	14,1	120,2	291,4	425,7	0,2
Décembre	23,7	149,1	309,4	482,2	12,8	20,4	33,2	10,9	128,7	309,4	449,0	0,1
1976												
Mars	26,3	156,4	320,3	503,0	11,9	34,5	46,4	14,4	121,9	320,3	456,6	0,1
Juin	27,3	160,1	339,8	527,2	10,9	26,1	37,0	16,4	134,0	339,8	490,2	0,3
Septembre	29,5	161,8	357,7	549,0	12,5	26,2	38,7	17,0	135,6	357,7	510,3	0,1
Décembre	24,4	171,1	371,7	567,2	12,5	35,0	47,5	11,9	136,1	371,7	519,7	0,1
1977												
Mars	25,0	171,9	379,2	576,1	8,5	25,1	33,6	16,5	146,8	379,2	542,5	0,1
Juin	24,6	177,2	405,1	606,9	8,5	29,5	38,0	16,1	147,7	405,1	568,9	0,1
Septembre	24,4	169,5	424,0	617,9	12,1	27,7	39,8	12,3	141,8	424,0	578,1	0,1
Décembre ³	25,5	191,6	452,1	669,2	15,6	43,0	58,6	9,9	148,6	452,1	610,6	0,2
B. Crédits à l'étranger												
1969	19,1	15,8	18,1	53,0	12,7	7,9	20,6	6,4	7,9	18,1	32,4	...
1970	23,0	20,0	43,1	86,1	10,4	8,6	19,0	12,6	11,4	43,1	67,1	0,3
1971	24,8	22,4	58,3	105,5	10,9	8,8	19,7	13,9	13,6	58,3	85,8	0,5
1972 ³	25,3	28,8	61,0	115,1	13,5	13,1	26,6	11,8	15,7	61,0	88,5	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	15,8	12,1	27,9	11,1	19,2	76,7	107,0	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	15,3	14,0	29,3	17,3	23,4	103,7	144,4	0,2
1975												
Septembre	31,1	38,3	146,9	216,3	11,5	12,3	23,8	19,6	26,0	146,9	192,5	0,7
Décembre	32,6	43,2	149,6	225,4	15,1	15,1	30,2	17,5	28,1	149,6	195,2	0,7
1976												
Mars	34,5	45,2	154,1	233,8	18,8	18,4	37,2	15,7	26,8	154,1	196,6	0,8
Juin	29,7	47,7	156,6	234,0	14,1	19,4	33,5	15,6	28,3	156,6	200,5	0,6
Septembre	31,7	51,5	157,3	240,5	14,0	20,5	34,5	17,7	31,0	157,3	206,0	0,5
Décembre	30,5	56,9	159,4	246,8	13,6	20,7	34,3	16,9	36,2	159,4	212,5	0,1
1977												
Mars	29,1	56,7	169,0	254,8	7,7	20,9	28,6	21,4	35,8	169,0	226,2	0,2
Juin	31,2	62,1	183,1	276,4	11,9	23,8	35,7	19,3	38,3	183,1	240,7	1,8
Septembre	28,8	60,4	184,0	273,2	12,4	30,8	43,2	16,4	29,6	184,0	230,0	1,2
Décembre ³	36,4	68,5	191,4	296,3	17,0	32,8	49,8	19,4	35,7	191,4	246,5	1,9
C. Total												
1969	29,3	111,1	116,6	257,0	19,0	21,1	40,1	10,3	90,0	116,6	216,9	0,1
1970	37,2	121,0	156,8	315,0	18,3	18,1	36,4	18,9	102,9	156,8	278,6	0,5
1971	45,5	124,9	198,2	368,6	23,0	17,8	40,8	22,5	107,1	198,2	327,8	0,6
1972 ³	48,3	148,5	233,3	430,1	27,4	26,8	54,2	20,9	121,7	233,3	375,9	3,0
1973	45,9	163,8	296,0	505,7	28,9	28,7	57,6	17,0	135,1	296,0	448,1	1,9
1974	52,2	180,0	356,0	588,2	27,0	40,6	67,6	25,2	139,4	356,0	520,6	0,5
1975												
Septembre	55,1	170,1	438,3	663,5	21,4	23,9	45,3	33,7	146,2	438,3	618,2	0,9
Décembre	56,3	192,3	459,0	707,6	27,9	35,5	63,4	28,4	156,8	459,0	644,2	0,8
1976												
Mars	60,8	201,6	474,4	736,8	30,7	52,9	83,6	30,1	148,7	474,4	653,2	0,9
Juin	57,0	207,8	496,4	761,2	25,0	45,5	70,5	32,0	162,3	496,4	690,7	0,9
Septembre	61,2	213,3	515,0	789,5	26,5	46,7	73,2	34,7	166,6	515,0	716,3	0,6
Décembre	54,9	228,0	531,1	814,0	26,1	55,7	81,8	28,8	172,3	531,1	732,2	0,2
1977												
Mars	54,1	228,6	548,2	830,9	16,2	46,0	62,2	37,9	182,6	548,2	768,7	0,3
Juin	55,8	239,3	588,2	883,3	20,4	53,3	73,7	35,4	186,0	588,2	809,6	1,9
Septembre	58,2	229,9	608,0	891,1	24,5	58,5	83,0	28,7	171,4	608,0	808,1	1,3
Décembre ³	61,9	260,1	643,5	965,5	32,6	75,8	108,4	29,3	184,3	643,5	857,1	2,1

¹ Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER
ET LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la B.N.B. (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général				Pour mémoire : Autres crédits logés à la B.N.B. 2
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (8) = (1)+(2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4)+(5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7)+(8)+(9)	
A. Crédits aux entreprises et particuliers											
1969	2,5	...	2,5	1,9	4,1	6,0	1,9	6,6	...	8,5	0,4
1970	2,1	0,2	2,3	1,4	1,1	2,5	1,4	3,2	0,2	4,8	...
1971	2,9	0,3	3,2	4,6	1,8	6,4	4,6	4,7	0,3	9,6	...
1972 ¹	3,3	0,1	3,4	6,3	6,7	13,0	6,3	10,0	0,1	16,4	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	7,9	11,5	19,4	7,9	14,7	0,4	23,0	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	5,2	11,0	16,2	5,2	13,5	0,5	19,2	1,4
1975 Septembre	0,5	...	0,5	0,9	1,1	2,0	0,9	1,6	...	2,5	...
1975 Décembre	1,3	0,4	1,7	...	8,7	8,7	...	10,0	0,4	10,4	0,3
1976 Mars	1,2	...	1,2	5,9	19,8	25,7	5,9	21,0	...	26,9	2,8
1976 Juin	0,8	...	0,8	5,1	16,7	21,8	5,1	17,5	...	22,6	2,3
1976 Septembre	0,4	0,3	0,7	7,4	20,7	28,1	7,4	21,1	0,3	28,8	3,0
1976 Décembre	0,9	0,4	1,3	5,4	22,8	28,2	5,4	23,7	0,4	29,5	2,4
1977 Mars	0,9	...	0,9	1,2	9,5	10,7	1,2	10,4	...	11,6	1,0
1977 Juin	0,5	0,3	0,8	3,4	18,3	21,7	3,4	18,8	0,3	22,5	0,5
1977 Septembre	0,2	...	0,2	4,1	18,8	22,9	4,1	19,0	...	23,1	1,9
1977 Décembre ¹	0,7	0,4	1,1	7,6	28,6	36,2	7,6	29,3	0,4	37,3	2,8
B. Crédits à l'étranger											
1969	0,1	...	0,1	8,5	1,2	9,7	8,5	1,3	...	9,8	...
1970	0,2	...	0,2	1,3	0,3	1,6	1,3	0,5	...	1,8	...
1971	0,2	...	0,2	4,7	0,9	5,6	4,7	1,1	...	5,8	...
1972 ¹	11,6	4,9	16,5	11,6	4,9	...	16,5	...
1973	12,7	4,2	16,9	12,7	4,2	...	16,9	...
1974	9,5	2,5	12,0	9,5	2,5	...	12,0	...
1975 Septembre	1,1	0,1	1,2	1,1	0,1	...	1,2	...
1975 Décembre	9,8	2,0	11,8	9,8	2,0	...	11,8	...
1976 Mars	11,9	5,9	17,8	11,9	5,9	...	17,8	...
1976 Juin	9,2	5,7	14,9	9,2	5,7	...	14,9	...
1976 Septembre	10,0	5,0	15,0	10,0	5,0	...	15,0	...
1976 Décembre	8,8	4,9	13,7	8,8	4,9	...	13,7	...
1977 Mars	3,4	2,6	6,0	3,4	2,6	...	6,0	...
1977 Juin	6,6	5,4	12,0	6,6	5,4	...	12,0	...
1977 Septembre	7,3	6,6	13,9	7,3	6,6	...	13,9	...
1977 Décembre ¹	12,6	7,4	20,0	12,6	7,4	...	20,0	...
C. Total											
1969	2,6	...	2,6	10,4	5,3	15,7	10,4	7,9	...	18,3	0,4
1970	2,3	0,2	2,5	2,7	1,4	4,1	2,7	3,7	0,2	6,6	...
1971	3,1	0,3	3,4	9,3	2,7	12,0	9,3	5,8	0,3	15,4	...
1972 ¹	3,3	0,1	3,4	17,9	11,6	29,5	17,9	14,9	0,1	32,9	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	20,6	15,7	36,3	20,6	18,9	0,4	39,9	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	14,7	13,5	28,2	14,7	16,0	0,5	31,2	1,4
1975 Septembre	0,5	...	0,5	2,0	1,2	3,2	2,0	1,7	...	3,7	...
1975 Décembre	1,3	0,4	1,7	9,8	10,7	20,5	9,8	12,0	0,4	22,2	0,3
1976 Mars	1,2	...	1,2	17,8	25,7	43,5	17,8	26,9	...	44,7	2,8
1976 Juin	0,8	...	0,8	14,3	22,4	36,7	14,3	23,2	...	37,5	2,3
1976 Septembre	0,4	0,3	0,7	17,4	25,7	43,1	17,4	26,1	0,3	43,8	3,0
1976 Décembre	0,9	0,4	1,3	14,2	27,7	41,9	14,2	28,6	0,4	43,2	2,4
1977 Mars	0,9	...	0,9	4,6	12,1	16,7	4,6	13,0	...	17,6	1,0
1977 Juin	0,5	0,3	0,8	10,0	23,7	33,7	10,0	24,2	0,3	34,5	0,5
1977 Septembre	0,2	...	0,2	11,4	25,4	36,8	11,4	25,6	...	37,0	1,9
1977 Décembre ¹	0,7	0,4	1,1	20,2	36,0	56,2	20,2	36,7	0,4	57,3	2,8

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

² Il s'agit d'effets commerciaux.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 8, septembre 1987, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976.

XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires				Crédits logés en dehors des organismes principalement monétaires			Crédits logés dans les organismes principalement monétaires ¹				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes principalement monétaires ²
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
	(1)	(2)	(3)	(7) + (11)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(11) = (8) à (10)	(12)

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1969	10,2	97,8	98,5	206,5	2,9	8,2	11,1	7,3	89,6	98,5	195,4	0,5	
1970	14,2	103,2	113,8	231,2	5,5	7,9	13,4	8,7	95,3	113,8	217,8	0,2	
1971	20,7	105,4	140,2	266,3	7,5	7,0	14,5	13,2	98,4	140,2	251,8	0,1	
1972 ³	23,0	123,0	172,4	318,4	7,4	6,8	14,2	15,6	116,2	172,4	304,2	0,8	
1973	19,0	135,7	219,7	374,4	5,2	5,0	10,2	13,8	130,7	219,7	364,2	0,6	
1974	19,6	145,1	252,8	417,5	5,8	13,7	19,5	13,8	131,4	252,8	398,0	1,7	
1975	Septembre	24,0	132,3	291,5	447,8	8,1	7,5	15,6	15,9	124,8	291,5	432,2	0,2
	Décembre	23,7	150,3	309,9	483,9	9,8	8,2	18,0	13,9	142,1	309,9	465,9	0,4
1976	Mars	26,3	157,7	320,3	504,3	6,0	14,2	20,2	20,3	143,5	320,3	484,1	2,9
	Juin	27,3	160,9	339,7	527,9	5,8	9,3	15,1	21,5	151,6	339,7	512,8	2,6
	Septembre	29,5	162,3	358,0	549,8	4,8	4,6	9,4	24,7	157,7	358,0	540,4	3,1
	Décembre	24,4	171,9	372,1	568,4	5,7	10,4	16,1	18,7	161,5	372,1	552,3	2,5
1977	Mars	25,0	172,7	379,2	576,9	5,8	13,9	19,7	19,2	158,8	379,2	557,2	1,1
	Juin	24,6	177,7	405,4	607,7	5,1	11,2	16,3	19,5	166,5	405,4	591,4	0,6
	Septembre	24,4	169,7	424,0	618,1	6,2	7,7	13,9	18,2	162,0	424,0	604,2	2,0
	Décembre ³	25,5	192,3	452,5	670,3	6,5	12,8	19,3	19,0	179,5	452,5	651,0	3,0

B. Crédits à l'étranger

1969	19,1	15,9	18,1	53,1	3,1	5,9	9,0	16,0	10,0	18,1	44,1	...	
1970	23,0	20,2	43,1	86,3	6,3	7,6	13,9	16,7	12,6	43,1	72,4	0,3	
1971	24,8	22,6	58,3	105,7	3,8	7,0	10,8	21,0	15,6	58,3	94,9	0,5	
1972 ³	25,3	28,8	61,0	115,1	1,9	8,2	10,1	23,4	20,6	61,0	105,0	2,9	
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	3,1	7,9	11,0	23,8	23,4	76,7	123,9	1,8	
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	5,5	11,4	16,9	27,1	26,0	103,7	156,8	0,2	
1975	Septembre	31,1	38,3	146,9	216,3	9,1	11,6	20,7	22,0	26,7	146,9	195,6	0,7
	Décembre	32,6	43,2	149,6	225,4	4,7	12,9	17,6	27,9	30,3	149,6	207,8	0,7
1976	Mars	34,5	45,2	154,1	233,8	6,9	12,5	19,4	27,6	32,7	154,1	214,4	0,8
	Juin	29,7	47,7	156,6	234,0	4,9	13,7	18,6	24,8	34,0	156,6	215,4	0,6
	Septembre	31,7	51,5	157,3	240,5	4,0	15,5	19,5	27,7	36,0	157,3	221,0	0,5
	Décembre	30,5	56,9	159,4	246,8	4,5	15,7	20,2	26,0	41,2	159,4	226,6	0,1
1977	Mars	29,1	56,7	169,0	254,8	4,0	17,1	21,1	25,1	39,6	169,0	233,7	0,2
	Juin	31,2	62,1	183,1	276,4	5,3	18,4	23,7	25,9	43,7	183,1	252,7	1,8
	Septembre	28,8	60,4	184,0	273,2	4,7	24,2	28,9	24,1	36,2	184,0	244,3	1,2
	Décembre ³	36,4	68,5	191,4	296,3	4,1	25,4	29,5	32,3	43,1	191,4	266,8	1,9

C. Total

1969	29,3	113,7	116,6	259,6	6,0	14,1	20,1	23,3	99,6	116,6	239,5	0,5	
1970	37,2	123,4	156,9	317,5	11,8	15,5	27,3	25,4	107,9	156,9	290,2	0,5	
1971	45,5	128,0	198,5	372,0	11,3	14,0	25,3	34,2	114,0	198,5	346,7	0,6	
1972 ³	48,3	151,8	233,4	433,5	9,3	15,0	24,3	39,0	136,8	233,4	409,2	3,7	
1973	45,9	167,0	296,4	509,3	8,3	12,9	21,2	37,6	154,1	296,4	488,1	2,4	
1974	52,2	182,5	356,5	591,2	11,3	25,1	36,4	40,9	157,4	356,5	554,8	1,9	
1975	Septembre	55,1	170,6	438,4	664,1	17,2	19,1	36,3	37,9	151,5	438,4	627,8	0,9
	Décembre	56,3	193,5	459,5	709,3	14,5	21,1	35,6	41,8	172,4	459,5	673,7	1,1
1976	Mars	60,8	202,9	474,4	738,1	12,9	26,7	39,6	47,9	176,2	474,4	698,5	3,7
	Juin	57,0	208,6	496,3	761,9	10,7	23,0	33,7	46,3	185,6	496,3	728,2	3,2
	Septembre	61,2	213,8	515,3	790,3	8,8	20,1	28,9	52,4	193,7	515,3	761,4	3,6
	Décembre	54,9	228,8	531,5	815,2	10,2	26,1	36,3	44,7	202,7	531,5	778,9	2,6
1977	Mars	54,1	229,4	548,2	831,7	9,8	31,0	40,8	44,3	198,4	548,2	790,9	1,3
	Juin	55,8	239,8	588,5	884,1	10,4	29,6	40,0	45,4	210,2	588,5	844,1	2,4
	Septembre	53,2	230,1	608,0	891,3	10,9	31,9	42,8	42,3	198,2	608,0	848,5	3,2
	Décembre ³	61,9	260,8	643,9	966,6	10,6	38,2	48,8	51,3	222,6	643,9	917,8	4,9

¹ Crédits logés à la B.N.B., dans les banques de dépôts et dans les organismes publics monétaires (y compris les crédits que l'I.R.G. finance par un recours aux organismes principalement monétaires).

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N.B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1987, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubrique	1969 81 décembre	1970 81 décembre	1971 81 décembre	1972 81 décembre	1978 81 décembre	1974 81 décembre	1975 81 décembre	1970 81 décembre	1977 81 décembre
ACTIF									
Encaisse en or	75,9	73,5	77,2	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3
Fonds Monétaire International :									
Participation	7,8	19,6	30,0	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7
Prêts	1,5
Droits de tirage spéciaux	10,2	20,3	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	83,7	103,3	127,5	127,4	126,3	125,1	128,1	121,0	120,3
Monnaies étrangères	35,6	39,0	35,0	52,4	75,9	88,6	107,2	84,0	101,2
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	17,5	10,7	0,3
Accords internationaux	0,1	0,2	0,4
Avance au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	2,4	9,7	9,7
Fonds Européen de Coopération Monétaire C.E.E. : Concours financier à moyen terme	—	—	—	—	3,5
Débiteurs pour change et or, à terme ...	34,0	37,8	34,8	20,6	28,8	13,5	11,9
Effets de commerce	18,6	6,5	15,1	33,4	40,1	32,2	22,2	45,3	59,7
Avances sur nantissement :									
Organismes régis par une loi spéciale .	0,1	0,2	0,3	2,6	0,3	0,4	3,4	4,1	7,8
Banques	0,9	2,1	0,2	...	0,1	0,1
Entreprises et particuliers
Effets publics :									
Effets publics belges	15,6	13,3	4,9	1,1	0,4	5,1	3,2	20,6	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes ...	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :									
Compte A
Compte B	2,5	2,4
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	—	—	—	—	2,8	0,9	0,8	0,6	0,4
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972	—	—	—	—	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Valeurs à recevoir	0,9	1,2	0,4	0,6	1,1	1,7	1,0	0,9	2,2
Fonds publics	3,6	3,7	3,8	4,1	4,3	4,8	5,3	5,5	6,1
Immeubles, matériel et mobilier	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	2,9	3,1	3,5	4,0	4,5	5,5	6,5	7,8	9,1
Comptes transitoires	0,8	0,8	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3	0,8	1,2
	249,7	256,2	262,7	284,4	330,9	325,6	340,8	349,7	406,9
PASSIF									
Billets en circulation	183,0	188,2	201,8	222,6	238,5	256,1	288,4	307,2	335,4
Comptes courants et divers :									
Trésor public { compte ordinaire
{ taxe exceptionnelle
{ de conjoncture
Organismes régis par une loi spéciale .	0,3	0,3	0,4	0,5	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2
Banques en Belgique	1,0	1,2	1,0	1,1	0,6	0,9	0,7	0,6	0,5
Entreprises et particuliers	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,7	0,8	0,9	0,8
Banques à l'étranger, comptes ordin. .	0,4	0,5	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,6	0,9
Valeurs à payer	3,1	2,6	1,5	1,6	2,4	3,7	2,3	2,1	2,0
Accords internationaux	0,4	0,7	3,1	1,4	2,0	2,6	3,2
Accords d'aide financière	2,5	2,4
Autres accords	0,4	0,4
<i>Total des engagements à vue</i> ...	188,4	193,7	208,8	228,1	244,8	264,5	296,0	314,6	342,6
Fonds Monétaire International :									
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	—	3,5	7,0	10,5	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2
Fonds Européen de Coopération Monétaire Réserve monétaire ² :									
Belgique	—	—	—	11,8	33,6	20,7	—	—	—
Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	0,9	0,3	—	—	—
Monnaies étrangères et or à livrer	51,8	48,7	35,8	21,1	26,5	11,1	12,1
Caisse de Pensions du Personnel	2,9	3,1	3,5	4,0	4,5	5,4	6,5	7,7	9,1
Comptes transitoires	2,6	2,9	3,0	3,8	5,0	7,0	9,9	10,5	14,5
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Fonds de Réserve :									
Réserve statutaire	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,2
Réserve extraordinaire	0,5	0,5	0,8	0,9	1,3	1,7	1,9	2,3	2,7
Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Bénéfice net à répartir	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,3	0,7
	249,7	256,2	262,7	284,4	330,9	325,9	340,8	349,7	406,9

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la B.N.B. sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7 alinéa 2 de la loi organique de la B.N.B. et par l'article 80 des statuts

de la B.N.B., modifié par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la B.N.B. du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969. Avant cette dernière date, seule l'encaisse en or était admise comme élément de couverture.

² Jusqu'au 31 décembre 1971 : Banques belges, réserve monétaire.

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1977 7 mars	1978 6 mars	1977 4 avril	1978 10 avril	1977 9 mai	1978 8 mai	1977 6 juin	1978 5 juin
ACTIF								
Encaisse en or	72,1	72,3	72,1	72,3	72,1	72,3	72,1	72,3
Fonds Monétaire International :								
Participation	29,5	24,7	29,5	21,6	29,7	22,4	30,4	21,1
Prêts	0,8	1,5	0,8	1,5	0,8	1,5	1,2	1,5
Droits de tirage spéciaux	19,3	19,8	19,3	19,8	19,3	19,8	19,8	20,1
Monnaies étrangères	92,2	105,1	94,2	111,1	97,1	111,7	98,8	110,7
Monnaies étrangères et or à recevoir
Accords internationaux	0,5	0,3	0,6	0,3	0,7	0,5	0,7
Avance au F.M.I.	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7	9,7
Fonds Européen de Coopération Monétaire
C.E.E. : Concours financier à moyen terme	6,5	6,5	6,5	4,9	6,5	4,9	6,5	4,9
Débiteurs pour change et or, à terme
Effets de commerce	31,5	41,7	22,2	27,0	24,6	34,6	27,1	39,7
Avances sur nantissement	3,4	0,2	14,9	0,1	15,7	...	22,7	...
Effets publics ¹ :								
Effets publics belges	20,6	37,0	20,6	37,0	20,6	37,0	20,6	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes ²	—	4,6	—	10,1	—	11,0	—	19,2
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2,3	2,6	2,3	2,8	2,3	2,7	2,2	2,7
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	0,6	0,4	0,6	0,4	0,6	0,4	0,6	0,4
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Fonds publics	6,1	6,5	6,1	6,5	6,1	6,5	6,1	6,5
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	8,5	9,9	8,5	9,9	8,5	10,0	8,6	10,0
Divers	2,4	3,2	2,5	3,8	2,7	4,1	3,1	5,3
Compte d'ordre :	345,7	386,4	350,3	379,3	356,8	389,4	370,1	401,9
Office des Chèques Postaux : Avoirs pour compte des Ministres de l'Education na- tionale (loi du 11-7-1973 - législation de l'enseignement)	16,2	18,4	15,4	17,2	14,4	16,9	13,7	16,0
PASSIF								
Billets en circulation	304,0	332,1	307,4	331,4	313,8	338,2	324,8	349,3
Comptes courants :								
Trésor public : compte ordinaire
Banques à l'étranger, comptes ord. ...	0,4	0,7	0,7	0,9	0,7	1,0	0,4	1,6
Comptes courants divers et valeurs à payer	1,6	2,8	1,5	1,2	1,3	2,3	1,7	2,3
Accords internationaux :								
Accords d'aide financière	2,3	2,6	2,3	2,8	2,3	2,7	2,2	2,7
Autres accords	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,4	0,2	0,3
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2
Fonds Européen de Coopération Monétaire	...	5,2
Réserve monétaire :								
Belgique
Grand-Duché de Luxembourg
Monnaies étrangères et or à livrer	0,1	...
Caisse de Pensions du Personnel	8,4	9,8	8,5	9,9	8,5	10,0	8,6	10,0
Divers	12,5	16,3	13,3	16,2	13,6	18,0	15,8	19,0
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	5,7	6,1	5,7	6,1	5,7	6,1	5,7	6,1
Compte d'ordre :	345,7	386,4	350,3	379,3	356,8	389,4	370,1	401,9
Ministres de l'Education Nationale : Avoirs pour leur compte à l'Office des Chèques Postaux loi du 11-7-1973 - législation de l'enseignement)	16,2	18,4	15,4	17,2	14,4	16,9	13,7	16,0

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Le montant maximum du portefeuille d'effets publics est fixé actuellement à 38 milliards 250 millions de francs, dont 37 milliards pour les effets publics belges et 1 milliard 250 millions pour les effets publics luxembourgeois. (Convention du 15 juillet 1977 entre l'Etat et la Banque).

² Le « Concours spécial au Fonds des Rentes » peut prendre la forme d'une avance spéciale ou d'une souscription aux certificats émis par le Fonds des Rentes. Le montant cumulé maximum du concours octroyé sous ces deux formes est actuellement fixé à 80 milliards. (Protocoles du 15 juillet 1977 entre le Ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la Banque).

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.O.P.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières) 3					
(fin de période)	(milliards de francs)								
1970	1.031	72,5	47,8	127,2	252,1	126,4	252,1	757,8	94
1971	1.060	79,8	51,4	147,3	288,6	147,3	288,6	871,9	95
1972	1.080	90,0	56,5	169,8	287,1	168,6	287,1	912,4	94
1973	1.092	100,7	60,2	192,9	319,7	192,0	319,7	1.024,4	94
1974	1.101	122,2	62,3	220,1	387,7	217,6	387,7	1.213,1	95
1975	1.116	139,1	65,9	249,5	450,1	248,9	450,1	1.398,7	95
1976	1.112	157,7	72,5	276,9	502,1	276,5	502,1	1.557,5	95
1977	1.110	202,7	78,9	305,5	564,3	304,2	564,3	1.738,4	95
1976 1 ^{er} trimestre	1.113	148,4	68,6	262,1	503,7	265,5	503,7	1.532,9	96
2 ^e trimestre	1.110	162,6	74,3	287,4	500,5	284,4	500,5	1.572,8	95
3 ^e trimestre	1.114	151,9	74,2	265,8	478,5	267,8	478,5	1.490,6	95
4 ^e trimestre	1.112	167,8	73,1	292,5	526,3	288,6	526,3	1.633,7	96
1977 1 ^{er} trimestre	1.110	197,8	77,9	294,0	568,1	278,3	568,1	1.708,7	96
2 ^e trimestre	1.108	219,5	79,9	318,1	574,6	322,8	574,6	1.790,1	94
3 ^e trimestre	1.110	191,2	78,1	292,0	527,3	302,7	527,3	1.649,4	95
4 ^e trimestre	1.112	202,4	79,5	318,0	587,2	312,9	587,2	1.805,3	96
1978 1 ^{er} trimestre	1.111	197,8	79,9	315,9	619,4	312,8	619,4	1.867,6	96
1977 Avril	1.109	218,5	78,8	315,5	579,8	291,7	579,8	1.766,8	94
Mai	1.109	224,8	80,7	314,8	574,5	338,5	574,5	1.802,3	92
Juin	1.108	214,9	80,1	324,0	569,6	338,1	569,6	1.801,3	95
Juillet	1.108	205,7	79,1	315,3	543,9	316,3	543,9	1.719,4	95
Août	1.110	189,2	77,3	272,3	510,6	285,8	510,6	1.579,4	95
Septembre	1.112	178,6	78,0	288,5	527,4	306,1	527,4	1.649,3	95
Octobre	1.112	192,3	79,5	335,0	612,9	278,5	612,9	1.839,3	96
Novembre	1.113	214,7	78,3	286,5	543,0	322,2	543,0	1.694,7	96
Décembre	1.112	200,2	80,7	332,6	605,6	338,0	605,6	1.881,8	96
1978 Janvier	1.112	184,0	77,3	317,3	609,5	311,8	609,5	1.848,1	96
Février	1.111	183,9	81,7	325,7	656,1	284,1	656,1	1.922,1	96
Mars	1.109	225,4	80,7	304,7	592,7	342,6	592,7	1.832,6	96
Avril	1.107	201,3	81,8	297,8	541,6	236,2	541,6	1.617,1	96

¹ Y compris l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la dette publique (cf. tableau XVI-8).

³ Moyenne des avoirs à la fin de chaque jour; ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1977 28 février	1978 28 février	1977 31 mars	1978 31 mars
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P. .	25,5	10,6	11,0	11,7	9,7	10,8	11,2	11,1
Prêts au jour le jour	26,9	21,5	27,2	32,4	32,8	35,4	32,9	28,4
Banquiers	336,0	393,9	473,3	592,9	484,5	591,0	520,7	617,5
Maison-mère, succursales et filiales	143,4	162,1	161,5	197,3	161,4	180,8	168,5	184,6
Autres valeurs à recevoir à court terme	26,7	29,3	31,5	36,0	34,2	36,9	33,8	35,3
Portefeuille-effets	183,1	209,5	250,8	216,7	239,6	230,2	273,2	261,8
a) Effets publics	32,0	40,0	65,3	20,8	52,8	29,3	67,6	43,8
b) Effets commerciaux *	151,1	169,5	185,5	195,9	186,8	200,9	205,6	218,0
Reports et avances sur titres	1,4	1,8	3,5	5,4	4,2	5,4	4,1	5,4
Débiteurs par acceptations	52,2	56,3	54,9	61,9	53,7	60,6	54,1	56,7
Débiteurs divers	358,0	461,0	533,7	645,5	544,3	633,9	549,5	640,8
Valeurs mobilières	386,0	412,2	433,7	521,7	456,1	545,0	459,1	543,0
a) Fonds publics belges	320,4	356,2	382,1	470,0	404,6	492,4	406,6	490,4
b) Autres titres d'emprunt	64,8	54,8	50,6	50,8	50,5	51,8	51,5	51,9
c) Actions et parts de sociétés	0,6	1,0	0,9	0,8	0,9	0,7	0,9	0,6
d) Autres valeurs mobilières	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Valeurs de la réserve légale	1,5	1,5	1,7	1,8	1,7	1,8	1,7	1,8
Participations	12,6	12,6	12,5	14,3	12,5	13,9	12,8	13,9
a) Filiales	5,0	4,9	4,7	5,4	4,3	5,3	4,6	5,3
b) Autres participations	7,6	7,7	7,8	8,9	8,2	8,6	8,2	8,6
Frais de constitution et de premier établissement	0,2	0,3	0,4	0,6	0,4	0,6	0,5	0,6
Inmeubles	11,2	14,0	16,7	19,8	17,0	20,1	18,0	20,4
Participations dans les filiales immobilières	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Créances sur les filiales immobilières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Matériel et mobilier	1,6	2,1	2,5	2,8	2,6	2,9	2,6	3,0
Divers	49,6	44,1	48,3	54,9	46,4	53,1	41,9	49,1
Total de l'actif ...	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.416,5	2.101,9	2.423,2	2.185,4	2.474,2
* La rubrique « Effets commerciaux » ne comprend pas les :								
— effets réescomptés auprès de la B.N.B. et des autres institutions publiques de crédit	42,9	40,6	60,3	80,3	59,1	69,3	53,8	64,7
— effets « en pension » auprès des institutions publiques de crédit	2,3	1,6	3,1	2,1	1,8	3,1	1,5	2,5

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison mère, succursales et filiales ».

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

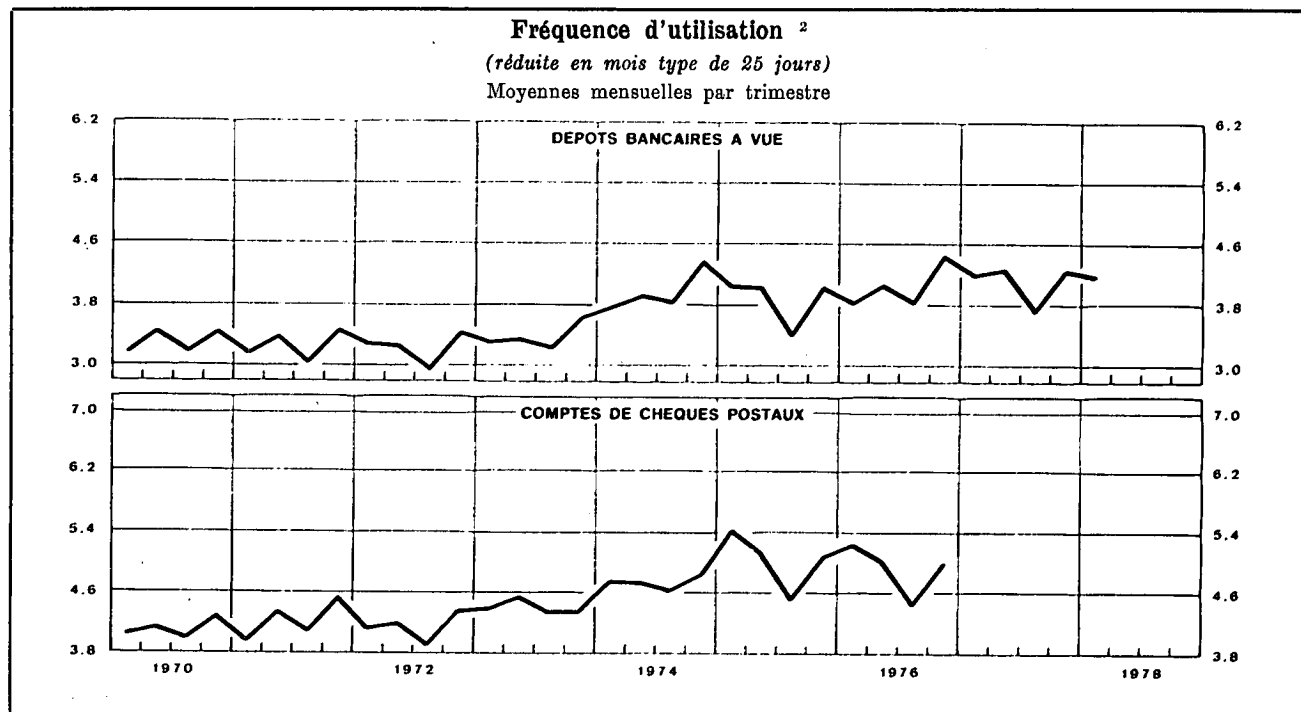
Passif

Rubriques	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1977 28 février	1978 28 février	1977 31 mars	1978 31 mars
<i>Exigible :</i>								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	2,4	2,4	2,9	2,9	13,1	9,6	4,9	2,8
a) Créanciers garantis par des privilèges	1,9	2,1	2,4	2,5	1,4	1,7	1,5	2,4
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	0,5	0,3	0,5	0,4	11,7	7,9	3,4	0,4
Emprunts au jour le jour	43,9	36,7	40,0	38,0	39,4	62,2	28,0	36,2
a) Couverts par des sûretés réelles	8,5	4,7	8,7	7,7	2,4	7,0	5,0	7,7
b) Non couverts par des sûretés réelles	35,4	32,0	31,3	30,3	37,0	55,2	23,0	28,5
Banquiers	599,5	673,0	731,8	910,1	755,1	903,6	795,7	933,6
Maison-mère, succursales et filiales	86,7	99,5	101,7	130,0	99,0	122,9	107,0	122,7
Acceptations	52,2	56,3	54,9	61,9	53,7	60,6	54,1	56,7
Autres valeurs à payer à court terme	9,3	13,8	14,4	20,6	16,8	18,2	20,9	16,9
Créditeurs pour effets à l'encaissement	6,3	2,7	3,0	4,8	3,0	4,1	3,2	4,0
Dépôts et comptes courants	665,8	783,0	916,0	1.004,0	914,9	997,1	963,8	1.053,2
a) A vue	221,2	268,7	292,1	330,3	288,8	323,4	314,9	341,6
b) A un mois au plus	74,3	77,4	111,0	111,7	116,1	106,5	125,9	126,3
c) A plus d'un mois	169,0	177,0	221,3	220,3	213,9	220,1	219,9	237,0
d) A plus d'un an	13,9	17,7	15,2	17,3	15,5	17,4	16,2	1,4
e) A plus de deux ans	14,9	17,7	18,2	20,7	18,9	18,4	19,2	18,6
f) Carnets de dépôts	170,5	221,8	255,6	300,2	253,9	307,8	260,4	308,6
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	2,0	2,7	2,6	3,5	2,8	3,5	7,3	3,7
Obligations et bons de caisse	47,2	54,8	70,3	100,6	76,4	104,6	84,0	106,9
Montants à libérer sur titres et participations	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Divers	49,9	50,9	63,5	70,6	64,6	67,8	56,8	68,3
Total de l'exigible ...	1.564,9	1.774,8	2.000,0	2.345,0	2.037,5	2.352,2	2.119,9	2.402,8
<i>Exigible spécial :</i>								
Passifs subordonnés	3,6	8,4	9,0	6,5	9,1	6,2	9,1	6,1
<i>Non exigible :</i>								
Capital	27,2	28,1	31,0	37,0	31,2	37,0	31,7	37,2
Fonds indisponible par prime d'émission	5,7	3,2	3,1	4,6	3,1	4,6	3,1	4,6
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	1,5	1,5	1,7	1,8	1,7	1,8	1,8	1,8
Réserve disponible	12,2	12,0	13,3	15,4	13,3	15,2	13,7	15,5
Autres réserves	— ²	4,8	5,1	5,1	5,1	5,0	5,1	5,0
Provisions	1,6	0,8	0,8	1,1	0,9	1,2	1,0	1,2
Total du non exigible ...	48,2	50,4	55,0	65,0	55,3	64,8	56,4	65,3
Total du passif ...	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.416,5	2.101,9	2.423,2	2.185,4	2.474,2

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Au 31 décembre 1974, les montants repris sous cette rubrique étaient recensés, en partie, sous la rubrique « Fonds indisponible par prime d'émission », et en partie sous la rubrique « Réserve disponible ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Fréquence d'utilisation ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴	Total	brute		avoirs à l'O.C.P. ⁴
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	
(milliards de francs)						
1970	325,7	207,3	533,0	3,36	3,33	4,13
1971	375,7	234,4	610,1	3,31	3,28	4,24
1972	435,4	266,4	701,8	3,28	3,25	4,15
1973	522,5	293,3	815,8	3,41	3,38	4,41
1974	646,6	353,5	1.000,1	4,03	3,99	e 4,78
1975	709,6	408,4	1.118,0	3,91	3,88	e 5,05
1976	828,6	449,2	1.277,8	4,13	4,08	4,94
1977	936,5	509,0	1.445,5	4,17	4,13
1976 1 ^{er} trimestre	752,1	445,2	1.197,3	3,96	3,85	5,27
2 ^e trimestre	843,1	470,8	1.313,9	4,04	4,09	5,04
3 ^e trimestre	813,7	420,5	1.234,2	3,99	3,88	4,49
4 ^e trimestre	905,5	460,4	1.365,9	4,54	4,48	5,00
1977 1 ^{er} trimestre	896,0	517,4	1.413,4	4,26	4,20
2 ^e trimestre	990,5	554,9	1.545,4	4,23	4,29
3 ^e trimestre	873,6	454,5	1.328,1	3,86	3,76
4 ^e trimestre	986,2	509,2	1.495,4	4,34	4,28
1978 1 ^{er} trimestre	976,1	551,6	1.527,7	4,18	4,18
1977 Avril	948,4	568,9	1.517,3	4,19	4,19
Mai	1.018,2	591,9	1.610,1	4,12	4,47
Juin	1.004,9	503,9	1.508,8	4,37	4,21
Juillet	873,9	468,4	1.342,3	3,69	3,69
Août	863,1	435,9	1.299,0	3,89	3,74
Septembre	883,6	459,3	1.342,9	4,00	3,85
Octobre	930,4	500,8	1.431,2	4,23	4,07
Novembre	924,4	519,0	1.443,4	3,96	4,12
Décembre	1.103,8	507,7	1.611,5	4,84	4,65
1978 Janvier	966,3	523,7	1.490,0	4,09	4,09
Février	957,6	619,5	1.577,1	3,98	4,14
Mars	1.004,2	511,7	1.515,9	4,48	4,30
Avril	953,2	462,5	1.415,7	3,91	3,91

¹ Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² La fréquence d'utilisation est obtenue en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Les banques participant à l'élaboration de la statistique représentent, mesuré d'après l'importance des dépôts à vue en francs belges de leur clientèle non-bancaire, environ 85 p.c. de l'ensemble des banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, no 4, octobre 1960, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XI^e année, vol. I, no 1, janvier 1965, p. 21; XII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967, p. 19; vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241 — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMÉDIAIRES FINANCIERS AUTRES QUE PRINCIPALEMENT MONÉTAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs		
	Portefeuille			Solde créditeur à la B.N.B.	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					
valeur nominale								
1968	8,0	5,1	0,4	8,9	1,3	...
1969	7,8	4,7	8,4	0,6	...
1970	6,9	4,2	1,1	8,7
1971	9,1	6,7	9,5	2,9	...
1972	15,2	8,3	2,5	10,9	9,0	2,5
1973	15,7	9,1	12,7	8,0	...
1974 Septembre	14,7	9,1	14,7	1,2	3,7
Décembre	12,2	9,1	0,7	18,1
1975 Mars	10,0	9,1	1,2	16,3
Juin	9,2	6,0	4,6	14,8	...	1,2
Septembre	11,8	6,0	5,0	18,1	...	0,9
Décembre	17,9	6,0	2,8	20,1	0,3	2,9
1976 Janvier	17,4	1,7	2,5	18,1
Février	18,0	6,0	19,7	0,8	...
Mars	18,6	6,0	6,6	21,6	...	5,9
Avril	17,9	6,0	8,8	17,5	...	11,5
Mai	18,7	6,0	11,9	23,9	...	8,3
Juin	17,0	6,0	9,6	0,6	...	24,8	...	4,8
Juillet	15,3	6,0	13,0	28,9	0,6	1,1
Août	15,7	6,0	23,0	26,4	...	14,1
Septembre	15,6	6,0	31,9	23,3	2,1	24,5
Octobre	15,7	6,0	11,2	18,6	...	10,7
Novembre	15,4	6,0	3,3	2,4	...	16,0	...	7,0
Décembre	14,9	6,0	1,4	15,7	...	3,6

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

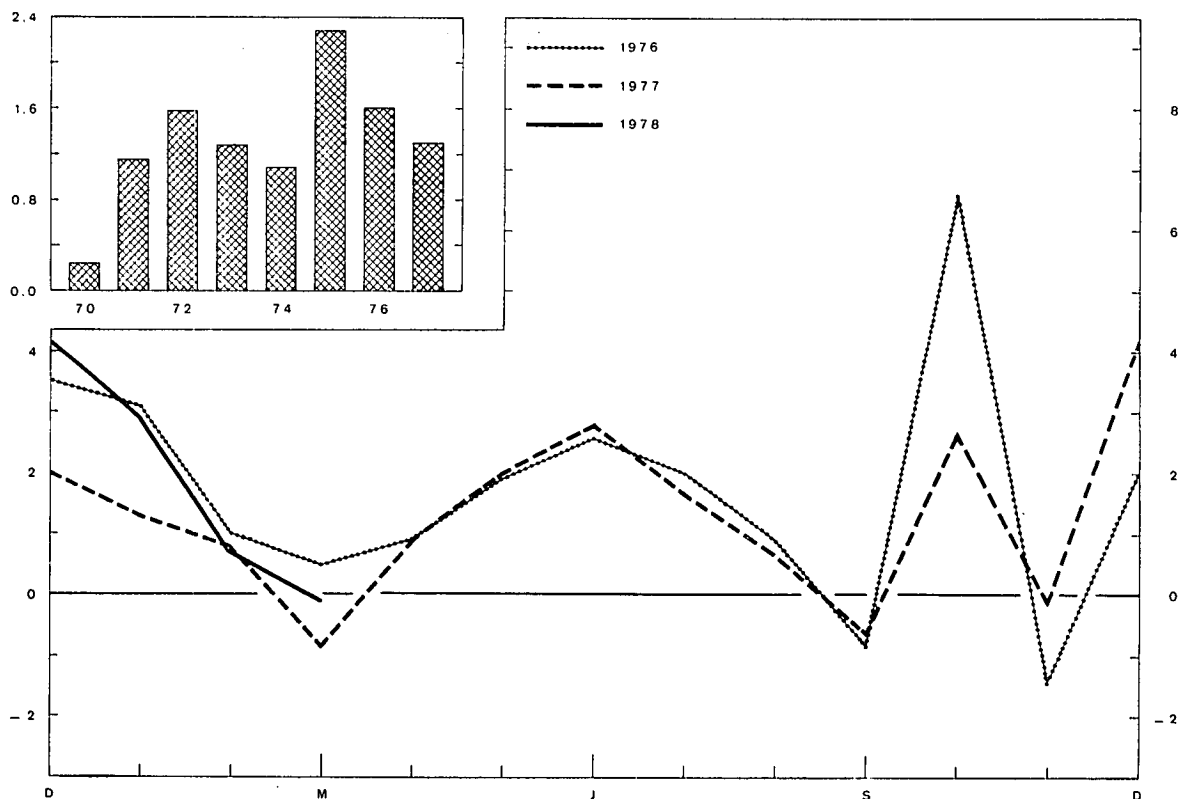
5a. — Caisse d'épargne

Opérations des ménages

(milliards de francs)

Source : CGER.

Dépôts ¹ : excédents ou déficits des versements sur les remboursements
(moyennes mensuelles ou mois)



Périodes	Dépôts 1				Bons d'épargne 2	Total
	Versements 3	Remboursements	Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)	Solde 4	Montant en circulation	
					à fin de période	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	
1970	73,7	70,7	3,0	158,7	7,2	165,9
1971	91,9	78,1	13,8	178,2	12,3	190,5
1972	120,4	101,6	18,8	202,9	14,6	217,5
1973	152,9	137,5	15,4	225,4	20,1	245,5
1974	196,1	183,0	13,1	248,5	29,8	278,3
1975	244,4	216,9	27,5	287,5	39,9	327,4
1976	302,4	283,1	19,3	319,5	49,5	369,0
1977	371,3	355,7	15,6	348,9	65,4	414,3
1976 1 ^{er} trimestre	69,3	64,7	4,6	292,1	42,3	334,4
2 ^e trimestre	76,3	70,9	5,4	297,5	45,2	342,7
3 ^e trimestre	69,4	67,3	2,1	299,6	47,2	346,8
4 ^e trimestre	87,4	80,2	7,2	319,5	49,5	369,0
1977 1 ^{er} trimestre	86,3	85,0	1,3	320,8	54,5	375,3
2 ^e trimestre	96,3	90,6	5,7	326,5	58,1	384,6
3 ^e trimestre	89,4	87,6	1,8	328,3	62,6	390,9
4 ^e trimestre	99,3	92,5	6,8	348,9	65,4	414,3
1978 1 ^{er} trimestre p	108,2	104,8	3,4	352,3	70,2	422,5
1977 Mars	29,8	30,6	- 0,8	320,8	54,5	375,3
Avril	29,0	28,1	0,9	321,7	55,6	377,3
Mai	31,0	29,0	2,0	323,7	56,5	380,2
Juin	36,3	33,5	2,8	326,5	58,1	384,6
Juillet	30,4	28,7	1,7	328,2	59,2	387,4
Août	28,5	27,8	0,7	328,9	60,7	389,6
Septembre	30,5	31,1	- 0,6	328,3	62,6	390,9
Octobre	34,8	32,1	2,7	331,0	64,2	395,2
Novembre	29,5	29,6	- 0,1	330,9	64,9	395,8
Décembre	35,0	30,8	4,2	348,9	65,4	414,3
1978 Janvier	37,7	34,9	2,8	351,7	66,6	418,3
Février	33,4	32,7	0,7	352,4	67,9	420,3
Mars p	37,1	37,2	- 0,1	352,3	70,2	422,5

¹ Dépôts ordinaires, y compris les dépôts sur livrets d'épargne-logement, dépôts à terme, dépôts à court terme et à préavis, livrets de dotation et dépôts à vue.

² Y compris les bons de croissance et de capitalisation.

³ Y compris les intérêts échus des dépôts à terme.

⁴ Y compris les intérêts capitalisés des dépôts ordinaires et à vue de l'exercice. Pour l'année 1977, les intérêts capitalisés s'élèvent à 18,8 milliards.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1968 31 déc.	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.
ACTIF									
Disponible ¹	2,3	0,7	0,8	1,2	1,8	3,0	2,1	2,5	3,3
Placements provisoires :									
Effets sur la Belgique	33,0	37,9	39,7	41,3	42,8	48,4	50,8	53,6	60,9
Avances à l'industrie	18,0	16,1	15,2	13,9	11,9	11,3	10,5	12,1	7,0
Crédit agricole	0,5	0,4
Crédit d'exportation	1,5	1,9	2,7	2,1	2,9	3,6	4,9	4,2	6,5
Prêts sur nantissement
Prêts personnels	0,1	0,4	0,4	0,3	0,6	1,1	1,0	1,2	2,0
Acceptations bancaires	9,7	4,0	5,5	9,5	5,5	1,9	0,3	3,6	2,1
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes	10,0	10,4	15,8	22,3	19,1	16,5	15,0	36,7	23,2
Prêts au jour le jour	1,9	1,6	1,9	2,2	2,2	2,7	2,8	1,4
Total ...	72,8	73,0	80,9	91,3	85,0	85,0	85,2	114,2	103,1
Placements définitifs :									
Dettes directes de l'Etat	19,7	20,9	20,4	24,5	31,2	37,5	47,2	55,2	64,6
Dettes indirectes de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	24,5	27,0	27,3	33,3	39,3	40,0	55,8	61,2	77,9
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	2,7	3,3	3,2	5,8	7,3	8,9	9,2	11,3	12,7
Obligations de sociétés belges et divers ...	1,0	1,1	1,5	1,6	5,4	6,0	6,2	9,6	10,8
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre, divers	1,1	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,2	1,2	2,2
Prêts hypothécaires	8,6	10,2	11,6	13,9	20,3	29,2	37,6	44,1	55,1
Crédit agricole	6,0	6,4	6,5	6,3	6,4	6,8	7,2	7,6	8,8
Avances à la S.N.L., aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	29,0	30,6	31,7	32,3	34,4	36,4	38,3	42,0	47,4
Ouvertures de crédit (Industriel, agricole, professionnel et universitaire)	1,5	6,6	10,9	15,7	20,4	24,9	31,7	37,6	53,4
Total ...	94,1	107,3	114,3	134,5	165,7	190,8	234,4	269,8	332,9
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts	3,6	4,1	4,4	5,2	5,8	7,9	9,4	11,0	13,1
Valeurs échues du portefeuille	5,3	5,8	7,0	7,0	11,1	13,0	3,8	3,9	7,4
Réserve monétaire à la B.N.B.	—	—	—	—	1,8	5,1	2,2	—	—
Divers	2,1	3,4	4,6	6,7	11,0	15,1	19,7	24,9	4,7
Total de l'actif ...	180,2	194,3	212,0	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5

PASSIF

<i>Exigible :</i>									
Dépôts sur livrets et bons d'épargne ² :									
Particuliers	144,1	154,0	165,8	190,4	217,5	245,6	270,7	327,5	369,2
Etablissements publics et autres	8,4	9,9	11,5	17,8	24,0	27,0	29,8	31,0	36,7
Total ...	152,5	163,9	177,3	208,2	241,5	272,6	300,5	358,5	405,9
Dépôts en comptes courants ²	8,7	9,4	11,9	12,6	11,1	10,0	13,4	19,9	27,5
Fonds de développement des universités libres	—	—	—	0,8	1,6	3,6	6,0	7,2	9,9
<i>Non exigible :</i>									
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions	16,2	17,5	18,0	18,6	20,1	21,5	21,2	20,7	19,7
Divers	2,8	3,5	4,8	5,7	7,9	12,2	15,7	20,0	1,5
Total du passif ...	180,2	194,3	212,0	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse et les comptes à la B.N.B. et à l'O.C.P.

² Y compris les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1968 31 déc.	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.
ACTIF									
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	7,5	8,1	7,7	7,9	9,6	8,5	8,8	8,5	8,4
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	14,0	13,6	13,9	13,9	12,4	13,7	13,2	14,1	13,3
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,6	0,5	0,5	0,4
Obligations de sociétés belges et divers ...	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1
Avances à la Caisse publique de prêts, divers	0,2	0,2
Total ...	23,4	23,5	23,2	23,2	23,3	23,2	22,9	23,5	22,5
PASSIF									
Fonds des Rentes ¹	14,1	14,0	13,9	} 23,3 ³	23,2	23,1	23,2	23,4	23,2
Réserves mathématiques ²	9,8	9,8	10,3		1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
Fonds de réserve	—	—	—	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
Total ...	23,9	23,8	24,2	24,2	24,2	24,1	24,3	24,5	24,3

¹ Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions, mais pas les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865, qui figurent aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

³ A partir de 1971, la distinction entre les postes « Fonds des Rentes » et « Réserves mathématiques » n'est plus donnée.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1968 31 déc.	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.
ACTIF									
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	2,7	2,7	3,1	2,8	3,9	4,0	4,4	4,7	4,7
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	7,4	8,2	8,4	7,9	7,4	7,3	6,9	6,7	6,3
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêts hypothécaires	0,4	1,0	1,9	3,0	4,5	6,9
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées et à la Société Nationale du Logement	0,4	0,4	0,5	1,8	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2
Total ...	10,9	11,6	12,3	13,2	14,5	15,4	16,5	18,2	20,2
PASSIF									
Réserves mathématiques et provisions ¹	7,1	7,6	7,9	8,2	8,9	10,1	11,0	12,4	14,1
Fonds de réserve et de répartition	3,6	4,0	4,3	4,7	5,2	5,5	5,9	6,3	6,6
Total ...	10,7	11,6	12,2	12,9	14,1	15,6	16,9	18,7	20,7

¹ Y compris les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865.

XIV - 6. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans au 31 décembre

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la S.N.C.I.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
ACTIF									
En-cours des crédits :									
Crédits d'investissement à long et moyen terme :									
1. garantis par l'Etat	26,7	28,4	30,3	30,8	33,5	36,9	40,8	50,1	59,6
2. garantis par banques et organismes financiers .	23,4	29,2	33,4	33,5	37,8	44,1	44,9	51,2	52,7
3. dont le risque est à charge de l'Institution	44,8	49,1	53,3	54,0	55,5	60,2	63,3	66,9	66,7
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations)	0,9	1,0	0,9	0,7	0,6	0,4	0,3	0,2	0,1
Crédits de warrantages (charbonnages) garantis par l'Etat	—	—	—	—	—	—	—	—
Crédits commerciaux	1,8	1,5	1,3	2,0	2,4	2,7	5,3	6,4	5,7
Crédits d'exportation payables à moyen et à long terme	2,7	3,8	3,1	4,5	5,7	8,3	7,4	11,7	9,0
Crédits gérés pour compte de l'Etat ¹	5,7	5,9	6,2	6,3	6,8	8,0	10,3	13,0	14,9
Placements divers à court terme	13,9	18,7	19,6	19,7	16,8	18,0	22,1	16,2	41,4
Divers	3,0	3,8	4,8	6,4	7,9	6,9	7,1	7,4	9,2
Total de l'actif ...	122,9	141,4	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1	259,3

PASSIF

Obligations	75,6	87,1	98,5	100,5	105,4	115,1	119,7	133,6	163,5
Bons de caisse	15,3	19,2	18,7	20,3	21,5	22,3	27,4	28,3	32,3
Dépôts et emprunts divers (notamment en monnaies étrangères)	11,7	13,0	12,9	13,3	17,0	22,3	22,7	26,7	26,3
Etat belge :									
Fonds d'Aide Marshall	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,9
Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	3,6	4,0	4,4	4,6	5,2	6,5	8,9	11,4	13,4
Divers	15,5	16,9	17,2	18,1	16,8	18,3	21,9	22,2	22,9
Total du passif ...	122,9	141,4	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1	259,3

¹ Il s'agit de crédits d'aide aux entreprises en difficulté, de crédits financés principalement par le Fonds d'Aide Marshall et le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes, et subsidiairement par le Fonds d'Aide à

l'Industrie charbonnière et le Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1977 28 févr.	1978 28 févr.	1977 31 mars	1978 31 mars
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	3,0	1,5	1,7	2,3	1,4	1,3	1,3	1,4
Prêts au jour le jour	0,4	1,0	1,3	1,2	0,6	1,3	0,6	1,3
Avoirs auprès d'intermédiaires financiers	7,7	11,9	10,7	8,2	11,6	8,1	8,9	6,5
Créances et valeurs à court terme (maximum un mois)	1,7	1,8	2,1	2,3	2,6	2,5	2,1	2,6
Effets de commerce et factures	3,6	2,1	3,4	4,0	3,9	4,0	3,4	3,9
Débiteurs par acceptations	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances, ouvertures de crédit et prêts non hypothécaires	16,5	21,0	30,9	38,3	32,5	38,5	33,3	39,3
Portefeuille-titres et participations	103,0	131,7	151,0	172,3	155,2	178,6	155,1	181,2
a) Certificats du Trésor et du Fonds des Rentes émis à un an au plus	(1,8)	(1,6)	(1,9)	(0,6)	(1,4)	(1,4)	(1,1)	(1,7)
b) Fonds publics belges et valeurs assimilées visés à l'article 12, § 1 ^{er} , 4 ^o , des dispositions coordon- nées :								
1. Dettes directe et indirecte de l'Etat belge	(37,2)	(48,9)	(58,1)	(66,7)	(61,1)	(71,2)	(60,2)	(72,6)
2. Autres fonds publics et valeurs assimilées	(51,3)	(61,8)	(70,2)	(82,9)	(71,4)	(83,6)	(72,3)	(84,6)
c) Obligations de sociétés belges	(8,0)	(13,2)	(14,4)	(15,5)	(14,8)	(15,8)	(14,9)	(15,8)
d) Actions, parts ou participations de sociétés belges	(2,4)	(3,1)	(3,3)	(3,8)	(3,4)	(3,9)	(3,5)	(3,8)
e) Autres valeurs	(2,3)	(3,1)	(3,1)	(2,8)	(3,1)	(2,7)	(3,1)	(2,7)
Prêts et ouvertures de crédit hypothécaires	127,3	143,4	166,7	186,2	168,8	190,1	169,4	192,7
Actionnaires ou sociétaires	1,9	2,4	3,1	3,4	3,1	3,4	3,2	3,4
Débiteurs divers	0,9	1,4	2,0	2,9	2,2	3,0	2,0	2,8
Divers	1,0	1,1	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6
Total du disponible et réalisable ...	267,0	319,3	373,5	421,7	382,5	431,3	379,9	435,7
Frais d'établissement et autres immobilisations incorpo- relles	0,1	0,1	0,1	—	0,1	0,1	0,1	0,1
Immeubles et terrains	3,3	3,0	3,5	4,0	3,5	4,0	3,6	4,0
Leasing immobilier	0,3	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9
Matériel et mobilier	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Leasing mobilier	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3
Cautionnements imposés par la loi	—	—	—	—	—	—
Total de l'immobilisé ...	4,1	4,5	5,1	5,6	5,1	5,6	5,2	5,7
Comptes transitoires ¹	6,3	8,3	9,7	12,0	10,4	12,2	9,0	10,1
Total de l'actif ...	277,4	332,1	388,3	439,3	398,0	449,1	394,1	451,5
dont : affectés par privilège à la garantie du rembour- sement des fonds d'épargne visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées	256,9	306,9	359,8	405,9	368,4	415,8	366,0	419,8
valeur utile d'affectation après déduction des passifs concernant ces placements	253,4	302,6	354,5	399,7	362,6	409,2	359,6	412,4

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'ÉPARGNE PRIVÉES

(milliards de francs)

Passif

Rubriques	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1977 28 févr.	1978 23 févr.	1977 31 mars	1978 31 mars
Fonds d'épargne :								
Visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées, remboursables dans des délais ¹ :								
a) n'excédant pas deux ans		219,8	255,7	282,0	257,1	287,9	251,6	287,5
b) excédant deux ans mais inférieurs à cinq ans ...		20,5	24,6	28,3	25,7	29,0	26,0	29,3
c) de cinq ans ou plus		61,1	71,9	85,3	75,6	87,4	76,7	88,3
Visés à l'article 23, § 5, de l'arrêté royal n° 11 du 18 avril 1967	0,3	0,1	—	—	—	—	—	—
Total des fonds d'épargne ...	251,8	301,5	352,2	395,6	358,4	404,3	354,3	405,1
Réserves techniques	1,1	1,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Fonds de reconstitution	2,5	2,8	3,1	3,4	3,1	3,4	3,1	3,5
Créanciers couverts par des sûretés réelles	0,4	0,5	0,6	0,8	0,2	0,2	0,2	0,5
Emprunts :								
a) au jour le jour	—	—	—	—	0,1	—	0,8	1,1
b) auprès de la Banque Nationale	—	—	—	—	—	0,1	—	0,1
c) auprès d'autres intermédiaires financiers	0,1	0,2	0,7	1,1	0,8	1,2	0,8	1,2
Acceptations en circulation	—	—	—	—	—	—	—	—
Réescompteurs	—	—	—	0,4	—	0,2	—	0,1
Mobilisation d'Actifs	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres engagements à un mois maximum	0,5	0,9	1,1	1,4	0,7	0,7	0,8	0,7
Créditeurs divers	1,1	1,2	1,0	1,3	1,2	1,6	1,1	1,4
Provisions pour charges	0,5	1,2	2,5	3,3	2,5	3,3	2,6	3,3
Divers	1,0	1,1	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5
Total de l'exigible ...	259,5	311,0	363,0	409,1	368,8	416,7	365,5	418,7
Fonds propres :								
a) capital	5,6	6,5	7,6	8,0	7,7	8,1	7,7	8,1
b) réserve légale	0,5	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7
c) autres réserves	6,2	6,6	7,1	7,8	7,1	7,8	7,3	8,1
Comptes de redressements d'actifs	0,4	0,8	1,2	1,9	1,1	1,9	1,2	1,9
Comptes transitoires ²	5,2	6,7	8,8	11,8	12,7	13,9	11,8	14,0
Total du passif ...	277,4	332,1	388,3	439,3	398,0	449,1	394,1	451,5

¹ Au 31 décembre 1974 :
 Dépôts inférieurs à 2 ans 155,6
 Dépôts à 2 ans et plus 31,8
 Obligations et bons de caisse 64,1

² Y compris les comptes de résultats.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : *Crédit Communal de Belgique*.

Périodes	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes
	Solde disponible au début de la période	Versements				Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	créditeurs			débiteurs		
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs		Subventions versées en capital par l'Etat et les provinces et autres recettes	Total	Pour remboursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extraordinaires	Total							
Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	(2) + (3)	(4) + (5)						(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)
1970	8,7	19,8	3,0	4,0	26,8	0,5	25,1	25,6	9,9	127,2	10,3	4,7	6,5	99,7	
1971	10,0	18,9	3,3	5,7	27,9	0,8	26,8	27,6	10,3	140,2	15,3	5,1	7,3	108,5	
1972	10,3	22,1	3,5	6,2	31,8	0,7	30,3	31,0	11,1	157,3	15,2	5,9	8,7	106,8	
1973	11,1	25,9	3,7	6,7	36,3	0,8	33,5	34,3	13,1	178,6	20,5	5,9	12,0	125,2	
1974	13,1	31,5	4,7	9,3	45,5	0,9	42,2	43,1	15,5	204,4	18,0	7,6	17,5	152,1	
1975	15,5	35,8	5,3	10,5	51,6	1,1	47,6	48,7	18,4	234,5	24,0	7,4	25,8	198,6	
1976	18,4	42,2	6,0	11,8	60,0	1,5	56,7	58,2	20,2	272,0	25,1	8,5	31,1	228,3	
1977	20,2	33,1	8,1	16,5	57,7	3,2	54,3	57,5	20,4	303,0	26,1	9,1	30,3	285,1	
1976 1 ^{er} trimestre	18,4	8,8	1,3	3,3	13,4	0,2	13,0	13,2	18,6	241,5	27,4	8,8	29,9	63,4	
2 ^e trimestre	18,6	11,4	1,7	3,1	16,2	0,2	14,0	14,2	20,6	253,7	27,4	9,3	31,2	49,8	
3 ^e trimestre	20,6	11,9	1,8	2,3	16,0	0,4	13,8	14,2	22,4	264,3	27,3	7,1	33,0	61,4	
4 ^e trimestre	22,4	10,1	1,2	3,1	14,4	0,6	16,0	16,6	20,2	272,0	25,1	8,8	30,2	53,7	
1977 1 ^{er} trimestre	20,2	8,8	2,3	3,5	14,6	0,3	14,2	14,5	20,3	276,0	25,7	10,7	31,8	72,8	
2 ^e trimestre	20,3	7,2	2,0	4,0	13,2	0,2	12,7	12,9	20,6	290,6	25,7	7,2	28,8	72,2	
3 ^e trimestre	20,6	6,4	2,0	3,6	12,0	0,3	12,7	13,0	19,6	297,1	27,6	7,4	32,0	71,8	
4 ^e trimestre	19,6	10,7	1,8	5,4	17,9	2,4	14,7	17,1	20,4	303,0	26,1	11,0	28,4	68,3	
1978 1 ^{er} trimestre	20,4	10,9	1,6	5,5	18,0	0,6	16,7	17,3	21,1	311,4	27,6	11,0	30,3	86,2	
1977 Avril	20,3	2,3	0,5	1,8	4,6	...	3,2	3,2	21,7	283,7	23,9	8,0	31,9	25,6	
Mai	21,7	1,9	0,8	1,1	3,8	0,1	4,4	4,5	21,0	287,0	23,4	6,9	26,5	26,0	
Juin	21,0	3,0	0,7	1,1	4,8	0,1	5,1	5,2	20,6	290,6	25,7	6,6	28,0	20,6	
Juillet	20,6	2,0	0,7	1,2	3,9	...	4,4	4,4	20,1	290,0	25,2	7,0	33,7	33,9	
Août	20,1	1,9	0,7	1,1	3,7	0,1	3,9	4,0	19,8	294,2	25,3	8,0	31,2	19,6	
Septembre	19,8	2,5	0,6	1,3	4,4	0,2	4,4	4,6	19,6	297,1	27,6	7,2	31,0	18,3	
Octobre	19,6	3,0	0,7	1,6	5,3	0,8	4,2	5,0	19,9	296,3	27,7	6,7	33,0	22,3	
Novembre	19,9	4,0	0,5	2,5	7,0	1,2	5,0	6,2	20,7	299,4	25,8	12,7	26,5	22,3	
Décembre	20,7	3,7	0,6	1,3	5,6	0,4	5,5	5,9	20,4	303,0	26,1	13,6	25,8	23,7	
1978 Janvier	20,4	3,6	0,5	0,8	4,9	0,1	4,1	4,2	21,1	303,1	25,6	10,7	31,0	38,6	
Février	21,1	3,6	0,6	3,7	7,9	0,2	7,3	7,5	21,5	307,1	25,6	11,2	30,8	22,7	
Mars	21,5	3,7	0,5	1,0	5,2	0,3	5,3	5,6	21,1	311,4	27,6	11,1	29,2	24,9	
Avril	21,1	2,5	0,7	0,8	4,0	0,2	2,7	2,9	22,2	311,5	27,7	8,8	31,4	32,7	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Sociétés belges

Source : M.A.E., Service des Assurances.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
ACTIF									
Immeubles	6,2	7,2	8,3	9,3	12,1	13,4	15,9	16,3	18,1
Prêts hypothécaires	18,2	19,2	21,1	22,6	25,0	26,4	30,2	34,4	38,8
Prêts sur polices	2,1	2,2	2,5	2,7	3,0	3,1	3,3	3,9	4,2
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges	7,7	8,4	8,2	21,6	23,3	24,5	26,7	28,8	31,4
Titres des organismes parastataux de crédit	6,9	8,1	8,2						
Titres des autres organismes parastataux	2,6	2,5	2,5						
Titres des provinces et communes	1,9	2,3	1,9						
Valeurs étrangères	2,2	3,0	3,3	3,5	3,5	3,7	4,0	4,1	4,7
Obligations de sociétés belges	11,9	12,0	13,1	14,0	14,5	15,6	17,9	18,9	21,6
Actions de sociétés belges	3,5	4,0	4,2	5,0	4,9	6,2	6,5	6,9	7,4
Total des valeurs mobilières ...	36,7	40,3	41,4	44,1	46,2	50,0	55,0	58,7	65,1
PASSIF									
Cautionnements déposés	0,5	0,6	0,6	0,6	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0
Réserves mathématiques ¹	64,1	69,2	74,2	80,1	87,1	94,8	104,0	114,6	128,5

Sociétés étrangères

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
ACTIF									
Immeubles	2,6	2,7	2,9	3,1	3,3	3,5	3,5	3,9	4,2
Prêts hypothécaires	5,2	5,6	6,2	6,6	6,9	7,3	7,9	8,6	9,4
Prêts sur polices	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges	4,7	5,0	5,0	8,4	8,9	9,2	9,3	9,9	10,4
Titres des organismes parastataux de crédit	1,4	1,5	1,5						
Titres des autres organismes parastataux	1,0	1,0	1,1						
Titres des provinces et communes	0,4	0,5	0,4						
Valeurs étrangères	0,6	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0	0,9	0,8	1,0
Obligations de sociétés belges	0,9	0,9	1,2	1,6	2,0	2,5	2,7	2,7	2,8
Actions de sociétés belges	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2	1,4	1,3	1,6
Total des valeurs mobilières ...	9,7	10,4	10,9	11,8	13,0	13,9	14,3	14,7	15,8
PASSIF									
Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Réserves mathématiques ¹	17,7	19,1	20,4	21,7	23,2	24,9	26,3	28,0	30,2

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

XV. — ACTIFS FINANCIERS

XV - 1. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Détenus par les pouvoirs publics ²						Détenus par les entreprises et particuliers ⁶	Total général (8) = (6) + (7)
	Monnaie scripturale ³	Autres actifs à un an au plus ⁴			Actifs à plus d'un an ⁴	Total (6) = (1) + (4) + (5)		
		Après des intermédiaires financiers nationaux ⁵	Après des secteurs nationaux non financiers	Total (4) = (2) + (3)				
1970	- 0,9	+ 3,3	...	+ 3,3	+ 0,5	+ 2,9	+ 160,6	+ 163,5
1971	+ 2,7	+ 3,0	...	+ 3,0	+ 2,0	+ 7,7	+ 208,0	+ 215,7
1972	+ 1,3	+ 3,8	...	+ 3,8	+ 1,6	+ 6,7	+ 279,8	+ 286,5
1973	+ 5,8	+ 7,1	...	+ 7,1	+ 2,6	+ 15,5	+ 285,9	+ 301,4
1974	+ 5,6	+ 1,5	- 0,2	+ 1,3	+ 2,3	+ 9,2	+ 301,8	+ 311,0
1975	+ 5,4	- 0,9	+ 0,3	- 0,6	- 0,7	+ 4,1	p+ 377,6	p+ 381,7
1976	+ 8,8	- 1,5	- 0,3	- 1,8	+ 1,6	+ 8,6	p+ 464,5	p+ 473,1
1977	- 1,3	+ 4,4	+ 0,2	+ 4,6	...	+ 3,3	p+ 473,2	p+ 476,5
1975 4 ^e trimestre	+ 5,5	+ 5,5	+ 0,1	+ 5,6	- 0,2	+ 10,9	p+ 99,9	p+ 110,8
1976 1 ^{er} trimestre	- 0,9	+ 6,5	- 0,1	+ 6,4	+ 0,4	+ 5,9	p+ 138,6	p+ 144,5
2 ^e trimestre	+ 7,2	- 6,4	...	- 6,4	- 0,2	+ 0,6	p+ 134,4	p+ 135,0
3 ^e trimestre	- 2,1	- 3,9	- 0,1	- 4,0	+ 1,6	- 4,5	p+ 79,5	p+ 75,0
4 ^e trimestre	+ 4,6	+ 2,3	- 0,1	+ 2,2	- 0,2	+ 6,6	p+ 112,0	p+ 118,6
1977 1 ^{er} trimestre	- 13,5	+ 14,5	+ 0,3	+ 14,8	- 0,1	+ 1,2	p+ 145,2	p+ 146,4
2 ^e trimestre	+ 2,4	+ 0,8	- 0,1	+ 0,7	+ 0,2	+ 3,3	p+ 143,8	p+ 147,1
3 ^e trimestre	+ 4,2	- 13,3	+ 0,2	- 13,1	- 0,2	- 9,1	p+ 81,8	p+ 72,7
4 ^e trimestre	+ 5,6	+ 2,4	- 0,2	+ 2,2	+ 0,1	+ 7,9	p+ 102,4	p+ 110,3

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant un actif financier détenu par les pouvoirs publics.

³ Variations des encours qui figurent à la colonne (8) du tableau XIII-4b.

⁴ Duré à l'origine.

⁵ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁶ Voir tableau XV-2.

XV - 2. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Actifs en francs belges				Actifs en monnaies étrangères			Autres actifs ⁸	Total général (⁹) = (4) + (7) + (8)
	Encaisses monétaires ²	Autres actifs à un an au plus ^{3 4}	Actifs à plus d'un an ^{3 5}	Total (4) = (1) + (3)	A un an au plus ³ (Dépôts) ⁶	A plus d'un an ³ (Valeurs mobilières) ⁷	Total (7) = (5) + (6)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1970	+ 29,7	+ 45,6	+ 56,0	+131,3	+ 3,3	+ 14,4	+ 17,7	+ 11,6	+160,6
1971	+ 35,8	+ 78,1	+ 68,4	+182,3	- 2,8	+ 21,6	+ 18,8	+ 6,9	+208,0
1972	+ 64,7	+103,6	+ 62,0	+230,3	- 2,2	+ 33,3	+ 31,1	+ 18,4	+279,8
1973	+ 31,9	+139,3	+ 81,3	+252,5	+ 5,5	+ 25,4	+ 30,9	+ 2,5	+285,9
1974	+ 34,4	+141,3	+ 96,7	+272,4	+ 13,1	+ 15,0	+ 28,1	+ 1,3	+301,8
1975	+ 91,9	+126,1	p+112,8	p+330,8	+ 8,0	+ 31,8	+ 39,8	p+ 7,0	p+377,6
1976	+ 37,2	+197,8	p+148,3	p+383,3	+ 12,0	+ 14,3	+ 26,3	p+ 54,9	p+464,5
1977	+ 73,8	p+117,3	p+223,1	p+414,2	+ 19,0	+ 16,4	+ 35,4	p+ 23,6	p+473,2
1975 4 ^o trimestre	+ 25,4	+ 55,8	p+ 22,7	p+103,9	+ 4,2	+ 9,3	+ 13,5	p- 17,5	p+ 99,9
1976 1 ^{er} trimestre	- 4,4	+ 57,2	p+ 39,2	p+ 92,0	+ 4,4	+ 10,3	+ 14,7	p+ 31,9	p+138,6
2 ^e trimestre	+ 53,3	+ 21,3	p+ 43,1	p+117,7	+ 0,3	- 3,1	- 2,8	p+ 19,5	p+134,4
3 ^e trimestre	- 27,0	+ 49,7	p+ 29,2	p+ 51,9	+ 6,5	+ 2,4	+ 8,9	p+ 18,7	p+ 79,5
4 ^e trimestre	+ 15,3	+ 69,6	p+ 36,8	p+121,7	+ 0,8	+ 4,7	+ 5,5	p- 15,2	p+112,0
1977 1 ^{er} trimestre	+ 24,8	+ 21,1	p+ 79,2	p+125,1	+ 4,6	+ 2,5	+ 7,1	p+ 13,0	p+145,2
2 ^e trimestre	+ 45,4	+ 3,8	p+ 68,7	p+117,9	+ 1,7	+ 6,0	+ 7,7	p+ 18,2	p+143,8
3 ^e trimestre	- 14,5	+ 27,0	p+ 55,8	p+ 68,3	- 0,3	+ 4,0	+ 3,7	p+ 9,8	p+ 81,8
4 ^e trimestre	+ 18,1	p+ 65,4	p+ 19,4	p+102,9	+ 13,0	+ 3,9	+ 16,9	p- 17,4	p+102,4

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Variations des encours qui figurent à la colonne (5) du tableau XIII-4b.

³ Durée à l'origine.

⁴ Voir tableau XV-3a, colonne (8).

⁵ Voir tableau XV-4, colonne (4).

⁶ Voir tableau XV-5a, colonne (11).

⁷ Voir tableau XV-4, colonne (7).

⁸ Actifs pour lesquels la ventilation en francs belges et en monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens. Essentiellement des créances commerciales nettes sur l'étranger détenues par les entreprises et des investissements directs à l'étranger, ainsi que le montant obtenu en déduisant des créances des intermédiaires financiers les dettes de ceux-ci qui sont recensées comme actifs financiers dans les colonnes (1) à (7).

**XV - 3a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS ²**

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges							En monnaies étrangères			Total général	
	auprès des intermédiaires financiers nationaux ^{3 4}						auprès des secteurs nationaux non financiers et à l'étranger	Total	auprès des intermédiaires financiers nationaux ^{3 6}	A l'étranger		Total
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	Dépôts à terme et à préavis	Bons de caisse et d'épargne	Divers	Total	dont : auprès des organismes principalement monétaires ⁵						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4)	(6)	(7)	(9)	(10)	(11)	(12)		
1970	+ 7,5	+ 25,4	+ 11,3	+ 0,7	+ 44,9	+ 19,7	+ 0,7	+ 45,6	- 3,3	+ 6,6	+ 3,3	+ 48,9
1971	+ 54,2	+ 13,0	+ 10,5	+ 0,5	+ 78,2	+ 27,0	- 0,1	+ 78,1	- 1,7	- 1,1	- 2,8	+ 75,3
1972	+ 88,0	+ 3,9	+ 4,9	+ 1,4	+ 98,2	+ 37,7	+ 5,4	+103,6	- 0,5	- 1,7	- 2,2	+101,4
1973	+ 70,2	+ 48,8	+ 7,6	+ 0,5	+127,1	+ 65,2	+ 12,2	+139,3	+ 2,7	+ 2,8	+ 5,5	+144,8
1974	+ 51,2	+ 42,3	+ 7,0	+ 0,4	+100,9	+ 45,7	+ 40,4	+141,3	+ 5,6	+ 7,5	+ 13,1	+154,4
1975	+136,7	- 3,0	+ 9,7	+ 1,8	+145,2	+ 42,2	- 19,1	+126,1	+ 5,5	+ 2,5	+ 8,0	+134,1
1976	+106,0	+ 69,4	+ 4,6	- 4,2	+175,8	+ 87,8	+ 22,0	+197,8	+ 8,4	+ 3,6	+ 12,0	+209,8
1977	+102,4	p- 0,3	+ 5,0	+ 1,1	p+108,2	+ 39,2	+ 9,1	p+117,3	+ 4,4	+ 14,6	+ 19,0	p+136,3
1975 4 ^e trimestre	+ 62,8	- 4,4	+ 2,0	+ 1,3	+ 61,7	+ 10,9	- 5,9	+ 55,8	+ 1,1	+ 3,1	+ 4,2	+ 60,0
1976 1 ^{er} trimestre	+ 32,9	+ 17,0	+ 4,3	- 1,2	+ 53,0	+ 23,9	+ 4,2	+ 57,2	+ 8,7	- 4,3	+ 4,4	+ 61,6
2 ^e trimestre	+ 13,2	+ 3,5	- 1,5	+ 1,9	+ 17,1	+ 10,7	+ 4,2	+ 21,3	- 2,9	+ 3,2	+ 0,3	+ 21,6
3 ^e trimestre	+ 12,0	+ 32,5	- 0,7	- 0,1	+ 43,7	+ 34,6	+ 6,0	+ 49,7	+ 1,3	+ 5,2	+ 6,5	+ 56,2
4 ^e trimestre	+ 47,9	+ 16,4	+ 2,5	- 4,8	+ 62,0	+ 18,6	+ 7,6	+ 69,6	+ 1,3	- 0,5	+ 0,8	+ 70,4
1977 1 ^{er} trimestre	+ 2,4	+ 14,4	- 2,4	+ 2,8	+ 17,2	+ 9,0	+ 3,9	+ 21,1	+ 5,7	- 1,1	+ 4,6	+ 25,7
2 ^e trimestre	+ 23,7	- 17,7	+ 1,0	+ 0,8	+ 7,8	+ 1,6	- 4,0	+ 3,8	- 6,4	+ 8,1	+ 1,7	+ 5,5
3 ^e trimestre	+ 15,1	+ 2,7	+ 3,2	- 0,5	+ 20,5	+ 12,5	+ 6,5	+ 27,0	- 1,9	+ 1,6	- 0,3	+ 26,7
4 ^e trimestre	+ 61,2	p+ 0,3	+ 3,2	- 2,0	p+ 62,7	+ 16,1	+ 2,7	p+ 65,4	+ 7,0	+ 6,0	+ 13,0	p+ 78,4

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Durée à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Pour les encours, voir tableau XV-3b. colonnes (1) à (6).

⁵ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-3, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ Pour les encours, voir tableau XV-3b, colonne (7).

**XV - 3b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONÉTAIRES A UN AN AU PLUS ²
AUPRES DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ³**

(milliards de francs)

Fin de période	En francs belges						En monnaies étrangères	Total général
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires (1)	Dépôts à terme et à préavis (2)	Bons de caisse et d'épargne (3)	Divers (4)	Total (5) = (1) + (4)	dont : Auprès des organismes principalement monétaires ⁴ (6)		
1969	270,8	110,6	18,8	2,5	402,7	156,8	14,7	417,4
1970	278,3	136,0	30,1	3,2	447,6	176,5	11,4	459,0
1971	332,5	149,0	40,6	3,7	525,8	203,5	9,7	535,5
1972	420,5	152,9	45,5	5,1	624,0	241,2	9,2	633,2
1973	490,7	201,7	53,1	5,6	751,1	306,4	11,9	763,0
1974	541,9	244,0	60,1	6,0	852,0	352,1	17,5	869,5
1975 Septembre	615,8	245,4	67,8	6,5	935,5	383,4	21,9	957,4
Décembre	678,6	241,0	69,8	7,8	997,2	394,3	23,0	1.020,2
1976 Mars	711,5	258,0	74,1	6,6	1.050,2	418,2	31,7	1.081,9
Juin	724,7	261,5	72,6	8,5	1.067,3	428,9	28,8	1.096,1
Septembre	736,7	294,0	71,9	8,4	1.111,0	463,5	30,1	1.141,1
Décembre	784,6	310,4	74,4	3,6	1.173,0	482,1	31,4	1.204,4
1977 Mars	787,0	324,8	72,0	6,4	1.190,2	491,1	37,1	1.227,3
Juin	810,7	307,1	73,0	7,2	1.198,0	492,7	30,7	1.228,7
Septembre	825,8	309,8	76,2	6,7	1.218,5	505,2	28,8	1.247,3
Décembre	887,0	p 310,1	79,4	4,7	p1.281,2	521,3	35,8	p1.317,0

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
² Durée à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-1, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

**XV - 4. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS A PLUS D'UN AN ²**

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges				En monnaies étrangères ³			Total général (8) = (4) + (7)
	Bons de caisse et obligations (1)	Dépôts (2)	Actions (3)	Total (4) = (1)+(2)+(3)	Obligations (5)	Actions ⁴ (6)	Total (7) = (5) + (6)	
1970	+ 47,5	+ 7,5	+ 1,0	+ 56,0	+14,4	+ 70,4
1971	+ 53,8	+11,2	+ 3,4	+ 68,4	+21,6	+ 90,0
1972	+ 52,9	+ 8,0	+ 1,1	+ 62,0	+33,3	+ 95,3
1973	+ 75,5	+ 3,5	+ 2,3	+ 81,3	+ 7,1	+18,3	+25,4	+106,7
1974	+ 91,2	- 1,1	+ 6,6	+ 96,7	+13,0	+ 2,0	+15,0	+111,7
1975	p+ 95,5	+12,8	+ 4,5	p+112,8	+22,4	+ 9,4	+31,8	p+144,6
1976	p+143,0	+ 3,1	+ 2,2	p+148,3	+13,7	+ 0,6	+14,3	p+162,6
1977	p+208,0	+ 6,9	+ 8,2	p+223,1	+17,4	- 1,0	+16,4	p+239,5
1975 4 ^o trimestre	p+ 17,4	+ 3,6	+ 1,7	p+ 22,7	+ 5,7	+ 3,6	+ 9,3	p+ 32,0
1976 1 ^{er} trimestre	p+ 37,4	+ 2,0	- 0,2	p+ 39,2	+ 8,8	+ 1,5	+10,3	p+ 49,5
2 ^o trimestre	p+ 41,7	+ 0,2	+ 1,2	p+ 43,1	- 1,8	- 1,3	- 3,1	p+ 40,0
3 ^o trimestre	p+ 28,4	+ 0,3	+ 0,5	p+ 29,2	+ 3,2	- 0,8	+ 2,4	p+ 31,6
4 ^o trimestre	p+ 35,5	+ 0,6	+ 0,7	p+ 36,8	+ 3,5	+ 1,2	+ 4,7	p+ 41,5
1977 1 ^{er} trimestre	p+ 72,9	+ 2,7	+ 3,6	p+ 79,2	+ 2,6	- 0,1	+ 2,5	p+ 81,7
2 ^o trimestre	p+ 63,9	- 0,1	+ 4,9	p+ 68,7	+ 6,7	- 0,7	+ 6,0	p+ 74,7
3 ^o trimestre	p+ 52,5	+ 3,3	...	p+ 55,8	+ 4,5	- 0,5	+ 4,0	p+ 59,8
4 ^o trimestre	p+ 18,7	+ 1,0	- 0,3	p+ 19,4	+ 3,6	+ 0,3	+ 3,9	p+ 23,3

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Durée à l'origine.

³ Achats nets de titres par des résidents de l'U.E.B.L.; la part de l'épargne luxembourgeoise dans ces achats nets est peu importante.

⁴ Y compris les achats nets de parts dans des fonds communs de placement.

XY - 5a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²

(variations en milliards de francs)

Période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (3)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1) + (2) + (3) + (5) + (7)	(11) = (4) + (6) + (8) + (9)	
1970	+ 4,7	+ 6,0	+ 31,5	+ 8,1	+ 19,1	+ 22,2	+ 10,1	+ 5,8	+ 0,6	+ 71,4	+ 36,7	+108,1
1971	+ 13,8	+ 1,9	+ 44,1	+ 12,4	+ 34,1	+ 22,6	+ 18,3	+ 6,2	+ 1,2	+112,2	+ 42,4	+154,6
1972	+ 19,5	+ 11,9	+ 66,2	+ 10,2	+ 38,8	+ 14,9	+ 26,1	+ 4,5	+ 2,7	+162,5	+ 32,3	+194,8
1973	+ 14,3	+ 1,5	+ 80,7	+ 6,1	+ 40,9	+ 30,9	+ 24,9	+ 8,0	+ 1,1	+162,3	+ 46,1	+208,4
1974	+ 16,8	+ 2,8	+ 60,0	+ 3,2	+ 39,9	+ 38,0	+ 20,8	+ 9,5	+ 2,6	+140,3	+ 53,3	+193,6
1975	+ 33,1	+ 8,3	+ 87,7	+ 16,8	+ 76,4	+ 35,0	+ 37,1	+ 12,2	+ 1,9	+242,6	+ 65,9	+308,5
1976	+ 16,8	+ 7,2	+107,3	+ 14,1	+ 54,2	+ 46,7	+ 35,8	+ 13,7	+ 3,8	+221,3	+ 78,3	+299,6
1977	+ 27,1	+ 4,6	+ 77,2	+ 31,8	p+ 51,6	p+ 86,6	+ 25,7	+ 17,7	p+ 3,9	p+186,2	p+140,0	p+326,2
1975 4 ^e trimestre	+ 14,0	+ 1,9	+ 20,6	+ 3,1	+ 35,0	+ 7,7	+ 16,9	+ 2,2	+ 0,5	+ 88,4	+ 13,5	+101,9
1976 1 ^{er} trimestre	- 5,8	+ 2,4	+ 32,8	+ 5,9	+ 19,3	+ 12,3	+ 8,6	+ 2,0	+ 0,9	+ 57,3	+ 21,1	+ 78,4
2 ^e trimestre	+ 23,7	+ 4,7	+ 29,2	+ 3,3	+ 1,5	+ 13,9	+ 8,3	+ 4,5	+ 1,0	+ 67,4	+ 22,7	+ 90,1
3 ^e trimestre	- 8,4	- 3,0	+ 18,6	+ 2,8	+ 7,2	+ 11,9	+ 3,6	+ 3,1	+ 1,1	+ 18,0	+ 18,9	+ 36,9
4 ^e trimestre	+ 7,3	+ 3,1	+ 26,7	+ 2,1	+ 26,2	+ 8,6	+ 15,3	+ 4,1	+ 0,8	+ 78,6	+ 15,6	+ 94,2
1977 1 ^{er} trimestre	- 5,7	+ 3,8	+ 37,6	+ 15,3	+ 15,5	p+ 37,9	- 3,5	+ 5,9	p+ 1,0	+ 47,7	p+ 60,1	p+107,8
2 ^e trimestre	+ 26,0	+ 5,7	+ 4,4	+ 5,1	+ 1,8	p+ 20,0	+ 8,9	+ 4,7	p+ 1,0	+ 46,8	p+ 30,8	p+ 77,6
3 ^e trimestre	- 3,9	- 4,8	+ 3,9	+ 7,7	+ 4,9	p+ 22,6	+ 4,0	+ 5,1	p+ 1,0	+ 4,1	p+ 36,4	p+ 40,5
4 ^e trimestre	+ 10,7	- 0,1	+ 31,3	+ 3,7	p+ 29,4	p+ 6,1	+ 16,3	+ 2,0	p+ 0,9	p+ 87,6	p+ 12,7	p+100,3

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

XV - 5b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (3)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1) + (2) + (3) + (5) + (7)	(11) = (4) + (6) + (8) + (9)	(12) = (10) + (11)
1969	176,6	50,9	280,0	31,8	184,8	190,0	68,6	46,2	5,3	760,9	273,3	1.034,2
1970	181,3	56,9	311,5	39,9	203,9	212,2	78,7	52,0	5,9	832,3	310,0	1.142,3
1971	195,1	58,8	355,6	52,3	238,0	234,8	97,0	58,2	7,1	944,5	352,4	1.296,9
1972	214,6	70,7	421,8	62,5	276,8	249,7	123,1	62,7	9,8	1.107,0	384,7	1.491,7
1973	228,9	72,2	502,5	68,6	317,7	280,6	148,0	70,7	10,9	1.269,3	430,8	1.700,1
1974	245,7	75,0	562,5	71,8	357,6	318,6	168,8	80,2	13,5	1.409,6	484,1	1.893,7
1975 Septembre	264,8	81,4	629,6	85,5	399,0	345,9	189,0	90,2	14,9	1.563,8	536,5	2.100,3
Décembre	278,8	83,3	650,2	88,6	434,0	353,6	205,9	92,4	15,4	1.652,2	550,0	2.202,2
1976 Mars	273,0	85,7	683,0	94,5	453,3	365,9	214,5	94,4	16,3	1.709,5	571,1	2.280,6
Juin	296,7	90,4	712,2	97,8	454,8	379,8	222,8	98,9	17,3	1.776,9	593,8	2.370,7
Septembre	288,3	87,4	730,8	100,6	462,0	391,7	226,4	102,0	18,4	1.794,9	612,7	2.407,6
Décembre	295,6	90,5	757,5	102,7	488,2	400,3	241,7	106,1	19,2	1.873,5	628,3	2.501,8
1977 Mars	289,9	94,3	795,1	118,0	503,7	p 438,2	238,2	112,0	p 20,2	1.921,2	p 688,4	p 2.609,6
Juin	315,9	100,0	799,5	123,1	505,5	p 458,2	247,1	116,7	p 21,2	1.968,0	p 719,2	p 2.687,2
Septembre	312,0	95,2	803,4	130,8	510,4	p 480,8	251,1	121,8	p 22,2	1.972,1	p 755,6	p 2.727,7
Décembre	322,7	95,1	834,7	134,5	p 539,8	p 486,9	267,4	123,8	p 23,1	p 2.059,7	p 768,3	p 2.828,0

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

XV - 6. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : CGER.

Modalités d'épargne	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
A. Thésaurisation ¹ :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B. Epargne-dépôt ² :								
Caisses d'épargne	21,4	21,7	17,7	17,9	44,0	56,2	49,8	36,8
Banques	19,7	19,9	26,5	20,6	29,5	52,0	64,9	33,7
Institutions paraétatiques de crédit	1,0	2,1	3,0	2,0	3,2	6,4	8,0	12,9
Mutualités	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	42,3	43,9	47,4	40,6	76,8	114,7	122,8	83,5
Doubles emplois ³ ...	- 8,0	- 9,2	- 23,9	- 10,3	- 19,3	- 23,0	- 44,2	- 22,3
Total net ...	34,3	34,7	23,5	30,3	57,5	91,7	78,6	61,2
C. Epargne-réserves ^{2 4} :								
Organismes de pensions	1,3	1,7	2,1	1,8	2,2	4,5	2,9	7,1
Organismes d'assurance-accidents du travail ..	1,5	1,3	1,4	1,7	2,1	3,4	5,1	4,5
Caisses de vacances annuelles	0,5	0,7	1,2	1,6	1,6	0,9	1,9	2,5
Organismes d'assurance-vie	6,5	7,1	7,1	7,5	9,4	10,7	12,2	13,8
Organismes d'assurances de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	1,9	2,4	3,0	3,0	3,3	3,2	6,0	5,6
Total ...	11,7	13,2	14,8	15,6	18,6	22,7	28,1	33,5
D. Epargne hypothécaire et immobilière :								
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	16,0	14,9	15,4	16,0	17,1	19,3	21,1	24,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	11,8	15,3	19,0	10,2	- 3,3	- 0,5	4,0	9,2
Total ...	27,9	30,2	34,4	26,2	13,8	18,8	25,1	33,3
E. Emissions de capitaux :								
Nouveaux placements du public	35,8	44,6	49,5	47,1	73,0	80,4	75,0	90,2
F. Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers	- 2,0	- 5,0	- 4,4	- 0,1	- 2,5	- 9,9	- 11,3	- 14,0
Epargne nette totale ...	107,6	117,7	117,8	119,1	160,4	203,7	195,5	204,2
Amortissements sur habitations ...	13,8	14,8	16,0	18,6	22,7	23,8	25,5	29,9
Epargne brute totale ...	121,4	132,5	133,8	137,7	183,1	227,5	221,0	234,1

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne

dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur ⁴			Total émissions nettes à plus d'un an (9) = (5) + (8)
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet (4)	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes (6)	Amortissements (7)	Emissions nettes (8) = (6) - (7)	
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)						
1. Etat (dette directe uniquement) ...	1969	56,6	43,6	13,0	—	13,0	8,3	3,8	4,5	17,5
	1970	56,0	43,8	12,2	—	12,2	3,8	5,5	- 1,7	10,5
	1971	114,5	47,4	67,1	—	67,1	5,9	5,2	0,7	67,8
	1972	100,0	31,4	68,6	—	68,6	4,4	0,2	4,2	72,8
	1973	103,0	37,4	65,6	—	65,6	0,3	3,2	- 2,9	62,7
	1974	106,0	50,6	55,4	—	55,4	6,0	3,4	2,6	58,0
	p 1975	133,1	63,7	69,4	—	69,4	—	3,6	- 3,6	65,8
p 1976	129,0	57,3	71,7	—	71,7	—	5,4	- 5,4	66,3	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1969	9,5	4,3	5,2	—	5,2	2,6	2,4	0,2	5,4
	1970	10,3	2,3	8,0	—	8,0	4,4	3,7	0,7	8,7
	1971	...	4,4	- 4,4	—	- 4,4	4,9	3,4	1,5	- 2,9
	1972	12,2	5,1	7,1	—	7,1	6,5	3,9	2,6	9,7
	1973	—	3,8	- 3,8	—	- 3,8	8,6	7,3	1,3	- 2,5
	1974	—	5,0	- 5,0	—	- 5,0	16,8	10,3	6,5	1,5
	p 1975	29,0	4,5	24,5	—	24,5	4,0	0,9	3,1	27,6
p 1976	23,0	12,2	10,8	—	10,8	10,7	1,7	9,0	19,8	
3. Intermédiaires financiers publics (y compris CGER)	1969	2,0	1,3	0,7	8,1	8,8	3,8	1,7	2,1	10,9
	1970	5,5	2,6	2,9	15,2	18,1	6,5	3,0	3,5	21,6
	1971	5,0	5,2	- 0,2	20,7	20,5	9,8	2,0	7,8	28,3
	1972	...	0,1	- 0,1	10,6	10,5	10,3	2,2	8,1	18,6
	1973	3,1	1,0	2,1	13,6	15,7	7,1	2,8	4,3	20,0
	1974	14,0	0,5	13,5	16,2	29,7	7,1	3,3	3,8	33,5
	p 1975	—	1,1	- 1,1	20,5	19,4	16,7	4,5	12,2	31,6
p 1976	—	2,1	- 2,1	33,1	31,0	11,4	5,2	6,2	37,2	
4. Pouvoirs subordonnés, Intercomm. pour la constr. des Autoroutes et Crédit Communal de Belgique	1969	9,2	2,7	6,5	9,8	16,3	16,3
	1970	11,0	2,4	8,6	11,0	19,6	...	0,1	- 0,1	19,5
	1971	17,0	3,1	13,9	12,8	26,7	3,6	0,1	3,5	30,2
	1972	17,5	3,5	14,0	11,1	25,1	3,8	...	0,8	25,9
	1973	27,2	7,5	19,7	17,5	37,2	0,9	...	0,9	38,1
	1974	8,5	5,6	2,9	19,8	22,7	0,9	0,1	0,8	23,5
	p 1975	8,0	5,3	2,7	23,6	26,3	1,5	0,5	1,0	27,3
p 1976	21,0	8,6	12,4	28,1	40,5	0,2	0,6	- 0,4	40,1	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1969	6,0	4,6	1,4	—	1,4	2,4	1,0	1,4	2,8
	1970	8,5	5,0	3,5	—	3,5	4,2	0,9	3,3	6,8
	1971	10,5	5,7	4,8	—	4,8	4,3	1,1	3,2	8,0
	1972	11,5	3,7	7,8	—	7,8	3,5	2,5	1,0	8,8
	1973	14,0	8,5	5,5	—	5,5	2,6	1,8	0,8	6,3
	1974	12,0	5,0	7,0	—	7,0	4,9	1,2	3,7	10,7
	p 1975	5,0	4,6	0,4	—	0,4	7,0	2,4	4,6	5,0
p 1976	23,0	7,1	15,9	—	15,9	6,3	3,8	2,5	18,4	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1969	83,3	56,5	26,8	17,9	44,7	17,1	8,9	8,2	52,9
	1970	91,3	56,1	35,2	26,2	61,4	18,9	13,2	5,7	67,1
	1971	147,0	65,8	81,2	33,5	114,7	28,5	11,8	16,7	131,4
	1972	141,2	43,8	97,4	21,7	119,1	25,5	8,8	16,7	135,8
	1973	147,3	58,2	89,1	31,1	120,2	19,5	15,1	4,4	124,6
	1974	140,5	66,7	73,8	36,0	109,8	35,7	18,3	17,4	127,2
	p 1975	175,1	79,2	95,9	44,1	140,0	29,2	11,9	17,3	157,3
p 1976	196,0	87,3	108,7	61,2	169,9	28,6	16,7	11,9	181,8	

¹ Pour mémoire : Mouvement net de la dette à un an au plus en francs belges de l'Etat : en 1969 : - 0,4; en 1970 : 15,2; en 1971 : - 11,4; en 1972 : - 0,4; en 1973 : - 8,7; en 1974 : 8,5; en 1975 : 16,9; et en 1976 : 53,0 milliards. Montant des émissions nettes à un an au plus des années 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975 et 1976 : « Intermédiaires financiers publics » : - 2,3, 8,9, 8,7, 1,0, 0,7, 0,6, 7,0 et - 4,9 milliards; « Pouvoirs subordonnés », Intercommunales pour la construction des Autoroutes et Crédit Communal de Belgique : 2,4, 5,9, 4,0, 3,7, 8,7, 4,5, 4,7 et 1,9 milliards.

¹ Les émissions par grosses tranches, dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., l'O.C.C.H., la C.N.C.P., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC ¹

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ² (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission ³	Rendement pour le porteur ⁴		
Mois	Jour							à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale	
1974	Février	6	Etat belge 1974-88	8,25	99,25	14 ans	17.900	8,37	—	8,34
	Février	6	Etat belge 1974-81-88	8,00 — 8,25 ⁵	99,25	7 ou 14 ans	19.100	8,20	8,14	8,26
	Mars	13	Interc. Autor. des Ardennes E9/E40 1974-86	8,25	98,75	12 ans	5.000	8,46	—	8,42
	Mars	13	Intercom. Autor. E3 1974-86	8,25	98,75	12 ans	3.500	8,46	—	8,42
	Mai	20	Etat belge 1974-82	9,00	99,75	8 ans	36.000	9,05	—	9,05
	Septembre	9	Etat belge 1974-82	10,00	100,00	7 ans 6 mois	33.000	10,02	—	10,02
	Octobre	14	S.N.C.I. 1974-81	10,00	99,25	6 ans 6 mois	7.000	10,19	—	10,19
	Novembre	12	S.N.L. 1974-80	10,00	99,25	6 ans	6.000	10,24	—	10,24
	Décembre	9	R.T.T. 1974-81	10,00	99,50	7 ans	12.000	10,12	—	10,10
						139.500				
1975	Janvier	15	Etat belge 1975-81-85	10,00 — 9,75 ⁵	100,00	6 ou 10 ans	42.000	9,95	10,00	9,93
	Février	17	Ville d'Anvers 1975-81	10,00	100,00	6 ans	5.000	10,00	—	10,00
	Février	17	Ville de Liège 1975-81	10,00	100,00	6 ans	3.000	10,00	—	10,00
	Avril	14	Etat belge 1975-83	9,00	99,50	8 ans	50.000	9,10	—	9,09
	Mai	15	S.N.C.B. 1975-84	8,75	100,00	9 ans	5.000	8,75	—	8,75
	Juin	23	Fonds des Routes 1975-83	8,25	100,00	8 ans	29.000	8,25	—	8,25
	Septembre	15	Etat belge 1975-83	8,50	99,00	7 ans 9 mois 14 jours	41.100	8,77	—	8,69
						175.100				
1976	Janvier	12	Fonds des Routes 1976-84	9,00	100,00	8 ans	23.000	9,00	—	9,00
	Février	12	Etat belge 1976-84	9,00	99,00	8 ans	41.000	9,19	—	9,18
	Avril	23	R.T.T. 1976-84	10,00	100,00	8 ans	16.000	10,00	—	10,00
	Mai	31	Etat belge 1976-84	10,00	100,00	8 ans	48.000	10,00	—	10,00
	Juin	24	Ville d'Anvers 1976-84	10,00	99,75	8 ans	5.000	10,06	—	10,05
	Juin	24	Ville de Liège 1976-84	10,00	99,75	8 ans	2.000	10,06	—	10,05
	Septembre	6	Etat belge 1976-85	10,00	100,00	8 ans 6 mois	40.000	10,02	—	10,02
	Octobre	13	S.N.C.B. 1976-84	10,00	99,50	8 ans	7.000	10,11	—	10,09
	Novembre	17	Intercom. Autoroutes E3 et E5 1976-84	10,00	98,75	8 ans	14.000	10,26	—	10,24
						196.000				
1977	Janvier	17	Etat belge 1977-85	10,00	100,00	8 ans	56.000	10,00	—	10,00
	Février	17	S.N.C.I. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	5.000	9,96	—	9,96
	Février	17	S.N.L. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	16.500	9,96	—	9,96
	Mars	16	Fonds des Routes 1977-86	9,75	100,00	9 ans	16.500 ⁶	9,75	—	9,75
	Avril	25	Ville d'Anvers 1977-84	9,75	99,25	7 ans	6.000	9,93	—	9,90
	Avril	25	Ville de Bruxelles 1977-84	9,75	99,25	7 ans	2.000	9,93	—	9,90
	Avril	25	Ville de Liège 1977-84	9,75	99,25	7 ans	4.000	9,93	—	9,90
	Mai	25	Etat belge 1977-84	9,75	99,75	7 ans	50.300	9,81	—	9,80
	Juin	27	S.N.C.B. 1977-86	9,75	100,25	9 ans	6.000	9,70	—	9,71
	Septembre	5	Etat belge 1977-87	9,50	100,25	9 ans 6 mois	61.500	9,47	—	9,48
	Octobre	13	Fonds des Routes 1977-85	9,00	100,00	7 ans 6 mois	28.500	9,02	—	9,02
	Décembre	8	S.N.L. 1977-86	8,75	98,75	8 ans 6 mois	18.000	9,01	—	8,98
						270.300				
1978	Janvier	30	Etat belge 1978-86	9,50	101,25	8 ans	63.000	9,24	—	9,27
	Mars	2	Fonds des Routes 1978-86	9,00	100,00	8 ans	33.000	9,00	—	9,00
	Mai	2	Etat belge 1978-85	8,50	100,00	7 ans	63.000	8,50	—	8,50
	Juin	15	R.T.T. 1978-86	8,50	99,25	8 ans	23.000	8,65	—	8,63

¹ Emprunts qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*, à l'exception des émissions continues.

² Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce que les émissions dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties au tableau précédent entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

³ Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursements, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix du capital en vie, évalué au cours d'émission.

⁴ Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

⁵ Le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire; le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

⁶ Dont 16.000 millions de francs rattachés aux Intercommunales Autoroutières.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

XVI - 3a. — Situation officielle

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes									Dettes indirectes	Dettes totales (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 2	Dettes totales (y compris la dette reprise de la République du Zaïre) 2	
	en francs belges					en monnaies étrangères							
	consolidée 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs des particuliers à l'O.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale 2	Totale de la dette directe 2				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) + (8)				(10)
1969	347,7	13,9	67,3	52,9	481,8	11,2	49,9	61,1	542,9	52,9	595,8	2,6	598,4
1970	359,6	12,5	78,1	57,3	507,5	9,9	40,4	50,3	557,8	61,7	619,5	2,2	621,7
1971	426,5	13,4	66,9	57,2	564,0	8,2	14,0	22,2	586,2	56,7	642,9	1,8	644,7
1972	494,9	17,7	57,7	66,0	636,3	6,5	1,9	8,4	644,7	65,5	710,2	1,4	711,6
1973	559,4	15,9	56,6	63,4	695,3	5,5	...	5,5	700,8	62,9	763,7	1,0	764,7
1974	613,7	19,7	57,7	65,7	756,8	4,6	...	4,6	761,4	59,2	820,6	0,8	821,4
1975	681,9	17,3	71,0	69,4	839,6	3,7	...	3,7	843,3	85,1	928,4	0,4	928,8
1976 Mars	715,3	16,4	96,2	72,6	900,5	3,7	...	3,7	904,2	106,6	1.010,8	0,3	1.011,1
1976 Juin	745,8	15,4	115,0	77,6	953,8	3,3	...	3,3	957,1	100,3	1.057,4	0,3	1.057,7
1976 Septembre	751,4	14,7	134,2	75,4	975,7	3,1	...	3,1	978,8	98,2	1.077,0	0,2	1.077,2
1976 Décembre	752,5	13,0	116,6	76,8	958,9	2,9	...	2,9	961,8	96,7	1.058,5	0,2	1.058,7
1977 Mars	786,8	12,0	187,6	81,0	1.067,4	2,9	...	2,9	1.070,3	95,4	1.165,7	0,1	1.165,8
1977 Avril	784,3	11,4	190,9	93,8	1.080,4	2,9	...	2,9	1.083,3	95,7	1.179,0	0,1	1.179,1
1977 Mai	780,9	10,7	223,3	82,7	1.097,6	2,8	...	2,8	1.100,4	95,1	1.195,5	0,1	1.195,6
1977 Juin	826,3	13,4	199,2	83,6	1.122,5	2,7	...	2,7	1.125,2	94,3	1.219,5	0,1	1.219,6
1977 Juillet	823,2	6,4	190,5	86,9	1.107,0	2,7	...	2,7	1.109,7	93,8	1.203,5	0,1	1.203,6
1977 Août	819,4	7,5	203,4	83,4	1.113,7	2,6	...	2,6	1.116,3	93,2	1.209,5	0,1	1.209,6
1977 Septembre	876,6	6,9	172,3	80,9	1.136,7	2,6	...	2,6	1.139,3	92,5	1.231,8	0,2	1.232,0
1977 Octobre	873,1	6,2	137,4	88,7	1.105,4	2,6	...	2,6	1.108,0	120,3	1.228,3	0,2	1.228,5
1977 Novembre	869,2	6,3	161,8	81,7	1.119,0	2,6	...	2,6	1.121,6	119,8	1.241,4	0,1	1.241,5
1977 Décembre	864,6	6,3	156,0	79,9	1.106,8	2,5	...	2,5	1.109,3	119,3	1.228,6	0,1	1.228,7
1978 Janvier	859,6	6,3	183,5	90,3	1.139,7	2,6	...	2,6	1.142,3	118,9	1.261,2	0,1	1.261,3
1978 Février	914,0	6,4	181,4	86,3	1.188,1	2,6	...	2,6	1.190,7	118,3	1.309,0	0,1	1.309,1
1978 Mars	909,7	6,2	218,3	85,7	1.219,9	2,6	...	2,6	1.222,5	125,8	1.348,3	0,1	1.348,4
1978 Avril	907,3	6,2	216,0	90,6	1.220,1	2,5	...	2,5	1.222,6	125,8	1.348,4	0,1	1.348,5

1 Y compris l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

3 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Périodes	Dettes totales (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 1	Dettes reprises de la République du Zaïre 2	Dettes totales 3	Variations comptables à éliminer				Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	Variations du compte créditeur de l'Etat à la B.N.B. et des placements financiers	Besoins nets de financement du Trésor 7
				Certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. 4	Certificats de trésorerie souscrits par la B.N.B. pour le financement des prêts au F.M.I. 5	Avoirs de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale 6	Divers			
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (3) - (4) à (7)	(9)	(10) = (8) - (9)	
1970	+ 23,7	- 0,4	+ 23,3	- 0,5	+ 23,8	...	+ 23,8
1971	+ 23,4	- 0,4	+ 23,0	- 10,4	...	- 0,3	- 0,1 ⁸	+ 33,8	...	+ 33,8
1972	+ 67,3	- 0,4	+ 66,9	+ 3,9	...	- 0,2	- 0,5 ⁹	+ 63,7	...	+ 63,7
1973	+ 53,5	- 0,4	+ 53,1	+ 1,3	...	- 2,1	+ 2,8 ¹⁰	+ 51,1	...	+ 51,1
1974	+ 56,9	- 0,2	+ 56,7	- 0,7	+ 57,4	...	+ 57,4
1975	+ 107,8	- 0,4	+ 107,4	- 1,9	+ 109,3	...	+ 109,3
1976	+ 130,1	- 0,2	+ 129,9	- 3,2	+ 133,1	...	+ 133,1
1977	+ 170,1	- 0,1	+ 170,0	+ 2,6	+ 167,4	...	+ 167,4
1977 4 premiers mois	+ 120,5	- 0,1	+ 120,4	+ 0,3	+ 120,1	...	+ 120,1
1978 4 premiers mois	+ 119,8	...	+ 119,8	+ 4,0	+ 115,8	...	+ 115,8

1 Variations de la colonne (11) du tableau XVI-3a.

2 Variations de la colonne (12) du tableau XVI-3a.

3 Variations de la colonne (13) du tableau XVI-3a.

4 Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la B.N.B.; celle-ci reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le F.M.I.

5 La souscription de certificats de trésorerie constitue simplement la modalité technique sous laquelle la B.N.B. finance les prêts consentis au F.M.I. dans le cadre des Accords Généraux d'Emprunt.

6 Les variations de l'avoir de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale ont pour exactes contreparties des mouvements de l'avoir des Ministres de l'Education Nationale auprès

de la B.N.B. A partir d'octobre 1973, l'avoir précité n'est plus compris dans les chiffres de l'avoir des particuliers à l'O.C.P.

7 La colonne (10) correspond (avec signe inversé) à la colonne (5) de l'ancienne série et à la colonne (3) de la nouvelle série « Besoins nets de financement du Trésor » du tableau XI-3.

8 B.I.R.D. : + 0,5; réévaluation du franc suisse : + 0,3; conclusions de la Conférence du Groupe des Dix à Washington des 17 et 18-12-1971 : - 0,8 (dollars U.S.) et - 0,1 (francs suisses).

9 B.I.R.D.

10 Bons du Trésor spéciaux remis à la B.N.B. et couvrant les diminutions nettes de ses actifs découlant de la dévaluation du dollar U.S. le 12-2-1973 (Convention du 31-12-1973).

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC

a) Ventilation par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers 3	Total	Pour mémoire : Titres zairois et titres du Fonds Belgo- Congolais d'Amortisse- ment et de Gestion 4
	Etat 2	Paraétatiques d'exploitation	Sécurité sociale et fonds de pension	Secteur public non compris ailleurs			

Titres accessibles à tout placeur ¹

1969	340,6	39,7	—	53,6	209,4	643,3	10,9
1970	360,8	43,5	—	62,5	248,8	715,6	10,6
1971	422,3	49,9	—	76,6	289,8	838,6	10,3
1972	498,2	58,0	—	101,4 ⁵	315,1	972,7 ⁵	—
1973	560,5	63,7	—	120,9 ⁵	352,6	1.097,7 ⁵	—
1974	611,1	71,2	—	124,4 ⁵	406,4	1.213,1 ⁵	—
1975	705,4	72,1	—	126,9 ⁵	460,5	1.364,9 ⁵	—
1976 p	788,7	88,0	—	139,0 ⁵	516,6	1.532,3 ⁵	—

Titres non accessibles à tout placeur

1969	71,8	13,3	3,8	16,9	37,1	142,9	—
1970	70,9	19,4	3,3	17,3	39,7	150,6	—
1971	72,2	22,7	3,3	22,0	47,8	168,0	—
1972	78,1	26,2	3,9	21,4	55,8	185,4	—
1973	76,1	27,3	3,2	23,4	59,8	189,8	—
1974	80,1	30,9	3,2	27,6	63,1	204,9	—
1975	77,8	35,9	5,7	29,6	75,3	224,3	—
1976 p	72,6	38,5	11,2	31,9	81,8	236,0	—

Total

1969	412,4	53,0	3,8	70,5	246,5	786,2	10,9
1970	431,7	62,9	3,3	79,8	288,5	866,2	10,6
1971	494,5	72,6	3,3	98,6	337,6	1.006,6	10,3
1972	576,3	84,2	3,9	122,8 ⁵	370,9	1.158,1 ⁵	—
1973	636,6	91,0	3,2	144,3 ⁵	412,4	1.287,5 ⁵	—
1974	691,2	102,1	3,2	152,0 ⁵	469,5	1.418,0 ⁵	—
1975	783,2	108,0	5,7	156,5 ⁵	535,8	1.589,2 ⁵	—
1976 p	861,3	126,5	11,2	170,9 ⁵	598,4	1.768,3 ⁵	—

¹ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

² Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

³ Y compris les bons de caisse à un an au plus.

⁴ Titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds, y compris les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année. A partir de 1972, ces titres sont inclus dans la rubrique « Secteur public non compris ailleurs ».

⁵ Y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN
DU SECTEUR PUBLIC**

b) Ventilation par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers					Total
	Entreprises, particuliers, Etranger	Para-étatiques d'exploitation	Secteur public non compris ailleurs 2	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires 3	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit	

Titres accessibles à tout placeur 1

1969	346,2	4,4	3,0	8,0	102,4	6,9	64,5	89,2	18,7	643,3
1970	384,4	4,7	2,9	8,9	128,2	6,0	68,9	93,2	18,4	715,6
1971	427,1	5,1	2,6	11,2	170,2	8,2	85,3	98,6	30,3	838,6
1972 4	470,4	6,2	2,7	12,7	212,0	15,2	110,7	104,2	38,6	972,7
1973 4	519,3	6,6	3,0	14,7	254,0	15,7	129,3	113,1	42,0	1.097,7
1974 4	577,1	6,6	3,7	15,4	283,9	12,1	146,4	123,9	44,0	1.213,1
1975 4	641,1	8,4	4,5	14,4	322,6	17,9	172,3	131,2	52,5	1.364,9
1976 4 p	750,2	8,2	5,9	13,4	347,7	14,9	203,1	136,7	52,2	1.532,3

Titres non accessibles à tout placeur

1969	5,8	0,3	0,2	2,5	65,0	—	28,3	34,3	6,5	142,9
1970	9,4	0,4	0,3	2,4	67,8	—	31,0	34,3	5,0	150,6
1971	9,2	0,3	0,3	2,8	72,5	—	40,2	33,8	8,9	168,0
1972	9,0	0,3	0,2	2,8	79,8	—	48,4	32,4	12,5	185,4
1973	8,4	0,2	0,2	3,2	81,6	—	51,8	32,8	11,6	189,8
1974	8,7	0,3	0,2	3,9	85,7	—	57,6	32,9	15,6	204,9
1975	10,2	0,3	0,2	3,7	92,6	—	70,1	31,7	15,5	224,3
1976 p	11,4	0,3	0,2	3,1	91,8	—	83,9	29,7	15,6	236,0

Total

1969	352,0	4,7	3,2	10,5	167,4	6,9	92,8	123,5	25,2	786,2
1970	393,8	5,1	3,2	11,3	196,0	6,0	99,9	127,5	23,4	866,2
1971	436,3	5,4	2,9	14,0	242,7	8,2	125,5	132,4	39,2	1.006,6
1972 4	479,4	6,5	2,9	15,5	291,8	15,2	159,1	136,6	51,1	1.158,1
1973 4	527,7	6,8	3,2	17,9	335,6	15,7	181,1	145,9	53,6	1.287,5
1974 4	585,8	6,9	3,9	19,3	369,6	12,1	204,0	156,8	59,6	1.418,0
1975 4	651,3	8,7	4,7	18,1	415,2	17,9	242,4	162,9	68,0	1.589,2
1976 4 p	761,6	8,5	6,1	16,5	439,5	14,9	287,0	166,4	67,8	1.768,3

1 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

2 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

3 A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

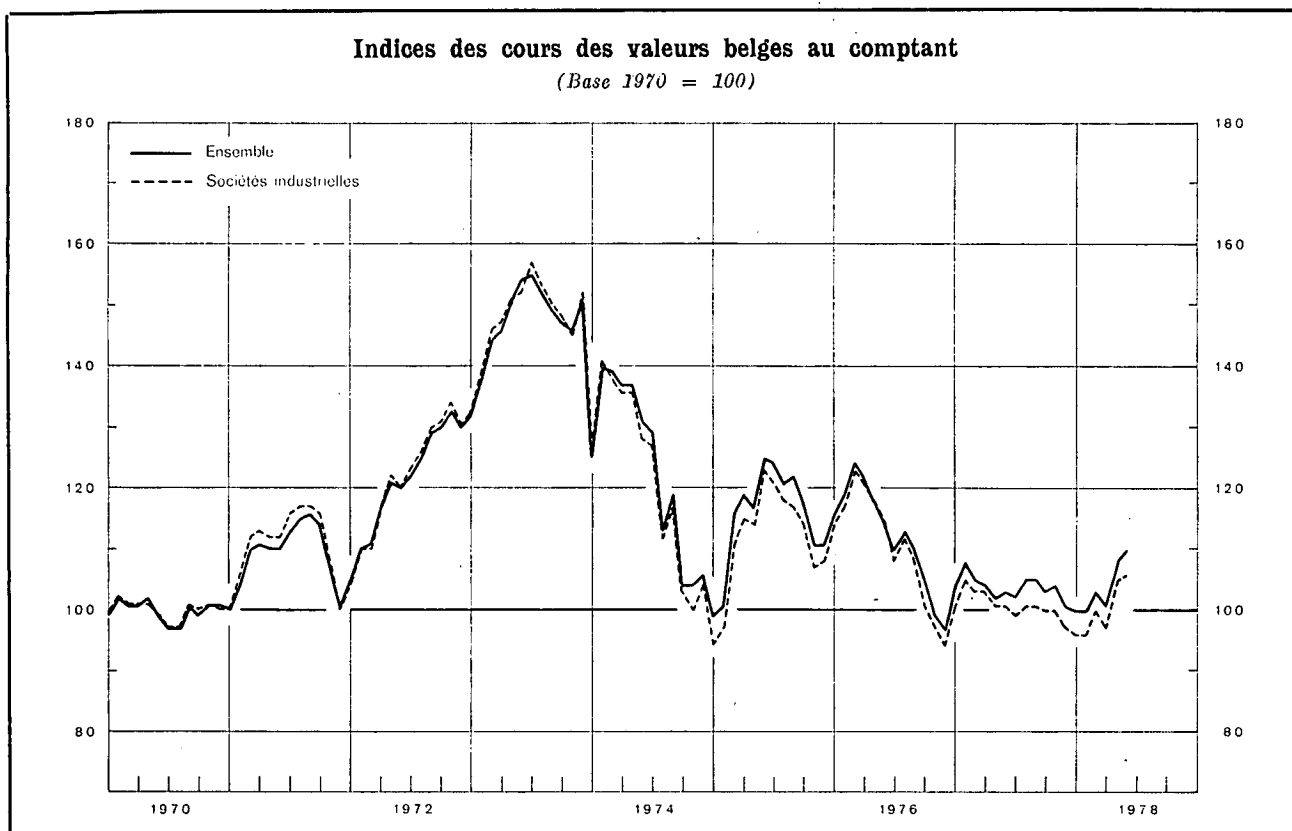
4 Y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI^e année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». XXXVIII^e année, vol. I, n° 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». XLII^e année, vol. I,

n° 3, mars 1966 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». XLIII^e année, vol. I, n° 3, mars 1968 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». XLV^e année, vol. I, n° 3, mars 1970 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — Statistiques Economiques belges 1960-1970.

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Moyennes mensuelles ou mois	Capitaux traités		Valeurs belges									
	moyennes par séance (millions de francs) 1		Indices des cours 2				Taux de rendement 3					
			Au comptant		A terme	Ensemble		Sociétés industrielles				
			Ensemble	Sociétés industrielles		Ensemble	Sociétés industrielles					
(Base 1970 = 100)						en p.c.						
1970	112		100	100	100			4,9		5,2		
1971	169		110	111	103			5,2		5,9		
1972	199		123	124	118			4,1		3,9		
1973	276		147	148	144			3,8		3,7		
1974	185		121	119	125			5,3		5,4		
1975	205		117	113	123			5,8 ⁴		5,8 ⁴		
1976	230		111	110	116			5,5		4,9		
1977	166		103	100	99			5,9		5,4		
		1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	
Janvier	197	127	108	99	105	96	110	89	5,4	6,3	4,7	6,1
Février	179	123	105	103	103	100	105	88	5,5	6,3	4,7	6,2
Mars	168	132	104	101	103	97	103	88	5,5	6,2	4,9	6,1
Avril	213	199	102	108	101	105	101	95	5,5	5,8	4,9	5,6
Mai	189	201	103	110	101	106	102	99	5,8	6,0	4,9	5,8
Juin	153		102		99		101		6,0		5,5	
Juillet	151		105		101		103		6,0		5,6	
Août	131		105		101		101		6,1		5,7	
Septembre	150		103		100		96		6,1		5,7	
Octobre	154		104		100		95		6,1		5,8	
Novembre	168		101		97		92		6,3		6,0	
Décembre	138		99		96		90		6,3		6,1	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant) à la Bourse de Bruxelles.

2 Source : I.N.S. : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois ; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois seulement (Bourses de Bruxelles et d'Anvers).

3 Source : Kredietbank : Rapport au cours à la fin du mois du dernier dividende net annoncé ou payé (Bourse de Bruxelles).

4 Nouvelle série.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1966	54	9,4	5,9	1,8	...	1,0	0,1	11,6	0,5
1967	50	10,1	7,2	1,9	...	1,1	0,1	13,1	0,6
1968	50	10,4	8,1	2,1	...	1,1	0,1	16,0	0,7
1969	52	14,5	8,8	2,4	...	1,4	0,1	20,3	0,9
1970	53	16,5	10,5	2,8	0,3	1,6	0,1	25,1	1,2
1971	47	16,5	12,3	3,3	...	2,0	0,1	29,7	1,6
1972	48	18,0	13,6	3,6	...	2,1	0,1	34,9	2,0
1973	45	18,5	14,9	3,7	...	2,3	0,1	40,4	2,2

Sociétés financières et immobilières ⁵

1966	1.819	39,0	23,0	4,4	0,3	2,5	0,2	19,8	1,0
1967	1.865	44,4	26,2	4,4	0,4	2,8	0,2	23,7	1,1
1968	1.892	48,1	27,3	4,9	0,5	2,9	0,2	28,1	1,4
1969	1.940	53,5	28,8	5,6	0,6	3,2	0,2	33,7	1,8
1970	1.981	57,0	32,0	6,3	0,7	3,7	0,2	39,6	2,2
1971	2.077	59,4	34,2	6,6	0,6	4,1	0,2	46,4	2,8
1972	2.121	61,7	38,4	6,8	0,8	4,5	0,2	55,0	3,3
1973	2.141	63,9	41,5	8,6	0,4	5,2	0,3	64,1	3,8

Industries des fabrications métalliques

1966	1.396	21,5	17,3	4,8	0,9	1,3	0,2	2,1	0,1
1967	1.391	22,9	19,3	4,0	1,4	1,3	0,2	2,4	0,1
1968	1.361	23,9	21,3	4,0	1,3	1,5	0,1	2,3	0,1
1969	1.352	28,5	20,5	4,8	1,3	1,5	0,1	2,1	0,2
1970	1.336	32,3	22,2	6,1	1,8	1,8	0,1	2,5	0,1
1971	1.356	37,7	23,3	7,1	1,2	1,7	0,1	2,3	0,2
1972	1.391	42,3	28,4	7,8	1,5	2,0	0,1	5,5	0,2
1973	1.425	45,7	31,2	9,1	1,6	2,9	0,1	5,4	0,3

Métallurgie du fer

1966	96	21,3	18,2	0,6	0,2	0,3	...	6,6	0,4
1967	93	23,9	18,5	0,8	0,4	0,2	...	5,6	0,4
1968	90	26,2	19,3	0,5	0,1	0,3	...	5,1	0,3
1969	87	26,9	20,1	0,9	0,1	0,4	...	4,4	0,3
1970	90	25,9	18,1	3,1	0,1	1,5	0,1	3,6	0,3
1971	88	28,3	18,9	3,2	0,1	1,8	0,1	2,8	0,2
1972	87	28,4	20,2	1,4	0,3	0,6	...	2,3	0,2
1973	86	28,6	20,5	1,4	0,5	1,0	0,1	2,0	0,2

Industrie textile

1966	986	12,8	11,1	1,3	0,8	0,4	0,1	0,3	...
1967	976	13,1	11,4	1,3	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1968	967	13,2	12,0	1,1	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1969	929	13,8	11,3	1,5	0,5	0,4	0,1	0,3	...
1970	919	14,6	11,8	1,7	0,4	0,4	0,1	0,3	...
1971	901	14,4	12,4	1,3	1,0	0,4	0,1	0,3	...
1972	898	15,1	13,0	1,9	0,7	0,4	0,1	0,3	...
1973	915	15,0	13,3	2,1	0,6	0,4	0,1	0,3	...

Notes : voir fin du tableau XVII-2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Perles			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1966	725	12,1	9,5	1,7	0,2	0,7	0,1	0,9	0,1
1967	729	12,9	10,8	2,1	0,3	0,8	0,1	0,9	0,1
1968	717	14,7	10,2	2,5	0,4	0,9	0,1	0,8	0,1
1969	703	16,1	9,9	2,2	0,5	0,8	0,1	0,8	0,1
1970	713	18,3	10,7	2,7	0,5	0,9	0,1	0,8	0,1
1971	699	17,1	10,6	1,8	0,5	0,7	0,1	0,8	0,1
1972	693	19,5	12,8	2,9	0,5	1,1	0,1	0,8	0,1
1973	696	20,6	14,5	3,1	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
Industrie chimique									
1966	606	20,2	9,8	2,8	0,4	1,5	0,1	0,6	...
1967	607	22,3	10,7	2,7	0,6	1,5	0,1	0,5	...
1968	627	35,1	25,8	4,1	0,9	2,2	0,1	0,4	...
1969	643	40,4	26,0	5,3	0,8	2,7	0,1	0,4	...
1970	631	43,7	27,4	5,5	0,6	2,8	0,1	1,0	...
1971	635	48,1	29,8	6,7	1,2	3,3	0,1	4,0	0,1
1972	644	49,9	35,9	6,7	1,3	4,0	0,1	4,4	0,3
1973	653	52,3	35,9	7,5	0,9	4,4	0,1	5,4	0,4
Electricité									
1966	24	23,5	4,3	2,3	...	1,9	0,1	13,3	0,8
1967	16	14,6	2,2	1,3	...	1,2	...	14,2	0,9
1968	17	28,0	5,8	2,6	...	2,3	0,1	14,2	0,9
1969	17	27,2	5,3	2,6	...	2,4	0,1	14,6	0,9
1970	18	30,1	6,1	3,0	...	2,6	0,1	15,9	1,0
1971	18	31,8	7,1	3,4	...	3,0	0,1	20,3	1,1
1972	17	34,3	7,5	3,7	...	3,3	0,1	29,0	1,5
1973	17	36,6	8,4	3,8	...	3,6	0,1	34,2	2,1
Industrie du charbon									
1966	30	7,0	2,0	0,2	0,6	0,1	...	0,3	...
1967	30	7,0	1,8	0,1	0,8	0,1
1968	26	4,9	1,7	0,1	0,5	0,1
1969	25	4,7	1,3	0,1	0,3
1970	24	4,8	1,1	0,2	0,3	0,2
1971	24	4,8	0,9	0,2	0,2	0,1
1972	22	4,6	0,7	0,1	0,3
1973	21	4,6	0,6	...	0,4
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁶									
1966	14.913	231,7	145,6	30,4	5,1	13,5	1,5	61,1	3,4
1967	14.986	240,3	156,4	28,7	7,4	13,1	1,4	66,9	3,6
1968	15.037	279,0	183,1	33,0	7,9	15,9	1,4	73,3	4,1
1969	15.286	310,9	181,0	39,3	7,0	17,9	1,5	89,8	4,6
1970	15.567	343,9	191,4	47,4	9,1	21,2	1,7	104,1	5,3
1971	15.938	371,8	210,8	53,5	9,7	23,8	1,9	122,3	7,0
1972	16.640	395,4	239,8	53,9	12,6	24,2	1,8	151,0	8,5
1973	17.155	419,2	257,5	62,5	10,6	28,9	2,0	173,2	10,4

Notes : voir fin du tableau XVII-2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dettes obligataires en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

1966	299	41,4	32,7	3,5	0,9	2,1	0,1	1,8	...
1967	277	40,3	32,7	2,7	5,2	2,3	0,1	1,8	0,1
1968	264	40,2	28,6	4,4	0,6	2,7	0,2	3,8	0,1
1969	252	41,2	27,7	5,1	0,1	3,0	0,2	4,2	0,2
1970	240	41,3	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2	3,7	0,3
1971	234	43,0	29,0	7,1	0,3	3,9	0,2	2,3	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2	4,9	0,2
1973	211	43,9	32,0	5,5	0,4	3,7	0,2	4,8	0,3

C. — Total général ^{6 7}

1966	15.212	273,1	178,3	33,9	6,0	15,6	1,6	62,9	3,4
1967	15.263	280,6	189,1	31,4	12,6	15,4	1,5	68,7	3,7
1968	15.301	319,2	211,7	37,4	8,5	18,6	1,6	77,1	4,2
1969	15.538	352,1	208,7	44,4	7,1	20,9	1,7	93,9	4,8
1970	15.807	385,2	221,1	53,8	11,7	24,8	1,9	107,8	5,6
1971	16.172	414,8	239,8	60,6	10,0	27,7	2,1	124,6	7,2
1972	16.869	442,2	271,7	69,2	12,8	28,0	2,0	155,9	8,7
1973	17.366	463,1	289,5	68,0	11,0	32,6	2,2	178,0	10,7

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie à la fin de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

⁷ Après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1970 12 mois	15.589	344,5	191,6	47,5	9,2	21,1	4,9
1971 12 mois	15.989	372,3	210,9	53,5	9,7	23,8	5,1
1972 3 premiers mois	1.963	41,2	33,1	7,2	1,5	3,0	1,9
6 premiers mois	13.738	351,3	205,2	46,4	11,0	21,4	3,6
9 premiers mois	15.262	369,6	219,4	49,4	11,7	22,3	5,1
12 mois	16.693	395,7	240,0	53,9	12,6	24,2	7,7
1973 1 ^{er} mois	193	3,8	2,6	0,6	0,2	0,2	0,6
2 premiers mois	441	16,7	14,4	3,8	0,4	1,6	1,3
3 premiers mois	1.987	45,1	35,5	8,7	0,9	4,1	2,1
4 premiers mois	5.340	119,7	76,1	20,2	3,0	8,7	2,8
5 premiers mois	10.743	267,0	145,5	39,0	7,1	17,5	3,6
6 premiers mois	14.214	365,4	210,1	54,5	9,0	25,5	4,3
7 premiers mois	15.031	380,2	217,5	56,2	9,6	26,2	5,2
8 premiers mois	15.307	391,1	232,3	57,2	9,7	26,7	5,7
9 premiers mois	15.782	395,3	236,7	58,0	10,0	26,9	6,4
10 premiers mois	16.328	405,0	245,8	59,6	10,3	27,6	7,0
11 premiers mois	16.701	410,2	250,7	60,7	10,4	27,9	7,7
12 mois	17.205	419,5	257,7	62,5	10,6	28,9	9,7

Notes : voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1970 12 mois	241	41,4	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2
1971 12 mois	235	43,0	29,1	7,1	0,3	3,9	0,2
1972 3 premiers mois	14	0,3	0,2	0,1
6 premiers mois	163	39,4	26,9	4,8	0,1	3,4	0,2
9 premiers mois	194	42,5	28,9	5,0	0,2	3,5	0,2
12 mois	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2
1973 1 ^{er} mois	6	1,4	0,3	0,1	...	0,1	...
2 premiers mois	8	1,4	0,3	0,1	...	0,1	0,2
3 premiers mois	19	1,7	0,5	0,2	...	0,1	0,2
4 premiers mois	35	2,2	1,0	0,2	0,1	0,1	0,2
5 premiers mois	79	21,9	12,2	2,9	0,1	2,0	0,3
6 premiers mois	152	37,0	27,3	4,9	0,2	3,4	0,3
7 premiers mois	176	39,6	29,3	5,0	0,3	3,5	0,3
8 premiers mois	179	40,1	29,6	5,0	0,3	3,5	0,3
9 premiers mois	182	40,2	29,7	5,0	0,3	3,5	0,3
10 premiers mois	195	41,5	30,3	5,1	0,3	3,6	0,4
11 premiers mois	200	41,8	30,9	5,1	0,4	3,6	0,4
12 mois	212	44,7	32,1	5,6	0,4	3,8	0,4

C. — Total général ⁴

1970 12 mois	15.880	385,9	221,3	53,9	11,8	24,7	5,1
1971 12 mois	16.224	415,3	240,0	60,6	10,0	27,7	5,3
1972 3 premiers mois	1.977	41,5	33,3	7,2	1,5	3,0	2,0
6 premiers mois	13.901	390,7	232,1	51,2	11,1	24,8	3,8
9 premiers mois	15.456	412,1	248,3	54,4	11,9	25,8	5,3
12 mois	16.922	442,5	271,9	59,2	12,8	28,0	7,9
1973 1 ^{er} mois	199	5,2	2,9	0,7	0,2	0,3	0,6
2 premiers mois	449	18,1	14,7	3,9	0,4	1,7	1,5
3 premiers mois	2.006	46,8	36,0	8,9	0,9	4,2	2,3
4 premiers mois	5.375	121,9	77,1	20,4	3,1	8,8	3,0
5 premiers mois	10.822	288,9	157,7	41,9	7,2	19,5	3,9
6 premiers mois	14.366	402,4	237,4	59,4	9,2	28,9	4,6
7 premiers mois	15.207	419,8	246,8	61,2	9,9	29,7	5,5
8 premiers mois	15.486	431,2	261,9	62,2	10,0	30,2	6,0
9 premiers mois	15.964	435,5	266,4	63,0	10,3	30,4	6,7
10 premiers mois	16.523	446,5	276,1	64,7	10,6	31,2	7,4
11 premiers mois	16.901	452,0	281,6	65,8	10,8	31,5	8,1
12 mois	17.417	464,2	289,8	68,1	11,0	32,7	10,1

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les

obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIETES ¹

(Chiffres annuels)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. 2).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1967	33,5	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,0
1968	51,4	20,4	1,7	2,5	- 0,8	4,3	3,5	23,9	35,0
1969	46,6	20,3	4,3	3,1	1,2	4,5	5,7	26,0	29,8
1970	44,0	18,9	5,3	3,3	2,0	5,4	7,4	26,3	42,3
1971	26,8	15,1	11,9	4,0	7,9	5,9	13,8	28,9	43,2
1972	40,8	p 20,8	21,6	3,7	17,9	4,6	22,5	p 43,3	45,5
1973	39,1	p 19,7	13,9	3,3	10,6	6,3	16,9	p 36,6	39,1
1974	49,5	p 22,3	p 13,3	p 3,9	p 9,4	p 9,6	p 19,0	p 41,3	p 45,0

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1967	0,1
1968	1,6	...	2,0	...	2,0	...	2,0	2,0	2,0
1969	0,8	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,4
1970	1,7	0,4	- 0,4	...	- 0,4	- 0,4	- 0,4
1971	4,4	2,6	0,2	1,6	- 1,4	...	- 1,4	1,2	1,2
1972	0,5	p 0,1	2,9	0,1	2,8	...	2,8	p 2,9	2,9
1973	9,4	p 0,3	...	0,1	- 0,1	...	- 0,1	p 0,2	0,2
1974	0,6	p 0,2	p ...	p 0,1	p - 0,1	p ...	p - 0,1	p 0,1	p 0,1

C. — Total général

1967	33,6	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,0
1968	53,0	20,4	3,7	2,5	1,2	4,3	5,5	25,9	37,0
1969	47,4	20,3	4,8	3,2	1,6	4,5	6,1	26,4	30,2
1970	45,7	18,9	5,3	3,7	1,6	5,4	7,0	25,9	41,9
1971	31,2	17,7	12,1	5,6	6,5	5,9	12,4	30,1	44,4
1972	41,3	p 20,9	24,5	3,8	20,7	4,6	25,3	p 46,2	48,4
1973	48,5	p 20,0	13,9	3,4	10,5	6,3	16,8	p 36,8	39,3
1974	50,1	p 22,5	p 13,3	p 4,0	p 9,3	p 9,6	p 18,9	p 41,4	p 45,1

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N. B. — Col. (1) et (9) : montants repris sans modifications des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-contre.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion et d'émissions contre paiement en nature.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

(Chiffres mensuels ²)

(milliards de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ³).
Chiffres provisoires : Commission bancaire et B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(6)+(7)
1974	49,5	19,5	p 9,3	p 28,8	0,6	0,2	p ...	p 0,2
1975	39,6	17,7	p 24,7	p 42,1
1976 3 premiers mois ... p	9,9	4,7	0,4	5,1
6 premiers mois ... p	20,9	9,6	2,4	12,0	1,2
9 premiers mois ... p	29,6	13,6	4,5	18,1	1,2
12 mois	50,1	21,2	11,8	33,0	1,2
1977 3 premiers mois ... p	14,7	6,5	1,2	7,7
6 premiers mois ... p	35,8	18,2	1,3	19,5
9 premiers mois ... p	53,7	32,8	2,6	35,4
12 mois	91,9	50,5	8,4	58,9
1977 Janvier	4,5	1,6	0,1	1,7
Février	3,0	1,8	...	1,8
Mars	7,2	3,1	1,1	4,2
Avril	2,6	1,0	...	1,0
Mai	12,3	7,2	0,1	7,3
Juin	6,2	3,5	...	3,5
Juillet	7,0	5,5	...	5,5
Août	6,1	6,7	...	6,7
Septembre	4,8	2,4	1,3	3,7
Octobre	5,8	3,9	0,6	4,5
Novembre	4,5	1,7	...	1,7
Décembre	27,9	12,1	5,2	17,3
1978 Janvier	3,6	2,9	2,0	4,9

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII-4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et des banques belges.

N. B. — 3, 6 et 9 premiers mois = addition des chiffres mensuels. Le chiffre définitif des 12 mois comprend des données supplémentaires qui ne peuvent être ventilées mensuellement [pour les colonnes (1), (3), (5) et (7) voir le tableau XVII-4].

**XVII - 6. — ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES¹ ET PARTICULIERS
ENVERS LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS BELGES**

Ventilation d'après les organismes auprès desquels ces engagements ont été contractés à leur origine²
(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers						Total général (11) = (4) + (10)	dont emprunts obligataires émis par les organismes publics d'exploitation ⁴ (12)
	B.N.B.	Organismes publics	Banques	Total 3 (4) = (1) à (3)	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans :		CGER	Caisses d'épargne privées	Divors	Total (10) = (5) à (9)		
					les crédits professionnels (5)	le crédit à l'habitation (6)						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1970	2,8	...	248,6	246,4	170,7	62,6	112,4	90,9	0,7	437,8	683,7	29,1
1971	3,7	...	279,4	283,1	184,4	71,0	120,8	100,6	1,0	477,8	760,9	38,1
1972 ⁵	3,9	0,4	388,5	342,8	194,2	79,0	138,8	116,2	1,8	530,0	872,8	47,1
1973	4,1	0,4	395,6	400,1	219,9	88,4	161,5	136,2	1,9	607,9	1.008,0	52,6
1974	3,5	0,4	448,6	452,5	248,5	98,0	180,1	158,1	1,6	686,3	1.138,8	58,4
1975	2,1	0,4	524,4	526,9	278,0	110,3	201,0	183,9	1,8	775,0	1.301,9	73,1
1976	1,7	0,4	614,5	616,6	313,2	129,0	233,3	220,0	1,8	897,3	1.513,9	69,6
1977	1,6	0,3	725,7	727,6	347,8	153,8	262,8	247,3	1,6	1.013,3	1.740,9	86,0
1976 Mars	1,7	0,4	544,7	546,8	288,7	114,7	207,3	190,8	1,8	803,3	1.350,1	73,7
Juin	1,2	0,4	569,0	570,6	295,4	120,3	215,5	200,4	1,8	833,4	1.404,0	69,1
Septembre ..	1,2	0,4	591,1	592,7	301,3	124,8	223,4	207,5	1,8	858,8	1.451,5	68,3
Décembre ..	1,7	0,4	614,5	616,6	313,2	129,0	233,3	220,0	1,8	897,3	1.513,9	69,6
1977 Mars	1,3	0,4	623,9	625,6	318,0	135,1	240,9	225,3	1,4	920,7	1.546,3	70,2
Juin	1,3	0,4	656,3	658,0	327,1	142,5	248,0	233,7	1,1	952,4	1.610,4	75,7
Septembre ..	0,6	0,3	672,9	673,8	335,8	149,1	255,8	241,4	1,2	983,3	1.657,1	81,8
Décembre p	1,6	0,3	725,7	727,6	347,8	153,8	262,8	247,3	1,6	1.013,3	1.740,9	86,0
1978 Mars ... p	1,1	0,3	709,8	711,2	357,6	159,7	278,9	254,1	1,7	1.052,0	1.763,2	

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les emprunts obligataires émis par les entreprises, y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.
² Les emprunts obligataires émis par les entreprises sont supposés contractés à l'origine auprès de l'organisme détenteur.

³ Cf. tableau XIII-1, colonne (10) + colonne (11).

⁴ Non compris les certificats à un an ou plus émis par les organismes publics d'exploitation.

⁵ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

XVII - 7. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1970	4,9
1971	5,6
1972	7,4
1973	10,1
1974	10,4
1975	9,7
1976	14,7
1977	16,2
1976 1 ^{er} trimestre	13,8
2 ^e trimestre	15,8
3 ^e trimestre	14,7
4 ^e trimestre	14,3
1977 1 ^{er} trimestre	14,3
2 ^e trimestre	15,7
3 ^e trimestre	16,5
4 ^e trimestre	18,3
1978 1 ^{er} trimestre	18,7

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 1/2 p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-*

1970. — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976 et LIII^e année, tome II, no 5, mai 1978. — *Indicis et Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*. — *Moniteur belge* : Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque.

XVII - 8. — CREDITS ¹ D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL ² AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire ³ est un résident belge

Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient

(milliards de francs)

	Encours ouverts		Encours utilisés	
	31 déc. 1976	31 déc. 1977	31 déc. 1976	31 déc. 1977
Agriculture et commerce de gros des produits agricoles	14,1	17,5	12,3	13,8
Industries extractives et commerce de gros des produits de ces industries	10,6	9,5	5,1	5,4
Industries manufacturières et commerce de gros des produits de ces industries :				
Alimentation, boissons et tabac	99,5	116,3	56,0	62,0
Textile, habillement et cuir	66,0	72,1	38,6	40,9
Industrie chimique ⁴	144,1	153,7	71,5	75,7
Métallurgie de base	138,1	149,6	91,9	101,0
Fabrications métalliques	230,6	254,0	118,6	132,5
Produits minéraux non métalliques et bois	66,1	71,9	41,0	46,1
Papier, carton et imprimerie	30,6	31,1	18,3	19,7
Pétrole	59,6	62,6	25,9	29,1
Diamant et orfèvrerie	19,7	26,0	13,5	18,1
Autres	1,4	1,5	0,9	1,1
Construction et affaires immobilières, travaux de génie civil	74,6	84,9	42,7	49,1
Production et distribution d'énergie et d'eau	31,8	31,9	20,9	21,3
Autres services :				
Commerce de gros non spécialisé	38,4	41,2	19,2	19,5
Commerce de détail	43,2	50,2	24,1	29,1
Transports, entrepôts et communications	55,2	65,9	40,0	43,5
Services financiers ⁵	68,7	77,9	33,1	36,0
Autres services aux entreprises ⁶	28,4	29,6	17,7	18,6
Autres services aux particuliers ⁷	49,5	69,9	39,0	50,1
Total ...	1.270,2	1.417,3	730,3	812,6

¹ Y compris ceux finançant spécifiquement des investissements en biens de capital fixe.

² Non compris les crédits que la C.N.C.P. accorde à l'intervention des entreprises de crédit agréées par elle.

³ Est considéré comme tel, l'entreprise ou le particulier qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a, de la sorte, l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer soit en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier, soit en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers; un corollaire de cette définition est que l'entreprise ou le particulier qui est le bénéficiaire du crédit n'est pas nécessairement le débiteur; ainsi, lorsqu'il y a remise à l'escompte d'une traite tirée sur un client, le débiteur est toujours le tiré, tandis que, selon les modalités de l'opération, le bénéficiaire peut être le tireur, le tiré ou un tiers; contrairement au présent tableau, les autres tableaux de la partie statistique du *Bulletin* qui concernent les crédits aux entreprises

et particuliers et à l'étranger (notamment les tableaux XIII-6 à 9 et XVII-6) utilisent le débiteur comme critère de ventilation. Les entreprises bénéficiaires comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers.

⁴ Y compris plasturgie, industrie du caoutchouc, cokeries et fabriques d'agglomérés.

⁵ Notamment crédits aux sociétés à portefeuille et aux sociétés de financement.

⁶ Notamment entreprises de factoring, de leasing, de publicité, bureaux d'études et d'organisation.

⁷ Notamment prêts et crédits aux institutions de soins de santé, de services récréatifs, aux membres des professions libérales, aux salariés et appointés, à l'exclusion cependant des prêts hypothécaires accordés par la CGER à ces derniers.

XVII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire ¹ est un non-résident

Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence

(milliards de francs)

	Encours ouverts		Encours utilisés	
	31 déc. 1976	31 déc. 1977	31 déc. 1976	31 déc. 1977
Communauté Economique Européenne	95,8	120,2	53,3	65,0
Royaume-Uni	21,7	32,4	14,5	19,7
République Fédérale d'Allemagne	20,4	30,5	9,7	15,7
France	18,1	21,2	7,1	7,9
Pays-Bas	17,2	18,3	8,6	8,3
Italie	7,5	6,6	6,8	5,3
Luxembourg	5,3	5,0	2,7	2,8
Danemark	3,9	4,8	2,9	3,9
Irlande	1,7	1,4	1,0	1,4
Autres pays d'Europe	53,4	64,3	36,4	48,1
dont : Espagne	12,8	14,2	11,3	13,0
Suisse	12,6	13,6	3,6	5,9
Norvège	10,8	9,5	8,6	7,5
Suède	9,7	15,3	7,2	12,6
Etats-Unis et Canada	22,2	22,1	9,7	6,9
Pays exportateurs de pétrole	17,0	26,3	9,5	17,3
Autres pays de l'Hémisphère occidental	46,7	53,2	37,7	41,7
dont : Brésil	23,3	26,2	20,3	22,8
Mexique	10,3	11,6	8,2	9,5
Autres pays d'Afrique	28,4	33,6	19,4	22,1
dont : Afrique du Sud	8,7	7,2	7,3	6,0
République du Zaïre	7,5	6,9	4,4	5,3
Australie et Nouvelle Zélande	4,6	7,7	3,5	3,7
Autres pays d'Asie	5,8	9,1	3,1	5,3
Total ...	273,9	336,5	172,6	210,3

¹ Est considéré comme tel celui qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a de la sorte l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier ou en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers. Dès lors, l'encours des traites tracées sur des non-résidents et remises à l'escompte par un

résident, ainsi que les encours ouverts sur lesquels s'imputent ces remises sont inclus dans le tableau XVII-8 a) et non dans le présent tableau.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR *

(milliards de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6) + (7)
	Banques de dépôts (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes ² (3)	Banques de dépôts (4)	Fonds des Rentes (5)	I.R.G. (6)	Autres organismes ³ (7)	
1970	3,8	1,6	3,2	1,4	0,1	6,7	0,4	8,6
1971	4,4	1,2	3,2	1,9	0,3	6,1	0,5	8,8
1972	5,2	0,8	3,5	2,2	1,2	5,4	0,7	9,5
1973	6,4	0,9	4,2	2,9	3,1	4,8	0,7	11,5
1974	6,2	1,4	4,2	3,1	3,9	4,2	0,6	11,8
1975	6,5	5,7	3,4	4,1	0,1	10,4	1,0	15,6
1976	6,8	0,8	3,6	4,4	1,2	4,6	1,0	11,2
1977	7,0	1,0	3,6	4,8	1,1	4,4	1,3	11,6
1976 1 ^{er} trimestre	6,2	1,5	3,7	4,1	0,4	5,9	1,0	11,4
2 ^e trimestre	7,7	0,3	3,9	4,5	0,2	6,5	0,7	11,9
3 ^e trimestre	6,9	0,1	3,2	4,1	3,6	1,8	0,7	10,2
4 ^e trimestre	6,3	1,3	3,6	4,9	0,6	4,2	1,5	11,2
1977 1 ^{er} trimestre	7,3	0,8	3,5	4,5	0,2	5,5	1,4	11,6
2 ^e trimestre	6,8	0,2	3,6	4,4	3,3	1,8	1,1	10,6
3 ^e trimestre	6,6	0,4	3,4	4,9	0,1	4,0	1,4	10,4
4 ^e trimestre	7,4	2,5	4,0	5,2	1,0	6,3	1,4	13,9
1978 1 ^{er} trimestre	7,4	1,7	3,6	5,3	...	6,0	1,4	12,7
1977 Mai	7,3	...	4,2	3,9	5,1	1,7	0,8	11,5
Juin	7,5	...	3,9	4,5	4,1	1,2	1,6	11,4
Juillet	7,4	0,2	3,5	4,8	...	5,1	1,2	11,1
Août	5,9	...	3,6	4,8	0,2	3,2	1,3	9,5
Septembre	6,6	0,9	3,2	5,3	0,1	3,6	1,7	10,7
Octobre	4,8	4,3	2,9	6,0	...	4,3	1,7	12,0
Novembre	11,4	3,3	3,3	3,9	...	12,5	1,6	18,0
Décembre	6,3	...	5,6	5,8	2,8	2,5	0,8	11,9
1978 Janvier	5,6	0,1	3,7	5,9	...	1,9	1,6	9,4
Février	9,3	2,9	3,9	4,2	...	10,5	1,4	16,1
Mars	7,4	2,2	3,4	5,8	...	6,2	1,0	13,0
Avril	6,5	3,3	3,1	5,7	0,2	5,1	1,9	12,9
Mai	7,5	1,4	4,2	4,5	0,4	6,5	1,7	13,1

* La plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole régissant le marché du call money garanti », intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôt ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ces protocoles.

¹ Les moyennes sont calculées sur la base du nombre total de jours de la période; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Cette colonne comprend notamment la CGER, la S.N.C.I., le Crédit Communal de Belgique et divers prêteurs « hors Protocole ».

³ Cette colonne comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I. et le Crédit Communal de Belgique.

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts (1)	à l'I.R.G. ³ (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger (3)	à la B.N.B. ⁴ (4)	
1970	110,4	5,8	20,8	7,6	144,6
1971	124,1	4,6	23,5	4,1	156,3
1972	130,6	3,4	24,9	12,7	171,6
1973	140,3	3,2	24,1	20,7	188,3
1974	158,2	4,5	27,8	27,2	217,7
1975	167,1	8,8	38,0	10,5	224,4
1976	184,9	4,3	33,8	35,8	258,8
1977	200,9	4,9	38,0	32,2	276,0
1976 1 ^{er} trimestre	179,9	7,7	39,3	22,7	249,6
2 ^e trimestre	178,1	5,7	37,0	33,4	254,2
3 ^e trimestre	188,8	1,5	29,5	43,6	263,4
4 ^e trimestre	192,8	2,4	29,5	43,3	268,0
1977 1 ^{er} trimestre	196,2	7,2	35,1	28,3	266,8
2 ^e trimestre	210,4	2,5	37,6	25,7	276,2
3 ^e trimestre	203,0	3,7	38,0	32,3	277,0
4 ^e trimestre	193,8	6,3	41,4	42,4	283,9
1978 1 ^{er} trimestre	209,6	5,0	42,8	39,7	297,1

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les parafinanciers d'exploitation), au Fonds des Routes et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au r'escompte de la B.N.B.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la B.N.B.

**XVIII - 3. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES
EN COMPTE COURANT DES BANQUES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux normal	
	Plafonds calculés selon la formule générale : pourcentages appliqués aux moyens d'action retenus 1	Ensemble des plafonds			Encours imputés			Marges disponibles			
		(2)	(3)	(4)	Effets visés 2	Effets non visés rés- comptés 3	Total (5) = (3) + (4)	(6) = (2) - (5)	(7)		
(1)	(milliards de francs)										
1969	12,00	44,0			29,7	4,2	33,9	10,1			—
1970	9,00	38,0			20,7	6,2	26,9	11,1			—
1971	9,00	43,9			19,0	9,4	28,4	15,5			—
1972	8,00	46,2			20,4	14,6	35,0	11,2			—
1973	5,50	37,8			14,4	18,0	32,4	5,4			—
		Sous-plafond A 4 (2a)	Sous-plafond B 4 (2b)	Total (2) = (2a) + (2b)	Sous-plafond A 4 (3)	Sous-plafond B 4 (4)	Total (5) = (3) + (4)	Sous-plafond A 4 (6a)	Sous-plafond B 4 (6b)	Total (6) = (6a) + (6b) (6) - (5)	
1974	4,00	15,7	15,7	31,4	13,9	12,4	26,3	1,8	3,3	5,1	20,7
1975	5,25	—	—	49,5	—	—	29,1	—	—	20,4	25,7
1976 Mars	4,75	23,6	23,6	47,2	21,9	20,3	42,2	1,7	3,3	5,0	25,7
Juin	4,75	—	—	50,4	—	—	36,4	—	—	14,0	27,2
Septembre	4,25	23,0	23,0	46,0	19,8	19,6	39,4	3,2	3,4	6,6	27,2
Décembre	4,675	—	—	53,8	—	—	40,8	—	—	13,0	28,9
1977 Mars	5,25	—	—	59,9	—	—	29,5	—	—	30,4	29,8
Mai	5,25	—	—	59,8	—	—	37,9	—	—	21,9	30,3
Juin	5,25	—	—	59,8	—	—	35,7	—	—	24,1	30,3
Juillet	5,25	—	—	59,8 ⁵	—	—	40,0 ⁵	—	—	19,8 ⁵	30,3
Août	5,25	—	—	59,5	—	—	27,7	—	—	31,8	30,3
Septembre	5,25	—	—	59,5	—	—	36,4	—	—	23,1	31,9
Octobre	5,25	—	—	59,5	—	—	43,3	—	—	16,2	31,9
Novembre	*	—	—	64,1	—	—	42,2	—	—	21,9	31,9
Décembre		—	—	64,1 ⁶	—	—	50,9 ⁶	—	—	13,2 ⁶	31,9
1978 Janvier		—	—	64,1	—	—	36,1	—	—	28,0	31,9
Février		—	—	64,1	—	—	39,7	—	—	24,4	31,9
Mars		—	—	66,6	—	—	33,7	—	—	32,9	33,1
Avril		—	—	66,6 ⁷	—	—	42,9 ⁷	—	—	23,7 ⁷	33,1
Mai		—	—	66,6	—	—	44,2	—	—	22,4	33,1

* Depuis la réforme du système des plafonds de réescompte introduite au début du mois de novembre 1977, les éléments suivants sont pris en considération pour la détermination des plafonds : a) dépôts en carnets ordinaires, b) autres dépôts de la clientèle libellés en francs belges à moins d'un an, c) marges non utilisées des crédits à court terme ouverts aux entreprises et particuliers et d) encours utilisés des crédits aux entreprises et particuliers : i) à court terme, ii) à long terme.
A chacun de ces éléments, sont appliqués des pourcentages différents : ils sont actuellement de 1,3 pour a), 2,5 pour b), 3,3 pour c), 5,3 pour d.i) et 0,6 pour d.ii).

1 Les moyens d'action retenus comprennent les fonds propres, les emprunts émis sous forme d'obligations et bons de caisse et les dépôts en francs belges reçus à vue, à terme et en carnets, à l'exclusion des comptes créditeurs bancaires.

2 Cette rubrique comprend :
a) jusqu'au 30 mars 1970, les effets visés réescomptés ou non ayant moins de deux ans à courir (y compris les effets Creditexport);
b) du 31 mars 1970 au 31 mars 1974, les effets visés Creditexport réescomptés ou non ayant un an au plus à courir et les autres effets visés réescomptés ou non, ayant moins de deux ans à courir;

c) à partir du 1er avril 1974 les effets visés ou certifiés Creditexport ayant un an au plus à courir non nourris par le Pool et les autres effets visés, réescomptés ou non, ayant moins de deux ans à courir.

3 Y compris les effets certifiés réescomptés et les effets réescomptables auprès de la B.N.B. et mobilisés sur le marché hors banque tenu par l'I.R.G. (à partir du 1er avril 1974 à l'exclusion des effets certifiés Creditexport).

4 a) du 8 juillet 1974 au 31 janvier 1975, du 12 février au 16 juin et du

29 juillet au 19 décembre 1976, le plafond de chaque banque était utilisable :

— par moitié pour le réescompte effectif, soit directement auprès de la B.N.B. aux taux d'escompte officiels de celle-ci, soit auprès de l'I.R.G. au taux fixé par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir (sous-plafond A);

— par moitié pour le réescompte effectif auprès de l'I.R.G. et aux taux fixés par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir, ainsi que d'effets visés ou certifiés « Credit-export » ayant plus de 120 jours et maximum 1 an à courir (sous-plafond B).

b) du 1er février au 31 mars 1975, le plafond de chaque banque était utilisable à concurrence de 70 p.c. pour le sous-plafond A et de 30 p.c. pour le sous-plafond B.

c) du 1er avril 1975 au 11 février 1976, du 17 juin au 22 juillet 1976 et à partir du 20 décembre 1976, la répartition en sous-plafonds A et B ayant été supprimée, chaque banque a disposé d'un plafond unique utilisable pour le réescompte :

— soit directement à la B.N.B. d'effets des types définis sous a) et n'ayant pas plus de 120 jours à courir;
— soit auprès de l'I.R.G. pour les effets de même nature et pour le papier « Creditexport » dont la durée ne dépasse pas un an.

5 Situation au 29 juillet 1977.

6 Situation au 30 décembre 1977.

7 Situation au 27 avril 1978.

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962. « La réforme du 1er janvier 1962 et le marché monétaire belge » — XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVI^e année, tome I, no 1, janvier 1971 « Une nouvelle statistique : Plafonds de réescompte et de

visa des banques à la Banque Nationale de Belgique ». XLIX^e année, tome I, no 6, juin 1974 : « Communication du 28 juin 1974 de la Banque Nationale de Belgique concernant les plafonds de réescompte et les comptes courants d'avances » — Le même, tome I, no 3, mars 1975 : « Adaptation des plafonds de réescompte et de visa de la Banque Nationale de Belgique » et tome II, no 3, septembre 1975 : « Relèvement des plafonds de réescompte et des quotas d'avances de la Banque Nationale ». LI^e année, tome I, no 2, février 1976 : « Mesure de politique monétaire ». LI^e année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1976 : « Mesures de politique monétaire ». — LII^e année, tome II, no 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1a. — BAREME OFFICIEL DES TAUX D'ESCOMPTE ET D'AVANCES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte		Avances en compte courant et prêts sur		
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations visées 1 ou certifiées 2 représentatives d'opérations de commerce extérieur	Autres traites et promesses	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 130 jours 3	Certificats de trésorerie émis à plus de 130 jours et à maximum 374 jours 2	Autres effets publics 4
Taux en vigueur au 31-12-1969 ...	7,50	9,50	9,00	9,25	9,50
1970 22 octobre	7,00	9,00	8,50	8,75	9,00
10 décembre	6,50	8,50	8,00	8,25	8,50
1971 25 mars	6,00	7,50	7,00	7,25	7,50
23 septembre	5,50	7,00	6,50	6,75	7,00
1972 6 janvier	5,00	6,50	6,00	6,25	6,50
3 février	4,50	6,00	5,50	5,75	6,00
2 mars	4,00	5,00		5,00	
23 novembre	4,50	5,50		5,50	
21 décembre	5,00	6,00		6,00	
1973 10 mai	5,50	7,00		7,00	
5 juillet	6,00	7,50		7,50	
2 août	6,50	8,00		8,00	
4 octobre	7,00	8,50		8,50	
29 novembre	7,75	8,50		8,50	
1974 1 ^{er} février	8,75	9,50		9,50	
8 juillet	8,75	9,50		9,50	
1975 30 janvier	8,25	9,00		9,00	
13 mars	7,50	8,00		8,00	
24 avril	7,00	7,50		7,50	
29 mai		6,50		6,50	
21 août		6,00		6,00	
1976 18 mars		7,00		7,00	
23 juillet		8,00		8,00	
13 août		9,00		9,00	
1 ^{er} octobre		9,00		12,50	
20 octobre		9,00		12,00	
18 novembre		9,00		11,00	
9 décembre		9,00		10,00	
1977 6 janvier		8,00		8,00	
17 février		7,00		7,00	
5 mai		6,50		6,50	
23 juin		6,00		6,00	
2 décembre		7,00		7,00	
14 décembre		9,00		9,00	
1978 5 janvier		8,50		8,50	
19 janvier		7,50		7,50	
2 février		6,50		6,50	
16 mars		6,00		6,00	
30 mars		5,50		5,50	

¹ Le visa a été supprimé le 1^{er} avril 1974.

² La procédure de certification a débuté le 1^{er} juin 1970.

³ Quotité maximum : 95 p.c.

⁴ Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

⁵ Quotité maximum : 80 p.c.

⁶ Du 8 juillet 1974 au 31 mars 1975, du 12 février au 16 juin 1976, et

du 23 juillet au 19 décembre 1976, pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les effets imputés sur le sous-plafond de réescompte A (cf. tableau XVIII-3).

⁶ Pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les avances à l'intérieur du quota mensuel que la B.N.B. leur a attribué.

**XIX - 1b. — TAUX SPECIAUX DE LA BANQUE
NATIONALE DE BELGIQUE**

**XIX - 1c. — TAUX MOYEN PONDERE
DE LA BANQUE NATIONALE
DE BELGIQUE ¹**

Dates des changements	Escompte d'effets imputés sur le sous-plafond de réescompte B	Avances au-delà du quota mensuel attribué aux banques, aux caisses d'épargne privées et aux institutions publiques de crédit	Fin de période	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1974 ...	9,50	10,25	1974 Juillet	9,05
			Août	9,11
1975 10 janvier	9,50	10,00	Septembre	9,14
13 janvier	9,50	9,75	Octobre	9,07
30 janvier	9,00	9,25	Novembre	9,12
27 février	8,25	9,25	Décembre	9,18
13 mars	7,50	8,25	1975 Janvier	8,66
1 ^{er} avril	—	8,25	Février	8,26
15 avril	—	8,00	Mars	7,54
25 avril	—	7,75	Avril	7,01
16 mai	—	7,50	Mai	6,51
29 mai	—	7,00	Juin	6,50
17 juin	—	6,75	Juillet	6,50
9 juillet	—	7,00	Août	6,00
21 août	—	6,50	Septembre	5,64
1976 30 janvier	—	7,50	Octobre	6,00
11 février	—	8,00	Novembre	6,00
12 février	8,00	8,00	Décembre	5,73
19 février	7,50	8,00	1976 Janvier	6,01
21 février	7,00	7,50	Février	6,05
15 mars	8,00	8,00	Mars	7,80
17 mars	9,00	9,00	Avril	7,67
19 mars	9,00	10,00	Mai	7,19
21 avril	9,00	9,00	Juin	7,09
19 mai	8,00	8,00	Juillet	7,77
14 juin	7,00	8,00	Août	10,16
17 juin	—	8,00	Septembre	10,42
23 juillet	9,50	9,50	Octobre	11,02
30 juillet	10,00	10,00	Novembre	9,77
13 août	11,00	11,50	Décembre	9,06
27 août	11,00	13,00	1977 Janvier	8,00
6 septembre	11,50	13,50	Février	7,00
1 ^{er} octobre	11,50	15,00	Mars	7,00
20 octobre	12,00	14,00	Avril	7,03
26 octobre	12,00	13,00	Mai	6,51
2 novembre	11,00	12,00	Juin	6,03
18 novembre	10,50	12,00	Juillet	6,00
9 décembre	10,00	11,00	Août	6,01
17 décembre	10,00	10,50	Septembre	6,01
20 décembre	—	10,50	Octobre	5,75
1977 6 janvier	—	8,50	Novembre	6,00
17 février	—	7,25	Décembre	7,73
5 mai	—	6,75	1978 Janvier	7,27
23 juin	—	6,25	Février	6,46
2 décembre	—	7,25	Mars	5,51
14 décembre	—	9,25	Avril	5,50
1978 5 janvier	—	8,75	Mai	5,50
19 janvier	—	7,75		
2 février	—	6,75		
16 mars	—	6,25		
30 mars	—	5,75		

¹ Coût moyen du recours à la B.N.B. pour les intermédiaires financiers qui financent directement ou indirectement des crédits aux entreprises et particuliers. Ce coût est calculé en faisant la moyenne des différents

taux pondérés par l'encours des financements obtenus par ces intermédiaires à ces taux.

XIX - 2. — TAUX DE L'INSTITUT DE REESCOMPTE ET DE GARANTIE

Source : I.R.G.

Périodes ¹	Taux pratiqués à l'achat de papier bancable ²			Périodes ¹	Taux de négociation d'effets non bancables ³ à environ		
	Effets n'ayant plus que 120 jours à courir à imputer sur le		Effets « Crédit-export » ayant un maximum de 1 an à courir		30 jours	60 jours	90 jours
	Sous-plafond A	Sous-plafond B					
1969	7,40	—	—	1969	8,50	8,75	8,75
1970	6,00 ⁴	—	—	1970	6,50	6,75	7,00
1971 Septembre 24	4,30 ⁴	—	—	1971 Septembre 24	4,10	4,50	4,70
1971	4,45 ⁴	—	—	1971	5,65	5,65	5,65
1972 Mars 14	3,20 ⁴	—	—	1972 Mars 27	2,95	3,20	3,40
1972	4,90 ⁴	—	—	1972	5,10	5,40	5,40
1973 Mars 6	4,70 ⁴	—	—	1973 Janvier 15	5,90	5,90	5,90
1973	7,65	—	—	Avril 9	4,90	5,20	5,40
1974	8,65	10,00	—	1973	9,50	9,50	9,50
1975	5,25	—	5,75	1974 Juillet 8	13,75	13,75	13,75
1976 Février 13	5,90	8,10	—	1974	10,00	10,50	10,90
Mars 5	—	6,75	—	1975	*	5,70	5,80
Mars	6,90	9,10	6,70	1976 Février 12	*	8,10	8,10
Juin	6,90	6,90	6,70	Mars 4	7,00	7,00	7,00
Septembre	8,90	11,75	8,75	Mars	*	11,25	*
Octobre 4	—	13,50	—	Juin	8,25	8,60	8,80
Décembre	8,90	—	8,75	Septembre	13,40	13,40	13,10
1977 Mars	6,75	—	6,75	Octobre 15	15,55	*	15,00
Avril	6,75	—	6,75	Décembre	9,60	9,65	9,65
Mai	6,25	—	6,25	1977 Janvier	7,90	8,00	8,00
Juin	5,75	—	5,75	Février	6,70	6,80	6,90
Juillet	5,75	—	5,75	Mars	6,50	6,80	7,00
Août	5,75	—	5,75	Avril	6,50	6,60	6,80
Septembre	5,75	—	5,75	Mai	6,40	6,60	6,70
Octobre	5,55	—	5,55	Juin	6,00	6,25	6,35
Novembre	5,55	—	5,55	Juillet	6,00	6,25	6,35
Décembre	8,75	—	8,75	Août	5,65	5,80	5,85
1978 Janvier	7,25	—	7,25	Septembre	5,70	5,80	5,90
Février	6,25	—	6,25	Octobre	5,60	5,70	5,80
Mars	5,25 ⁵	—	5,25	Novembre 15	6,50	6,75	6,75
Avril	5,25 ⁵	—	5,25	Novembre	5,40	5,70	5,90
Mai	5,25 ⁵	—	5,25	Décembre	9,50	9,50	9,50
				1978 Janvier	7,30	7,30	7,50
				Février	6,40	6,50	6,60
				Mars	5,15	5,35	5,60
				Avril	5,15	5,30	5,50
				Mai	5,15	5,30	5,50

¹ Lorsqu'aucune date précise n'accompagne la mention de la période, il s'agit du dernier taux de la période; lorsqu'une date précise accompagne la mention de la période, il s'agit de la date à laquelle le taux atteint un maximum ou un minimum au cours de cette période.

² Ce papier répond aux critères d'éligibilité à l'escompte de la B.N.B. et est imputé sur les plafonds de réescompte alloués par celle-ci aux intermédiaires financiers (cf. tableau XVIII-3).

³ Les négociations par l'I.R.G. comprennent tant les effets virtuellement bancables mais non imputés sur les plafonds de réescompte, que d'autres effets commerciaux.

⁴ Taux pour les opérations de 61 à 120 jours.

⁵ Taux pour les opérations de 31 à 120 jours.

* Pas d'opérations.

**XIX - 3. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

**XIX - 4. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

Période	Moyennes ¹	Certificats de trésorerie à très court terme ²			Certificats du Fonds des Rentes ³ (4 mois)		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ⁶				
		1 mois	2 mois	3 mois	4	5		6	6 mois	9 mois	12 mois	
		(fin de période)										6
1970	6,25											
1971	3,70											
1972	2,48											
1973	4,81											
1974	9,25											
1975	4,63											
1976	8,38											
1977	5,58											
1976 1 ^{er} trimestre	5,48											
2 ^e trimestre	7,10											
3 ^e trimestre	10,41											
4 ^e trimestre	10,15											
1977 1 ^{er} trimestre	6,07											
2 ^e trimestre	5,97											
3 ^e trimestre	4,75											
4 ^e trimestre	5,04											
1978 1 ^{er} trimestre	5,32											
1977 Mai	5,93											
Juin	5,87											
Juillet	4,49											
Août	4,91											
Septembre	4,88											
Octobre	4,75											
Novembre	3,42											
Décembre	7,16											
1978 Janvier	7,56											
Février	4,12											
Mars	4,64											
Avril	4,04											
Mai	3,63											
1969	7,50	8,00	8,50	8,75	7,14		1969 9 déc.	8,80	8,80	8,80		
1970	6,15	6,55	6,95	7,25	8,13		1970 8 déc.	7,45	*	7,75		
1971	4,10	4,45	4,80	5,15	5,46		1971 14 déc.	5,35	5,65	6,15		
1972	3,90	4,20	4,50	4,85	4,12		1972 12 déc.	4,85	5,25	5,85		
1973	7,05	7,35	7,65	7,95	6,36		1973 11 déc.	*	*	8,10		
1974	10,00	10,25	10,50	11,00	10,85		1974 10 déc.	*	*	*		
1975	5,55	5,80	6,05	6,20	7,14		1975 9 déc.	6,75	*	*		
1976	10,00	10,00	10,00	10,50	9,96		1976 9 mars	7,10	*	*		
1977	8,75	9,00	9,25	9,50	7,55		8 juin	10,00	*	*		
1976 1 ^{er} trim.	9,00	9,00	9,00	9,25	6,87		14 sept.	*	*	*		
2 ^e trim.	8,50	8,75	9,00	9,50	9,80		14 dec.	10,75	*	10,50		
3 ^e trim.	13,00	13,00	13,00	13,25	10,91		1977 8 mars	8,00	8,25	8,50		
4 ^e trim.	10,00	10,00	10,00	10,50	12,69		14 juin	7,65	7,75	8,00		
1977 1 ^{er} trim.	6,75	7,00	7,25	7,75	8,35		12 juill.	7,50	7,65	7,75		
2 ^e trim.	6,25	6,50	6,75	7,00	7,51		9 août	7,00	7,25	7,50		
3 ^e trim.	5,75	6,00	6,25	6,25	6,62		13 sept.	6,75	7,00	7,25		
4 ^e trim.	8,75	9,00	9,25	9,50	7,06		11 oct.	6,75	*	*		
1978 1 ^{er} trim.	5,25	5,50	5,75	6,50	7,69		8 nov.	6,75	*	*		
1977 Mai ...	6,50	6,75	7,00	7,50	7,50		13 dec.	7,75	*	*		
Juin ..	6,25	6,50	6,75	7,00	7,35		1978 10 janv.	9,00	*	*		
Juillet ..	6,15	6,40	6,65	6,90	6,99		14 févr.	7,25	*	7,75		
Août ...	5,75	6,00	6,25	6,25	6,42		14 mars	7,25	7,50	7,75		
Sept. ...	5,75	6,00	6,25	6,25	6,25		11 avril	6,00	*	6,75		
Oct. ...	5,75	6,00	6,25	6,25	6,25		9 mai	6,00	6,25	*		
Nov. ...	5,50	5,75	6,00	6,25	6,25		13 juin	6,25	*	*		
Déc. ...	8,75	9,00	9,25	9,50	8,80							
1978 Janv. ...	7,60	7,65	7,75	8,00	8,32							
Févr. ...	6,50	6,50	6,75	7,00	7,00							
Mars ...	5,25	5,50	5,75	6,50	6,84							
Avril ...	5,25	5,40	5,60	5,75	5,81							
Mai ...	5,25	5,40	5,60	5,75	5,75							

¹ Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre du protocole dressé en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ce protocole.

² Cf. arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par l'arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 3293).

³ Les certificats du Fonds des Rentes, créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, peuvent être détenus par les banques belges et luxembourgeoises, les caisses d'épargne privées, les institutions financières du secteur public et certains parafinanciers d'exploitation. Les taux indiqués

étaient également valables pour les certificats de trésorerie B, qui ont été créés lors de la même réforme et remboursés définitivement le 18 juillet 1977.

⁴ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire de l'année, du trimestre ou du mois.

⁵ Moyenne pondérée des taux des adjudications hebdomadaires de l'année, du trimestre ou du mois.

⁶ Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus).

* Pas d'adjudication.

XIX - 5. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES

Dates des changements	Comptes de dépôts à					
	vue	15 jours de préavis 2	terme 2			
			1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Taux en vigueur au 31-12-1973	0,50	3,50	4,65	5,75	6,40	6,75
1974 6 février	0,50	4,00	5,15	6,25	6,90	7,25
8 avril	0,50	4,50	5,65	6,75	7,15	7,25
20 mai	0,50	4,50	5,65	6,75	7,40	8,00
1 ^{er} juillet	0,50	5,00	6,00	7,00	7,50	8,00
15 septembre	0,50	5,25	6,25	7,25	7,75	8,25
12 novembre	0,50	4,75	5,75	7,00	7,50	8,25
1975 10 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,25
16 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,00
10 mars	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,75
1 ^{er} avril	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,25
20 mai	0,50	3,50	4,50	5,50	6,00	7,25
9 juin	0,50	3,00	4,00	5,00	5,50	6,75
10 octobre	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	6,75
1976 12 janvier	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	7,00
15 avril	0,50	3,00	4,00	5,15	5,75	7,25
23 août	0,50	3,75	4,75	5,90	6,25	7,25
20 septembre	0,50	4,75	5,75	6,75	7,00	7,25
1977 17 janvier	0,50	4,25	5,25	6,50	6,75	7,25
1 ^{er} mars	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,25
22 juin	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,00
5 juillet	0,50	3,00	4,00	5,25	6,00	7,00
19 septembre	0,50	2,75	3,75	5,00	5,75	6,75
1978 13 avril	0,50	2,50	3,25	4,50	5,25	6,25

1 Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.
2 Les variations des taux des dépôts à préavis et à terme sont décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements

et de l'évolution de la conjoncture et font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

**XIX - 6. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES
A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

Dates des changements	1 ^{re} tranche 1		2 ^e tranche 2	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité 3	Taux d'intérêt	Prime de fidélité 3
Taux en vigueur au 31-12-1973	4,00	0,75	3,00	0,75
1974 1 ^{er} janvier	4,25	0,75	3,25	0,75
16 février	4,50	0,75	3,50	0,75
1 ^{er} juin	4,75	1,00	3,75	1,00
16 septembre 4	4,75	1,50	3,75	1,50
1975 1 ^{er} janvier	5,00	1,25	4,00	1,25
16 mars	4,75	1,25	3,75	1,25
1 ^{er} mai	4,50	1,25	3,50	1,25
16 juin	4,25	1,25	3,25	1,25
1977 16 septembre	4,00	1,50	3,00	1,50
1978 1 ^{er} janvier	4,00	1,25	3,00	1,25
16 avril	3,75	1,25	2,75	1,25

1 Taux alloués sur les dépôts (ou la fraction des dépôts) jusqu'à 500.000 F.
2 Taux alloués sur la fraction des dépôts dépassant 500.000 F.
3 La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année.

4 Une « prime d'encouragement 1974 » au taux de 1 p.c. l'un est attribuée, prorata temporis pour la période du 16 septembre au 31 décembre 1974, sur l'accroissement moyen pondéré de l'avoir en compte par rapport au solde existant à la date du 15 septembre 1974.

**XIX - 7. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ¹**

Emprunts émis après le 1^{er} décembre 1962

Début de période	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans			Taux moyen pondéré
	Etat	Paracatitiques et villes	Etat	Paracatitiques et villes	Sociétés privées	
1970	7,37	7,96	7,80	8,20	9,26	7,93
1971	6,92	7,37	7,79	7,97	9,32	7,78
1972	6,87	6,83	7,17	7,11	7,69	7,14
1973	6,76	6,81	7,21	7,11	7,74	7,14
1974	7,72	7,61	7,92	7,95	8,56	7,90
1975	8,76	9,18	9,03	9,41	10,90	9,13
1976	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29	8,69
1977	9,32	9,30	9,22	9,62	11,70	9,35
1976 Janvier	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29	8,69
Avril	8,34	8,89	9,00	9,01	11,21	8,94
Juillet	8,97	9,16	8,94	9,41	11,65	9,10
Octobre	9,31	9,25	9,11	9,36	11,99	9,24
1977 Janvier	9,32	9,30	9,22	9,62	11,70	9,35
Avril	9,14	9,04	9,06	9,21	10,82	9,11
Juin	9,17	8,87	8,93	9,29	10,42	9,05
Juillet	8,77	8,52	8,61	8,98	10,13	8,72
Août	8,68	8,29	8,62	8,73	10,04	8,63
Septembre	8,88	8,59	8,68	8,89	10,08	8,75
Octobre	8,65	8,42	8,42	8,75	9,56	8,53
Novembre	8,59	8,42	8,39	8,80	9,63	8,52
Décembre	8,66	8,43	8,42	8,79	9,97	8,54
1978 Janvier	9,01	8,73	8,76	9,04	9,85	8,86
Février	8,79	8,63	8,71	8,90	9,69	8,75
Mars	8,66	8,51	8,54	8,72	9,50	8,60
Avril	8,29	8,22	8,30	8,58	9,26	8,33
Mai	8,19	8,19	8,25	8,46	9,08	8,27
Juin	8,24	8,22	8,22	8,46	9,23	8,26

¹ Taux de rendement moyen calculé avant retenues fiscales à la source. Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'amortissements (remboursement,

intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égale cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

**XIX - 8. — TAUX DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS
EMIS PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an			5 ans			10 ans			20 ans		
	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹
Taux en vigueur au 31-12-1969	7,00	100,00	7,00	8,00	100,00	8,00	8,25	99,50	8,33	8,25	98,00	8,46
1971 25 janvier ...	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	8,00	100,00	8,00	8,00	99,00	8,10
18 février ...	6,00	100,00	6,00	7,00	100,00	7,00	7,50	100,00	7,50	7,50	99,00	7,60
16 septembre .	6,00	100,00	6,00	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40
18 octobre ...	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40
20 décembre ..	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
1972 17 janvier ...	5,65	100,00	5,65	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,00	100,00	7,00
13 mars	5,25	100,00	5,25	6,25	100,00	6,25	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00
1973 15 janvier ...	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
4 juin	5,75	100,00	5,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25	7,25	98,50	7,40
1 ^{er} septembre .	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
15 décembre ..	6,75	100,00	6,75	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
1974 6 février	7,25	100,00	7,25	8,00	100,00	8,00	8,00	98,75	8,18	8,25	98,75	8,38
20 mai	8,00	100,00	8,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	98,75	9,14
9 septembre .	8,25	100,00	8,25	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1975 16 février	8,00	100,00	8,00	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
10 mars	7,75	100,00	7,75	9,00	100,00	9,00	9,25	100,00	9,25	9,25	100,00	9,25
24 avril	7,25	100,00	7,25	8,50	100,00	8,50	8,75	100,00	8,75	8,75	100,00	8,75
9 juin	6,75	100,00	6,75	8,00	100,00	8,00	8,25	100,00	8,25	8,25	100,00	8,25
1976 12 janvier	7,00	100,00	7,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	99,00	9,11
20 avril	7,25	100,00	7,25	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1977 22 juin	7,00	100,00	7,00	9,25	100,00	9,25	9,75	100,00	9,75	9,75	100,00	9,75
12 août	7,00	100,00	7,00	9,00	100,00	9,00	9,50	100,00	9,50	9,50	100,00	9,50
19 septembre .	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00
1978 13 avril	6,25	100,00	6,25	8,00	100,00	8,00	8,50	100,00	8,50	8,50	100,00	8,50

¹ Taux de rendement réel brut à l'émission pour les souscripteurs autres que les placeurs institutionnels. Tous les bons de caisse et obligations sont remboursables au pair.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956 : « Statistique des

rendements des principaux types d'obligations » ; XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » ; XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

(pour cent par an)

Mois des changements	Allemagne 1		Etats-Unis 2		France		Royaume-Uni 3		Italie 4		Pays-Bas 5		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1975 .		3,50		6,00		8,00		11,25		9,00		4,50		9,00		3,00
1976 Janvier ...			19	5,50			2	11,00							13	2,50
Janvier ...							16	10,75								
Janvier ...							23	10,50								
Janvier ...							30	10,00								
Février ...							6	9,50	2	10,00	2	4,00				
Février ...							27	9,25	25	11,00						
Mars							5	9,00	18	15,00			8	9,50		
Avril							23	10,50								
Mai							21	11,50								
Juin											1	4,50			8	2,00
Juin											18	5,00				
Juillet ...					22	9,50										
Août											2	5,50				
Août											16	6,50				
Août											20	7,00				
Septembre .					23	10,50	10	13,00								
Octobre ...							7	15,00	4	18,00						
Novembre .			22	5,25			19	14,75			29	6,00	22	9,00		
Décembre ..							17	14,50					22	8,50		
Décembre ..							24	14,25								
1977 Janvier ...							7	14,00			7	5,00				
Janvier ...							21	13,25								
Janvier ...							28	12,25								
Février ...							3	12,00					1	8,00		
Mars							10	11,00								
Mars							18	10,50								
Mars							31	9,50								
Avril							7	9,25								
Avril							15	9,00			18	4,50				
Avril							22	8,75								
Avril							29	8,25								
Mai							13	8,00	13	16,00	6	3,50	9	7,50		
Juin															15	1,50
Juillet ...																
Août							5	7,50								
Août			31	5,75	31	9,50	12	7,00	29	14,50						
Septembre .							9	6,50								
Septembre .							16	6,00								
Octobre ...							7	5,50								
Octobre ...							14	5,00								
Novembre .			26	6,00			25	7,00			11	4,50				
Décembre ..	16	3,00														
1978 Janvier ...			9	6,50			6	6,50								
Février ...															27	1,00
Mars													9	8,00		
Avril							11	7,50			17	4,00 ⁶	4	8,50		
Mai			11	7,00			5	8,75								
Mai							12	9,00								
Juin							8	10,00								

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

¹ Taux d'application pour le papier mobilisé à l'intérieur des limites imposées par la Bundesbank. En plus, pendant certaines périodes, la Bundesbank met à la disposition des banques de la « monnaie banque centrale » sous forme d'achat avec obligation de rachat par les banques après 10 jours, d'effets commerciaux éligibles au rachat à des taux variables, mais supérieurs au taux d'escompte officiel.

² Federal Reserve Bank of New York.

³ Jusqu'au 2 février 1977, il s'agit d'un taux minimum de prêt, basé directement sur le taux moyen des bons du Trésor.

⁴ Taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au rachat pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires pendant le semestre du calendrier précédant celui de l'opération.

⁵ La Nederlandsche Bank applique une commission spéciale pour les banques dont le recours moyen à la banque centrale, pendant une période déterminée, excède une limite imposée.

⁶ Le taux des avances qui est plus représentatif, s'élève à 4,50 p.c.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1977 7 avril	1978 6 avril	1977 5 mai	1977 11 mai
ACTIF								
Or et créances sur l'étranger	42.896	100.098	92.854	110.255	95.289	108.602	95.534	110.836
Or	}	63.168	63.661	78.842	63.863	78.842	63.863	78.842
Disponibilités à vue à l'étranger		31.898	20.176	20.600	21.073	20.837	21.329	23.539
Avances au Fonds de Stabilisation des Changes ^{1 2}		7.324	4.856	8.973	10.813	10.309	8.923	10.342
Annuités de prêt de la B.I.R.D.	342	176	44	—	44	—	...	—
Créances sur le Trésor	6.944	10.697	13.382	12.189	19.678	20.803	18.812	20.108
Monnaies divisionnaires	110	71	171	17	226	336	93	227
Comptes courants postaux	134	43	487	521	223	243	212	196
Concours au Trésor Public ³	6.700	9.650	11.495	10.050	17.954	18.612	17.239	17.989
Avance à l'Institut d'Emission des D.O.M. ⁴	—	933	1.229	1.601	1.275	1.612	1.268	1.696
Créances provenant d'opérations de refinancement	111.710	68.745	80.872	84.059	66.768	70.800	65.737	71.104
Effets escomptés ⁵	14.032	18.262	26.059	34.086	27.839	37.697	28.706	38.003
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations ⁵	81.785	38.035	36.926	29.601	33.031	24.047	27.342	21.039
Avances sur titres	58	40	46	48	62	56	60	53
Effets en cours de recouvrement	15.835	12.408	17.841	20.324	5.836	9.000	9.629	12.009
Divers	2.600	3.304	4.165	3.958	3.371	3.914	3.499	3.582
Total ...	164.150	182.844	191.273	210.461	185.106	204.119	183.582	205.630

PASSIF

Billets en circulation	96.955	106.742	115.405	121.002	116.175	122.382	115.087	122.228
Comptes créditeurs extérieurs	5.270	6.814	7.522	5.090	7.644	5.410	7.827	5.252
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères	1.195	922	513	792	635	1.112	818	995
Compte spécial du Fonds de Stabilisation des Changes - Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	2.694	2.540	2.794	2.773	2.794	2.773	2.794	2.773
Dépôts en devises des banques et institutions étrangères	1.381	3.352	4.215	1.525	4.215	1.525	4.215	1.484
Compte courant du Trésor public	3.022	4.719	1	5.252
Comptes créditeurs des agents économiques et financiers	47.720	12.767	15.435	12.154	11.375	10.747	8.850	11.069
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	44.801	10.175	12.783	9.862	9.519	8.916	6.825	8.954
Autres comptes; dispositions et autres engagements à vue	2.919	2.592	2.652	2.292	1.856	1.831	2.025	2.115
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	—	43.553	43.997	59.053	44.135	59.053	44.135	59.053
Capital et fonds de réserve	1.021	1.243	1.368	1.444	1.444	1.538	1.444	1.538
Divers	10.162	7.006	7.545	6.466	4.333	4.989	6.239	6.490
Total ...	164.150	182.844	191.273	210.461	185.106	204.119	183.582	205.630

¹ Convention du 27 juin 1949 approuvée par la loi du 22 juillet 1949.

² Concours au Fonds Monétaire	2.487	3.848	4.045	4.312	4.922	3.969	4.954	3.508
Acquisition de droits de tirage spéciaux ..	1.123	1.280	1.306	1.335	1.307	1.885	1.907	1.406
Autres opérations	3.714	228	2.722	5.106	4.080	3.610	4.081	3.541

³ Convention du 17 septembre 1973 approuvée par la loi du 21 décembre 1973.

Montant maximum du concours au Trésor public	23.400	26.350	21.350	20.050	19.960	21.070	19.960	21.070
dont : non rémunérés	13.400	16.350	11.350	10.050	9.960	11.070	9.960	11.070

⁴ Loi du 27 décembre 1974.

⁵ Décomposition du total des postes « Effets escomptés » et « Effets sur le marché monétaire et obligations » :

Effets publics	2.682	20.328	26.812	16.960	17.081	11.562	11.625	10.662
Obligations	21	15	14	9	13	5	18	5
Bons à moyen terme	5.037	699	1.203	1.771	1.165	963	815	633
Crédits à moyen terme	21.957	22.208	29.284	31.951	30.742	38.013	31.492	38.328
— Prêts spéciaux à la construction	90	26	68	68	68	68	68	68
— Crédits à l'exportation	14.033	18.262	26.059	31.086	27.839	37.697	28.706	38.003
— Autres crédits	10.834	3.920	3.156	797	2.835	248	2.718	257
Crédits à court terme	63.120	13.047	5.673	9.996	11.919	11.201	12.103	9.414
— Crédits à l'exportation	11.401	4.005	1.542	5.131	6.277	5.925	4.602	3.459
— Autres crédits	51.719	9.042	4.131	4.865	5.642	5.276	7.501	5.955

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1974 February 28	1975 February 28	1976 February 29	1977 February 28	1977 April 6	1978 April 5	1977 May 4	1978 May 10
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-----------------	-----------------	---------------	----------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	3.513	4.625	5.234	5.540	6.085	7.026	5.971	7.212
Other Securities	1.076	739	805	1.224	929	963	949	827
Total ...	4.600	5.375	6.050	6.775	7.025	8.000	6.925	8.050

Notes Issued :

In Circulation	4.573	5.355	6.042	6.758	7.006	7.993	6.911	8.034
In Banking Department	27	20	8	17	19	7	14	16
Total ...	4.600	5.375	6.050	6.775	7.025	8.000	6.925	8.050

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	1.645	1.017	1.243	833	1.255	2.063	1.221	1.952
Advances and Other Accounts	155	452	274	641	464	182	542	235
Premises, Equipment and Other Securities	188	132	157	257	84	174	85	228
Notes	27	20	8	17	19	7	15	16
Coin
Total ...	2.015	1.621	1.682	1.748	1.822	2.426	1.863	2.431

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Public Deposits	82	64	85	112	24	36	17	24
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	1.368	936	980	712	1.026	1.246	1.030	1.256
Bankers Deposits	250	217	228	372	309	391	384	422
Reserves and Other Accounts	300	389	374	537	448	738	417	714
Total ...	2.015	1.621	1.682	1.748	1.822	2.426	1.863	2.431

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of £)

	1974 December 31	1975 December 31	1976 December 31	1977 December 31	1977 April 6	1978 April 5	1977 May 4	1978 May 10
ASSETS								
Gold certificate account	11.652	11.599	11.598	11.718	11.636	11.718	11.636	11.718
Special Drawing Rights certificate account	400	500	1.200	1.250	1.200	1.250	1.200	1.250
Coin	240	347	364	282	340	309	324	303
Discounts and advances	298	229	25	265	36	159	123	1.186
Acceptances :								
Bought outright	579	741	196	...	142	...	93	...
Held under repurchase agreement	430	385	795	954	...	193	924	638
Federal agency obligations :								
Bought outright	4.702	6.072	6.794	8.004	6.731	7.929	7.077	7.929
Held under repurchase agreement	511	118	278	451	...	99	427	989
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	36.765	37.207	38.571	41.561	30.442	35.007	39.897	40.264
Certificates
Notes	40.009	43.989	47.972	50.509	49.181	51.984	49.632	52.510
Bonds	3.284	5.521	6.725	8.848	7.196	9.548	7.234	9.693
Total bought outright ...	80.058	86.717	93.268	100.918	86.819	96.539	96.763	102.467
Held under repurchase agreement	443	1.217	3.753	1.901	...	402	6.090	2.414
Total U.S. Government securities ...	80.501	87.934	97.021	102.819	86.819	96.941	102.853	104.881
Total loans and securities	87.011	95.479	105.109	112.493	93.728	105.321	111.497	115.623
Cash items in process of collection	8.312	9.210	7.835	9.617	10.552	13.198	9.983	10.431
Bank premises	263	319	363	378	374	384	367	387
Operating equipment	—	13	25	—	—	—	—	—
Other assets	2.932	2.980	2.790	2.064	2.641	1.916	2.835	2.526
Total assets ...	110.810	120.447	129.284	137.802	120.471	134.096	137.842	142.238
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	70.916	77.159	83.727	93.153	84.329	92.436	84.476	93.861
Deposits :								
Member bank reserves	25.825	26.097	25.158	26.870	18.944	24.682	29.657	29.383
U.S. Treasurer - general account	3.113	7.285	10.393	7.114	7.199	4.938	13.699	7.931
Foreign	418	353	352	379	237	585	259	584
Other	1.275	1.090	1.357	1.187	666	751	544	685
Total deposits :	30.631	34.825	37.260	35.550	27.046	30.956	44.159	38.583
Deferred availability cash items	6.328	5.495	5.234	5.807	6.104	7.247	6.063	5.973
Other liabilities and accrued dividends ...	1.141	1.110	1.097	1.234	900	1.265	1.062	1.507
Total liabilities ...	109.016	118.589	127.318	135.744	118.379	131.904	135.760	139.924
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	897	929	983	1.029	991	1.048	994	1.050
Surplus	897	929	983	1.029	983	1.029	983	1.029
Other capital accounts	118	115	105	235
Total liabilities and capital accounts ...	110.810	120.447	129.284	137.802	120.471	134.096	137.842	142.238
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	981

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1974 dicembre	1975 dicembre	1976 dicembre	1977 dicembre P	1976 ottobre	1977 ottobre	1976 novembre	1977 novembre
ATTIVO								
Oro	1.804	1.804	6.429	7.697	1.804	7.179	1.804	7.179
Cassa ¹	107	255	441	333	186	155	249	220
Portafoglio	156	13	17	23	20	24	20	26
Risconto per finanziamenti ammassi obblig. ²	1.178	1.216	1.259	1.309	1.258	1.309	1.257	1.309
Anticipazioni ³	3.058	769	1.018	988	1.553	1.049	1.210	625
Attività verso l'estero in valuta	6	3	4	13	13	16	18	6
Ufficio italiano dei cambi	7.696	9.538	9.744	13.222	9.630	12.370	10.049	13.026
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	10.677	18.226	28.027	25.435	25.221	22.358	25.642	22.008
Certificati di credito del Tesoro	1.748	40	17	432	22	470	18	459
Investimento fondi di riserva e fondi diversi ⁵	556	682	825	985	849	1.013	848	1.013
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	339	339	339	...	339	...	339	...
C/c servizio tesoreria	2.962	3.522	5.216	4.796	5.659	6.076	5.273	6.588
Servizi diversi per conto dello Stato	747	64	92	71	85	88	69	35
Immobili
Partite varie	317	515	1.240	3.487	541	2.777	546	3.068
Spese	508	1.061	1.808	1.858	890	1.159	902	1.173
Totale attivo ...	31.859	38.047	56.476	60.649	48.069	56.043	48.244	56.735
PASSIVO								
Circolazione dei biglietti ⁶	11.190	12.921	14.590	16.508	13.112	14.539	13.158	14.596
Vaglia cambiari e altri debiti a vista ⁷ ...	178	134	89	106	61	68	93	89
Conti correnti liberi ⁸	547	2.040	718	876	319	237	197	529
Conti correnti vincolati	6.639	11.682	16.748	20.412	16.130	20.001	16.402	20.297
Conti speciali	1.748	51	50	866	70	952	55	918
Conti dell'estero in lire e valuta ⁹	7.743	7.825	9.439	7.737	9.576	7.890	9.540	7.729
Ufficio italiano dei cambi : c/c ordinario	165	...	42
Servizi diversi per conto dello Stato	171	116	917	611	78	133	78	134
Servizi di cassa per conto di enti vari ...	91	145	130	412	66	31	50	36
Fondi accantonati	845	1.179	6.342	7.345	1.186	7.100	1.185	7.100
Partite varie	1.955	758	5.438	3.718	6.432	3.747	6.431	3.944
Capitale
Fondo di riserva ordinario	37	49	60	74	59	72	59	72
Fondo di riserva straordinario	37	47	60	76	58	73	58	73
Rendite	543	1.100	1.853	1.908	922	1.200	938	1.218
Totale passivo e patrimonio ...	31.859	38.047	56.476	60.649	48.069	56.043	48.244	56.735
Depositanti di titoli e valori	20.708	18.222	86.119	31.382	95.741	25.784	92.731	30.448
¹ Di cui : biglietti e monete di Stato	24	22	35	28	31	28	35	29
² » aziende di credito	734	757	784	815	783	815	782	815
» istituti speciali	444	459	475	494	475	494	475	494
³ » aziende di credito	1.953	746	1.011	699	1.042	1.038	1.208	621
» istituti speciali	10	18	7	10	3	11	2	4
» altri	1
» anticipazioni a scadenza fissa	1.094	5	...	279	507
⁴ » titoli di stato e ob- { BOT e titoli bligaz. p/c Tesoro { a breve ... { altri	6.162	9.915	17.648	8.066	14.902	9.129	15.105	8.153
{	4.072	7.971	10.056	17.068	9.992	12.929	10.210	13.555
⁵ » titoli di stato e oblig. p/c Tesoro ...	325	443	535	701	588	714	587	714
⁶ » biglietti presso il Tesoro	11	13	15	16	13	15	13	15
⁷ » vaglia cambiari	57	75	89	106	61	68	85	74
⁸ » aziende di credito	491	1.380	293	850	268	209	174	497
» istituti speciali	43	638	399	15	24	19	14	9
⁹ » depositi in valuta vincolati a fronte di prestiti esteri di : aziende di credito istituti speciali	338	239	306	283	302	286	303	285
altri enti non statali	3.747	3.241	3.839	3.310	3.850	3.494	3.797	3.336
	97	102	88	...	86	22	87	...

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1974 31. Dez.	1975 31. Dez.	1976 31. Dez.	1977 31. Dez.	1977 7. April	1978 7. April	1977 7. Mai	1978 7. Mai
AKTIVA								
Währungsreserven	71.805	74.614	76.656	80.970	76.296	87.464	76.218	85.380
Gold	14.002	14.002	14.002	14.065	14.034	14.065	14.034	14.065
Reserveposition im Internationalen Währungsfonds und Sonderziehungs- rechte	8.055	9.309	10.650	8.595	11.036	7.345	11.064	7.359
Devisen und Sorten	49.748	51.303	52.004	58.310	51.226	66.054	51.120	63.956
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland	11.636	11.804	11.848	9.256	11.706	7.882	11.706	7.837
Kredite an inländische Kreditinstitute ...	15.516	8.521	19.517	19.588	21.296	20.586	20.894	23.754
Inlandswechsel	12.305	5.910	12.185	12.400	16.571	16.017	15.969	15.471
Im Offenmarktgeschäft angekaufte In- landswechsel mit Rücknahmeverein- barung	2.498	2.049	3.378	3.275
Auslandswechsel	877	903	1.223	1.629	1.212	1.359	1.491	1.523
Lombardforderungen	2.334	1.703	6.109	5.559	915	2.161	56	3.485
Kredite und Forderungen an öffentliche Haushalte	9.915	9.044	10.479	9.588	8.683	8.729	9.205	8.744
Kassenkredite (Buchkredite)	1.232	361	1.796	905	...	46	522	61
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen
Ausgleichsforderungen und unverzins- liche Schuldverschreibung	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683
Kredite an Bundesbahn und Bundespost Kassenkredite (Buchkredite)
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen
Wertpapiere	469	7.953	1.419	693	925	803	860	798
Deutsche Scheidemünzen	423	946	720	810	762	786	775	768
Postcheckguthaben	647	358	271	999	242	163	241	222
Sonstige Aktiva	7.115	8.139	4.546	6.518	4.276	3.736	4.794	5.678
Ausgleichsposten wegen Neubewertung der Währungsreserven und sonstiger Fremd- währungsposition	14.004	8.931	7.489	10.925	7.489	10.925	3.045	6.598
Ingesamt ...	131.530	130.310	132.945	139.347	131.575	141.074	127.738	139.779

PASSIVA

Banknotenlauf	50.273	55.143	59.038	65.567	59.241	66.306	59.341	68.530
Einlagen von Kreditinstituten	46.504	44.591	51.298	52.491	44.859	44.049	48.104	47.068
auf Girokonten	46.483	44.563	51.270	52.464	44.833	44.020	48.076	47.038
sonstige	21	28	28	27	26	29	28	30
Einlagen von öffentlichen Haushalten ...	11.742	8.256	2.939	2.120	8.418	8.361	3.838	6.588
Bund	139	2.291	272	296	2.374	1.623	333	2.658
Lastenausgleichsfonds und E.R.P. Sondervermögen	163	358	304	150	333	410	385	464
Länder	643	2.106	2.094	1.630	5.605	6.285	3.008	3.439
Andere öffentliche Einleger	44	46	59	44	42	43	48	27
Sondereinlagen	10.753	3.455	210	—	64	—	64	—
Einlagen von anderen inländischen Einle- gern	2.739	2.502	2.588	3.905	2.949	2.541	2.325	1.970
Bundesbahn	5	5	4	7	4	5	4	3
Bundespost (einschl. Postcheck- und Postsparkassenämter)	2.227	1.962	2.070	3.419	2.500	2.049	1.895	1.487
Sonstiger Einleger	507	535	514	479	445	487	426	480
Guthaben auf Sonderkonten Bardepot ...	127	256	58	—	110	—	75	—
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobi- lisierungs- und Liquiditätspapieren	8.867	4.173	6.476	5.366	5.918	9.610	6.536	9.496
Verbindlichkeiten aus dem Auslands- geschäft	1.284	840	1.097	489	427	616	2.159	597
Einlagen ausländischer Einleger	1.268	828	779	475	295	594	772	560
Verbindlichkeiten gegenüber dem Euro- päischen Fonds für währungspoli- tische Zusammenarbeit	306	...	100	...	1.363	...
Sonstige	16	12	12	14	32	22	24	37
Ausgleichsposten für zugewiesene Sonder- ziehungsrechte	1.600	1.665	1.489	1.387	1.489	1.387	1.489	1.387
Rückstellungen	1.485	1.670	1.835	1.885	1.835	1.885	1.885	1.945
Sonstige Passiva	5.690	9.995	4.738	4.748	4.939	4.930	596	809
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	929	929	1.099	1.099	1.100	1.099	1.100	1.099
Ingesamt ...	131.530	130.310	132.945	139.347	131.575	141.074	127.738	139.779

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1977 7 avril	1978 7 avril	1977 6 mai	1978 5 mai
ACTIF								
Encaisse or	11.893	11.893	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904
Devises	11.571	14.706	20.426	20.514	13.359	20.143	13.176	19.658
Bons du Trésor étrangers en fr. s.	5.403	5.403	5.222	3.949	4.914	3.462	4.822	3.325
Portefeuille effets sur la Suisse :								
Effets de change	2.210	1.712	926	1.252	344	236	328	235
Bons du Trésor de la Confédération ...	484	227	375	267
Avances sur nantissement	700	200	157	198	35	16	111	23
Titres :								
pouvant servir de couverture	1	...	1
autres	92	3	64	559	327	296	341	296
Correspondants en Suisse	167	136	160	172	10	2	33	105
Reconnaissance de dette de la Confédération selon l'arrêté fédéral du 15-12-1971	622	622	—	—	—	—	—	—
Autres postes de l'actif	94	64	65	106	70	103	77	121
Total ...	33.236	34.966	39.299	38.921	30.963	36.163	30.792	35.668
PASSIF								
Fonds propres	66	67	68	69	68	69	69	70
Billets en circulation	19.436	19.128	19.731	20.397	18.680	19.338	18.586	19.482
Engagements à vue :								
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	9.505	11.479	12.644	13.623	6.011	9.045	5.744	6.954
Autres engagements à vue	862	1.817	4.005	2.707	3.377	2.536	3.496	3.748
Avoirs minimaux des banques sur :								
les engagements en Suisse
les engagements envers l'étranger	348	165	246
Engagements à terme :								
Rescriptions de stérilisation	247	380	955	772	1.094	3.602	1.094	3.752
Comptes spéciaux ¹	986
Autres postes du passif	1.786	1.930	1.650	1.353	1.733	1.573	1.803	1.662
Total ...	33.236	34.966	39.299	38.921	30.963	36.163	30.792	35.668

¹ Dépassement du taux d'accroissement des crédits.

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Actif

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1977 30 avril	1978 30 avril	1977 31 mai	1978 31 mai
I. Or	3.876	5.045	4.147	5.078	4.057	5.050
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue ...	72	98	42	169	41	172
III. Bons du Trésor	105	280	114	285	116	292
IV. Dépôts à terme et avances	39.252	50.625	39.906	49.479	42.572	50.219
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	45	...	42	...	35	...
b) à plus de 3 mois	35
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	30.940	35.667	27.105	32.596	31.856	35.883
b) à plus de 3 mois	8.232	14.958	12.759	16.883	10.681	14.336
Y. Titres à terme	5.044	2.481	3.412	2.449	3.524	2.392
a) à 3 mois au maximum	4.664	2.130	3.075	2.090	3.180	2.123
b) à plus de 3 mois	380	351	337	359	344	269
VI. Divers	32	946	334	917	365	887
<i>Total de l'actif</i> ...	48.381	59.475	47.955	58.377	50.675	59.012

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or

[unités de 0.29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Passif

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1977 30 avril	1978 30 avril	1977 31 mai	1978 31 mai
I. Capital :						
Actions libérées de 25 p.c.	301	301	301	301	301	301
II. Réserves	952	1.072	952	1.072	952	1.072
1. Fonds de Réserve Légale	30	30	30	30	30	30
2. Fonds de Réserve Générale	424	472	424	472	424	472
3. Fonds Spécial de Réserve de Dividendes ...	75	75	75	75	75	75
4. Fonds de Réserve Libre	423	495	423	495	423	495
III. Dépôts (or)	3.466	3.824	3.606	3.988	3.601	3.960
1. Banques centrales :						
a) à vue	3.134	3.464	2.481	3.700	2.485	3.676
b) à 3 mois au maximum	273	241	910	159	900	160
c) à plus de 3 mois	26	86	182	91	183	91
2. Autres déposants :						
a) à vue	33	33	33	33	33	33
b) à plus de 3 mois	—	—	—	—	—	—
IV. Dépôts (monnaies)	43.037	53.541	42.418	52.207	45.121	52.836
1. Banques centrales :						
a) à vue	584	508	594	942	686	759
b) à 3 mois au maximum	37.571	41.601	32.318	37.948	36.800	40.771
c) à plus de 3 mois	3.498	10.731	8.276	12.710	6.340	10.765
2. Autres déposants :						
a) à vue	35	60	31	53	26	37
b) à 3 mois au maximum	1.158	615	972	487	1.004	430
c) à plus de 3 mois	191	26	227	67	265	74
V. Divers	582	721	645	792	670	823
VI. Provisions	43	16	33	22	30	20
<i>Total du passif ...</i>	48.381	59.475	47.955	58.377	50.675	59.012

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.

1. — ECONOMIE GENERALE

Arrêté royal du 6 février 1978

organisant le fonctionnement du Fonds de Solidarité nationale (Moniteur du 24 mai 1978, p. 5944).

.....
Article 1^{er}. — Le Fonds de Solidarité nationale créé par la loi du 24 novembre 1972 contenant le budget du Ministère des Affaires économiques pour l'année budgétaire 1972 et maintenu dans les lois budgétaires subséquentes, prend en charge les dépenses de toute nature nécessaires :

— soit pour apporter une solution constructive au problème créé par des difficultés et des besoins économiques des régions et des secteurs industriels pour lequel la Solidarité nationale doit jouer pleinement;

— soit pour réaliser des projets dont les retombées économiques ne sont pas localisables.

Art. 2. — Le Fonds de Solidarité nationale est alimenté par le transfert à l'article 60.03 A du titre IV, des crédits prévus au budget du Ministère des Affaires économiques ainsi que par des remboursements éventuels.

Art. 3. — L'engagement et l'ordonnancement des dépenses à charge du Fonds de Solidarité nationale sont effectués par le Ministre des Affaires économiques, après approbation du Comité ministériel de Coordination économique et sociale.

A cet effet, le C.M.C.E.S. motive l'imputation à charge du Fonds de Solidarité nationale en prenant en considération :

— les difficultés qui résultent du chômage, du rythme très bas de croissance par habitant, du bas degré d'industrialisation;

— les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins économiques exceptionnels résultant de situations structurelles et conjoncturelles particulières;

— la nature particulière des projets qui entraînent une retombée économique d'intérêt national.

.....

Arrêté royal du 7 mars 1978

déterminant la teneur de la présentation d'un plan comptable minimum normalisé (Moniteur du 13 mai 1978, p. 5563).

Loi du 7 avril 1978

modifiant la loi du 23 août 1948 tendant à assurer la maintien et le développement de la marine marchande, de la pêche maritime et instituant à ces fins un Fonds de l'armement et des constructions maritimes (Moniteur du 6 mai 1978, p. 5333). (Voir aussi rubriques 2 et 9.)

.....

Article 1^{er}. — L'article 2 de la loi du 23 août 1948 tendant à assurer le maintien et le développement de la marine marchande, de la pêche maritime et instituant à ces fins un Fonds de l'armement et des constructions maritimes, modifié par la loi du 18 juin 1976, est remplacé par la disposition suivante :

« Article 2. Le montant des garanties visé à l'article 1^{er}, b), est fixé à 18 milliards de francs.

» Au-delà d'un montant de 15 milliards de francs, le montant de ces garanties ne peut être relevé que par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres et par une tranche de 3 milliards de francs. »

Art. 2. — A l'article 6 de la même loi, modifié par les lois du 13 juillet 1971 et du 18 juin 1976, sont apportées les modifications suivantes :

1^o A l'alinéa 1^{er}, les mots « 14 milliards de francs » sont remplacés par les mots « 23 milliards de francs ».

2^o A l'alinéa 2, les mots « 10 milliards de francs » et « 2 milliards de francs » sont remplacés respectivement par les mots « 17 milliards de francs » et « 3 milliards de francs ».

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté royal du 25 janvier 1978

portant, à partir du 1^{er} janvier 1978, à quinze milliards de francs, par libération de la dernière tranche d'un milliard de francs, le plafond de l'encours des engagements du Fonds de garantie créé au sein de la Caisse nationale de Crédit professionnel (Moniteur du 13 mai 1978, p. 5590).

Arrêté royal du 15 février 1978

portant relèvement du montant pour lequel l'Etat donne sa garantie au profit de l'outillage artisanal (Moniteur du 24 mai 1978, p. 5948).

.....

Art. 1^{er}. — Le montant pour lequel l'Etat garantit à la Caisse nationale de Crédit professionnel la bonne fin des billets à ordre, qui réunissent les conditions prévues à l'article 7, alinéa 5, du statut de la Caisse nationale de Crédit professionnel modifié par la loi du 14 mars 1975, est porté de 2,4 milliards de francs à 2,8 milliards de francs par libération de deux tranches successives de 200 millions de francs.

.....

Loi du 31 mars 1978

modifiant le statut de la Caisse nationale de Crédit professionnel (Moniteur du 24 mai 1978, p. 5937).

.....

Article unique. — L'alinéa 3 de l'article 7 du statut de la Caisse nationale de Crédit professionnel annexé à l'arrêté royal du 2 juin 1956 portant refonte de ce statut, modifié par la loi du 13 avril 1976, est remplacé par la disposition suivante :

« Les engagements de la Caisse ne peuvent dépasser 70 milliards de francs. Toutefois, le Roi peut porter ce montant à 100 milliards de francs par libération successive de six tranches de cinq milliards de francs chacune. »

Loi du 7 avril 1978

modifiant la loi du 23 août 1948 tendant à assurer le maintien et le développement de la marine marchande, de la pêche maritime et instituant à ces fins un Fonds de l'armement et des constructions maritimes (Moniteur du 6 mai 1978, p. 5333). (Voir aussi rubriques 1 et 9.)

Arrêté ministériel du 19 avril 1978

modifiant l'arrêté ministériel du 13 janvier 1978, portant fixation du taux des intérêts à bonifier en 1978 aux consignations, dépôts volontaires et cautionnements confiés à la Caisse de Dépôts et Consignations (Moniteur du 17 mai 1978, p. 5669).

.....
Article 1^{er}. — Le taux des intérêts à bonifier aux consignations, aux dépôts volontaires et aux cautionnements de toutes catégories confiés à la Caisse des dépôts et consignations est fixé à 4,5 p.c.

Les sommes reçues en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 décembre 1935, relatif à l'organisation et au contrôle de la comptabilité des notaires, modifié par l'arrêté royal du 8 novembre 1968, bénéficient d'un taux d'intérêt fixé à 3,5 p.c.

Les sommes, qui sont ou restent consignées du fait de la minorité, de l'interdiction ou de l'aliénation mentale des ayants droit ou en raison de l'existence d'un usufruit et les cautionnements fournis en numéraire par les conservateurs des hypothèques pour garantir leurs obligations vis-à-vis des tiers (loi du 21 Ventôse, an VII, modifiée par la loi du 24 décembre 1906), bénéficient d'un taux d'intérêt fixé à 6,25 p.c.

3. — FINANCES PUBLIQUES

Arrêté royal du 5 avril 1978

modifiant l'arrêté royal du 7 mars 1977 fixant la situation des crédits reportés de l'année 1974 (dépenses extraordinaires) (Moniteur du 17 mai 1978, p. 5680).

Loi du 11 mai 1978

ajustant le budget du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'année budgétaire 1977 (Moniteur du 25 mai 1978, p. 5978).

Loi du 11 mai 1978

contenant le budget du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'année budgétaire 1978 (Moniteur du 25 mai 1978, p. 5988).

.....
Article 1^{er}. — Il est ouvert, pour les dépenses du Ministère de l'Emploi et du Travail, afférentes à l'année budgétaire 1978, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Dépenses courantes (Titre I)	47.907,3	—	—
Dépenses de capital (Titre II)	19,2	—	—
Total ...	47.926,5	—	—

.....

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 3 mai 1978

modifiant l'arrêté ministériel du 20 mars 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 23 mai 1978, p. 5887).

Application du règlement (CEE/265/78) — régime commun d'autorisation et de limitation quantitative pour les importations de produits textiles originaires de certains pays tiers — du Conseil des Communautés européennes et du règlement (CEE/716/78) — surveillance communautaire des importations de chaussures — de la Commission des Communautés européennes.

9. — TRANSPORTS

Loi du 7 avril 1978

modifiant la loi du 23 août 1948 tendant à assurer le maintien et le développement de la marine marchande, de la pêche maritime et instituant à ces fins un Fonds de l'armement et des constructions maritimes (Moniteur du 6 mai 1978, p. 5333). (Voir aussi rubriques 1 et 2.)

10. — PRIX ET SALAIRES

Arrêté ministériel du 28 avril 1978

réglementant les prix des viandes bovines et porcines (Moniteur du 4 mai 1978, p. 5303).

BIBLIOGRAPHIE
RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin de mai 1978. Les ouvrages et articles retenus sont classés par sujets selon le plan de classification décimale en usage à la Banque Nationale. Une version abrégée de ce plan a été publiée dans le numéro de janvier 1974.

L'abonné qui le désire peut obtenir cette version sur simple demande au Service de la Documentation de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaumont, 5, 1000 Bruxelles. La version complète du plan peut être consultée à la Bibliothèque scientifique de la Banque.

Il est rappelé que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

*
**

VANDEN ABEELE, M.

Une politique belge de l'énergie est-elle possible ?
Bruxelles, Société Royale d'Economie Politique de Belgique, Conférence, n° 403, novembre 1977, 29 p.

VERVLIET, E.

La division internationale du travail. Les politiques d'ajustement industriel et l'emploi.
(In : Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, n° 1, mars 1978, pp. 49-58.)

BELG. 131 A

052. - 382.51 - 339.312.0
332.27

332.632.0

van der SCHUEREN, R.

Défense et illustration de quatre grandes causes nationales.
Bruxelles, Société Royale d'Economie Politique de Belgique, Conférence, n° 405, janvier 1978, 31 p.

LINDEMANS, I.

Développer un troisième circuit de travail permanent.
(In : Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, n° 1, mars 1978, pp. 59-68.)
 BELG. 131 A

330.52 - 333.841. - 332.630.
333.845.332.691. - 332.10 - 332.11
332.150. - 332.87 - 332.71
347.754. - 347.998.7

Le libéralisme ? De Karl Marx à Milton Friedman.
 (Congrès de la Société du Mont-Pélerin, Paris, 1976.)
Paris, Edit. de la Revue Politique et Parlementaire, 1977, 244 p.

BELGISCHE VERENIGING VOOR ARBEIDS-
VERHOUDINGEN.

30 jaar Belgische arbeidsverhoudingen.
Deventer, Kluwer, 1977, 380 blz.

331.30

332.691. - 332.620.

LOEWENTHAL, P. e.a.

Conjoncture, politiques et emploi.
(In : Institut de Recherches Economiques — Service de Conjoncture, Louvain, mars 1978, pp. 1-48.)
 BELG. 87

LEROY, R.

Chômage et redistribution de l'emploi.
(In : Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, n° 1, mars 1978, pp. 3-15.)
 BELG. 131 A

SPITAELS, G.

Perspectives de l'évolution de l'emploi en Wallonie.
(In : *Wallonie 78, Namur, n° 2, mars-avril 1978, pp. 95-105.*)

BELG. 186

PALASTHY, Th.

Un remède à la crise : réaménager le temps à l'échelle de la société. 6 heures de travail par jour. Pourquoi et comment ?

(In : *Dossiers Wallons — Mutation et Région, Louvain-la-Neuve, 1978, 40 p.*)

BELG. 29 A

332.810. - 332.811.

332.813.

CHARPIN, J.M. et MAIRESSE, J.

Réduction de la durée du travail et chômage. Éléments de réflexions en forme de modèle.

(In : *Revue Economique, Paris, n° 1, janvier 1978, pp. 189-206.*)

FR. 57

SLOANE, P.J.

Le travail par équipes et le travail de nuit dans les pays industrialisés à économie de marché. Aspects économiques.

(In : *Revue Internationale du Travail, Genève, n° 2, mars-avril 1978, pp. 143-158.*)

B.I.T. 10

332.810.

333.112.8 - 333.139.0 - 333.139.1
347.734.

PIRET, Chr.

La réduction du temps de travail et la répartition du travail disponible.

(In : *Reflète et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, n° 1, mars 1978, pp. 17-28.*)

BELG. 131 A

Les interventions en 1976 de la Commission bancaire dans l'application des lois coordonnées.

(In : *Revue pratique des Sociétés, Bruxelles, 1^{er} trimestre 1978, pp. 30-52.*)

332.811. - 658.331.

333.113. - 336.01

LEHMANN, J. et HEBBELINCK, J.-L.

L'horaire variable en Belgique.

(In : *Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, n° 1, mars 1978, pp. 69-88.*)

BELG. 10

NEUMAN, H.

La société nationale d'investissement : son rôle et sa nouvelle mission d'initiative économique publique.

(In : *Annales de l'Economie publique, sociale et coopérative, Liège, n° 4, octobre-décembre 1977, pp. 383-396.*)

GEN. 1 A

CORNELL, W.B. and DIETRICH, J.K.

The Efficiency of the Market for Foreign Exchange under Floating Exchange Rates.

(In : *The Review of Economics and Statistics, Cambridge, No. 1, February 1978, pp. 111-120.*)

USA. 39

ALLEN, P.R.

Planning a New Currency for Europe.

(In : *The Banker, London, No. 623, January 1978, pp. 22-25.*)

G.B. 3

333.451.6 - 333.428. - 336.401.

334.151.25

MATHIESON, D.J.

The Impact of Monetary and Fiscal Policy Under Flexible Exchange Rates and Alternative Expectations Structures.

(In : *Staff Papers, Washington, No. 3, November 1977, pp. 535-568.*)

IMF. 4

Lents progrès vers une monnaie européenne.

(In : *Bulletin Financier — Banque Bruxelles Lambert, Bruxelles, n° 15, 15 avril 1978, pp. 1-4.*)

BELG. 34 A

333.451.6 - 333.820.

334.151.25 - 334.151.20

TOSINI, P.A.

Leaning Against the Wind : a Standard for Managed Floating.

(Essays in International Finance, 126.)

Princeton (N.J.), Princeton University, 1977, 31 p.

TRIFFIN, R.

A European Parallel Currency as a Shelter Against Exchange Rate Instability.

(In : *Institut de Recherches Economiques — Bulletin de l'IREES, Louvain, n° 45, décembre 1977, pp. 1-16.*)

BELG. 33 Z

333.662. - 382.242.4

334.153.0

POTTER, D.R.W.

New Cards and New Players.

(In : *The Banker, London, No. 623, January 1978, pp. 61-69.*)

G.B. 3

Accords de la C.E. avec les pays tiers.

(In : *Bulletin hebdomadaire — Kredietbank, Bruxelles, n° 17, 28 avril 1978, pp. 1-5.*)

BELG. 33

GEORGE, K.D. a.o.

EEC Competition Policy.

(In : *The Three Banks Review*, Edinburgh, No. 117, March 1978, pp. 55-80.)

G.B. 58 A

INSTALLE, M.

Des politiques industrielles différenciées pour demain.

(In : *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, n° 1, mars 1978, pp. 29-38.)

BELG. 131 A

336.00 - 336.400.

338.43 - 338.40 - 331.31

BLOMME, J.

De financiering van de overheidssector in een globaal economisch en financieel kader.

(In : *Bulletin de Documentation — Ministère des Finances*, Bruxelles, n° 3, mars 1978, pp. 93-137.)

BELG. 99

MATTHIJS, P.

Facettes flamandes d'une nouvelle politique industrielle.

(In : *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, n° 1, mars 1978, pp. 39-48.)

BELG. 131 A

338.012. - 338.731. - 338.732.
338.753.3

338.43

DE CARMOY, G.

Energy for Europe; Economic and Political Implications.

Washington, American Enterprise Institute for Policy Research, 1977, 120 p.

PREUD'HOMME, M. et ANCIAUX-MARI, C.

Le Brabant wallon : une économie en péril !

(In : *Wallonie 78*, Namur, n° 2, mars-avril 1978, pp. 117-125.)

BELG. 186

338.047. - 336.01 - 331.062.

338.43

BASTIN, Chr.

L'initiative économique publique et la crise économique : présentation générale.

(In : *Annales de l'Economie publique, sociale et coopérative*, Liège, n° 4, octobre-décembre 1977, pp. 357-366.)

GEN. 1 A

Quelle Wallonie ? Quelle entreprise ? Ou réflexions sur certains aspects wallons de la politique industrielle.

(In : *Wallonie 78*, Namur, n° 2, mars-avril 1978, pp. 107-116.)

BELG. 186

de DONNEA, F.-X. et SMEERS, Y.

La planification des ressources en eau.

(In : *Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain*, n° 1, mars 1978, pp. 9-41.)

BELG. 10

HAWAWINI, G.A. e.a.

Modèle de marché et évaluation du risque sur la Bourse de Bruxelles.

(In : *Analyse financière, Paris*, n° 32, 1^{er} trimestre 1978, pp. 67-76.)

FR. 1

338.751.1

339.4

Le point sur la sidérurgie Belgo-Luxembourgeoise.

(In : *Bulletin Financier — Banque Bruxelles Lambert, Bruxelles*, n° 12, 24 mars 1978, pp. 1-7.)

BELG. 34 A

La rentabilité et le risque d'un portefeuille composé d'or et d'actions, de 1969 à 1977.

(In : *Bulletin de la Société Générale de Banque, Bruxelles*, n° 176, avril 1978, pp. 1-3.)

BELG. 27 C

338.755.6

342.50

DEBRULLE, C.

Heurs et malheurs du textile wallon. Enjeu : 23.000 emplois.

(In : *Wallonie 78, Namur*, n° 2, mars-avril 1978, pp. 127-134.)

BELG. 186

ZAKALNYCKYJ, W.

Les structures de l'Etat belge prévues par le pacte communautaire.

(In : *Bulletin de Documentation — Ministère des Finances, Bruxelles*, n° 3, mars 1978, pp. 139-185.)

BELG. 99

339.238.

347.721.2

FABRY, J.

Returns on Belgian Common Stocks and Related Issues : A Survey and Some Extensions.

(In : *Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain*, n° 1, mars 1978, pp. 43-68.)

BELG. 10

MUELLER-GUGENBERGER, Chr.

Gesetzentwurf zur Einführung des Groupement d'intérêt économique in Belgien.

(In : *Recht der Internationalen Wirtschaft, Heidelberg*, N. 3, März 1978, S. 166-169.)

DEUTSCHL. 21

348.4 - 338.047. - 350.0
333.112.0

382.242.4

Dictionnaire des services publics relevant de l'Etat;
règles d'organisation et de fonctionnement.

Bruxelles, Oyez, 1978, div. pp.

ASHBY, D.F.V.

Challenge from the New Euro-centres.

*(In : The Banker, London, No. 623, January 1978,
pp. 53-61.)*

G.B. 3

348.5 - 336.212.0 - 336.208.

382.242.4

AUTENNE, J.

Analyse de la loi du 3 novembre 1976, dite de
« sobriété budgétaire », modifiant le Code des
impôts sur les revenus.

Bruxelles, Larcier, 1978, 186 p.

McKINNON, R.I.

The Eurocurrency Market.

(Essays in International Finance, 125.)

Princeton (N.J.), Princeton University, 1977, V+40 p.

350.0

382.257.

HEBBELINCK, R.

Réflexions sur les « structures administratives », les
« budgets de programmes », et les « études de ratio-
nalisation ».

*(In : Bulletin de Documentation — Ministère des Finan-
ces, Bruxelles, n° 3, mars 1978, pp. 69-92.)*

BELG. 99

The Structure of International Liquidity.

*(In : Montagu - Quarterly Review, London, Second
Quarter 1978, pp. 1-3.)*

G.B. 41

380.3

382.33

FLAMME, M.A.

De la réglementation des prix à l'économie dirigée.

*(In : Journal des Tribunaux, Bruxelles, n° 5035, 15 avril
1978, pp. 237-241.)*

DE GRAUWE, P. e.a.

Trade Liberalization with the Less Developed Coun-
tries. A Case Study of Belgium.

*(In : Institut de Recherches Economiques — Bulletin de
l'IRES, Louvain, n° 44, décembre 1977, pp. 1-16.)*

BELG. 33 Z

Evolution récente du commerce européen. La situation économique.

(In : *Bulletin économique pour l'Europe, Genève, 1977, pp. 1-129.*)

ONU. 3 B

MAYER, R.

Considérations en matière de comptabilité indexée pour... ou contre ?

(In : *La Vie au Bureau, Bruxelles, nos 3-4, mars-avril 1978, pp. 197-201.*)

BELG. 183 A

382.51

657.45

HOUARD, J.

Réorientation et restructuration du commerce extérieur de la Belgique depuis la crise pétrolière.

(In : *Institut de Recherches Economiques — Service de Conjoncture, Louvain, avril 1978, pp. 1-11.*)

BELG. 87

AUTENNE, J.

Fiscalité et comptabilité. Fiscalité et nouvelles règles comptables.

(In : *Revue belge des Sciences commerciales, Bruxelles, n° 3, mars 1978, pp. 117-129.*)

BELG. 140

382.51 - 382.240.

657.45

Monographie sur la spécialisation dans le commerce Est-Ouest.

(In : *Bulletin économique pour l'Europe, Genève, 1977, pp. 130-165.*)

ONU. 3 B

MUSIN, H.

Les comptes annuels des entreprises. L'Arrêté royal du 27 décembre 1977 modifiant l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

(In : *Revue belge des Sciences commerciales, Bruxelles, n° 3, mars 1978, pp. 99-103.*)

BELG. 140

383.0

657.45

MORMONT, M.

Le tourisme et l'espace rural en Wallonie.

(In : *Wallonie 78, Namur, n° 2, mars-avril 1978, pp. 135-142.*)

BELG. 186

RUTTIENS, A.

Les modifications aux lois coordonnées sur les sociétés dans le projet de loi relatif à la publicité des actes et des comptes annuels des sociétés commerciales ou à forme commerciale.

(In : *Revue belge des Sciences commerciales, Bruxelles, n° 3, mars 1978, pp. 104-116.*)

BELG. 140

Prix de l'abonnement annuel	{ Belgique et Luxembourg : FB 400,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour les abonnés en Belgique). Autres pays : FB 500,—.
Prix du numéro séparé	{ Belgique et Luxembourg : FB 40,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour la Belgique). Autres pays : FB 50,—.

Paiement par virement ou versement au compte 100-0123913-78 « V.A.P. - Fournitures à facturer - Bulletin de la Banque Nationale de Belgique », ouvert dans nos livres, en précisant si l'on désire recevoir l'édition française ou néerlandaise.



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

PUBLICATION MENSUELLE

TABLE DES MATIERES

LIII^e Année — Tome I — Janvier-juin 1978

BELGIQUE

*Numéro
du Bulletin*

Mesures de politique monétaire :	
— Communiqués des 4 et 18 janvier 1978	1
— Communiqué du 1 ^{er} février 1978	2
— Communiqués des 15 et 29 mars 1978	3
Préambule du rapport présenté par le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique à l'Assemblée des actionnaires	2
Politique de change. Choix et implications	4
Une nouvelle statistique : Encours ouverts et utilisés des crédits accordés aux entreprises et particuliers et à l'étranger par les banques et les principales institutions publiques de crédit, ventilés par catégories de bénéficiaires	5
La méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	6

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

La méthodologie de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	6
---	---

Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale :

Résultats des mois de décembre 1977 à mai 1978	1 à 6
--	-------

Principales abréviations utilisées.**Signes conventionnels.****I. — Population et comptes nationaux.**

1. Population	I - 1
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2
3. Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité	I - 3
4. Affectation du produit national :	
a) Estimations à prix courants	I - 4a
b) Indices des estimations aux prix de 1970	I - 4b

II. — Emploi et chômage.

Demandes et offres d'emploi	II
-----------------------------------	----

III. — Agriculture et pêche.

1. Production agricole	III - 1
2. Pêche maritime	III - 2

IV. — Industrie.

0. Résultats des enquêtes sur la conjoncture dans l'industrie par secteur	IV - 0
1. Indices de la production industrielle	IV - 1
2. Indices de la production manufacturière industrielle par secteur	IV - 2
3. Energie	IV - 3
4. Métallurgie	IV - 4
5. Construction	IV - 5
6. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6

V. — Services.

1. Transports :	
a) Activités de la S.N.C.B. et de la Sabena	V - 1a
b) Navigation maritime	V - 1b
c) Navigation intérieure	V - 1c
2. Tourisme — Nuits passées par les touristes en Belgique	V - 2
3. Commerce intérieur :	
a) Indices des ventes	V - 3a
b) Ventes à tempérament	V - 3b
4. Activités des Chambres de compensation	V - 4

VI. — Revenus.

1. Rémunérations des travailleurs	VI - 1
2. Gains horaires bruts moyens des ouvriers dans l'industrie	VI - 2
3. Traitements mensuels bruts moyens des employés dans l'industrie	VI - 3

VII. — Indices de prix.

1. Indices des prix mondiaux	VII - 1
2. Indices du Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv par produit	VII - 2
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
4. Indices des prix à la consommation en Belgique :	
a) Base 1971 = 100	VII - 4a
a) Base 1971 = 100 et base 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation en 4 groupes)	VII - 4a (1)
b-c) Base 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100	VII - 4b-c
b) Base 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation d'après le classement de l'Office statistique des Communautés européennes)	VII - 4b (1)

VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.

1. Tableau général	VIII - 1
2. Exportations selon la nature des produits	VIII - 2
3. Importations selon l'usage des produits	VIII - 3
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a
b) Indices du volume	VIII - 4b
5. Orientation géographique	VIII - 5

IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.

1. Chiffres annuels	IX - 1
2. Soldes trimestriels	IX - 2
3. Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés	IX - 3
4. Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les banques belges et luxembourgeoises et opérations de change à terme	IX - 4
5. Exportations et importations de l'U.E.B.L.	IX - 5
6. Monnaies utilisées pour les règlements d'importations et d'exportations	IX - 6

X. — Marché des changes.

1. Cours d'intervention appliqués par les banques centrales participant à l'arrangement sur le rétrécissement des marges	X - 1
2. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles :	
a) Chiffres annuels	X - 2a (1)
b) Chiffres trimestriels et annuels	X - 2b (1)
3. Marché du dollar U.S. à Bruxelles	X - 3
4. Cours de change effectifs	X - 4

(1) A partir du numéro de février.

XI. — Finances publiques.

1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1
2. Résultats de caisse du Trésor et son financement	XI - 2
3. Besoins nets de financement du Trésor et leur couverture ...	XI - 3
4. Recettes fiscales (par année civile)	XI - 4
5. Détail des recettes fiscales	XI - 5

XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.

1. Encours des créances et des dettes :	
a) au 31 décembre 1974	XII - 1a
b) au 31 décembre 1975	XII - 1b
2. Mouvements des créances et des dettes en 1975	XII - 2
3. Encours des créances et des dettes (totaux sectoriels) :	
a) au 31 décembre 1974	XII - 3a
b) au 31 décembre 1975	XII - 3b
4. Mouvements des créances et des dettes en 1975 (totaux sectoriels)	XII - 4

XIII. — Organismes principalement monétaires.

1. Bilans intégrés des organismes principalement monétaires	XIII - 1
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :	
a) Banque Nationale de Belgique	XIII - 2a
b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b
c) Banques de dépôts	XIII - 2c
d) Ensemble des organismes principalement monétaires	XIII - 2d
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3
4. Stock monétaire :	
a) Au près des organismes principalement monétaires	XIII - 4a
b) Total	XIII - 4b
5. Avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires	XIII - 5
a) Avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires	XIII - 5a (1)
b) Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 5b (1)
6. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger (destination économique apparente)	XIII - 6
7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger (forme et localisation) ...	XIII - 7

(1) A partir du numéro de juin.

8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger et logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8
9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11
12. Situation globale des banques	XIII - 12
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13

XIV. — Intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Caisse d'épargne (opérations des ménages)	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne ...	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite ...	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie	XIV - 5d
6. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 6
7. Situation globale des caisses d'épargne privées	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9

XV. — Actifs financiers.

1. Actifs financiers détenus par les pouvoirs publics et par les entreprises et particuliers	XV - 1
2. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers ...	XV - 2
3. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers :	
a) Actifs non monétaires à un an au plus (variations)	XV - 3a
b) Actifs non monétaires à un an au plus auprès des intermédiaires financiers nationaux (encours)	XV - 3b
4. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers — Actifs à plus d'un an	XV - 4
5. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers — Actifs en francs belges et monnaies étrangères auprès des intermédiaires financiers nationaux :	
a) Variations	XV - 5a
b) Encours	XV - 5b
6. Principales modalités d'épargne des particuliers disponibles à l'intérieur du pays	XV - 6

XVI. — Emissions et dettes du secteur public.

1. Emissions en francs belges à plus d'un an	XVI - 1
2. Principales émissions à plus d'un an du secteur public	XVI - 2
3. Dettes de l'Etat :	
a) Situation officielle	XVI - 3a
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	XVI - 3b
4. Recensement des dettes en francs belges à plus d'un an du secteur public :	
a) Ventilation par débiteurs	XVI - 4a
b) Ventilation par détenteurs	XVI - 4b

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger.

1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions : chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions : chiffres cumulés	XVII - 3
4. Emissions des sociétés : chiffres annuels	XVII - 4
5. Emissions des sociétés : chiffres mensuels	XVII - 5
6. Engagements des entreprises et particuliers envers les intermédiaires financiers belges	XVII - 6
7. Inscriptions hypothécaires	XVII - 7
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts, la C.G.E.R., la S.N.C.I. et la C.N.C.P. aux entreprises et particuliers et à l'étranger :	
a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un résident belge (Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient)	XVII - 8a (1)
b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un non-résident (Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence)	XVII - 8b (1)

XVIII. — Marché monétaire.

1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII - 1
2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
3. Plafonds de réescompte et quotas mensuels d'avances en compte courant des banques à la Banque Nationale de Belgique	XVIII - 3

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

1. a) Barème officiel des taux d'escompte et d'avances de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1a
b) Taux spéciaux de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1b
c) Taux moyen pondéré de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1c

(1) A partir du numéro de mai.

2. Taux de l'Institut de Réesc compte et de Garantie	XIX - 2
3. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 3
4. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 4
5. Taux de dépôts en francs belges dans les banques	XIX - 5
6. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 6
7. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 7
8. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit	XIX - 8

XX. — Banques d'émission étrangères.

1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9

Liste des graphiques.

Produit national brut calculé par l'analyse des dépenses	I - 4
Demandes et offres d'emploi	II
Enquêtes sur la conjoncture	IV - 0
Indices de la production industrielle	IV - 2
Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6
Rémunérations des travailleurs — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
Indices des prix à la consommation en Belgique	VII - 4a-b ⁽¹⁾
Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	VIII
Recettes fiscales par année civile	XI - 4
Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3

⁽¹⁾ VII - 4a-b-c jusqu'au numéro de janvier inclus.

Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Fréquence d'utilisation	XIII - 13
CGER — Dépôts : excédents ou déficits des versements sur les remboursements	XIV - 5a
Indices des cours des valeurs belges au comptant	XVII - 1

LEGISLATION ECONOMIQUE

- | | |
|-------------------------------|---|
| 1. Economie générale. | 7. Commerce intérieur (1). |
| 2. Monnaie, crédit et banque. | 8. Commerce extérieur. |
| 3. Finances publiques. | 9. Transports |
| 4. Agriculture. (1) | 10. Prix et salaires. |
| 5. Industrie. | 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers |
| 6. Travail | 12. Communauté Economique Européenne. |

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

(1) Rien n'a été recensé sous ces rubriques.